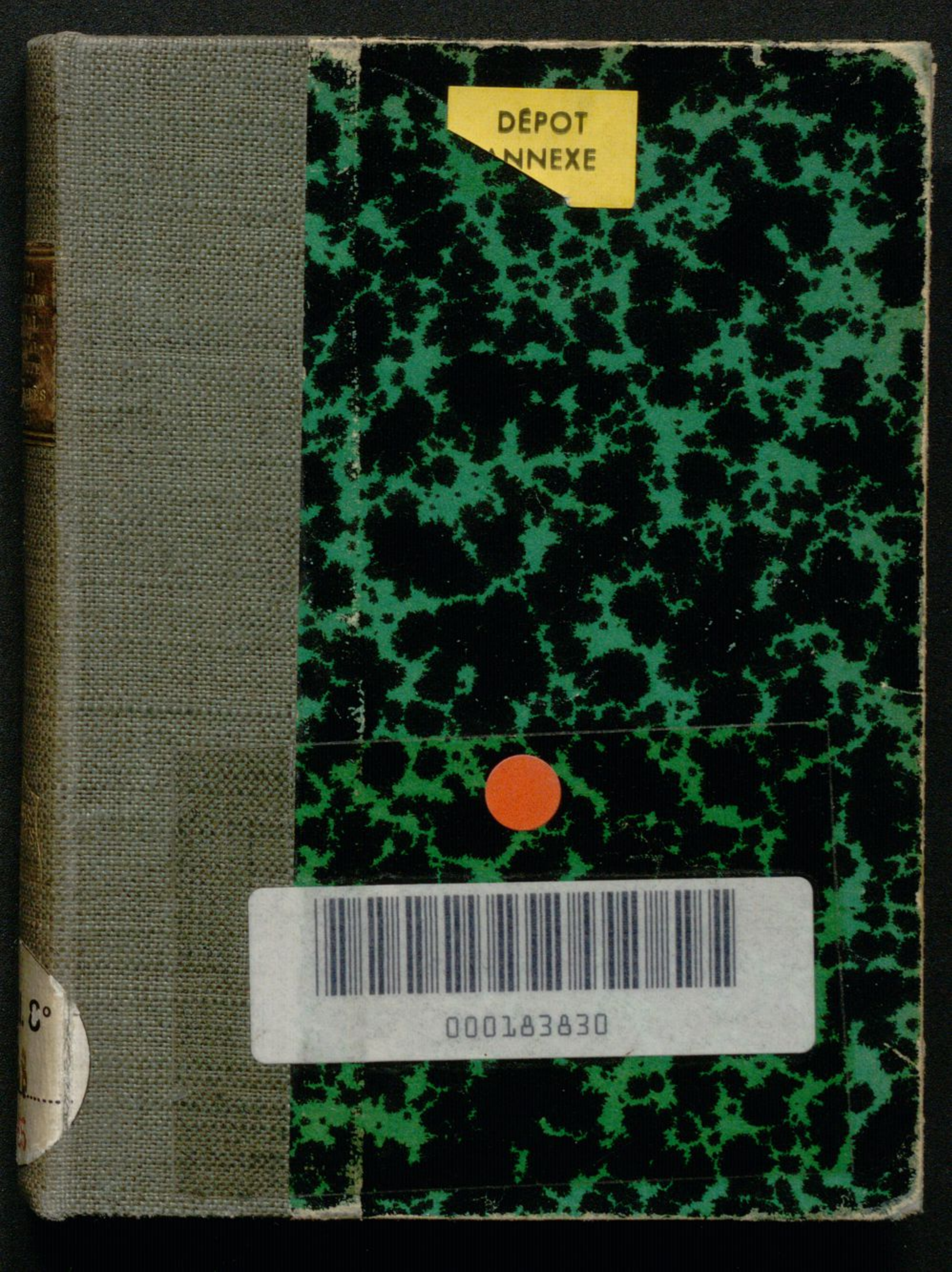

DÉPOT
ANNEXE
000183830

RÉPUBLICAIN RADICAL
RADICAL-SOCIALISTE

22e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

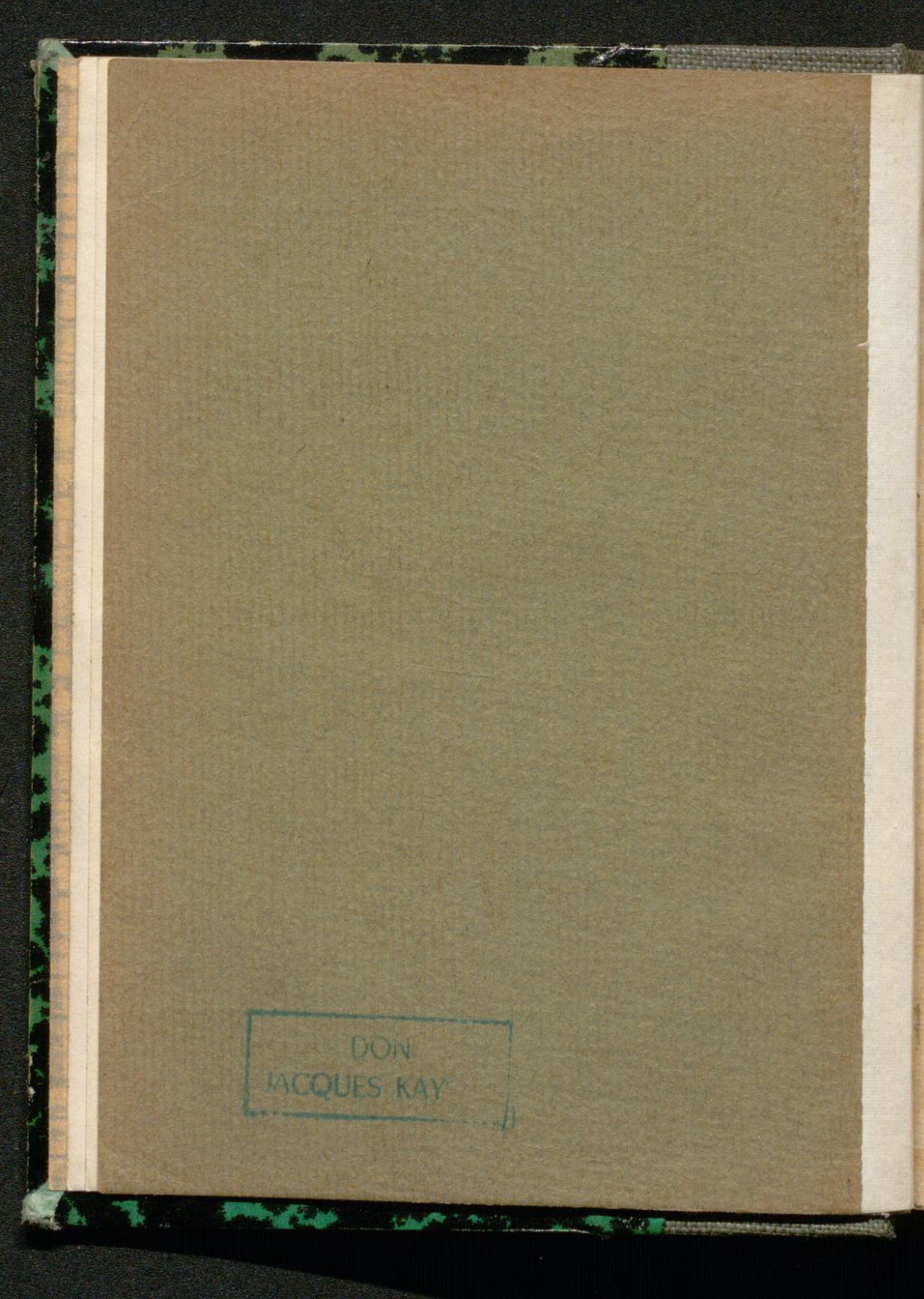
TENU A NICE

LES 15, 16, 17 & 18 OCTOBRE 1925

Prix : 6 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

9, Rue de Valois, 9


DON
JACQUES KAY

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

22e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A NICE

LES 15, 16, 17 & 18 OCTOBRE 1925

Prix : 6 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

9, Rue de Valois, 9

22e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A NICE

LES 15, 16, 17 & 18 OCTOBRE 1925

SÉANCE PRÉPARATOIRE

Jeudi matin, 15 octobre 1925

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Léon ARCHIMBAUD, député, vice-président du Parti radical et radical-socialiste, assisté de MM. Aimé BERTHOD, député, FABIUS DE CHAMPVILLE, GAVAUDAN et Félix BOUFFANDEAU, ancien député, secrétaire général du Parti.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. Léon ARCHIMBAUD, président. — Permettez-moi tout d'abord, mes chers amis, de vous remercier de m'avoir appelé à l'honneur d'ouvrir notre 22e Congrès.

Notre séance matinale doit être très brève, puisqu'elle est uniquement consacrée au tirage au sort des membres de la Commission de vérification des pouvoirs. Avant de procéder à cette désignation, je tiens, en votre nom, à adresser à la Fédération des Alpes-Maritimes nos plus vifs remerciements pour la belle réception qu'elle nous a faite. (*Applaudissements.*) Nous avons déjà tenu de nombreux Congrès; aucun, je puis le dire, ne fut mieux préparé que celui-ci. Les organisateurs de notre 22e Congrès ont su réaliser pour les assises du Parti, dans un cadre magnifique, une installation impeccable. (*Nouveaux applaudissements.*)

Au cours de nos séances, nous aurons à discuter la doctrine de notre Parti, de ce Parti qui date, aux dernières années du Second Empire, du premier programme électoral de Belleville signé par Léon Gambetta. Camille Pelletan, Henri Brisson, Léon Bourgeois furent nos chefs ; nous nous sommes nourris de leur doctrine et de leur exemple.

Je suis persuadé que vous êtes tous venus ici animés d'un même désir : celui de continuer le cartel Mais, si nous sommes cartellistes, nous sommes avant tout des radicaux et des radicaux-socialistes. Nous avons été vers 1895 le Parti de la rue Tiquetonne, nous sommes maintenant le Parti de la rue de Valois. Notre Parti ne sera grand et fort que s'il reste lui-même. (*Applaudissements.*)

N'abandonnons donc rien de notre doctrine, qui a été élaborée quand la République se formait, et qui a été fixée par vingt de nos Congrès nationaux. Aujourd'hui, au milieu des fluctuations de la politique, en présence des sceptiques et des désabusés, il faut à tout prix que nous restions dans l'orthodoxie de la rue de Valois.

Notre Parti, en effet, est celui du plus grand nombre des électeurs de ce pays ; notre doctrine correspond exactement à la mentalité de la majorité des républicains de France. Nous voulons bien collaborer avec les partis voisins pour réaliser notre programme, mais nous ne voulons pas nous laisser absorber par eux : les cartels contractés loyalement seront loyalement observés par nous, mais nous restons radicaux et radicaux-socialistes. (*Applaudissements.*)

Guidés par « notre chef », par Edouard Herriot, que nous aimons tous, nous arriverons ainsi à faire triompher et notre doctrine, et notre idéal. (*Vifs applaudissements.*)

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Il est procédé au tirage au sort pour la désignation des quinze membres de la Commission de vérification des pouvoirs. Sont nommés :

MM. Chamboredon (Alger), Baudoux (Seine-Inférieure), Gasparin (Réunion), Sanguinetti (Gironde), Fabius de Champville (Orne), Barraud (Seine), A. Brunet (Réunion), Dr Narboni (Alger), Lefebvre (Seine-Inférieure), Pesceto (Nice), Drouhin (Alger), Anquetin (Seine), Courbet (Seine), G. Garnier (Orne), et Poterlot (Meuse).

Cette Commission se réunit immédiatement sous la présidence de M. Fabius de Champville.

La séance est levée à 10 heures et demie.

PREMIÈRE SÉANCE

Jeudi 15 octobre, après-midi

(A son entrée dans la salle du Congrès, M. le Président Herriot est accueilli par une longue et chaleureuse ovation.)

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. Edouard Herriot, Président du Comité Exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste, Président de la Chambre des Députés, assisté de MM. Cazals, Henri Michel, L. Archimbaud, William Bertrand, Lambert et Nogaro, députés, Paul Falot, Ch. Couyba, A. Renard, Albert Chevalier, J. Kayser, Albert Kahn, Alfred Dominique, Louis Ripault, Fabius de Champville, Tony-Revillon. le Dr Schimtt et Fernand Lefranc, président de la Fédération des Alpes-Maritimes, *membres du Bureau en exercice*, Xavier Dufrêne, vice-président de la Fédération des Alpes-Maritimes, Edouard Sartorio, secrétaire général de la Fédération départementale, Louis Besse, *trésorier général.*

Félix Bouffandeau, *secrétaire général* du Parti.

M. le Président. — J'invite notre ami vénéré, M. Ferdinand Buisson, que j'aperçois modestement assis vers les bancs de la presse, à monter prendre place au Bureau de l'Assemblée. (*Vifs applaudissements.*)

(M. Ferdinand Buisson prend place au Bureau.)

DISCOURS D'OUVERTURE

DE M. LE PRESIDENT HERRIOT

M. le Président. — Mesdames et citoyens, je déclare ouvert le XXII[e] Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

Mes chers amis,

Je me félicite de pouvoir, après une année remplie de tant d'événements, me trouver à nouveau devant vous, devant les nombreux délégués de ce Parti auxquels je suis lié depuis si longtemps par un contrat réciproque d'amitié et de confiance. Et je dois, tout d'abord, vous adresser de profonds remerciements. Au cours des difficultés que j'ai rencontrées pour avoir voulu demeurer fidèle à nos principes (*Applaudissements*), suivant une règle qui est, à mon avis, la loi des régimes parlementaires, dans les épreuves que j'ai connues, si j'ai trouvé près du plus grand nombre des représentants de notre opinion un appui courageux dont je demeure reconnaissant, c'est la masse de nos troupes, c'est le corps populaire qui m'ont constamment soutenu sans un instant de défaillance ou d'hésitation. Au lendemain d'une de ces chutes ministérielles qui ne représentent qu'un incident dans la nécessaire bataille des idées, tandis que les forces qui dominent l'état politique et l'oppriment, s'insurgeaient pour faire violence à la volonté librement exprimée du suffrage universel, tandis qu'elles se portaient jusqu'à prétendre affoler l'opinion publique, les démocrates français sont demeurés inébranlables et impassibles. (*Très bien !*). A la tourmente de calomnies et d'injures qui sévissait, ils ont opposé le mur compact de leur union et de leur résolution. En confirmant, à deux reprises, cette année même, leur attachement au Cartel, ils ont donné raison à ceux qui pensent que la ligne droite, même en politique, est le plus court chemin d'un point à un autre, que les partis

ne se soutiennent que par leur valeur morale et qu'il n'est pas d'habileté supérieure à la fidélité. (*Vifs applaudissements.*)

En votant de nouveau pour le Cartel, en peuplant de démocrates les assemblées municipales ou départementales, qu'ont-ils voulu, ces électeurs ? S'il demeure incontestable, pour nous, que la décision du suffrage universel doit orienter l'action publique, comment faut-il interpréter cette décision? Les électeurs ont-ils prétendu doser habilement les parts faites à chacun des groupes de la grande famille démocratique ? Mais non, citoyens. Ils ont agi beaucoup plus simplement ; ils se sont rendu compte que la division des républicains de gauche, en 1919, avait été cause d'une défaite qui aurait pu tourner, pour le pays comme pour la République, au désastre ; sous la formule du Bloc National, ils avaient vu se constituer, en fait, une coalition conservatrice ou même réactionnaire ; ils avaient vu cette coalition impuissante à résoudre les problèmes extérieurs auxquels elle n'opposait que des solutions négatives, laissant peu à peu s'épuiser le magnifique crédit moral conquis par la France, par son héroïsme et ses sacrifices ; ils voyaient notre situation financière s'aggraver par l'usage continu d'une politique sans courage d'expédients et d'emprunts ; ils sentaient peser sur notre liberté la brutale tutelle des puissances d'argent. (*Applaudissements*). Lassés de ce recours incessant à l'illusion, ils ont imposé aux démocrates l'union de toutes les forces vraiment républicaines. Ils n'ont pas voté pour tel ou tel groupe. Ils s'étonneraient aujourd'hui s'ils entendaient tel ou tel élément de cette union réclamer pour lui, par une sorte de scolastique désuète, l'honneur ou le bénéfice de ces succès. Ils ont voté pour le Cartel, (*Très bien !*) *et applaudissements*). pour la reprise de l'œuvre républicaine abandonnée, pour la réalisation des promesses multipliées pendant la guerre. Nous n'avons pas le droit d'oublier, un seul instant, cette origine de la Chambre actuelle ; il n'est pas de sophisme qui puisse prévaloir contre cette obligation. Ainsi se définit notre premier devoir ; ne rien faire

qui soit une atteinte au Cartel, à la volonté du suffrage universel de qui, par toute notre doctrine, nous nous réclamons. (*Vifs applaudissements.*)

*
**

C'est ici que nos adversaires, couvrant leur égoïsme social d'un beau masque, nous attendent. « Les voilà bien, disent-ils, ces radicaux et radicaux-socialistes qui n'ont rien appris ni rien oublié ! Ecoutez-les : à l'intérêt national, ils ne cessent d'opposer leurs intérêts politiques ; contre les réalités concrètes et vivantes, ils ne cessent de dresser leurs abstractions. » Il n'est point, pour nous, d'injure moins admissible. Je suis sûr que vous partagerez mon sentiment, citoyens ; mais, nous qui aimons par-dessus tout notre pays, nous qui, souvent, n'avons pas d'autre religion, (*Très bien !*), nous qui voudrions seulement assurer le laborieux destin de la France dans la paix d'une vie internationale mieux réglée, nous en avons assez (*Applaudissements*) de nous entendre donner de quotidiennes leçons de patriotisme par d'anciens prêcheurs de la grève militaire et du drapeau sur le fumier ou par certains directeurs prétendus de la conscience publique que nous défions bien d'avouer leur récent passé (*Vifs applaudissements*). Ce qui est grave, c'est que, tombant dans l'esprit de braves gens, les calomnies de ces mercantis du patriotisme trouvent assez facilement créance. Nous devons réagir avec vigueur contre ces procédés que, seule notre faiblesse rendrait dangereux et dire nettement, à la face de ce pays, que nous plaçons l'intérêt national au premier rang de nos préoccupations, mais que, nous distinguant en cela de nos adversaires, protestant contre une fausse union nationale, qui n'était qu'une coalition dans la réaction dirigée contre tous les éléments populaires de ce pays, nous voulons résoudre les problèmes nationaux par des méthodes et selon des formules démocratiques. C'est là, si vous me permettez, pour plus de précision, de m'exprimer avec quelque sécheresse, c'est là notre deuxième devoir. (*Vifs applaudissements.*)

Et, si nous parlons ainsi, c'est précisément parce que la guerre nous a instruits et que nous avons retenu ses enseignements. Nous avait-on assez dit, avait-on assez répété avant la guerre que notre conception de la défense nationale était mortelle pour la France ; ou, mieux encore, que notre système d'éducation, fondé sur la laïcité, c'est-à-dire sur une des formes de la liberté risquait de briser l'armature morale d'un pays dont, par ailleurs, nous détruisions la force physique ? A ces sophismes la guerre a répondu. Non seulement ce sont nos formules démocratiques, avec tout ce qu'elles portent en elles d'espérances, qui ont amené à nos côtés l'héroïque essaim des peuples libres, mais ce sont nos institutions, dans leur lettre comme dans leur esprit, qui ont réduit à l'impuissance les vieilles formules surannées de compression et d'autorité, par ce qu'il y a d'irrésistible dans cette force de vie que la République représente et qu'elle doit, incessamment, renouveler. (*Applaudissements.*)

Certes, nous ne méconnaissons pas les formidables difficultés, extérieures ou intérieures, qui nous enserrent et tracent, aujourd'hui encore, autour de nous, comme un cercle de fer. Mais voulez-vous me dire ce qu'avait produit une politique constamment dilatoire, qui tendait à nous isoler, qui avait coupé les ailes de notre victoire, associant à des imprudences comme celle qui permit l'armement secret de l'Allemagne, à des manœuvres contre des accords en voie de conclusion, le refus de discuter des propositions aujourd'hui regrettées, donnant la préférence aux paiements en amour-propre sur des arrangements, à coup sûr modérés, mais auxquels nous devons, avec des réalités substantielles, le rétablissement d'une collaboration interalliée; de cette collaboration nous mesurons en cet instant même l'importance. Aujourd'hui encore, on nous reproche l'évacuation de la Ruhr comme si elle n'était par la conséquence des engagements antérieurs de notre loyal pays; comme si cette occupation ne représentait pas pour nos troupes un danger plus qu'une protection. Nous affirmons que c'est l'évacuation de la Rhur qui nous a

permis de soutenir au Maroc, au moment où nous subissions une agression injustifiée, la politique raisonnable et conforme aux accords internationaux dont nous attendons la solution d'une redoutable difficulté. (*Applaudissements.*)

Notre politique radicale, en effet, a renoncé depuis longtemps à tout ce qui pourrait faire accuser, même injustement, notre pays d'impérialisme. Nous déclarons solennellement, une fois de plus, devant le monde, que nous ne voulons plus de terres nouvelles, que nous sommes satisfaits de nos frontières, depuis que la République a rendu à la patrie française ces départements bien aimés d'Alsace et de Lorraine, que d'odieuses passions ont tenté d'animer contre notre parti. (*Vifs applaudissements.*) Nous déclarons solennellement que nous voulons la paix pour laquelle nos soldats sont morts. Je ne m'excuserai jamais, pour ma part, d'avoir introduit, au cœur des accords de Londres, cette notion de l'arbitrage que nous avons plus tard soudée en une formule désormais solide, à la sécurité et au désarmement. (*Nouveaux applaudissements.*) Je ne m'excuserai jamais d'avoir, avec tant de collaborations auxquelles j'exprime à nouveau ma gratitude, soutenu devant l'assemblée des Nations, pour le bien de ces petits peuples que la République Française entend voir protéger autant que les grandes puissances, ce protocole que nos adversaires essaient en vain de représenter comme une construction dans les nuages, alors qu'en tous ses articles il se pénètre de réalité. Et si l'on peut regretter que cette formule à laquelle nous demeurons attachés ait paru trop ample, alors que, cependant, les événements, d'un bout à l'autre du monde, se précipitent et nous pressent, je me réjouis du moins de voir s'élaborer patiemment un pacte de sécurité, prélude d'autres accords qui doivent être non seulement politiques mais économiques, mais intellectuels. Car ce serait à désespérer de la paix souvent promise au cours de la dernière guerre, si, alors que s'allument dans l'univers tant de foyers d'incendie, l'Europe, ravagée par les récentes luttes, ne comprenait pas le devoir

qu'elle a de s'unir pour garantir un patrimoine douloureusement acquis, de science, de bien-être et de civilisation. (*Applaudissements répétés.*)

***

A l'intérieur, elle n'est pas moins forte, l'oppression dont nous voulons nous dégager. Le redoutable problème d'argent se pose.

Une nation qui vient de se saigner se voit dominée par les engagements qu'elle a dû prendre en vue du commun salut des peuples libres, en vue du relèvement de ses propres ruines et par les conséquences d'une politique insuffisamment prévoyante. En face de lui, l'Etat aperçoit, de toutes parts, de menaçants créanciers. Ici encore, pourquoi ruser, pourquoi ne pas chercher à nous libérer par un effort même héroïque, de cette plaie ? Pourquoi ne pas achever, s'il le faut, par nos sacrifices, l'œuvre même de nos soldats ? Ne sent-on pas que c'est la condition première de notre indépendance, c'est-à-dire de notre avenir, ainsi que le disaient déjà, au lendemain de la guerre de 1870, des hommes courageux comme Chanzy ?

Est-ce donc par un désir agressif contre certaines catégories de la nation, n'est-ce pas plutôt en vertu d'une profonde conviction patriotique que nous avons, nous radicaux, déjà sous l'ancienne Chambre, réclamé dans ce domaine comme dans l'autre, un vigoureux effort de libération ? Ne comprend-on pas que cet assainissement doit profiter, surtout, à ceux qui veulent conserver le fruit de leur épargne ? Quoi qu'il advienne, celui qui vit au jour le jour, d'un salaire adapté aux besoins de la vie, demandera et voudra obtenir des ressources en accord avec la situation monétaire ? N'est-il pas de l'intérêt de tout ce qui produit, de tout ce qui travaille, de voir notre situation s'améliorer, notre dette s'amortir, notre franc remonter ? Et, par quel miracle, l'équilibre budgétaire ayant été enfin assuré par une Chambre répubicaine, notre dette s'amortirait-elle sans une contribution de ces fortunes privées, toutes liées à la

fortune même de l'Etat ? L'impôt sur le revenu lui-même, nous l'avons dit à la tribune, et certains socialistes avec nous, devient, lorsqu'il s'exagère, lorsqu'il tend à intimider l'initative, infiniment plus destructeur de richesses qu'un sacrifice librement et, j'ose le dire, gaiement consenti. (*Vifs applaudissements.*)

Sacrifice d'autant plus nécessaire qu'il faut voir l'ensemble du problème posé devant nous et que la République ne peut interrompre l'œuvre sociale qu'il est dans sa vocation même de réaliser. Ici encore, nous nous prétendons, avec notre volonté de progrès, les meilleurs défenseurs de l'ordre et de l'union nationale. On va disant que notre Cartel a provoqué et encouragé les procédures sauvages par lesquelles certains esprits extrêmes prétendent saper la force française et l'institution républicaine tout ensemble. Quelle contre vérité ! (*Très bien !*) C'est sur la discipline démocratique du Cartel que les entreprises communistes se sont brisées. (*Très bien !*) Il faut, sans porter atteinte à sa liberté, en respectant sa juste volonté de rester indépendante, rendre hommage à cette idée syndicale qui tend à organiser socialement la République. Les puissances dirigeantes en ont usé librement pour défendre leurs intérêts.

De quel droit en limiter l'usage pour les travailleurs eux-mêmes ? Comment ne pas comprendre que la stabilité de l'Etat dépend d'une association de plus en plus forte, dans tous les domaines, entre les éléments de direction et les éléments d'exécution ? (*Bravo ! bravo !*). La République est, par essence, un régime optimiste. Ne pas faire confiance à l'éducation des masses dans la liberté, c'est ne pas être complètement républicain. (*Vifs applaudissements.*) Ce serait une grave erreur de croire qu'une action répressive de l'Etat, nécessaire contre le désordre, peut remplacer l'œuvre continue de réforme qui, seule, est capable de donner à cet Etat son autorité et son crédit. (*Nouveaux applaudissements.*)

A cette élaboration d'une République vraiment sociale, vous devez participer, citoyens, non pour chercher un trait d'union avec d'autres partis, mais par

conviction propre, parce que le Parti Radical, s'il respecte la propriété privée, le champ du paysan ou l'épargne du travail, a, dans son programme l'obligation d'exhausser sans cesse l'individu, de le libérer socialement, comme il l'a politiquement libéré. C'est dans ce sentiment, avec l'assurance de traduire votre volonté, que nous fondions avant de quitter le pouvoir, le Conseil Economique. C'est cet autre devoir — et s'il m'est permis de garder une forme un peu didactique, — ce troisième devoir, *votre devoir social*, qui doit vous inviter à réaliser, parmi tant d'autres réformes, proposées à votre activité, *un régime national et général d'assurances*, indispensable pour garantir la sécurité, la dignité de celui qui voit renaître chaque matin, mais mourir chaque soir, les ressources nécessaires à sa vie,— *la réforme de notre statut d'instruction*, archaïque,périmé, fondé sur l'odieuse distinction des classes. Sur ces deux points, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas céder. (*Vifs applaudissements*). On a travesti nos idées sur l'Ecole Unique, ainsi que l'on a prétendu donner l'apparence d'une persécution à notre volonté d'assurer la liberté des consciences et des cultes dans l'Etat libre, indépendant et souverain. Ces calomnies ne sauraient vous rebuter; elles prouvent simplement l'indigence de cœur de certains de nos adversaires. (*Vifs applaudissements.*)

⁂

Citoyens, pour des hommes politiques, l'essentiel est de parler clair et d'agir selon les paroles dites. Pour ma part, au pouvoir ou dans l'opposition, dans la haute fonction que je dois à la confiance des républicains, comme dans le rang, où je suis tout prêt à rentrer (*Très bien*), j'ai mis ma fierté à n'incliner devant aucune attaque la fidelité que je vous porte et que je garde à nos doctrines. (*Vifs applaudissements*). On peut railler les doctrinaires : ce sont des hommes incommodes ; il en faut cependant. Croyez que le peuple a besoin de sécurité morale tout autant que de sécurité matérielle. (*Applaudissements*). Il a, pour l'instant les yeux fixés sur vous. Ne le laissez pas

glisser au doute et tomber dans le désarroi. Il importe que cette première réunion lui donne déjà l'assurance que le Parti Radical et Radical-Socialiste demeure fidèle au contrat de 1924, deux fois renouvelé en 1925, au Cartel pour tout dire en un mot, qu'il demeure résolument partisan de l'Union des Gauches, qu'il déjouera les espérances ou les manœuvres de ses adversaires, et qu'il n'a trouvé ni dans le raisonnement ni dans l'expérience des motifs admissibles pour sacrifier les doctrines par lesquelles il entend assurer les destinées conjointes de la République et du pays. (*Vifs applaudissements répétés. — Tous les congressistes se lèvent et acclament longuement leur Président.*)

M. le Président. — Je donne la parole à M. Fernand Lefranc, Président de la Fédération des Alpes-Maritimes.

ALLOCUTION DE M. FERNAND LEFRANC

Président de la Fédération des Alpes-Maritimes

M. Fernand Lefranc. — Mesdames, chers Citoyens et Amis,

Lorsque l'an dernier, à Boulogne, les délégués des Alpes-Maritimes vous ont demandé de désigner la ville de Nice comme siège du Congrès de 1925, ils vous ont dit que votre acceptation constituerait, pour eux, pour nos militants en même temps qu'une marque éclatante de votre sympathie le plus précieux des encouragements. Vous avez répondu à notre appel, et, malgré la distance, malgré les dépenses qu'elle entraîne — puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir des Compagnies les facilités de transport que nous avions espérées — vous avez tenu à montrer que rien n'arrête les radicaux et radicaux-socialistes quand il s'agit de donner la preuve de leur zèle et de leur attachement au Parti.

Au nom de la Fédération des Alpes-Maritimes, je vous remercie cordialement et je vous souhaite une fraternelle bienvenue (*Applaudissements.*)

C'est la première fois que se produit, à Nice, une manifestation républicaine d'une telle envergure. Elle aura, dans ce département, que jusqu'ici la réaction et le modérantisme avaient tenu en tutelle, un retentissement profond et durable. (*Applaudissements.*)

Nous avons pu, grâce au concours empressé de la Direction du Casino Municipal, encadrer vos séances et vos travaux de la façon la plus heureuse. Vous me permettrez de lui en témoigner votre satisfaction. (*Vifs applaudissements.*)

Nous vous avions promis du soleil et des fleurs. Nous avons tenu parole. (*Très bien ! et rires.*)

Nous vous devions également de faire de nouveaux efforts de propagande et d'organisation qui nous permissent de vous accueillir dignement. Ces efforts ont été faits avec l'aide du *Petit Niçois*. Ils n'ont pas tardé à porter leurs fruits.

Une bonne douzaine de Comités ont été créés ou développés dans ce département, où le mot « radical» ne pouvait guère il y a peu de temps encore, être prononcé sans provoquer l'irritation ou la raillerie.

Une Fédération départementale a été formée ; et ce n'est pas, croyez-le, une vaine étiquette, puisque le Comité de Nice compte déjà plus de 300 Membres et que certains de nos Comités communaux dépassent la centaine. Plusieurs sont en formation qui grossiront le nombre de nos adhérents, de telle sorte que notre Fédération ne le cèdera bientôt à aucun autre.

Ces premiers résultats, nous en reportons le mérite, pour une forte part, à l'annonce et à l'approche du Congrès. On a senti que nous n'étions plus seuls, que nos amis de la France entière et du Parlement étaient de cœur avec nous. Notre succès est donc le vôtre : c'est celui de notre grand et cher Parti. Nous pouvons maintenant envisager l'avenir avec une entière confiance et préparer les victoires de demain. (*Applaudissements.*)

Sur la politique des personnalités et des intérêts particuliers, nous avons entrepris de faire prévaloir, à votre exemple, la politique des idées et des principes. Aucune peine ne nous coûtera pour y parvenir.

Dans nos Comités se sont fait inscrire à côté de commerçants, d'employés, de représentants des professions libérales, etc... de nombreux travailleurs manuels des villes et des champs. (*Bravo !*) Pourquoi sont-ils venus vers nous ? Parce que nous n'hésitons pas à aller vers eux. Nous leur disons franchement qui nous sommes, ce que nous pensons, ce que nous voulons, et les rêves qu'ils peuvent faire viennent tout naturellement se fondre aux réalités que nous leur offrons. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas, vous le pensez bien, que l'on se fasse faute de nous traiter de bourgeois. Il n'y a pas de quoi nous émouvoir. Nous en avons vu et entendu d'autres. Des bourgeois, soit, c'est possible ; mais alors de bien humbles, puisque nous avons parmi nous — sans leur promettre la lune, pas même je ne sais quel paradis plus ou moins éclaboussé de sang, sans les exciter à la haine, à la violence — des ouvriers et des paysans. Suivant le mot de notre vénéré Ferdinand Buisson, « le parti radical est un parti bourgeois qui a l'âme d'un parti peuple ». Et le peuple s'en rend parfaitement compte, car plus on s'efforce de l'éloigner de nous, et plus il s'en rapproche, nous traçant par là des devoirs auxquels nous ne faillirons pas. (*Applaudissements.*)

On nous reproche, d'autre part, d'être les fourriers de la révolution : aveugles qui ne voient pas que les méthodes de régression sont les plus sûrs agents de colère et de révolte !

En vérité, c'est méconnaître le Parti radical que de lui assigner une action étroitement limitée. Ainsi que l'a écrit un des nôtres, un de nos présidents d'honneur dont le nom et les actes soulignent la justesse du mot de Buisson que je viens de citer. « Le Parti radical a toujours en plus grand nombre, pour soldats, tous ceux qui, soit pour eux-mêmes soit pour autrui, cherchent, par des voies pacifiques et sûres, à diminuer l'injustice et la souffrance humaine. »

Et Léon Bourgeois, dont je salue la mémoire — vous comprendrez qu'un modeste militant abrite sa pensée sous celle de nos grands morts — ajoutait

« Visant, non à la simple direction politique de l'Etat, mais à l'organisation de la Société tout entière, sur les bases de la liberté individuelle et du devoir social, le Parti Radical n'existe, ne se développe, ne s'affirme, ne gouverne que grâce à un contact permanent, non avec telle ou telle catégorie, non avec tel groupe ou telle classe, mais avec la masse entière des citoyens du pays puisant également les directions théoriques de sa politique aux sources les plus hautes de la pensée, auprès des maîtres même de l'intelligence et de la science, et les inspirations de ses actes à la source la plus profonde du sentiment dans l'âme populaire.

Ce qu'il veut être, ce qu'il se sent capable d'être, c'est non plus un parti dans la démocratie, mais le mandataire et l'interprète de la démocratie ellemême, cherchant la liberté et la paix dans l'organisation de la justice. » (*Applaudissements.*)

Voilà clairement définis les mobiles de notre action constante, et les buts que nous poursuivons. Il n'en est pas, croyons-nous, de plus nobles, de plus élevés.

C'est pourquoi nous portons haut l'orgueil de notre Parti. Nous n'entendons le subordonner à qui ou à quoi que ce soit. Notre doctrine, notre programme, sont assez riches pour que nous n'ayons rien à emprunter à personne. Il suffit au Parti radical et radical-socialiste d'être *lui-même* pour donner à la Société moderne, en la transformant par une évolution continue dans le sens de notre idéal une physionomie, une organisation en rapport avec les lois du progrès humain.

C'est l'œuvre à laquelle nous nous sommes tous consacrés. Pour la mener à bien, sachons nous inspirer de cette parole de Camille Pelletan :

« *Pas de compromissions à droite, pas de divisions à gauche !* C'est à cette double condition que le Parti radical et radical-socialiste remplira sa tâche après la victoire comme il l'a remplie pendant la bataille. » (*Applaudissements.*)

Ainsi concluait Pelletan dans la Déclaration du Parti en 1905. Si j'ai évoqué cette adjuration, d'une

actualité frappante, c'est avec la certitude qu'elle sera entendue ; car nos cœurs n'ont pas plus vieilli qu'elle ; que dis-je ? les épreuves n'ont pu que les affermir.

Le Parti radical et radical-socialiste tiendra les engagements qu'il a pris devant le Suffrage universel et, en dépit de tous les obstacles, de toutes les manœuvres, il poursuivra, au clair soleil de la liberté, sa marche résolue vers la réalisation des espérances de la démocratie française. (*Vifs applaudissements.*)

Mes chers amis, quelques mots encore.

Il est un homme en qui resplendissent les vertus et les talents du pur républicain, et qui personnifie noblement le Parti radical et radical-socialiste. Pendant toute la période du Bloc national, sa vaillance, jamais lassée, a préparé la victoire du 11 mai 1924, si bien que l'on peut dire, en reprenant un mot célèbre (*l'orateur tend le bras vers M. Herriot*): « Le Libérateur de la République, le voilà ! » (*Vifs applaudissements.*)

Interprète du sentiment exprimé par un grand nombre de nos Fédérations, en particulier par les Fédérations du Sud-Est et de l'Est, nous vous demandons de lui marquer notre reconnaissance et notre confiante affection en acclamant sa réélection à la Présidence de notre Parti. (*Applaudissements unanimes. Tous les congressistes, debout, crient « Vive Herriot !*)

Je me permets donc, usurpant pour un instant les fonctions de notre Président de mettre aux voix le vœu unanime de nos Fédérations.

(*M. Edouard Herriot, réélu par acclamations président du Parti, remercie du geste l'Assemblée de sa manifestation de sympathie.*)

NOMINATION DU BUREAU DE LA SEANCE

M. le Président. — Aux termes de notre ordre du jour, j'appelle l'Assemblée à constituer son Bureau de séance, auquel le Bureau en exercice doit céder la place.

Voix nombreuses. — Nous proposons de maintenir le Bureau.

M. le Président. — On propose de maintenir en fonctions le Bureau actuel pour cette séance.

Je mets aux voix cette proposition.

(*Par acclamations, le Congrès décide de maintenir le Bureau en fonctions.*)

EXCUSES

M. le Secrétaire Général présente les excuses de nombreux sénateurs, députés, conseillers généraux et délégués du Parti qui se trouvent empêchés d'assister aux séances du Congrès.

ENVOI D'UNE ADRESSE AU PARTI NATIONAL SOCIALISTE TCHECO-SLOVAQUE

M. le Président. — J'ai à donner connaissance au Congrès d'un télégramme qui nous a été envoyé par le Parti national socialiste tchécoslovaque. Il est ainsi conçu :

« Praha Snedvna,

« Parti national socialiste tchécoslovaque fidèle à la communauté internationale des idées de démocratie, paix et progrès, fidèle à la précieuse amitié du parti radical-sociaiste français qui a été confirmée par notre délégué à Boulogne-sur-Mer et par le vôtre à notre Congrès de Brno, salue très chaleureusement votre congrès annuel à Nice. Nos deux patries, nos républiques, élevées dans l'esprit de la solidarité démocratique au dehors et à l'intérieur, ne peuvent pas manquer les plus hauts buts de l'humanité. Souhaitons le meilleur succès votre Congrès. [illegible] parti national socialiste tchécoslovaque :

« Sénateur Klofac.
« Prague. »

(*Applaudissements.*)

Je vous propose d'autoriser notre Secrétaire Général à envoyer en votre nom, à M. le Sénateur Klofac le télégramme suivant :

« Sénateur Klofac, Prague.

« Le parti radical et radical-socialiste français, réuni en son congrès, remercie le parti national socialiste tchécoslovaque pour son témoignage d'amitié et lui envoie l'assurance de sa volonté de travailler avec le grand peuple tchécoslovaque pour son témoignage d'amitié et lui envoie l'assurance de sa volonté de travailler avec le grand peuple tchécoslovaque pour le développement des institutions démocratiques dans la paix et dans la liberté.

« HERRIOT. »

(*Applaudissements.*)

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE LEON BOURGEOIS

Je pense interpréter également les sentiments du Congrès en priant notre Secrétaire Général d'envoyer en votre nom à M. le Dr Bourgeois, le fils de notre vénéré Président d'honneur, un télégramme ainsi rédigé :

« Le Congrès Radical et Radical-Socialiste, au cours de sa première séance, tient à vous adresser son hommage de reconnaissance et de respect pour la mémoire du grand citoyen et du grand Français qui a tant fait pour établir, pour honorer et pour appliquer la doctrine de notre Parti. »

« HERRIOT. »

Nous avons cru qu'il était impossible de laisser s'écouler notre première séance, sans dire tout ce que nous devons à Léon Bourgeois, qui a tant fait pour notre Parti. Notre ami Lefranc l'indiquait tout à l'heure en quelques mots. Dans l'ordre intérieur comme dans l'ordre extérieur, il est peu d'hommes qui aient fait plus que Léon Bourgeois pour honorer le Parti radical.

Dans l'ordre intérieur il a adapté la doctrine du Parti aux temps que nous traversions. Il fut de ceux qui pensent que c'est toujours élever un Parti que de l'appeler à idéaliser sans cesse son programme et à le rattacher sans cesse aux plus hautes notions de l'esprit. Léon Bourgeois était un homme d'une conviction profonde, éclairée par une intelligence magnifique, et il est tels livres de lui, comme son ouvrage sur « la solidarité » dont on peut dire que la philosophie a souvent guidé les pas du Parti radical.

Dans l'ordre extérieur, il fut, nous ne devons pas l'oublier, le premier promoteur de cette grande idée de la Société des Nations. Nous n'avons oublié, ni les uns ni les autres, la glorieuse manifestation dont nous avons encouragé son initiative il y a un certain nombre d'années, à une époque où cette idée apparaissait encore comme chimérique. où elle se présentait comme une de ces étoiles qui illuminent la nuit inaccessible. Léon Bourgeois l'a découverte, et toute sa vie, il a marché vers elle, sans jamais se laisser détourner de sa route ni par les railleries, ni par les défis des hommes.

Il est mort, après une existence consacrée tout entière à la défense du pays et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

RAPPORT SUR L'ACTION ET LA VIE DU PARTI DEPUIS LE CONGRES DE 1924

M. le Président. — Je donne la parole à notre Secrétaire Général, M. Bouffandeau, qui doit nous présenter un rapport sur l'action et la vie du Parti depuis le Congrès de 1924.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — Avant de vous présenter mon rapport, mon premier devoir est de remercier notre ami Fernand Lefranc qui, a été, dans cette ville de Nice, l'organisateur de notre Congrès, et de lui exprimer la gratitude de tous les congressistes pour avoir pris des initiatives dont ils bénéficient aujourd'hui. (*Vifs applaudissements.*)

Avec lui, je tiens à remercier également, au nom du Comité Exécutif, l'Administration du Casino Municipal qui nous offre une hospitalité si accueillante, dont nous apprécions tous les avantages. (*Nouveaux applaudissements.*)

Le Bureau du Comité Exécutif a bien voulu me charger du rapport annuel. Je fais appel à votre indulgence, après les discours que vous venez d'entendre.

Mesdames, Messieurs,

Pour les Partis comme pour les hommes il est nécessaire de profiter d'une de ces haltes que la vie nous ménage pour embrasser le passé d'un coup d'œil rapide, afin de mieux préparer l'avenir.

Nos Congrès annuels nous invitent ainsi à nous recorder. L'an dernier, c'était à Boulogne-sur-Mer, sous un ciel gris et devant l'horizon ouaté de la Manche, que nous faisions notre examen de conscience, avant de prendre des résolutions. Aujourd'hui, c'est sur la Côte d'Azur, face à la mer latine, au clair soleil de Nice, que nous revivrons en quelques minutes les douze mois qui viennent de s'écouler, avant de lancer à la fin de nos séances, le *sursum corda* pour l'action future. (*Très bien !*)

Les caractéristiques de cette année politique

Douze mois d'action et d'efforts continus pour triompher des difficultés redoutables que nous ont léguées cinq années de guerre, plus cinq années de Bloc National.

Une nouvelle année de luttes électorales suivies de victoires retentissantes et aussi de déceptions passagères.

L'Union des gauches, nécessaire en tout temps, indispensable pour la durée de la législature en cours, a été maintenue, consolidée devant les urnes ; mais elle apparaît comme menacée de rupture au Parlement. Les militants républicains la réclament. Les Etats-major des Partis alliés, se disputant les posi

tions d'avenir, pourraient-ils sacrifier à leur stratégie les intérêts mêmes de la Démocratie ?

Le Programme énoncé dans la déclaration ministérielle de juin 1924 a été approuvé, confirmé par les scrutins municipaux et cantonaux de 1925 ; mais il est tenu en échec par une majorité conservatrice au Sénat. (*Très bien !*)

Le Gouvernement de M. Edouard Herriot avait été porté au pouvoir par le suffrage universel, par la volonté populaire, il en a été écarté par le suffrage restreint. (*Très bien !*)

La féodalité financière, alliée aux princes de l'Eglise, servie par un renégat du Socialisme et les légions d'un général malheureux, prétend imposer au pays son insupportable domination. Et elle a profité des embarras créés aux gouvernants par les fautes accumulées depuis dix ans pour nous prouver que notre politique ne sera pas libre tant que le rétablissement financier ne sera pas assuré. (*Applaudissements.*)

La politique extérieure — soyons heureux de le constater — est restée depuis un an celle que notre éminent Président a substituée aux méthodes procédurières éloignant de nous toutes les sympathies et compromettant la cause de la Paix. Aux coercitions coûteuses, génératrices de haine, ont succédé les essais de rapprochements et d'accords. La trilogie d'Herriot, *Arbitrage, sécurité, désarmement*, domine tous les débats. (*Applaudissements.*)

Quelques ombres, suivant l'expression d'un des nôtres, ont été projetées au cours de cette année sur le portique de ce temple aux trois colonnes : les élections anglaises six semaines après la conférence de Genève, les élections allemandes ensuite, reprises à deux fois, l'accession de Hindenburg à la présidence du Reich.

Il s'en est suivi que le protocole n'a pas été ratifié, mais ses principes restent à la base des tractations en cours. La mise à exécution du plan Dawes a suivi les accords de Londres et la conférence de Locarno reprend des garanties que visaient la Société des Nations dès 1924.

Des ombres ont péniblement obscurci également notre horizon au Maroc, en Syrie. Là encore, la sécurité de nos compatriotes, des indigènes auxquels nous devons protection, justifie notre action militaire défensive. La volonté de Paix que le Pays tout entier exprime doit être notre volonté à tous de limiter les opérations en cours au Maroc et d'obtenir une pacification qui ne soit point une trêve précaire mais une garantie pour les rapports futurs entre les Rifains et le protectorat français. (*Applaudissements.*)

Au Comité Exécutif

Politique intérieure, politique extérieure, questions financières, fiscales, économiques, questions sociales ont fait au cours de cette année, l'objet d'études et de débats particulièrement intéressants, soit au bureau soit dans les Commissions, soit dans les séances plénières du Comité Exécutif.

Les discussions ont été poursuivies avec cette passion du bien public qui anime nos délégués et le sentiment profond de la responsabilité d'un grand Parti qui a toujours placé l'intérêt national au-dessus des contingences électorales.

Ce sens des responsabilités était d'autant plus aigu que nous avons eu fréquemment à nos séances notre Cher Président Herriot, Président du Conseil ou Président de la Chambre des Députés, des Ministres qui venaient en délégués de leurs groupements départementaux, assister ou prendre part aux travaux du grand conseil de direction de la politique radicale-socialiste.

C'est le même esprit qui a amené parmi nous, au Congrès, nos amis du Parti, Membres du Cabinet Painlevé.

Qu'un tel geste ait ses contempteurs chez les modérés et les tenants du conservatisme social, nous n'en doutons pas, mais n'ayons cure de ce pharisaïsme.

C'est un nouveau service que nous aura rendu Herriot en acceptant, dès le premier jour, de rester le leader du Parti tout en remplissant les hautes

fonctions ou l'appellent le vœu du Pays et la confiance de ses collègues. (*Applaudissements.*)

Une politique d'honnêteté comme la sienne qui est la nôtre, est une politique de clarté. Restant la même au Gouvernement et dans l'opposition, elle n'implique aucun reniement aux hommes qui la représentent, et qui, mandataires du Parti au Parlement, sont et restent les bons serviteurs du Pays en défendant la doctrine de ce Parti au Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Vous n'attendez pas de moi un minutieux compte-rendu des neuf séances plénières du Comité Exécutif; notre bulletin vous a tenu au courant mois par mois et je sais que vous avez la mémoire fidèle.

Je souris en relevant dans un de nos procès-verbaux un ordre du jour du 17 décembre 1924 qui nous montre que les personnages à transformation, les Frégoli de la politique personnellement utilitaire, ont eux, de volontaires défaillances de la mémoire.

C'est ainsi que ce soir-là, il fallut rappeler à M. Millerand, Alexandre, lequel, la veille à Luna-Park, avait, dans un discours véhément, condamné la politique du Cartel qu'il n'eût pourtant pas dédaigné de couvrir de son autorité cette politique si on eût consenti à ce qu'il restât à l'Elysée. (*Très bien ! et rires.*)

On n'eut qu'à reproduire son communiqué officiel du 5 juin précédent :

« M. Millerand a demandé à M. Herriot s'il voulait « lui prêter son concours pour la formation du nou- « veau cabinet, en vue de l'application des idées que « le Suffrage Universel a fait prévaloir dans sa ré- « cente consultation. »

Mes Chers Collègues, vous voilà invités par M. Millerand lui-même, à réclamer l'application des idées que le Suffrage Universel a fait prévaloir (*Rires et applaudissements.*)

Le Suffrage Universel veut également que nous revenions à un scrutin de clarté et de loyauté, au scrutin d'arrondissement, le seul qui soit bien français. Son rétablissement est, politiquement et moralement, indispensable. Nous devons le réclamer immé-

diat. Il peut être réalisé avant la fin de l'année si le Gouvernement et la Chambre se mettent d'accord sur ce point. (*Très bien !*)

Le Comité Exécutif du Parti, sur les propositions de la Commission de propagande et du Bureau, ont invité, dès le 17 décembre 1924, les Membres du Groupe Radical-socialiste de la Chambre à poursuivre le retour immédiat au scrutin uninominal.

A trois ou quatre reprises, la question est venue devant le Comité Exécutif lequel a félicité MM. Lambert et Albert Milhaud de leurs heureuses interventions à la tribune et Léon Archimbaud de l'action qu'il a exercée à la Commission du Suffrage Universel et dans les Groupes. (*Applaudissements.*)

Le Petit Congrès du 18 Février n'avait pas oublié cette question pas plus que la Doctrine du Parti au sujet des *Assurances sociales.*

Après le clair exposé de M. Cahen-Salvador, un ordre du jour documenté et précis a été adopté à l'unanimité. La Haute-Assemblée a enregistré le vœu exprimé de voir rapidement sanctionner par son vote après les ressources jugées indispensables le projet qui lui a été transmis, voilà plus de dix-huit mois.

Le Congrès sera unanime à reprendre avec force les décisions du Comité Exécutif réclamant l'adoption très prochaine de cette loi de solidarité sociale.

N'est-ce pas notre regretté et illustre Léon Bourgeois qui, dans sa lettre aux Congressistes de Nantes, en 1909, disait :

« C'est l'ensemble des assurances contre l'ignorance,
« contre la maladie, contre les accidents, le chômage,
« l'invalidité; c'est pour mieux dire encore, la grande
« assurance de solidarité nationale contre tous les
« risques d'injustice, qu'ils soient naturels ou so-
« ciaux, s'ils sont humainement évitables, que notre
« Parti a le devoir d'organiser. »

Nous apprecions l'aide que nos voisins nous veulent prêter pour la tâche qui nous presse ; nous admettons l'aiguillon que l'on fait et que nous faisons sentir à ceux qui ne se hâtent pas assez, mais les Radicaux-Socialistes, à qui revient l'initiative des

assurances, n'ont pas eu besoin d'injonctions impérieuses pour compléter leur code de la solidarité sociale. (*Applaudissements.*)

Déjà, à l'époque de ce Petit Congrès, nous avions à répondre vigoureusement aux attaques des adversaires et les délégués réunis votaient deux ordres du jour de confiance dans le Gouvernement et affirmaient :

« Que le Parti Radical et Radical-Socialiste entend « persévérer dans la réalisation du programme issu « de ses Congrès et qui constitue sa charte. »

Les incidents de Marseille, provoqués vous, vous le rappelez, par le Général de Castelnau avaient fait l'objet d'un débat : le Comité Exécutif le termina par un ordre du jour en faveur de la liberté de la parole et de la pensée.

« Mais, réprouvant les entreprises de violence d'où « qu'elles viennent, et les provocations qui consti- « tuent un appel à la guerre civile,

« Entendant mettre un terme à l'organisation de l'émeute par des bandes armées, il appelait l'attention du Gouvernement sur les organisations d'un général fastieux. »

Ceux qui avaient feint de croire au « grand soir » communiste et qui avaient troublé par cette appréhension le réveillon de leurs amis, préparaient un véritable fascisme.

Ils comptent sans le bon sens des Français et l'énergie des fils de la Révolution prêts à défendre leurs libertés.

Un mois après, le 18 mars, c'était contre le fameux manifeste des cardinaux que le Comité Exécutif devait protester, en même temps qu'il dénonçait les coupables agissements des fraudeurs de l'impôt, l'évasion des capitaux et les manœuvres qui étaient de nature à ruiner le crédit public. (*Applaudissements.*)

La crise ministérielle

Ces manœuvres aggravaient les embarras de la Trésorerie. L'opposition prolongeait la discussion du budget. La tâche du Gouvernement était rendue de plus en plus difficile. Mais le cabinet Herriot avait à la Chambre une majorité irréductible. Au Sénat, au contraire, l'esprit conservateur inquiété par des réformes démocratiques inscrites dans le projet de budget dominait l'Assemblée, malgré les courageux efforts des radicaux-socialistes et des cartellistes de la Gauche Démocratique.

On sait comment les événements se précipitèrent du 8 au 10 avril.

Ceux qui sont responsables de la situation dans laquelle nous nous débattons encore, ceux qui avaient accru la dette de guerre de 160 milliards sous le Bloc National, ceux qui avaient accumulé 22 milliards d'échéances pour les six derniers mois de 1925 osaient faire un crime au Gouvernement des gauches d'avoir laissé émettre 4 milliards de billets de banque.

M. François Marsal, oubliant qu'il avait, lui, créé le 28 septembre 1920 l'inflation sans contre-partie, qu'il avait instauré, en avril 1924, le régime des avances occultes de la Banque de France, accusait son successeur d'avoir illégalement autorisé cette inflation.

Malgré le courageux et clair discours de M. Herriot, le 10 avril, au Sénat, la majorité suivit les hommes du Bloc National.

La crise ministérielle était ouverte.

Immédiatement, le Bureau du Comité Exécutif, appliquant les décisions de nos Congrès, convoqua le Groupe interparlementaire du 11 au 16 avril., il se tint en permanence avec nos collègues du Parlement. Les membres du Parti, durant ce temps, restèrent constamment en rapport avec leur Président, M. Edouard Herriot dont ils étaient unanimement solidaires. (*Très bien !*)

Le Groupe interparlementaire avait affirmé sa décision de n'accorder sa confiance qu'à un ministère

résolu à continuer la poltique du cartel des gauches. Il n'a pas peu contribué à déterminer M. Paul Painlevé à accepter la Présidence du Conseil. Il lui demandait de continuer la politique de M. Edouard Herriot.

Le 22 avril, M. Herriot, qui sur les instances réitérées de nos amis, avaient accepté la candidature, était élu Président de la Chambre des Députés. (*Applaudissements*).

Le Parti radical tout en félicitant son Président de cette élévation à l'une des trois plus hautes magistratures de l'Etat le remerciait de son acceptation et des nouveaux services qu'il rendait ainsi au Pays et à la cause démocratique. (*Vifs applaudissements.*)

Au Parlement

Dans ce rapide coup d'œil rétrospectif, nous avons eu du moins, si les événements nous ont été parfois pénibles, la satisfaction de constater le parfait accord existant entre les divers éléments du Parti : ses chefs, ses représentants au Parlement, ses délégués au Comité Exécutif, ses militants.

A la Chambre, le Groupe radical et radical-socialiste compte toujours 140 députés. Si nous avons eu le passage au Sénat de M. Noguès, dont le succès nous fut si agréable, nous pouvons aujourd'hui féliciter son successeur, M. Boué, lequel reprend sa place au Groupe.

L'unité, que nous signalions l'an dernier, s'est maintenue sous la présidence de notre ami vénéré M. Cazals, dont tout le monde apprécie la droiture, le désintéressement, la probité politique et l'ardeur des convictions. (*Vifs applaudissements.*)

Cazals, suppléant notre Président Herriot, conquiert tous les suffrages par sa bonhomie et sa finesse. Il est le représentant écouté du Parti dans les délicates et fréquentes tractations de groupe à groupe il parle en son nom en séance pour les brèves et fermes déclarations qui sont à faire. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nos amis du Palais-Bourbon m'excuseront de ne

point rendre hommage à chacun d'eux en particulier pour leurs interventions et leurs propositions ; qu'ils veuillent bien considérer que la justice rendue à leur président s'applique à eux tous.

Il me suffira donc de dire, m'en tenant à l'un des faits les plus récents, que le Parti a été heureux et fier de l'élection de Malvy à la Présidence de la Commission des Finances. (*Applaudissements.*)

La parfaite unité du Parti, disions-nous. Et certains, pensant au vote du 12 juillet, se demandent si cette unité n'est point rompue, comme le [illegible] nos adversaires. Non ! il n'y a, il ne doit y avoir, il ne peut y avoir aucune félure dans le Groupe radical-socialiste de la Chambre.

Les protestations immédiates des députés mis en cause par la presse nous permettent d'affirmer qu'il n'y a eu qu'un désaccord apparent. Chacun a pu justifier son vote.

Mais la joie mauvaise de l'opposition, les espoirs qu'elle a eus, les prétentions qui sont maintenant les siennes nous sont des avertissements suffisants.

Il est indispensable désormais que l'unité de vote concorde avec l'unité de doctrine du Parti. (*Applaudissements.*)

Cette règle, facile à suivre, par qui est convaincu de la nécessité de l'union disciplinée s'applique au Sénat comme à la Chambre des Députés. Elle s'impose à la conscience de chacun dans les votes au scrutin secret comme au srutin public. Si elle avait été observée, Bienvenu-Martin, Président de la gauche Démocratique, serait président du Sénat. (*Applaudissements*)

LA VIE INTERIEURE DU PARTI

Administration — Organisation — Propagande

L'action disciplinée, c'est-à-dire concertée que nous exigeons de nos élus, est aussi indispensable pour eux au Parlement qu'elle l'est pour les militants dans les Comités ou Groupements.

C'est elle qui assure le succès de nos candidats dans les Comités ou Groupements.

C'est elle qui assure le succès de nos candidats dans les élections. Ceux qui lui doivent leurs mandats peuvent donc, sans le moindre sacrifice, accepter cette discipline dans l'exercice même de ces mandats.

Vos délégués à l'administration du Comité Exécutif sont, eux aussi, pénétrés de cette idée et même dans le recrutement des effectifs ils attachent plus de prix à la qualité qu'à la quantité. (*Très bien !*)

Cependant, nous sommes heureux de constater une progression constante des adhésions au Parti et des sections constituées.

Les premières années d'après-guerre furent marquées par une crise maladive de découragement, ou plutôt d'indifférence politique. Les anciens Comités ne se réunissaient plus ; il ne s'en constituait pas de nouveaux. La jeunesse semblait s'éloigner de la politique et de nous. Nous étions victimes de notre patriotique abnégation, car pendant que le Parti radical était muet aux tranchées et à l'arrière, vous savez quel travail de prosélytisme confessionnel s'accomplissait au front et dans les formations sanitaires, vous savez aussi que les autres partis avaient vite repris leur propagande. (*Très bien!*)

La Présidence d'Herriot en 1919, son inlassable campagne de conférences à travers le Pays, menée concurremment avec son rôle parlementaire et ses devoirs de Maire de Lyon, au prix de sa santé, ont assuré le rétablissement du Parti en même temps que la Victoire de 1924. (*Applaudissements.*)

La jeunesse est venue alors à nous, attirée par celui qui lui rappelait Jaurès. Dès le Congrès de Marseille, nous enregistrions ce mouvement. A Paris la journée des jeunes permit le regroupement des jeunesses républicaines qui ont trouvé chez nous depuis un concours constant.

Pour les Commissions nous réservons les chiffres.

Quelques-uns seulement vous permettront de juger cette progression dont nous parlons. Encore ne voulons-nous point remonter au-delà de 1922-23. Au cours de cet exercice le nombre des Parlementaires adhérents et cotisants était de 125. En 1924 et en 1925 il dépassa 200. Les délégués au Comite

Exécutif sont passés, du fait de l'adhésion de Conseillers Généraux, membres de droit de 956 à 1.150.

150 Groupements nouveaux se sont affiliés au Comité Exécutif, dont 102 au cours de cet exercice. 30.000 cartes du Parti de plus ont été délivrées en 1925 qu'en 1924.

Quant à nos Finances que gère avec un zèle et un désintéressement dont nous devons le remercier, M. le Trésorier Général Louis Besse (*Applaudissements*) elles accusent elles aussi une amélioration constante. Si les dépenses s'accroissent en raison, non seulement de la dévaluation monétaire mais de la nécessité de pourvoir à une action plus intense les rceettes sont en 1924-1925 presque le triple de ce qu'elles étaient en 1922-1925.

Plus de 55 0/0 des dépenses ont été consacrées à la propagande par la parole, par les tracts et les affiches. Encore ne tenons-nous pas compte de certains frais qui sont aussi profitables à la diffusion de nos idées.

Vous aurez à délibérer sur un rapport de M. Henri Lévy au sujet de l'organisation centrale du Parti. Nous avons apporté sur ce point comme sur les autres tout notre concours à la Commission de Propagande. Si nos suggestions relatives aux ressources à trouver pour l'application d'un projet qui peut paraître ambitieux mais qui serait progressivement réalisable, pouvaient être suivies de résultats, le Parti aurait alors de véritables moyens d'action. Ceux qu'il a actuellement sont réellement insuffisants. Vos délégués à l'Administration s'efforcent de leur faire produire le maximum.

C'est ainsi que la propagande a profité, non seulement de l'incomparable autorité et du prestige du Président qui, Président du Conseil ou Président de la Chambre, s'est rendu dans les grandes manifestations que vous connaissez, non seulement du dévouement d'un grand nombre de nos Parlementaires, mais aussi du talent de toute une équipe de jeunes conférenciers qui sont venus grossir les cadres que nous avions déjà.

Le Parti radical-socialiste français a non seulement

bénéficié de son action à l'intérieur mais aussi des rapports qu'il a noués avec les autres Partis démocratiques d'Europe. L'Entente internationale, à la fondation de laquelle vous avez coopéré, l'an dernier à Boulogne, est maintenant un organisme bien vivant au service des idées de Paix et de Collaboration internationale. Le Congrès de Copenhague a marqué un heureux début de ces rencontres annuelles. (*Applaudissements.*)

Les élections municipales et cantonales

Si nos conférenciers, si les appels, les tracts et l'affiche « la Vérité » ont pu aider nos Comités pour les élections municipales, c'est à nos groupements et à nos militants surtout qu'il faut attribuer le mérite des succès des 3 et 10 mai 1925.

L'opposition de droite avait fondé les plus grands espoirs sur cette consultation du suffrage universel. Les communistes se flattaient de prendre de nombreuses municipalités, et notamment d'encercler Paris d'une véritable zone rouge. Le Bloc national et les Moscoutaires ont été également déçus. Les statistiques vous ont fait connaître les résultats généraux et vous, qui avez constaté vos gains, après avoir travaillé à les obtenir, vous savez qu'elles n'ont rien exagéré.

Certains ont prétendu que le Cartel avait surtout profité aux socialistes, parce que dans quelques grandes villes la municipalité appartient à ceux-ci. Il suffit d'analyser, département par département, la situation pour se rendre compte que les Radicaux et Radicaux-socialistes ont fait des gains bien plus nombreux que leurs voisins et alliés, et il ne faut pas s'émouvoir que, dans le glissement à gauche, il y ait eu des municipalités passant des radicaux aux socialistes.

C'est ce qui s'est passé également pour les sièges de Conseillers Généraux aux élections de juillet dernier.

Cette fois encore, certaines interprétations excessives sont à rectifier. Notre Parti a gagné une centaine

de sièges, les socialistes S. F. I. O. en ont gagné 50. Mais ils en prennent 11 sur les Communistes, lesquels avaient été élus comme socialistes en 1919; le gain réel des socialistes S.F.I.O. sur 1919 n'est donc que de 39 sièges.

Dans un autre compte-rendu publié au *Bulletin*, nous avons essayé d'expliquer, nous aussi, les abstentions trop nombreuses aux élections cantonales. Nous n'y reviendrons que pour vous dire qu'il est nécessaire de lutter contre l'état d'esprit qui éloigne les électeurs des urnes. Nous n'y réussirons qu'en donnant confiance au peuple par une action énergique, continue, féconde en résultats tangibles. (*Applaudissements*).

Action — Confiance — Union

Cette action, constante, réfléchie, méthodique doit être celle d'un grand Parti qui ne sépare pas ses intérêts de ceux de la République, de la Démocratie, du Pays, et qui, à travers sa politique nationale, envisage toujours le bien de l'humanité.

Si par elle on gagne la confiance populaire, c'est parce que le peuple sent et comprend qu'il est l'objet d'un amour sincère de la part de ceux de ses fils qui s'unissent pour améliorer les conditions de la vie commune. Mais, pour inspirer confiance aux autres, ayons une forte confiance en notre Parti lui-même, en son programme, en son avenir.

Le Parti radical et radical-socialiste peut être fier de son passé. Il est l'héritier des Grands Jacobins de la Révolution. Si d'autres sont de la famille de Babœuf, nous pouvons, non sans orgueil, nous réclamer de Danton. (*Applaudissements.*)

Ce sont nos aïeux qui firent la République de 1848, ce sont nos pères, auprès desquels quelques-uns d'entre nous ont milité, qui ont fondé la Troisième République. Ce sont les Républicains sans épithète, unis par notre propre idéal, qui ont fait vivre cette République, l'ont défendue dans tous les assauts qu'elle a subis et en ont fait une réalité.

Vous allez rendre hommage, dimanche à Gambetta, et dans votre souvenir ému apparaîtront aussi les ima-

ges de Henri Brisson, Goblet, Camille Pelletan, Emile Combes, Léon Bourgeois, le dernier des nos illustres disparus, et vous aurez alors cette fierté de famille qui n'a rien d'étroit, et dont la noblesse vous apparente au grand Jaurès.

Vous tournant vers notre chef, Edouard Herriot, auprès duquel se trouve notre doyen Ferdinand Buisson, vous constaterez que la chaîne n'est pas rompue. La lignée des radicaux continue. (*Vifs applaudissements.*)

Le Programme radical non plus n'est pas près d'être épuisé. Ne sommes-nous pas le Parti de la Justice sociale et de la Solidarité humaine ? Nulle hardiesse ne nous effraie, nulle conception sociologique ne nous inquiète, mais étant un parti de sincérité et de réalisation, nous réclamons chez les autres un examen sincère des doctrines et le sens des réalités. Nous ne nous contentons pas d'affirmations hautaines et de formules dogmatiques. Quoique nous ayons la foi démocratique ardente, il n'y a pas de mystique radicale.

Notre programme est assez beau, assez large, notre idéal assez élevé pour que nous n'ayons pas à envier les autres.

Restons nous-mêmes et faisons notre œuvre. Mais faisons-là hardiment. Seules, nos hésitations et nos défaillances pousseraient nos troupes vers d'autres bataillons de l'Armée Républicaine. (*Vifs applaudissements.*)

J'en ai terminé ; laissez-moi maintenant vous dire un merci cordial pour le concours que nous recevons de vous tous. Vous êtes, sur ces rangs des congressistes, confondus sous le beau titre de délégués du Parti : Ministres, Sénateurs Députés, Elus divers, militants. Que dis-je ? Nous ne sommes tous ici que des militants. Restons-le et surtout restons unis. (*Applaudissements.*)

L'heure n'est pas sans gravité. On attend vos résolutions. Elles seront précédées de débats sérieux qui pourront être vifs parfois. Pour qui a suivi nos vingt et un Congrès précédents la vivacité des débats n'ins-

pire aucune inquiétude. Après avoir échangé vos idées, confrontés vos points de vue, vous délibérerez et déciderez.

La décision prise, que chacun, quelle que soit sa place et sa fonction, s'y soumette volontairement.

En quittant le Congrès de Nice il ne doit y avoir du consentement de tous que ces mots d'ordre :

Union des cœurs et des volontés,

Unité de vote au Parlement,

Unité parfaite du Parti. (*Vifs applaudissements répétés*).

M. le Président. — Au nom du Congrès, je tiens à remercier notre ami Bouffandeau de son rapport, que tous nos militants auront plaisir à relire dans notre brochure annuelle, et qui est le résultat remarquable d'un travail aussi minutieux que méritoire. (*Vifs applaudissements.*)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

M. le Président. — La parole est au rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs pour donner lecture de son rapport.

M. Fabius de Champville, *rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs.*

La Commission composée de MM. Drouhin, Anquetin Jean, Gasparin, Pescetto, Barraud, Gustave Garnier (Orne), Lefèvre, Baudoux, Sanguinetti, Courbet, Docteur Narboni, A. Brunet, Chamboredon, Poterlot ; G. Fabius de Champville s'est réunie, après sa nomination par le Congrès.

Ont été désignés :

Président rapporteur : G. Fabius de Champville.

Assesseurs : A. Brunet Poterlot ;

Secrétaire : Dr Narboni (Alger).

Le Président déclare qu'en vertu des règlements, vingt-deux groupements qui ont nommé des Délé-

gués n'ont pu retirer leur Carte, n'étant pas à jour avec la Caisse du Parti.

Certains Délégués dans les mêmes conditions quoiqu'ayant reçu la carte de leurs Groupements et n'ayant pas payé la cotisation de l'exercice écoulé, ne pourront pénétrer au Congrès qu'en régularisant immédiatement leur situation.

De même les Comités dont les représentants régleront la situation conserveront tous leurs droits d'être représentés. Il a été décidé toujours en vertu des règlements que nul ne pourrait être nommé Délégué au Congrès ou au Comité Exécutif, s'il n'était désigné par le Bureau de la Fédération et s'il n'était cotisant à l'un des Comités locaux. Le Comité à admis dans ces conditions un Délégué présenté par deux membres qualifiés des Colonies. En fait, nulle protestation pour indignité ou faute contre la discipline du Parti n'étant parvenue ni au Comité Exécutif, ni à la Commission de vérification des pouvoirs, celle-ci déclare valablement qualifiés comme Délégués du Congrès tous ceux de nos collègues, ayant reçu la carte du Congrès.

Rappelons pour le principe que nul ne peut être porteur de la carte du Congrès, s'il n'est d'autre part muni de la carte du Parti.

M. le Président. — Je remercie, au nom de l'Assemblée, notre rapporteur, M. Fabius de Champville, qui, avec la compétence éclairée que lui donne son ancienneté dans le Comité Exécutif, a bien voulu se charger de nous rendre compte des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs. (*Applaudissements.*)

Je mets aux voix la validation des pouvoirs de tous les délégués au Congrès dans les conditions indiquées par notre rapporteur.

(L'Assemblée prononce cette validation.)

M. le Président. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses délibérations valables.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — Conformément à notre ordre du jour, j'appelle l'Assemblée à proceder à la nomination de la Commission de la déclaration du Parti.

M. Lisbonne. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Lisbonne.

M. Lisbonne. — Je ne crois pas qu'il soit possible d'ajouter quoi que ce soit au discours si précis, si lumineux, si clairvoyant, en même temps que si plein de tact et de fermeté de notre président Herriot. Je suis donc convaincu de traduire les sentiments unanimes du Congrès en lui proposant de décider que le discours d'Herriot sera transformé en déclaration du Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis très touché de la proposition de notre ami Lisbonne, de même que j'ai été très touché tout à l'heure d'une autre manifestation que vous avez bien voulu faire en me réélisant Président du Parti. Mais je crois qu'il y aurait intérêt à ce que la Commission que nous devons nommer conformément à notre règlement, soit laissée juge de la question Si cette Commission, après en avoir délibéré, décide que le texte du discours que vous avez entendu correspond aux sentiments du Congrès, elle l'acceptera ; mais il serait d'une meilleure procédure que la Commission fût tout d'abord nommée.

M. Dominique. — Je suis infiniment respectueux de la pensée de notre Président, et je comprends fort bien les scrupules qui l'animent. Mais qu'il me permette de lui dire que laisser à une Commission le soin d'apprécier de l'opportunité d'une nouvelle déclaration du Parti, alors qu'il appartient au Congrès de se prononcer sur cette importante question, c'est en quelque sorte donner à un organisme du second degré la manifestation d'une opinion que le Congrès a qualité pour faire tout de suite et par les moyens les plus rapides.

C'est dans ces conditions que, pour mon compte personnel, j'appuie la proposition de M. Lisbonne, en suppliant notre Président de faire taire ses scrupules.

Le discours d'Herriot que nous avons accueilli par nos applaudissements enthousiastes, n'est pas une simple affirmation de politique personnelle, pas plus que la manifestation d'un état d'esprit de notre Président. Il contient, sur les devoirs et sur le programme du Parti, une série d'affirmations qui lui donnent le caractère d'une déclaration du Parti. Ce n'est point non plus un document par lequel le Président apporte l'expression de sa sympathie personnelle à un Parti qu'il n'a cessé de servir avec autant de fidélité que d'éclat : c'est l'affirmation plus haute de notre doctrine. Et si tout à l'heure une correspondance instinctive s'est, automatiquement, manifestée entre la pensée du Président et le cœur du Congrès, c'est que le Congrès a donné au discours du Président Herriot la signification d'une affirmation précise de la doctrine de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Que ferons-nous de plus ? Un document nouveau qui ne ferait que répéter, en des termes moins forts, notre pensée et notre doctrine communes ? Non, non ! C'est pour ne pas affaiblir cette doctrine, à laquelle est conforme la pensée personnelle de notre Président, que, d'accord avec M. Lisbonne, je vous demande de considérer comme inutile le vote d'une Commission qui, nous le savons par les sentiments que vous avez déjà manifestés, ne pourrait que nous apporter la proposition même que nous vous soumettons en ce moment (*Vifs applaudissements.*)

M. Michelis *et plusieurs congressistes.* — La nomination de cette Commission est cependant réglementaire.

M. Fernand Lefranc. — Nous ne pouvons qu'être très sensibles aux sentiments qu'a exprimés notre cher Président. Mais nos applaudissements unanimes ont par avance marqué notre vote. Au surplus, ainsi que vient de le dire M. Dominique, quoi de nouveau la Commission pourrait-elle ajouter au discours de notre Président, puisque ceux-là mêmes qui en feront

partie ont chaleureusement applaudi la proposition qui leur est faite de transformer ce discours en déclaration du Parti ?

Dans ces conditions, me permettant pour la deuxième fois de me substituer au Président, je considère comme adoptée la proposition de MM. Lisbonne et Dominique. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Non, mes chers amis, permettez! Je suis extrêmement touché des témoignages de sympathie que vous me donnez, mais je vous prie d'entendre mes raisons.

Si j'ai soutenu des idées dans le discours que vous avez entendu tout à l'heure, si même j'ai lu ce discours alors que j'ai l'habitude de vous parler directement, c'est, vous le pensez bien, que j'ai médité ces idées, que j'y tiens, que ce sont les miennes, que je ne suis pas prêt à y renoncer, et que je souhaite par conséquent que le Congrès se prononce pour elles. C'est entendu (*Bravo ! bravo !*)

Mais, précisément parce que j'y suis très attaché (*Très bien !*), parce que je crois qu'elles peuvent supporter l'épreuve de la discussion (*Applaudissements*), et parce que si elles sont attaquées, je suis tout prêt à les défendre (*Nouveaux applaudissements*), je dois, moi qui crois à l'impérieuse nécessité de tout faire dans l'ordre et dans la liberté, être soucieux des règles et surtout lorsqu'il s'agit de moi, me montrer encore plus scrupuleux que d'autres. (*Vifs applaudissements.*).

Je retiens, mes chers amis, votre manifestation. Bien entendu, je ne vais pas vous dire « Votez contre mes idées » ! Cela voudrait dire que je vous ai parlé tout à l'heure du bout des lèvres, et pour m'acquitter simplement d'un usage. Non ! Je vous ai dit toute ma pensée. Je crois qu'avant tout il faut défendre le cartel et résoudre les problèmes nationaux par des formules démocratiques. Je suis indigné, quand on essaie d'opposer l'intérêt national à l'intérêt de notre Parti. (*Très bien !*)

La Commission sera juge. Si elle estime qu'il y a intérêt à ne pas faire à la clôture du Congrès, un texte différent de celui que je vous ai lu en ouvrant

vos travaux, si elle pense que, pour l'unité de notre propagande, un texte unique est préférable, elle le dira, mais après en avoir déilbéré. Pour ma part, je serai beaucoup plus à mon aise, beaucoup plus libéré de scrupules si cette déclaration est allée devant la Commission et si, le cas échéant, la proposition de la retenir comme exprimant la pensée du Congrès vient de la Commission, et non pas d'un vote spontané de l'Assemblée où l'on pourrait supposer qu'il y a de la part du Congrès ici rassemblé ou quelque gêne à l'égard de son Président, ou peut-être même l'embarras que cause quelquefois l'affection. Et je ne veux pas que l'affection que me portent quelques-uns d'entre vous soit pour eux une gêne dans l'expression de leurs idées. (*Applaudissements.*)

Je vous demande donc de décider que vous allez nommer la Commission de la déclaration du Parti. (*Bravo ! bravo ! Dénégations sur divers bancs.*) Ecoutez, mes chers amis, je vous le demande ! (*Vifs applaudissements.*)

La Commission sera saisie de la proposition qui vous a été soumise. Elle aura, bien entendu, toute sa liberté de décision. Si mes idées sont combattues, je serai là pour les défendre. (*Nouveaux applaudissements.*)

Le Bureau est saisi d'une liste formée des noms suivants :

Edouard Herriot, Ferdinand Buisson, Maurice Sarraut, Cuminal, Cazals, Jean Bosc, Ducos, Camille Chautemps, Daladier, Archimbaud, Laurent-Thiéry, Pasquet, Henri Michel, Nogaro, Georges Chauvin; Lambert, Dalbiez, Léo Bouyssou, Charles Couyba, Gavaudan, Fernand Lefranc, Jean Montigny, Albert Milhaud, Louis Besse, Ripault, Fabius de Champville, Cathala, Roger Delthil, Bonnafous, Castel, Postel, Camille Picard, Gineste, Brunet, Duffour, Dellac, Estier, Doucedame, Israël, Dalimier, Dumesnil, Lévy-Alphandéry, Lucien Le Foyer, Michelis, Grandigneaux, William Bertrand, Marc Rucart, Gaston Bazile, Roger Trousselle et Lautier.

Il n'y a pas d'opposition à l'adoption de cette liste ? Non ! non !).

La Commission de la déclaration du Parti est donc ainsi constituée.

J'invite les Commissions à se réunir immédiatement dans les locaux qui leur ont été affectés.

Personne ne demande la parole ?-...

La séance est levée.

(La séance est levée à 16 heures et demie.)

DEUXIEME SEANCE

Vendredi 16 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Henri MICHEL, député, assisté de MM. Vallier, sénateur, Jean BOSC, LAMBERT et BASTID, députés; Mmes BRUNSCHVICG, MM. GAVAUDAN, SARTORIO, ESTIER et DELFIEU, *vice-présidents;* et de MM. PFEFFER, MASSIMY, Raymond ISRAËL, DELARBRE, CABANNES, Paul RICHARD, CAHEN-SALVADOR, THÉVENIN et RULHAND, *secrétaires*, ainsi que de Félix BOUFFANDEAU, secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. Henri MICHEL, *président.* — Mes chers camarades, laissez-moi tout d'abord vous remercier, au nom du Bureau et en mon nom personnel, du très grand honneur que vous nous avez fait en nous appelant à présider aux débats de cette séance matinale.

Vous avez entendu hier le magistral discours prononcé par notre éminent et respecté Président Edouard Herriot. Aux acclamations de l'Assemblée entière, vous avez marqué votre volonté de voir transformer son discours en la déclaration du Parti. Rien ne montre mieux qu'il a traduit de la façon la plus fidèle et la plus exacte la doctrine de notre Parti et la pensée vraiment philosophique vers laquelle nous devons toujours nous orienter. C'est vous dire que, pour tous les présidents qui seront appelés à diriger vos débats, il n'y a plus matière à de longs discours.

Dans l'ordre de la politique extérieure, d'un mot notre pensée a été fidèlement traduite ; ce que veut le Parti radical et radical-socialiste, c'est la paix, cette paix dont nul n'a jeté plus solidement les assises que ne l'a fait Herriot à Londres et à Genève lorsqu'il a proclamé la fameuse trilogie, sur laquelle on ne discute plus aujourd'hui et hors de laquelle il ne semble pas possible d'élever ce temple de la paix que nous

rêvons tous « arbitrage — sécurité — désarmement ». (*Applaudissements.*)

Dans le domaine de la politique intérieure, que demandons-nous ? que peut demander le Parti radical et radical-socialiste ? si ce n'est que cette politique reste celle qui a été voulue par le suffrage universel aux élections de 1924, et confirmée à deux reprises en 1925, aux élections communales et aux élections départementales. (*Applaudissements.*)

En matière de politique financière, règne un très grand malaise en raison des difficultés qui pèsent sur notre pays. Aujourd'hui même, cet après-midi, si je ne me trompe, cette question sera abordée par les hommes compétents que compte notre Comité Exécutif et par M. le ministre des finances lui-même dont on nous annonce la prochaine arrivée.

Reste un seul point : notre attitude à l'égard du Gouvernement. Cette attitude, nous pouvons la définir d'un mot. Pour nous, les questions de personnes ne comptent pas. Le Parti radical et radical-socialiste s'est toujours honoré de rester fidèle à sa doctrine et à son programme. Il ne connaît pas d'ennemis à gauche en dehors des négateurs de l'idée de patrie qui semblent s'exclure eux-mêmes et de la France et de la République. (*Applaudissements.*)

Cela étant, que pouvons-nous demander à un Gouvernement quel qu'il soit ? Pas de compromissions, pas de complaisances à l'égard de la droite. Que le Gouvernement reste rigoureusement fidèle à la politique que la volonté du suffrage universel a si hautement affirmée à diverses reprises, et nous serons prêts à marcher derrière lui.

Par contre, si un Gouvernement, même en se donnant l'apparence de faire la politique du cartel, avait la faiblesse d'incliner vers des concessions à la droite ou même de lui adresser des sourires, ce que nous jugerions inacceptable, nous ne pourrions que lui dire, répétant le mot fameux : « Pas cela ou pas vous ! » (*Vifs applaudissements.*)

Enfin, et c'est sur ce point que je terminerai, nous avons aussi à examiner notre attitude à l'égard du Parti socialiste unifié qui, je l'avoue, ne nous a pas

ménagé des aménités plutôt désagréables (*Sourires*), dans son récent manifeste.

Vous savez que c'est avec lui surtout que nous avons fait le cartel. C'est avec l'alliance du Parti socialiste unifié, c'est avec l'appoint de toutes les forces de gauche et d'extrême-gauche que nous sommes allés à la bataille et que nous avons remporté la victoire.

Sous le nom de « cartel », nous nous sommes réunis. On l'a dit avec juste raison : le cartel est un contrat, non seulement un contrat intervenu entre deux partis, mais un contrat qui a été ratifié par l'opinion publique et par le suffrage universel. Ce contrat, nous estimons qu'il ne nous appartient pas de le déchirer. En tout cas, ce n'est pas le Parti radical et radical-socialiste qui en prendra la responsabilité. Si nos amis — je dis bien — « nos amis » — du Parti socialiste unifié se plaisent à déchirer ce contrat dans un esprit de parti que je me refuse, je vous l'avoue franchement, à accepter ne vous y trompez pas : c'est le jeu de la réaction nationaliste et cléricale favorisé, c'est l'esprit du Bloc national qui nous menace de nouveau, c'est la législature présente frappée toute entière de stérilité et d'impuissance, et c'est alors un saut redoutable dans l'inconnu ! (*Applaudissements.*)

Quant à nous, nous ne prendrons pas la responsabilité de la rupture de ce contrat. Non ! S'il plaît aux hommes qui sont à notre gauche, de le rompre, ils le diront mais ils en prendront la responsabilité devant le pays, et c'est le suffrage universel qui jugera. Pour nous, nous aurons conscience d'avoir tout fait pour éviter cette rupture. Mais en toutes circonstances, nous entendons traiter d'égal à égal avec n'importe quel parti, fût-ce le Parti socialiste unifié. C'est une question de dignité, et le Parti radical et radical-socialiste a trop conscience à la fois et de cette dignité et de sa force pour faire sur ce point la moindre concession. (*Vifs applaudissements.*)

J'en ai fini. Mais, après avoir ainsi défini en quelques mots la situation de notre Parti à l'heure où le Congrès bat son plein, je ne veux pas aborder notre

ordre du jour avant d'avoir souhaité la bienvenue à notre excellent ami Durafour, ministre du travail, de l'hygiène et de l'assistance sociale (*Applaudissements*) qui a bien voulu quitter ses nombreuses et importantes occupations pour prendre part aux travaux du Congrès de Nice et de lui avoir exprimé toute la reconnaissance du Parti radical et radical-socialiste. (*Vifs applaudissements.*)

LA PROPAGANDE ET L'ORGANISATION

M. le Président. — La parole est à M. Massimi, au nom de la Commission de propagande et d'organisation.

M. Massimi, rapporteur. — Je m'excuse de prendre la parole, et je demande à l'Assemblée toute son indulgence. En l'absence de nos amis Cathala et Henri Lévy, rapporteurs désignés mais indisponibles, la Commission m'a chargé de rapporter devant vous, au pied levé, ces deux importantes questions de l'organisation et de la Propagande.

Pourquoi devons-nous sans cesse perfectionner notre organisation ? Parce que, ainsi que l'a si bien dit notre vénéré Président Herriot, notre Parti est le plus grand Parti de France, et qu'il importe que son organisation soit en harmonie avec ses forces. Nous le devons, aussi, parce qu'à trois reprises le suffrage universel a confirmé, en l'amplifiant, la confiancee qu'il avait dans les destinées de notre Parti. Nous le devons, enfin, parce que notre Parti, ne l'oublions point, a le plus grand nombre d'élus, sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement ou conseillers municipaux.

Mais l'organisation ne doit pas rester une formule. Il faut qu'elle soit, enfin une réalité. L'organisation est à un parti ce que l'ossature et les muscles sont à un corps. Il coule de source qu'un corps, dont aucune armature ne soutiendrait les chairs, manquerait de toute force. Il en est de même d'un parti : pour qu'il soit puissant et vivant, il faut qu'il dispose d'un service d'organisation tel que les efforts des militants ne demeurent pas stériles et qu'ils donnent, au contraire, les résultats qu'on est en droit d'attendre.

A quoi, en effet, servirait de semer dans un champ en friche ! Pour que le blé germe et que la récolte soit abondante, le terrain doit être d'abord préparé. C'est à cette préparation que tend l'organisation que nous vous proposons. (*Applaudissements.*)

Les critiques qui nous sont adressées de droite, et quelquefois même aussi par nos amis de gauche et d'extrême-gauche, sont-elles justifiées ? Sommes-nous, comme on le dit parfois, un parti en léthargie qui ne se réveille qu'à l'heure des périodes électorales ? Sommes-nous, comme on l'écrivait il y a quelque temps dans une feuille de gauche, « un troupeau »? Je réponds : non ! Je n'ai pas à relever le défi qui nous a été lancé. Tous les Congrès que nous avons tenus, toutes les manifestatons grandioses auxquelles nous nous sommes livrés, en dehors comme au cours des périodes électorales, montrent suffisamment la vigueur de notre Parti qui, loin d'être mort, gagne chaque jour de nouvelles forces. (*Applaudissements.*))

Il faut cependant reconnaître que notre organisation a grand besoin d'être améliorée. Que faut-il donc réaliser pour être enfin organisés d'une façon parfaite ?

Il faut, tout d'abord que le service de propagande du Comité Exécutif règle, non pas en paroles, mais en actes, les dispositions nécessaires pour que, d'ici notre prochain Congrès, il n'y ait pas un seul département qui ne soit pourvu d'une Fédération départementale. Il faut aussi que, dans chaque département, il n'y ait pas une seule commune qui ne comporte un comité communal nettement radical et radical-socialiste. Il faut enfin, si nous voulons travailler avec méthode, qu'au-dessus de ces organisations communales, on crée des Fédérations cantonales qui seront le trait d'union naturel entre la Fédération départementale et les comités communaux.

D'autre part, et je fais ici appel à l'esprit clairvoyant des militants, il importe que, sans faire disparaître les Comités dits « cartel des gauches » qui se sont créés à la faveur des récentes élections et qui peuvent, qui doivent même subsister, surtout dans les

petites communes, nos militants dévoués et énergiques créent partout, avec les éléments radicaux et radicaux-socialistes de ces comités cartellistes, des Comités nettement radicaux et radicaux-socialistes.

Il est également indispensable que notre Parti, pour se dire organisé, puisse, comme certains autres partis, se dénombrer. Il ne pourra le faire que si « la carte du Parti », qui jusqu'ici n'était obligatoire qu'en principe, le soit en fait. Dans toutes les Fédérations départementales, dans tous les comités cantonaux ou communaux, tous les militants radicaux et radicaux-socialistes de France sans exception,devront, au cours de l'exercice 1925-1926, être pourvus de la carte officielle du Parti. (*Applaudissements.*)

Mais comment créer ces comités communaux ? — c'est une objection qui a été soulevée hier, et ce matin encore, devant la Commission de propagande. Se heurte-t-on dans les communes rurales à des impossibilités telles qu'on doive s'incliner devant les difficultés de la tâche ? Certes non! Militants, vous avez les moyens de créer ces Comités communaux : faites appel à vos élus, qui doivent vous être d'un précieux concours. C'est aux élus communaux et cantonaux qu'il appartient de faire le nécessaire pour constituer, dans le plus bref délai, des comités dans les communes et les cantons où notre Parti n'en compte pas encore.

J'en arrive à la question de la propagande. Quelle doit être notre propagande ?

Il faut, ainsi qu'on l'indiquait, hier, devant la Commission, que nous ayons le concours de la presse vraiment républicaine. ;

Il faut également, dans vos Fédérations départementales, à l'aide des fonds dont vous disposez, vous efforcer de créer des organes nettement radicaux et radicaux-socialistes chargés de diffuser la pensée du Parti et d'amener à vos groupements le plus grand nombre possible de militants. Il faut, enfin, organiser des conférences communales et cantonales, placées sous l'égide de chaque fédération départementale et avec le concours, comme orateurs, des élus du Parti.

Il importe, aussi, de ne pas perdre de vue que notre

Parti ne peut pas vivre sans un recrutement intense Nous devons donc nous pencher attentivement vers ces jeunesses républicaines qui seront appelées demain, à nous remplacer dans les luttes que nous soutenons. A ce point de vue, tout doit être mis en œuvre et aucun effort ne doit être négligé pour assurer la vie active et l'avenir de notre grand Parti. (*Applaudissements.*)

D'autre part, et c'est une question qui peut apparaître un peu délicate, nous avons à répondre à toutes les attaques dont notre Parti est l'objet, que ces attaques viennent de droite, ou de certains de nos amis de gauche. La Commission a retenu à ce sujet un vœu qu'elle vous présentera tout à l'heure, et que vous accepterez, je l'espère, à l'unanimité. Un grand Parti comme le nôtre se doit de ne pas, sans y répondre, laisser passer les critiques de ses adversaires, voire même de ses amis. (*Applaudissements.*)

Je terminerai en ce qui concerne la propagande en insistant tout spécialement devant vous pour que vous décidiez la rédaction d'un manuel de la doctrine radicale et radicale-socialiste. Il n'est pas rare, en effet, dans nos réunions publiques, et plus particulièrement dans les réunions rurales, où nos orateurs se rendent pour porter la bonne parole, d'entendre de braves gens répondre à nos amis : « Nous sommes, c'est vrai, radicaux-socialistes; mais nous sommes beaucoup plus socialistes que radicaux. »

Pourquoi tient-on ce langage ? Ceux qui le tiennent sont-ils vraiment des socialistes de doctrine, ou traduisent-ils mal leur pensée ? Ils parlent ainsi parce qu'ils croient être plus républicains en allant plus à gauche. (*Très bien!*) et surtout parce qu'ils connaissent mal la doctrine radicale-socialiste.

Il importe donc qu'une petite brochure, sous une forme très concrète, résume, pour nos militants, et plus spécialement pour nos militants ruraux, la belle doctrine de notre Parti, afin de former des militants convaincus, capables d'amener à nous de nouvelles recrues. (*Applaudissements.*)

Telles sont les grandes lignes du travail accompli par la Commission d'organisation et de propagande,

dont je vous ferai tout à l'heure connaître les vœux. J'ai signalé les lacunes de cette organisation. Est-ce à-dire, comme certains le prétendent, que nous manquons de toute organisation ? Ce serait une grave erreur de le croire. Nous sommes organisés, mais notre organisation a besoin d'être perfectionnée. Au surplus, je fais, pour ma part, toute confiance au Comité Exécutif, et à sa Commission de propagande et d'organisation qui, j'en suis sûr, au cours de l'exercice qui va s'ouvrir, feront le nécessaire pour assurer à la fois la grandeur de notre Parti et le triomphe de notre doctrine, faite de paix, d'humanité et de justice. (*Applaudissements.*)

M. Mamet. — Je demande la parole.

M. le Président. — M. Louis Martin s'est déjà fait inscrire pour prendre la parole sur ce rapport, et je vous donnerai la parole immédiatement après lui. Avant d'ouvrir la discussion générale, je tiens, en votre nom, à remercier et à féliciter notre ami Massimi d'avoir si brillamment remplacé au pied levé, ainsi qu'il l'a indiqué, les deux rapporteurs désignés pour les questions de propagande et d'organisation. (*Applaudissements.*)

Si vous le permettez, M. Massimi vous donnera d'abord lecture de ses conclusions, que je ne mettrai aux voix, bien entendu, que lorsque la discussion sera close.

M. Massimi, *rapporteur*. — Voici quelles sont les conclusions de la Commission.

1° — *La Commission vous propose tout d'abord d'adopter en son entier le rapport purement moral de M. Cathala relatif à la propagande, rapport inséré au Bulletin du Parti.*

2° — *En ce qui concerne le rapport de M. Henri Lévy* (1), *sur l'organisation du Parti, la Commission vous demande d'adopter dans son esprit la préface de ce rapport ;*

Quant aux moyens préconisés pour aboutir, elle est

---

(1) *Voir le Bulletin du Parti* n° du 25 août 1925.

d'avis d'adopter le paragraphe a), qui a trait au service de la presse ;

Sur le paragraphe b), elle retient la suggestion relative au service d'une carte électorale, avec division de la France en quatre secteurs ; mais elle estime que cette idée ne peut être appliquée, en l'absence de ressources financières du Parti, qu'avec le concours bénévole des orateurs choisis par la Commission de propagande ;

La Commission retient encore les suggestions du paragraphe c), (1°, 2°, 3° et 4°), relatif au service de la propagande, qu'il ne sera cependant possible de réaliser qu'autant que les ressources du Parti le permettront ;

Elle propose d'adopter le paragraphe d), sur le service des œuvres ;

Elle retient, à titre de suggestion, les propositions contenues dans le paragraphe e) du rapport sur le service des municipalités, mais à condition que la création envisagée n'affecte pas la caisse du Parti ;

Elle vous propose d'adopter les conclusions du paragraphe f) sur le service de la trésorerie, avec adjonction d'un Comité de trésorerie qui ne pourra que nous apporter des fonds nouveaux ;

Elle a décidé d'insérer dans un vœu qu'elle vous soumettra tout à l'heure les conclusions du paragraphe g) ayant trait au service des archives ;

Elle a retenu, mais à titre de suggestion seulement, les propositions du paragraphe h), concernant le service juridique et du contentieux, la caisse du Parti ne pouvant assumer la dépense qu'entraînerait fatalement la création de ce service ;

En ce qui concerne le paragraphe i) relatif au secrétariat général, la Commission est d'avis, avec M. Henri Lévy, d'en laisser la direction à un secrétaire général politique, et nul n'est plus qualifé que notre ami Bouffandeau, dont nous connaissons tous l'expérience et les hautes qualités morales, pour occuper ce poste. Toutefois, considérant que la réorganisation prévue entraînera un surcroît de travail considérable, elle décide, d'accord avec M. Bouffandeau, d'inviter le Congrès à adjoindre au Secrétaire général actuellement

en fonctions un secrétaire adjoint, spécialement chargé de l'organisation et de la propagande, et placé sous les ordres du secrétaire général qui conservera la haute direction de ce service ;

En ce qui concerne l'annexe financière du rapport, la Commission retient seulement la création et la vente d'un insigne du Parti, le développement de la vente des brochures et celui des dons, la création d'un service de publicité commerciale et d'une société d'édition dont les bénéfices seraient affectés à la caisse de propagande du Parti.

En résumé, la Commission est d'avis d'adopter dans leur esprit les conclusions du rapport de M. Henri Lévy.

M. le Président. — La parole est à M. Louis Martin.

M. Louis Martin. — J'ai écouté avec beaucoup d'attention le rapport très clair et très complet de M. Massimi, et je désire appeler l'attention du Congrès sur une situation dont on ne se préoccupe presque jamais. Mon intervention déplaira peut-être à quelques-uns, mais quand on se trouve en présence d'un mal,il faut l'aborder résolument pour y porter remède au plus vite.

Nous nous félicitons de nos succès électoraux, nous les croyons assurés d'un lendemain éternel, et nous ne prenons pas garde que le nombre de nos élus, à la Chambre comme au Sénat, tend à diminuer considérablement.

On a dit des élections de 1924 qu'elles avaient redonné au pays la Chambre de 1914. L'examen de la situation présente révèle cependant des différences numériques qui ne sont pas à l'avantage de la Chambre de 1924. Tous les partis de gauche qui avoisinent le nôtre ont augmenté leur contingent, tandis que le Parti radical a vu son contingent passer de 172 à 141 députés, ce qui n'est pas un progrès, que je sache. La situation au Sénat est analogue.Ce sont des choses qu'il est nécessaire de faire connaître pour mieux montrer la nécessité d'une propagande qui, aujourd'hui, est un peu flottante.

Dans le rapport présenté à notre premier Congrès tenu en 1902, on s'enorgueillissait avec raison d'avoir un nombre d'adhérents de plus de 200 députés et de 78 sénateurs. Cherchez-les maintenant sur vos registres : vous ne les trouverez plus ! Il nous faut atteindre de nouveau ce chiffre de plus de 200 députés radicaux, il faut que le nombre de nos sénateurs radicaux s'accroisse. Pour cela, le Parti doit se mettre face à face avec la réalité, se demander s'il a fait tout le nécessaire, et prendre les mesures de propagande et d'organisation qui s'imposent.

Notre rapporteur a demandé notamment la création d'un manuel de nos doctrines. Ce serait une chose excellente. Nous l'avons eu, ce manuel, tiré de nos différents congrès. Il émanait d'un militant qui nous a quittés, je le regrette, mais dont le souvenir n'est pas aboli pour nous tous. Vous savez de qui je veux parler : de Charpentier. On pourrait, en reprenant les rapports de nos Congrès, réaliser un manuel dont j'attends le plus grand bien.

Il serait utile aussi, comme on le fait dans nombre de Congrès, qu'un rapport fût fait par les députés du Parti sur l'activité parlementaire du Parti. Ce rapport ouvrirait, dans nos Congrès, d'utiles discussions où les militants s'initieraient à l'action du Parti dans la Chambre des députés. Pour le Sénat, le problème serait plus difficile, parce qu'il n'y a pas à proprement parler dans la Haute Assemblée de groupe du Parti; on ne peut donner ce nom, sans qu'il soit utile de préciser davantage, au Groupe de la gauche démocratique, qui est cependant imbu de l'esprit le plus républicain et qui empêche souvent le Sénat d'aller plus à droite qu'il ne serait nécessaire.

Quoi qu'il en soit, certains sénateurs de ce groupe pourraient utilement nous présenter des rapports sur l'activité des membres du Parti au Sénat.

Dans le même ordre d'idées, et je m'adresse spécialement ici aux rédacteurs du Bulletin du Parti et à la presse du Parti, un effort s'impose. L'œuvre des propagandistes est excellente en tous points. et leur parole, en émouvant les cœurs, nous amène les esprits ; mais ce sont des discours, et les mots n'ont de

valeur que dans la mesure où ils emportent avec eux des réalisations. Il serait bon que les efforts que nous faisons au Parlement fussent davantage soulignés, et que tous les journaux radicaux, que notre Bulletin surtout, au fur et à mesure que nous déposons des textes législatifs sur les bureaux des deux Assemblées, en citent au moins le titre et l'objet, sans entrer dans un examen détaillé, ce qui serait impossible. Ainsi, les militants seraient initiés à notre action, nous nous sentirions soutenus par eux dans notre effort, encouragés et réconfortés.

Voilà ce que je crois qu'on pourrait faire au point de vue de l'activité parlementaire.

D'autre part, et la présence au Bureau de Mme Brunschvicg me permet de le dire, les bonnes résolutions prises par nos Congrès ne sont pas toujours connues. Il y a quelque temps, je suis allé dans une grande ville de province faire une conférence sur la question du vote des femmes. Ne croyez pas que je veuille introduire cette question dans le débat d'une manière détournée. Non ! Le problème sera abordé de face le jour venu. Ma conférence terminée, je fus tout surpris d'apprendre, dans une causerie que j'eus avec les organisatrices de la conférence, qu'elles appartenaient toutes au Parti socialiste unifié.

J'aime bien le Parti socialiste unifié, je vote assez souvent avec lui et cela ne m'épouvante pas, mais je suis avant tout radical-socialiste.

Comme je manifestais mon étonnement à mes interlocutrices, elles me répondirent : « Ne vous y trompez pas ! La plupart d'entre nous sont radicales socialistes de cœur, et elles ont essayé d'adhérer à vos organisations. A la suite du Congrès de Boulogne, qui nous permettait d'entrer dans le Parti, nous avons envoyé notre adhésion à la Fédération de notre Département, et voici la réponse, fort aimable, mais négative, que nous avons reçue. Dans ces conditions, nous sommes allées au Parti socialiste unifié, et nous essayons de le récompenser de sa courtoisie par le développement de notre propagande. »

C'était huit jours avant les élections municipales. Quelques jours après, j'ai été moins surpris que

confus d'apprendre les succès remportés par la liste socialiste au détriment de la liste radicale.

Il ne faut pas que de pareils faits se renouvellent. Lorsqu'un Congrès prend, dans des matières intéressant la propagande, de graves résolutions, toutes les Fédérations doivent s'y soumettre. Dans cette question du vote des femmes, que je n'entends pas, je le répète, traiter d'une façon latérale, mais dont je puis dire qu'elle sera sanctionnée avant peu par les deux Chambres, le Parti radical n'a pas été aussi radical qu'il aurait dû l'être. C'est un parti de progrès et d'avenir qui ne doit pas se désintéresser de questions aussi importantes.

J'ai quelquefois entendu dans vos déclarations cette formule qui me fait bondir : « Ne parlons plus du programme politique, puisque notre programme politique a été réalisé. » Non ! il ne l'est pas encore; il ne l'a été que sur un certain nombre de points.

M. le Président. — Nous ne discutons pas en ce moment de notre programme politique. Il serait de bonne méthode que vous restiez dans la question.

M. Louis Martin. — J'y suis, monsieur le président, puisque nous parlons de la propagande, et que la propagande doit assurer le contact non seulement entre les élus d'un Département et ses électeurs, mais entre les élus de toute la France et les électeurs de toute la France. Le programme, c'est une question de propagande, car plus votre programme sera large, plus votre propagande sera fructueuse, et plus au contraire il sera étriqué, moins vous attirerez les cœurs et les esprits.

Il faut toujours voir plus grand, et plus loin. A supposer même que notre Parti eût à un certain moment réalisé son programme, il n'arrêterait pas les progrès de l'esprit humain. Nous sommes en cela les disciples d'un homme que nous pouvons rattacher à notre Parti, bien qu'il lui soit antérieur, je veux dire de Condorcet, car nous croyons avec lui, suivant sa forte parole, « au progrès indéfini de l'esprit humain. » C'est pour travailler à ce progrès que nous sommes ici à cette heure, et nous espérons que nos fils suivront nos traces.

Voilà, pour ma part, comment je comprends le devoir du Parti radical. Et, puisqu'il paraît que je m'égare......

M. le Président. — Non ! Je m'en voudrais de limiter votre intéressante intervention. Mais, comme président de cette Assemblée, et sachant combien notre ordre du jour est chargé, je ne dois pas oublier que nos instants sont précieux.

M. Louis Martin.... c'est sur une anecdote que je vous demande la permission de terminer.

Préoccupé du progrès énorme du parti socialiste en Belgique, j'en parlais dernièrement avec un vieux militant de ce parti qui est de mes amis, et il m'a dit : « Je vais vous expliquer pourquoi notre parti est en progrès, et pourquoi les autres partis sont en recul. C'est parce que, enivrés de leur victoire, ils n'ont pas cru que la défaite pourrait les visiter un jour, parce que, confiants dans leurs succès, ils n'ont pas compris le mouvement qui entraîne les esprits vers l'idéal. Le parti socialiste, au contraire, s'est accru de jour en jour parce qu'il a tenu compte des idées nouvelles, parce qu'il ne se reposait pas dès qu'un progrès semblait réalisé, parce qu'il songeait immédiatement aux réformes nouvelles auxquelles il pourrait consacrer ses efforts, et parce qu'il a travaillé aussi énergiquement à maintenir ses victoires qu'à réparer ses défaites. »

Suivons cet exemple. Faire bon visage aux idées nouvelles, les recevoir sans hostilité, les examiner de l'esprit le plus large, tenir le regard constamment tourné vers l'idéal, tel doit être notre programme. Comme nos voisins, si la défaite visite nos troupes, faisons tous nos efforts pour la réparer ; et si la victoire couronne notre œuvre, ne ménageons rien pour en assurer la solidité.

A ces conditions, le Parti radical n'aura rien à craindre. Organisons sa propagande, trouvons dans les jeunes un élément de renouveau, demandons aux anciens de reprendre et d'intensifier la lutte.

Le navire n'est pas en péril, mais il est battu par les vents. Que chacun soit sur le pont ! Et puisque je termine sur une comparaison maritime, rappelons-

nous ces mots que Nelson prononçait dans une grande bataille : « L'Angleterre compte que chaque homme fera son devoir. » Citoyens, la France compte que chaque militant radical fera le sien. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Avant de donner la parole à M. Mamet, j'interromps un instant cette discussion pour souhaiter la bienvenue à notre ami Yvon Delbos, hier sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, aujourd'hui ministre de l'instruction publique.

Yvon Delbos, bien que nouvellement installé dans ses hautes fonctions, obligé de s'initier à tous les détails d'un organisme singulièrement complexe et difficile, surtout dans les circonstances présentes, a cependant tenu à assister aux assises de notre Parti, C'est un de nos militants les plus jeunes et les plus ardents, un des hommes sur lesquels le Parti a le droit de fonder les plus hautes espérances. Je lui exprime toute notre reconnaissance d'avoir voulu être des nôtres, et je le prie de monter au Bureau prendre place à nos côtés. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est maintenant à M. Mamet.

M. Mamet. — C'est en qualité de président d'une Fédération que je me permets de prendre la parole sur l'organisation de notre Parti.

Je crois que tous les présidents de fédération seront d'avis que nous manquons d'organisation matérielle. On a laissé à chaque Fédération le soin de s'organiser comme elle l'entend. Notre Parti, qui devrait suivre l'exemple des partis de gauche, et notamment du parti socialiste, s'organise dans chaque département, si j'ose dire, à la bonne franquette. Certains départements ont des comités cantonaux et des comités locaux ; d'autres n'ont rien de tout cela. Une organisation complète reste à faire. Etonnons-nous, après cela, que le nombre de nos militants ne s'accroisse pas !

La raison en est que nous manquons de méthode. Cette méthode, nous la discutons tous les ans dans nos Congrès. J'assiste depuis vingt ans aux congrès de notre Parti ; j'ai fait partie de la Commission de

propagande ; je n'ai jamais vu de plan bien précis d'organisation matérielle.

Cette année, je demande au Comité Exécutif de bien vouloir convoquer exceptionnellement à Paris les présidents de toutes les Fédérations. Réunis en un petit congrès, ils pourront traiter la question beaucoup plus mûrement que nous ne pouvons le faire ici. Chaque président de Fédération apportera dans la discussion des idées personnelles, il montrera par des exemples les résultats partiels déjà obtenus, il signalera les difficultés qu'il a rencontrées, notamment pour le placement de la carte qui, à mon avis, est un point essentiel si notre Parti veut avoir des fonds pour vivre.

Il faudrait plus d'homogénéité entre les diverses organisations fédérales, plus de contact entre les présidents des Fédérations. La réunion que je demande permettra de réaliser entre eux ce contact et d'établir un plan précis d'organisation matérielle du Parti. C'est la vitalité même du Parti qui en dépend. (*Applaudissements.*)

M. Félix BOUFFANDEAU, *secrétaire général.* — Notre collègue et ami Mamet, qui a fondé une Fédération dans l'Ain, sait mieux que personne quelles sont les difficultés que l'on rencontre dans les Fédérations même les mieux organisées. Il sera bon, comme il l'a proposé, de constituer avec les présidents des Fédérations une commission chargée d'étudier la réorganisation du Parti. Ce n'est pas, en effet, dans un Congrès comme celui-ci que peuvent être débattues toutes les questions de détail de notre organisation matérielle, et c'est pour cette raison que la Commission est arrivée à conclure qu'il y avait lieu de renvoyer l'ensemble de cette question au Comité Exécutif, pour une étude complémentaire basée sur les décisions que vous allez prendre.

Il est cependant un point sur lequel je ne saurais trop appeler votre attention, à savoir que nous ne pouvons pas, que nous ne voulons pas copier servilement les autres partis. Nous avons discuté ces questions depuis vingt ans. Au Congrès de Nantes, s'est instituée à leur sujet une discussion approfon-

die à la suite de laquelle furent adoptées les conclusions de notre président Herriot, tant sur les délégués à la propagande que sur l'organisation générale du Parti, les détails d'application étant renvoyés, comme nous vous le demandons aujourd'hui, au Comité Exécutif.

Nous sommes un Parti qui n'a pas sa mystique. Nous sommes un Parti de libres penseurs et d'énergies particulières. Notre grand défaut, si j'ose dire, est d'être très particularistes, tout en acceptant un minimum de discipline. Nous devons nous grouper et nous organiser, mais en conservant notre caractère qui fait que, dans nos congrès, nous entendons rester fidèles à la grande orientation du Parti, et nous ne prenons pas de décisions qui pourraient être discutées par la suite. Nous voulons obtenir le consentement volontaire de tous les militants. C'est ce qui a fait notre force depuis vingt ans. Organisons-nous, mais ne brisons pas notre élan dans un effort trop absolu et une organisation trop étroite. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La discussion me semble épuisée. Si personne ne demande plus la parole, M. Massimi, va nous donner lecture des vœux émis par la Commission.

M. Massimi, *rapporteur*.

La Commission d'organisation, de propagande et de tactique émet les vœux suivants :

« 1° *Considérant qu'il est indispensable, pour le Parti, d'être représenté dans tous les départements, sans aucune exception, le Congrès invite le Comité Exécutif à prendre, immédiatement les dispositions nécessaires pour que les départements non encore organisés soient, dans le plus bref délai, pourvus d'une Fédération départementale Radicale et Radicale-Socialiste.*

« 1 *bis.* — *Considérant la nécessité pour le Parti de posséder dans toutes les communes sans exception, un Comité communal nettement Radical et Radical-Socialiste, invite les Elus ruraux à créer les organisations nécessaires. Pour faciliter dans les communes rurales les créations projetées, le nombre minimum*

de membre nécessaire pour instituer un comité sera, par modification ou règlement ramené de 10 à 5.

« Considérant qu'il est également indispensable d'assurer une liaison étroite entre la Fédération départementale et les Comités communaux, le Congrès décide que les organisations communales d'un même canton, devront créer une Fédération Cantonale chargée de la liaison entre les Communes et la Fédération Départementale et de suggérer la propagande nécessaire sur les points faibles du Canton.

« 2° Considérant qu'après avoir défriché le terrain, il importera de l'ensemencer, le Congrès préconise la désignation de Conférenciers Fédéraux et plaide la création d'une bibliothèque politique indispensable à la documentation des Orateurs et Militants chargés de porter la parole dans tous les cantons et les communes en difficultés.

« 3° Considérant que l'ordre et la méthode doivent être à la base même de la réorganisation projetée, le Congrès invite les Comités cantonaux et communaux à dresser à l'avance le tableau des Réunions projetées pour permettre à la Commission de propagande de chaque Fédération Départementale d'établir un calendrier des Manifestations politiques entraînant le concours des Elus.

« 4° Considérant l'utilité pour les comités ruraux et citadins d'avoir un ordre du jour précis à discuter, le Congrès décide que les comités ruraux et citadins devront obligatoirement s'abonner au bulletin du Parti dont la vente serait ainsi intensifiée.

« 5° Considérant qu'il importe pour le Parti de préciser sa doctrine le Congrès décide que tout en laissant subsister les Comités cantonaux ou communaux intitulés « Cartel des Gauches », il sera créé, à côté, à l'aide des éléments R.R.S. des Comités cantonaux et communaux nettement radicaux-socialistes, et portant cette dénomination.

« 6° Considérant que l'avenir de notre Parti ne peut être assuré que par un recrutement intensif qui doit nécessairement s'exercer parmi la jeunesse.

« Considérant qu'il importe de suivre dans cette

vie l'exemple des Partis de droite, de gauche et d'extrême-gauche, le Congrès émet le vœu *que l'organisation autonome des Jeunesses actuellement existante, soit remplacée par une organisation nouvelle nettement Radicale et Radicale-Socialiste, qui recrutera ses éléments dans le cadre et dans le rayon d'influence des Comités radicaux et radicaux-socialistes.* (Réservé).

« 7° *Considérant que les forces du Parti doivent être aussi exactement que possible dénombrées, le Congrès décide que la carte du Parti, obligatoire en principe, le soit également en fait, pour tous les militants ruraux et citadins. En conséquence, les trésoriers des Comités devront, pour l'exercice* 1925-1926, *remplacer les cartes ou reçus de comités, par la carte même du Parti.* (*Pour faciliter les Comités, dont les adhérents payent la cotisation par trimestre, le Comité exécutif sera invité à faire imprimer les nouvelles cartes du Parti en conséquence*).

« *En définitive, un seul modèle de carte délivrée par le C. E. et répartie dans toute la France, devra exister pour tous les militants.*

« 7 *bis. Considérant la nécessité pour le Parti d'accroître ses ressources financières le Congrès décide :*

« 1° *De relever de 0,50 à 1 fr. le prix de la carte du Parti, à partir du présent exercice,*

« 2° *La création et la vente d'un insigne du Parti ;*

« 3° *Le développement de la vente de brochures et celui des dons;*

« 4° *La création d'une société d'Edition et d'un service de Publicité;*

« 7 *ter. Considérant qu'il serait plus équitable d'attribuer à chaque Fédération départementale un nombre de délégués du Comité Exécutif proportionnel au nombre de militants cotisants, le Congrès invite le Comité Exécutif à modifier le règlement dans ce sens.*

« 7[4] *Considérant le vote émis par le Congrès de Boulogne en faveur de la partcipation des femmes aux questions politiques, le Congrès décide que dix femmes seront admises au Comité Exécutif, à partir du renouvellement de* 1925.

« *Il rappelle que les femmes sont admises dans le Parti comme les autres partis de gauche, et invite les Fédérations et Comités à les accueillir avec le plus vif empressement.*

« 7[5] *Considérant que les Fédérations départementales doivent être les traits d'union entre le Comité Exécutif et les Comités, le Congrès invite le Bureau du C. E. à canaliser désormais, par les Fédérations toutes les instructions ou communications intéressant les Comités communaux ou cantonnaux.*

« 7[6] *Vœu émis par la Fédération de l'Ain.*

« *Le 22e Congrès du parti radical et radical socialiste décide que le Comité Exécutif devra* à bref délai, *réunir les Présidents et Secrétairss de toutes les Fédérations existantes en vue de la constitution d'une Commission spéciale chargée de rechercher d'une façon positive, une organisation plus homogène du Parti, dans le sens des vœux émis par la Commission de Propagande et d'organisation, adoptés par ledit Congrès.*

« 8° *Considérant que le Parti radical et radical-socialiste, en la personne respectée de son chef, le citoyen Edouard Herriot, et des principaux élus du Parti, a marqué d'une façon précise, à Mont-de-Marsan et à Orléans, sa volonté de maintenir le Cartel des Gauches.*

« *Considérant que certaines critiques, aussi exagérées qu'injustifiées, émanant de quelques-uns de nos amis de gauche, sont préjudiciables à la bonne harmonie du Cartel, le Congrès* émet le vœu ; *que les dispositions soient prises par le C. E. pour que cesse la campagne de dénigrement dont le Parti radical et radical-socialiste est l'objet.*

« 9° *Considérant que la discipline constitue la force d'un Parti, le Congrès rappelle qu'une unité de vue et d'action est imposée aux Elus Senateurs, Députés, Conseillers généraux, municipaux et d'arrondissement, chaque fois que la doctrine du Parti est en jeu.*

« *Il rappelle qu'en cas de manquement à cette décision les élus seront immédiatement traduits devant la Commission de discipline de la Fédération dépar-*

lementale qui statuera sur les cas qui lui seront soumis, en prenant les sanctions nécessaires, quelque rigoureuses qu'elles puissent être.

« 10° *Considérant qu'il importe d'exposer d'une façon nette la magnifique doctrine de notre Parti, et d'éclairer ainsi les militants et les Electeurs républicains, le Congrès décide qu'un manuel contenant notre doctrine, ses réalisations et son programme présent, et à venir, sera rédigé par les soins du Comité Exécutif pour être distribué à tous les adhérents du Parti.*

« *Il serait même à souhaiter que la carte du Parti contienne un résumé de notre doctrine.*

« *11° Enfin la Commission, rappelant le chaleureux appel de notre vénéré Président, le citoyen Edouard Herriot, exprime l'espoir que cet appel sera entendu et que l'organisation indispensable à la vie de notre grand parti sera réalisée dans le plus bref délai possible, dans l'intérêt de la Démocratie Française, et pour assurer enfin avec la grandeur de notre Parti, le triomphe de notre Idéal fait de paix, d'humanité et de justice.* »

M. le Président. — Je mets aux voix ces vœux.
(Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.)

LA POLITIQUE SOCIALE

M. le Président. — Nous passons à l'examen de la politique sociale. La parole est à M. Lambert, rapporteur de cette question.

M. Lambert, *rapporteur*. — Permettez-moi tout d'abord d'adresser nos plus sincères félicitations en même temps que nos remerciements à notre collègue M. Durafour, ministre du travail, qui a voulu témoigner, par sa présence au Congrès, de l'importance qu'il y a lieu d'attacher aux questions sociales, qui doivent prendre une place de plus en plus importante dans nos délibérations, et qui seront demain la règle à laquelle on pourra voir si le Parti radical a vraiment réalisé son programme. (*Applaudissements.*)
On nous reproche, on nous a reproché depuis long-

temps, de ne pas nous intéresser aux questions sociales, de n'accorder notre attention qu'aux questions de polémique La Commission de politique sociale vient vous dire aujourd'hui, sous le couvert du ministre du travail, qu'elle entend que les questions sociales, qui sont essentielles à la vie du pays et du Parti, et qui ont tenu une place trop souvent insuffisante dans les Congrès précédents, soient désormais traitées par nous dans toute leur ampleur.

Je n'ai pas l'intention, dans le temps si court, qui nous est imparti, de développer ici l'ensemble du problême social. La Commission a décidé d'éviter d'embrasser cette année une œuvre trop vaste, et de ne présenter au Congrès que deux ou trois questions essentielles, sur lesquelles nous attirerons tout particulièrement son attention, et au sujet desquelles nous demanderons aux parlementaires, députés et sénateurs, ainsi qu'aux membres du Parti radical qui font partie du Gouvernement, de nous apporter, dans l'année qui va suivre, des solutions d'ordre pratique, des réalisations concrètes. Les questions concernant la politique sociale du Parti ont été, l'année dernière, lumineusement traitées par M. Cahen-Salvador, qui a rappelé la doctrine et les directives du Parti en matière sociale. Nous désirons, cette année, entreprendre l'étude rapide de quelques-uns des problèmes dont nous sollicitons la solution dans le plus bref délai.

Le premier de ces problèmes est celui des *Assurances sociales*.. Sur cette question, nous avons entendu hier en Commission M. le ministre du travail qui en a examiné très complètement avec nous les différents aspects. Il prendra tout à l'heure la parole pour confirmer lui-même ce qu'il nous a dit hier, à savoir que cette grande réforme, attendue par la démocratie, et qui est en arrêt au Sénat, sera reprise dès la rentrée des Chambres. Le Gouvernement, sous l'énergique impulsion de M. Durafour, demandera au Sénat d'inscrire cette réforme à son ordre du jour. M. Durafour nous en a donné la promesse formelle. Nous espérons ainsi sortir de la période d'ensevelissement que nous avons

vécue pendant l'année qui vient de s'écouler, au cours de laquelle cependant, je dois le reconnaître, deux ministres du travail qui appartiennent à notre Parti — car je dois rendre hommage non seulement à M. Durafour, mais aussi à son prédécesseur, M. Justin Godart, — se sont fait un devoir d'insister auprès de la Commission sénatoriale pour faire aboutir une réforme si impatiemment attendue par les travailleurs de ce pays. (*Applaudissements.*)

Au cours des nombreuses délibérations que notre Commission a tenues soit à Paris soit ici même, le grand problème qui nous a paru dominer toute la question sociale est celui de la dépopulation.

Je sais que ce problème n'est pas de ceux auxquels les congressistes attachent une importance primordiale ; leur attention est sollicitée par d'autres questions qui leur paraissent présenter, à première vue, un intérêt plus pressant. Il n'en est pas cependant de plus grave.

Qu'il s'agisse de résoudre les questions extérieures, les questions coloniales, ou les questions industrielles et agricoles, ne serez-vous pas amenés à demander tout d'abord si notre immense machine nationale a un moteur assez puissant pour assurer sa marche ? La solution de tous ces problèmes ne dépend-elle pas uniquement et avant tout de la force même du moteur qui fait fonctionner la machine, et qui s'appelle la population ? C'est elle qui en est la partie vivante, la partie motrice ; c'est à la sauvegarder que nous devons attacher tous nos efforts.

Vous trouveriez étrange, n'est-il pas vrai, qu'un médecin, examinant toutes les parties du corps de son malade, néglige d'ausculter le cœur dont la faiblesse peut être la cause première du mal. De même, dans toutes les questions qui intéressent la politique nationale, nous devons avant tout examiner si la population française, le cœur de la Nation, est assez forte pour mener le combat, pour faire face à la fois aux nécessités présentes et répondre à l'idéal de la France de demain.

Ce problème, vous l'êtes-vous posé ? Avez-vous

songé que c'est le plus important de l'heure présente et que, si vous ne vous en préoccupez pas, vous vous réveillerez demain quand il sera trop tard, quand la dépopulation aura exercé ses ravages et que l'étranger menacera notre pays ?

Devant le fait brutal et tragique de la dépopulation, on a coutume de sourire (comme si, d'un sourire, on pouvait le résoudre !), ou bien on se bouche les oreilles et l'on se ferme les yeux. On ne veut pas voir que c'est un fléau qui nous menace dans nos œuvres vives. Quelques chiffres suffiront à vous le montrer.

La population française est de 39 millions d'habitants. Depuis 1920, elle n'a pour ainsi dire pas varié. Par contre, signe funeste qui indique que notre population ira maintenant diminuant d'année en année, la natalité française est en décroissance. En 1920, on comptait en France un excédent de 160.000 naisances ; il n'a été que de 72.000 en 1924.

Or, regardez les nations voisines de la nôtre.

L'Allemagne qui, depuis la guerre, a fermé les plaies qui lui avaient été faites par l'immense boucherie, a, depuis 1920, gagné 3 milions et demi d'habitants, et le chiffre de ses naissances est tel que, chaque année, elle gagne sur la France plus de 500.000 individus.

L'exemple de l'Italie, est également typique, puisque l'Italie, gagnant 3 millions d'habitants depuis la guerre, dépasse maintenant, avec 41 millions d'habitants, le chiffre de la population française, et que chaque année, elle nous devance de 400.000 à 450.000 individus.

Ne voyez-vous pas les dangers de ce déséquilibre entre les forces de nos voisins et les nôtres ?-

Quelle sera la situation .démographique dans une dizaine d'années ? La France aura alors, si la progression de sa dépopulation continue, 35 ou 36 millions d'habitants tout au plus ; l'Allemagne, 70 millions : l'Italie, 50 millions. Ces Etats auront besoin d'étendre leur emprise économique pour faire vivre leur population trop dense. Ce sera pour notre pays un immense danger de guerre. N'a-t-on pas dit, avec

quelque raison, que la guerre de 1914 n'aurait peut-être pas eu lieu si la France avait compté une dizaine de millions d'habitants de plus, qu'elle avait été pour l'Allemagne une formidable tentative d'échappement ?

Libre à ceux qui veulent traiter ces questions d'un esprit léger de ne pas voir le danger. Pour moi et pour la Commission, nous le dénonçons aujourd'hui, et nous dégageons par là même nos responsabilités.

Mais il n'y a pas que le danger extérieur. Et le danger intérieur, ne le voyez-vous pas ? Tandis que la France se dépeuple et que les nations voisines se surpeuplent, il se produit au point de vue démographique le même phénomène que l'on constate en physique. Vous savez que, dans des vases communiquants, les liquides ont tendance à s'équilibrer à une même hauteur. Un phénomène analogue s'observe dans les nations. A mesure que la population française diminue, la population des nations voisines afflue sur notre sol, comme attirée par un immense appel d'air.

Cette population étrangère vient chez nous en nombre considérable. Avant la guerre, on comptait en France 400.000 ou 500.000 étrangers. A l'heure présente, par le jeu normal de la dépopulation française, nous avons en France plus de 3 millions d'étrangers à demeure. Qui ne voit le danger que fait courir à notre pays la présence, à l'intérieur de nos frontières, d'une population étrangère aussi considérable ?

Il suffit de parcourir quelques-uns de nos départements, notamment ceux du Nord et du Pas-de-Calais, ou certains départements du Sud-Ouest et du Sud-Est, comme celui où se tient notre Congrès, pour se rendre compte du danger que peut faire courir à l'avenir de notre pays la constitution d'îlôts étrangers qui, si nous n'y prenons pas garde, se présentent comme une menace, pour notre sécurité. Supposez — et c'est une hypothèse que je voudrais écarter de mon esprit, mais qui peut, hélas ! se réaliser encore — que nous soyons obligés de pro-

céder à une mobilisation nouvelle. Que ferons-nous des 4 millions d'étrangers résidant sur territoire français ? Les laisserons-nous libres sur le sol de notre pays ? quelle imprudence ce serait ! Les enfermerons-nous dans des camps de concentration? nous n'aurions pas assez de soldats pour les garder. Les renverrons-nous hors de nos frontières ? ce serait donner des forces à l'étranger pour nous combattre.

C'est qu'en effet, ces étrangers, qui constituent de petites nationalités en France, nous ne les assimilons pas. A l'abri de notre politique, respectueuse des dispositions du Code civil, ils restent étrangers sur le territoire français.

Comment apporter à ce danger un remède immédiat ?

La Commission a pensé — et tel est le sens des conclusions que je vous présenterai en son nom — qu'il convenait de demander au Gouvernement, par une amélioration de la législation concernant les étrangers, notamment des articles 8 et suivants du Code civil, de faciliter la naturalisation des bons éléments étrangers vivant sur notre sol. Il est évident que, si cette population étrangère comprend beaucoup d'éléments indésirables, elle compte aussi en quantité plus grande qu'on ne pense, des éléments que nous pourrions assimiler dans un délai très bref, et qui constitueraient pour notre pays un apport des plus importants qui nous permettrait à la fois de diminuer le danger tant extérieur qu'intérieur qui nous menace, et de fortifier notre race française, fatiguée par les saignées horribles des siècles écoulés, grâce à l'influx d'un sang nouveau.

Il est presque impossible aujourd'hui à un étranger de se faire naturaliser français. De par les articles du Code civil, on exige d'abord de lui dix années de séjour en France, puis on lui impose deux ou trois ans de formalités ; enfin, lorsqu'il croit arriver au port après avoir franchi tous ces obstacles, au lieu de le remercier d'apporter un élément nouveau au pays, on lui demande une contribution qui se chiffre par environ 1.500 fr. par personne

majeure. On peut dire, et personne ne me démentira sur ce point, que la naturalisation française est une faveur presque inaccessible, à raison des conditions tant matérielles que morales dont elle est entourée et de la longueur des formalités, à tel point que, dans notre pays, où la guerre a causé des vides si effroyables, on compte au maximum 5.000 naturalisations par an.

Votre Commission propose dans ses conclusions de ramener de dix à deux ans la durée de séjour imposée à l'étranger qui veut se faire naturaliser, de réduire à 100 francs les frais de sceau et de chancellerie, et de simplifier les formalités administratives, ces formalités, dans notre esprit, devant être réduites à deux certificats sur lesquels j'attire votre attention.

Le premier sera un certificat de moralité, déjà prévu dans l'article 8 du Code civil, établi par les soins des services du Gouvernement, et attestant que l'étranger qui demande sa naturalisation est digne d'intérêt et digne de devenir Français.

Le second sera un certificat médical. C'est une innovation que nous introduisons dans notre législation, et qui permettra au Gouvernement de n'accorder la faveur de la naturalisation qu'à des gens qui, ayant été jugés moralement dignes de devenir Français, seront également jugés dignes par leur vigueur physique et leur état de santé d'apporter à notre pays les forces nouvelles dont il a besoin. (*Applaudissements.*)

Je dois encore appeler l'attention du Congrès sur la nécessité de supprimer le droit d'option pour les fils d'étrangers nés en France. Arrivés à l'âge de 21 ans, ils ont la faculté de décliner la nationalité française. Ainsi, des jeunes gens nés en France, après avoir passé leur enfance dans nos écoles, après avoir été soignés dans nos hôpitaux, après avoir bénéficié de tous les bienfaits de la civilisation française, peuvent, à l'âge de leur majorité, au moment où ils devraient rendre à la Nation qui les a accueillis, les services qu'elle est en droit d'attendre d'eux, renier les charges qui leur incom-

bent comme tous les citoyens français ! C'est un scandale intolérable ! (*Vifs applaudissements.*)

Aussi ai-je déposé sur le bureau de la Chambre, en plein accord avec la Commission de politique sociale, une proposition de loi qui concrétise tous les points que je viens de développer devant vous. Grâce au vote de cette proposition, nous pourrons dire à ces jeunes gens : « Nés, en France, domiciliés en France, vous devrez, à votre majorité, supporter toutes les charges de la société, puisque vous en avez eu tous les bienfaits, Si vous vous y refusez, si notamment vous ne voulez pas accepter la charge du service militaire, vous passerez la frontière. » Telle est la thèse admise par la Commission de politique sociale, thèse de justice et de sauvegarde. (*Nouveaux applaudissements.*)

En terminant, j'insiste sur le fait que, l'un des principaux motifs que nous avons d'être inquiets pour l'avenir de notre pays, est l'abaissement de notre natalité. Sur ce sujet, auquel les hommes restent trop étrangers, vous allez entendre un rapport de Mme Brunschvicg, qui connaît admirablement ces questions, et qui pour la première fois dans un Congrès radical — le fait est à retenir — fera entendre la parole d'une femme. Elle ouvrira, je l'espère, les yeux à ceux qui veulent les fermer encore. En ce qui me concerne, j'ai crû devoir, au nom de la Commission, insister sur les remèdes immédiats que nous préconisons pour relever la race française et parer à notre crise de dépopulation. La solution des questions des *assurances sociales*, du *logement*, des *habitations à bon marché*, quelque urgente et nécessaire qu'elle soit, ne portera ses fruits que dans un certain nombre d'années. Ce que la Commission m'a chargé de vous demander, c'est de nous donner les moyens de combler immédiatement, dans toute la mesure du possible les vides effroyables qui font que la Nation tout entière peut sombrer quelque jour prochain, si nous n'y prenons garde. La solution que je préconise nous permettra, à bref délai de nous assimiler plusieurs centaines de milliers d'étrangers, dont la plupart vivent en France

depuis trente ou quarante ans et n'attendent que des facilités pour devenir Français.

C'est une solution pratique. A vous de dire si nous avons été les interprêtes fidèles de la pensée du Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Au nom du Congrès, je remercie notre excellent ami Lambert du magistral exposé qu'il nous a fait au nom de la Commission, et je le prie de donner lecture de ses conclusions.

M. Lambert, *rapporteur.* — En conclusion, voici le vœu que la Commission demande au Congrès de bien vouloir adopter :

« *Le Congrès,*

« *Résolu à poursuivre avec fermeté la réalisation des réformes sociales, promises à la Démocratie,*

« *Rappelant la doctrine sociale du parti telle qu'elle a été développée dans ses différents Congrès, notamment à celui de Boulogne-sur-Mer, rend hommage à M. Justin Godart et Durafour, Ministres du Travail pour les efforts accomplis dans ce sens.*

« *Invite les parlementaires radicaux et radicaux-socialistes et plus spécialement ceux d'entre eux qui sont au pouvoir à faire aboutir dans le plus bref délai la Loi sur les assurances sociales ;*

« *Considérant d'autre part l'importance du problème démographique et l'urgence qu'il y a à enrayer la dépopulation qui menace la France dans ses œuvres vives ;*

« *Demande au Gouvernement de poursuivre une énergique politique de natalité en luttant contre les taudis et la crise du logement par la construction d'habitations nouvelles, en favorisant les familles nombreuses et en développant les institutions propres à protéger la santé des mères et la vie des enfants ;*

« *Considérant enfin que les vides creusés dans la population française pourraient être en partie heureusement comblés par une sélection judicieuse des étrangers vivant en nombre de plus en plus consi-*

dérable sur notre sol et sollicitant leur naturalisation,

« *Emet le vœu que tout en poursuivant une nécessaire action de défense à l'égard des étrangers indésirables le Gouvernement entreprenne sans délai une politique de large assimilation pour ceux d'entre eux jugés dignes de devenir Français, par la suppression pour les fils d'étrangers nés en France du droit d'option à leur majorité, par une réduction notable de la durée de séjour et du montant des droits de chancellerie actuellement exigés et enfin par la simplification des formalités de naturalisation.*

« *Demande la création d'un Office National auquel seraient rattachées toutes les questions d'immigration.* » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements soulignent tout l'intérêt que comporte ce vœu. Je le mets aux voix.

(Le vœu est adopté.)

LA QUESTION DE LA NATALITÉ

M. le Président. — Je donne la parole à Mme Brunschvicg, qui doit rapporter devant nous la question de la natalité.

Mme Brunschvicg s'est particulièrement spécialisée dans l'étude de cette question. Je dois ajouter qu'elle a rendu au pays les plus éclatants services au cours de la guerre, ce qui lui a valu d'être décorée de la Légion d'Honneur (*Vifs applaudissements*), et vous n'ignorez pas que rares sont les femmes qui ont l'honneur de porter la croix.

Mme Brunschvicg ne se recommande pas seulement à nous par ses services de guerre. Elle s'impose encore à notre vive sympathie par l'œuvre toute dévouée qu'elle a remplie auprès du ministère de l'intérieur, grâce à sa connaissance approfondie de la question du logement, question angoissante entre toutes, et qui se rattache étroitement au surplus à celle de la natalité, car chacun sait que l'impossibilité où se trouve nombre de futurs conjoints de trouver un lo-

gement fait différer bien des mariages. (*Nouveaux applaudissements.*)

Madame Brunschvicg, vous avez la parole.

Mme Brunschvicg, *rapporteur.* — Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je vous remercie de l'accueil si bienveillant que vous voulez bien me faire.

Laissez-moi tout d'abord vous rassurer. Je ne vous donnerai pas lecture de mon rapport, qui a été inséré le 25 août dans le Bulletin du Parti. Je veux simplement, en quelques mots, vous expliquer dans quel but ont été rédigées les conclusions que je vous propose d'adopter.

M. Lambert vous a dit qu'une grave question, celle de la natalité, s'imposait à votre attention. On doit se préoccuper en effet d'une politique de la natalité, ayant pour but d'encourager les familles nombreuses, et de créer une situation matérielle et morale telle que tous les Français puissent désirer avoir un grand nombre d'enfants. De cette politique, je ne vous parlerai pas aujourd'hui. Je voudrais seulement étudier avec vous comment on pourrait arriver à sauver des enfants déjà nés et qui meurent, hélas, en trop grand nombre, faute d'une politique sociale, faute de ce qu'on pourrait appeler une politique de la maternité et de la première enfance. (*Très bien !*)

Il existe à ce point de vue un certain nombre de lois, mais ce sont des lois dispersées, insufffisantes, et non coordonnées. Pour combler les lacunes de la législation et compléter les organismes publics et privés, il serait nécessaire de créer un *Office national* chargé d'étudier toutes les questions de l'enfance, et d'instituer dans notre pays des « centres d'hygiène infantile », analogues à ceux qui existent en Angleterre, avec un service médical et social appropriés. (*Applaudissements.*)

Dans mon rapport, j'ai cité quelques chiffres, et notamment une statistique comparative qui a été faite par le journal « Le Times » entre la situation démographique de la France et celle de l'Angleterre. Il résulte de ces chiffres qu'avec une popula-

tion à peu près identique à la nôtre et une natalité légèrement inférieure, l'Angleterre a gagné sur la France, en 1923, un excédent de population de plus de 200.000 habitants, uniquement par une meilleure hygiène et par une meilleure politique de la maternité et de la première enfance.

Quels sont les remèdes à une telle situation? Comment pourrons-nous arriver, nous aussi, à diminuer dans notre pays la mortalité infantile ?

La mortalité infantile est une question à la fois médicale et sociale. Le Professeur Pinard l'avait dit déjà en 1895 à l'Académie de Médecine : « *La vie de l'enfant commence avant sa naissance* ». Toute notre politique sociale doit donc tendre à préserver la femme avant la naissance de l'enfant. C'est pourquoi nous souhaitons que, dans toutes les Maternités, et même en dehors des Maternités, si possible dans toutes les communes où fonctionnent des consultations de nourrissons — on crée un organisme qui ne nécessite aucune dépense et qui s'appelle « la consultation prénatale pour femmes enceintes », Là, les futures mères, sous la direction d'un médecin, et avec les conseils d'infirmières et de femmes s'occupant d'œuvres sociales, trouveront des soins médicaux et une aide amicale précieuse. On évitera ainsi quantité d'avortements et d'abandons d'enfants. (*Applaudissements.*)

Les consultations prénatales ont, au point de vue médical, une grande importance pour dépister la syphilis chez la femme enceinte. Comme vous le savez, la syphilis est la grande tueuse d'enfants.

On a calculé qu'il meurt en France tous les ans, dans la prénatalité, c'est-à-dire deux mois avant la naissance, de 40.000 à 50.000 enfants, et, dans la première semaine après la naissance, de 20.000 à 25.000. Ce sont 71.000 enfants en moyenne qui meurent chaque année, et qu'on pourrait sauver en grande partie si nous avions une politique sociale bien organisée. On compte qu'entre les deux guerres de 1870 et de 1914 il est mort 1.836.000 enfants, c'est-à-dire plus que le nombre de nos tués de la dernière guerre. Ces chiffres suffisent à vous montrer l'importance de la

politique qu'il est nécessaire de réaliser. (*Applaudissements.*)

Le service social des consultations prénatales doit aussi diriger les femmes enceintes vers les œuvres qui ont été créées pour elles et que trop souvent les intéressées ignorent. Mais ces œuvres d'initiative privée nous voudrions les voir se généraliser ; nous souhaiterions par exemple que l'Etat aide les départements et les communes à organiser non loin des maternités des « maisons maternelles ». Sur l'initiative de MM. Chautemps, Bernier et Proust, une proposition de loi a été déposée sur le bureau de la Chambre, en 1921, et bien que de première nécessité, elle n'a pas encore été mise en discussion. Je crois que votre Congrès accomplirait une œuvre pratique qui l'honorerait, en demandant aux élus du Parti de faire aboutir au plus tôt cette proposition. (*Applaudissements.*)

Messieurs,

Si vous pouviez visiter ces maisons maternelles, dont des exemples remarquables nous ont été donnés tant par notre **Président, M. Herriot,** qui a créé la Maison maternelle de Gerland, que par M. le sénateur Merlin qui a fondé celle de Saint-Etienne (pour ne citer que celles-là) vous vous rendriez compte des services immenses qu'elles rendent. Elles reçoivent les femmes enceintes qui ne savent où aller et toutes les femmes qui sortent des Maternités, sans aucun foyer pour les accueillir. Songez à ce que peut être l'état d'esprit d'une femme, mariée ou non, que l'on met dehors dix jours après l'accouchement, avec un enfant sur les bras ; qui ne sait où diriger ses pas, qui ignore souvent même comment elle se nourrira ce soir-là. Vous comprendrez alors que tant que la Société n'aura pas créé dans toute la France des abris pour les accueillir, elle n'aura pas le droit de condamner des malheureuses si elles se livrent à des actes de désespoir. Les législateurs n'ont le droit de sévir, que le jour où ils auront agi. C'est pourquoi nous demandons qu'on crée toutes les institutions nécessaires pour aider les mères : celles

qui voudront alors se soustraire à leur devoir seront des coupables, mais pas avant. (*Vifs applaudissements.*)

A côté des maisons maternelles, il est d'autres organismes indispensables, tels que les « consultations de nourrissons » et les « centres de nourrissons ». Les consultations de nourrissons, que tout le monde connaît, ne sont pas encore assez nombreuses. J'insiste simplement sur le fait que l'on crée aujourd'hui des consultations de nourrissons au rabais qui font presque plus de mal que si elles n'existaient pas. Dans de petits villages, on ouvre une consultation une fois par mois; on y fait venir un médecin, qui regarde hâtivement les bébés et on néglige d'y appeler l'infirmière professionnelle ou bénévole qui seule pourrait instruire les mères et veillerait à l'application des indications médicales. Une consultation de nourrissons bien organisée doit être complétée par un service d'une ou plusieurs infirmières. Et puisque les Parlementaires auront bientôt à s'occuper de propositions déposées sur toutes ces questions infantiles, nous leur demandons instamment, en attendant qu'ils donnent aux femmes le droit de travailler avec eux de les appeler nombreuses dans des commissions extraparlementaires et de s'inspirer de leur expérience. (*Applaudissements.*)

Nous insistons sur ces consultations, parce qu'elles doivent être le point de départ de la création de « centres d'élevage » pour les enfants assistés, dont le placement est fait aujourd'hui dans des conditions si défectueuses qu'une mortalité formidable sévit parmi eux. M. Georges Risler, directeur du Musée social, vice-président du Conseil supérieur de la Natalité, estime que la mortalité des enfants assistés est de 39 p. 100 dans les bons départements, qu'elle est en moyenne de 69 pour 100, et qu'elle atteint jusqu'à 90 pour 100 dans certaines régions. Pourquoi? Parce que les enfants sont placés dans un rayon trop étendu pour que les médecins de l'Assistance puissent exercer sur eux une surveillance continue. Nous demandons que les enfants soient placés au maximum à une distance de 1 à 2 kilomètres d'une consulta-

tion de nourrissons, de sorte que les infirmières puissent aller tous les jours visiter les poupons et les logements des nourriciers. Nous avons déjà une quinzaine de centres ainsi installés, et nous voudrions que toutes les régions de France s'en inspirent pour créer, avec le concours de l'Office national de l'Enfance, un placement normalement organisé de nos enfants assistés. (*Applaudissements.*)

J'aurais encore souhaité vous parler de beaucoup d'autres questions mais le temps passe, et vous attendez avec impatience les déclarations que M. le Ministre du travail tient à vous faire. Je désire cependant vous dire quelques mots de la question des chambres d'allaitement, parce que je crois que M. le Ministre veut la faire aboutir prochainement.

En 1917 était votée à la Chambre et au Sénat une loi aux termes de laquelle tout établissement industriel occupant plus de 100 femmes pouvait être obligé par l'inspection du travail de créer des chambres d'allaitement. Les industriels, voyant apparaître le dépôt du projet de loi sur les assurances sociales qui permet aux femmes de nourrir leurs enfants à domicile, retardèrent d'autant plus facilement l'application de la loi sur les chambres d'allaitement que sa mise en vigueur était subordonnée à l'apparition d'un décret d'administration publique qui n'a pas encore été pris. Nous demandons que ce décret soit rendu au plus tôt, afin que les industriels soient tenus de s'incliner devant la loi. *Applaudissements.*)

Telles sont, messieurs, quelques-unes des œuvres, organisées tout d'abord par l'initiative privée, et que nous voudrions voir généraliser par les communes, les départements et l'État.

Mais ce ne sera qu'une partie de la tâche qui vous attend. Tant que vous n'aurez pas résolu le problème du logement, il y aura encore une énorme mortalité infantile. Les petits enfants, pas plus que les plantes, ne poussent dans des logis sans air et sans soleil. (*Applaudissements.*)

Tant que vous n'aurez pas lutté victorieusement contre l'alcoolisme et tout spécialement contre les succédanés de l'absinthe; tant que vous n'aurez pas

arraché aux bouilleurs de crû un privilège qui ne devrait pas leur appartenir, vous laisserez s'intoxiquer la race et s'affaiblir l'enfant. (*Applaudissements.*)

Tant que vous n'aurez pas lutté plus énergiquement et par une propagande intensive, contre les maladies vénériennes, en montrant toute l'hypocrisie qu'il y a à cacher des maladies qu'on a eu le tort d'appeler honteuses et qu'il faut faire connaître pour éviter qu'elles ne contaminent femmes et enfants ; tant que les municipalités n'auront pas pris la responsabilité de la question du lait, si importante, puisque le mauvais lait tue les enfants par la gastro-entérite et la tuberculose ; tant que vous n'aurez pas résolu l'ensemble de ces questions, que les œuvres privées sont impuissantes à réaliser seules, vous n'aurez pas fait tout votre devoir. (*Vifs applaudissements.*)

C'est pourquoi nous, femmes, nous vous offrons notre concours. Nous croyons que ce sont des questions féminines, qui nous regardent, mais auxquelles nous ne pouvons faire face à nous seules. Nous sommes persuadées que dans ces questions, comme dans tant d'autres, la collaboration des hommes et des femmes est nécessaire; nous y apporterons chacun nos qualités et nos compétences. Et de cette collaboration, Messieurs, croyez-le, il ne pourra que résulter du bien pour notre pays. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Voici en conséquence le vœu que nous vous proposons d'adopter.

« *Le Congrès, ému de la situation démographique de la France et du taux élevé de la mortalité infantile ;*

« *Constatant la nécessité d'une cohésion plus grande entre les services publics et les initiatives privées;*

« *Emet les vœux suivants :*

« 1° *Que soit au plus tôt rattachée à l'Office d'Hygiène sociale une Direction générale de l'Enfance, ayant la mission et le pouvoir de susciter la création immédiate des organismes nécessaires à la sauvegarde de l'enfance.*

« 2° *Le Congrès demande en outre aux Parlementaires du Parti* de voter immédiatement le relèvement de l'indemnité aux femmes en couches ; *que soient votées également les propositions de lois déposées au Parlement au sujet des* Maisons Maternelles, *des Consultations de nourrissons,* ainsi que toutes les *lois pouvant faciliter ultérieurement la tâche de la Direction générale de l'Enfance.* » *(Vifs applaudissements.)*

M. le Président. — Permettez-moi, messieurs, de féliciter très chaleureusement en votre nom Mme Brunschvicg du très intéressant et très émouvant rapport qu'elle vient de nous présenter. Je suis heureux que vos applaudissements, auxquels j'ai associé les miens de tout cœur, aient souligné à maintes reprises les admirables paroles de Mme Brunschvicg, inspirées par le cœur le plus généreux et le plus foncièrement bon.

Je mets aux voix le vœu dont elle nous a donné lecture.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Avant de donner la parole à notre ami Durafour, ministre du travail, je soumets à l'approbation du Congrès plusieurs vœux émis par la Commission de réformes sociales.

Le premier est ainsi conçu :

« *Le Congrès émet le vœu :*

POUR LES AVEUGLES

« *Qu'en vue d'établir dans le plus bref délai possible le statut social des aveugles, il soit immédiatement procédé à la reconstitution du Comité Permanent d'Etudes créé en* 1909, *et cela par l'officialisation et la reconnaissance en Office National d'utilité publique, du Comité de Réalisation issu du Congrès National pour l'amélioration du sort des aveugles.*

« 2° *Que sur l'initiative des Sénateurs et Députés du Parti Radical et Radical-Socialiste il soit créé au*

plus tôt un Groupe Parlementaire pour les aveugles. »

(*Adopté.*)

Le second, qui émane de l'initiative du Comité de Nice, est libellé en ces termes :

ACCIDENTS DU TRAVAIL

« *Le XXIIe Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste demande que la législation sur les accidents du travail soit révisée, en simplifiant la procédure et en augmentant les coefficients au profit des victimes.* »

(Adopté.)

D'autre part, la Commission soumet à l'adoption du Congrès le vœu suivant de M. Michelis :

« *Le Congrès,*

CRISE DU LOGEMENT

« *Rappelle que la crise du logement ne pourra être résolue que par une vigoureuse politique de la cons-construction, et*

« *Que les lois successives qui s'efforcent de régler les rapports entre propriétaires et locataires doivent avoir pour but essentiel de tendre à ce résultat.*

« *Il demande en conséquence que le texte du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre soit modifié dans ce sens.* »

Un autre vœu de M. Michelis est ainsi conçu :

HABITATIONS A BON MARCHÉ

« *Le Congrès demande aux représentants du Parti au Parlement d'apporter leurs soins éclairés et vigilants à l'œuvre des habitations à bon marché. Il leur signale que les crédits affectés au fonctionnement de la loi du 5 décembre 1922 seront totalement épuisés à la fin de la présente année et qu'il faut les réapprovisionner sans retard si l'on veut que les efforts en cours puissent se continuer.*

« Pour calmer les légitimes appréhensions que la situation financière pourrait faire naître au sujet de crédits à affecter, le Congrès rappelle qu'il s'agit d'un simple placement des fonds des caisses d'épargne où l'Etat n'intervient que pour une différence d'intérêts, ce qui motive des charges très réduites, totalement négligeables en face des énormes avantages apportés ainsi à la population laborieuse. »

ADRESSE DE SYMPATHIE
AUX REPUBLICAINS ESPAGNOLS

M. LE PRÉSIDENT. — Notre vénéré Président me fait tenir un télégramme par lequel les républicains espagnols adressent leurs salutations cordiales aux radicaux-socialistes français, et leurs meilleurs vœux pour une collaboration franco-espagnole.

Nous envoyons notre salut fraternel aux républicains espagnols. (*Applaudissementt.*)

DISCOURS DE M. DURAFOUR,
MINISTRE DU TRAVAIL

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne maintenant la parole à M. Durafour, ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, qui désire s'expliquer devant le Congrès sur trois questions : la ratification de la Convention internationale des huit heures, le projet de loi sur les assurances sociales, et le conflit des banques. Nous l'écouterons avec la plus grande attention, non seulement en raison de la compétence que lui donnent les hautes fonctions qu'il occupe, mais aussi de son dévouement inlassable à la classe ouvrière et prolétarienne. (*Applaudissements.*)

M. DURAFOUR, *Ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale.*

Mesdames et Citoyens,

J'ai considéré comme un devoir de venir m'expliquer devant les militants de mon Parti, non pas seu-

lement sur la politique sociale qui a été suivie hier par le Gouvernement auquel j'appartiens mais encore sur les directives que nous entendons respecter dans la politique de demain.

Mais, puisque je suis, par le jeu des circonstances, le premier membre du Gouvernement appelé à parler à cette tribune, qu'il me soit permis, au seuil de mes rapides explications, de saluer de toute ma vénération et de toute mon affection, le grand citoyen Edouard Herriot dont le nom mérite doublement d'être prononcé ici. non pas seulement parce qu'il incarne pour nous tous la droiture et la fermeté républicaines, mais parce qu'il a toujours placé au premier rang de ses préoccupations capitales ces grands problèmes de politique sociale, de politique généreuse, qui sont l'essence, la substance, la vie même de notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

Il ne saurait m'appartenir, dans les quelques instants qui me sont dispensés, et dont je ne veux point abuser, de parcourir l'immense champ à travers lequel, avec son autorité, son éloquence et l'ardeur de ses convictions, nous a conduits notre excellent ami Lambert, et au milieu duquel nous avons vu apparaître le cœur admirable de Mme Brunschvicg. Mais je voux attirer votre attention sur trois questions : la ratification de la Convention internationale des huit heures, le projet de loi sur les assurances sociales, enfin la politique qu'a suivie le Gouvernement au cours des conflits du travail qui se sont déroulés dans ces dernières semaines, et notamment le conflit des banques.

En ce qui concerne la ratification de la Convention internationale des huit heures, mes chers camarades, un simple mot : après six années de résistance — car c'est en 1919 que cette ratification eût dû, aux termes des traités, être consacrée par le Parlement français —, cet acte a pu recevoir sa consécration solennelle par la Chambre des Députés, à l'unanimité des votants, au cours de la séance du 8 juillet dernier, cette date a marqué pour le prolétariat international une espérance d'émancipation attendue des

puis de longues années, et la France s'honore d'en avoir hâté l'avènement. (*Applaudissements.*)

Le débat se présentait dans des conditions ardues L'Angleterre venait de repousser le bill des huit heures. L'atmosphère internationale ne s'était guère éclaircie à Genève, au mois de juin dernier, au cours de la VIIe Conférence internationale du travail à laquelle j'ai participé. J'y suis allé, sûr de traduire le sentiment de notre Parti. J'ai apporté cette déclaration, en face des puissances qui se refusaient encore à ratifier, que la France entendait, comme toujours, se placer à la tête des Nations, et que si son geste pouvait entraîner les autres pays, la France en revendiquait la fierté (*Vifs applaudissements.*)

Quelques jours après l'entérinement par la Chambre de la convention, une haute personnalité du monde international me traduisait sa gratitude envers la France en des termes que je voudrais placer sous vos yeux :

« Je ne veux pas attendre pour vous remercier de « l'effort véritablement efficace que vous avez fait « pour la cause du prolétariat mondial. Je n'hésite « pas à le dire, c'est la plus sincère et la plus com- « plète collaboration qu'un Ministre français nous « ait donnée. »

Et, comme je repoussais tant d'éloges excessifs, dont une large part, vous le sentez bien, revient à mon éminent prédécesseur, notre ami Justin Godart, la même personnalité m'écrivait, quelques jours après une nouvelle lettre, où elle voulait bien me confirmer son précieux témoignage :

« Vous dites modestement que vous êtes venu à « l'heure opportune. Je sais bien et je dirai avec « quelle patience tenace vous vous êtes attaché à « aboutir. Tous mes collaborateurs, d'ailleurs, sont « unanimes à reconnaître que jamais nous n'avons « eu pareil appui dans le Ministère français. »

Messieurs, la valeur de cet éloge, je la reporte tout entière à cette législature républicaine ; au Cartel des Gauches qui a permis cette puissante réalisation au parti radical socialiste, parti d'avant-garde démo-

cratique qui a eu la volonté de la faire aboutir (*Vifs applaudissements.*).

J'arrive à la loi sur les assurances sociales. Elle est sur le chantier parlementaire depuis 1920. Un texte a été adopté par la Chambre en 1924. Ce vote a consacré l'accord du Parlement et des grandes organisations ouvrières et mutualistes du pays. Actuellement, le débat, ainsi que M. Lambert vous l'a dit, a été déféré au Sénat. La Commission sénatoriale au cours de cette année, en a délibéré en de nombreuses séances, et contre le nouveau projet élaboré par elle — projet peut-être mal connu — se sont dressées les inquiétudes d'une partie de la classe ouvrière et de la mutualité française.

Que pouvais-je, que devais-je faire en présence d'une telle situation ? Rester immobile en attendant les débats parlementaires ? C'était le conflit, c'est-à-dire les heurts, les malentendus, les lenteurs, les ajournements indéfinis, tout ce qui, dans une démocratie, irite les mécontents, tout ce qui tend à discréditer l'efficacité du régime parlementaire (*Applaudissements.*)

Je me suis donc efforcé — au milieu parfois de lourdes dificultés, d'amenuiser le conflit, de rapprocher entre hommes d'égale bonne foi, des points de vue divergents.

Réussirai-je dans cette tâche ardue?

J'ose dire qu'avec le concours de l'honorable rapporteur au Sénat, M. Chauveau, avec la collaboration cordiale de notre ami M. Pasquet, Rapporteur de la Commission des Finances, avec l'appui persévérant des organisations ouvrières et des mutualistes, je l'espère fermement.

Mais ce résultat, si désirable, ne saurait à lui seul conditionner l'action du Gouvernement. Je tiens à le déclarer devant le Congrès, et mon ami M. Lambert l'a marqué tout à l'heure en de fortes paroles : que l'entente aboutisse ou qu'elle se dérobe, le Gouvernement demandera à la Haute Assemblée de se saisir sans délai du problème et d'apporter enfin à la démocratie française la réalisation à laquelle elle

est si profondément attachée. (*Nouveaux applaudissements.*)

Troisième question : le conflit des banques.

Et tout d'abord, un mot sur la question angoissante de l'heure, celle des révoqués.

Au lendemain de la reprise du travail, les banques ont frappé de révocation 2.000 de leurs employés. Le protocole qui avait été accepté par le Comité national de grève, et qui comportait la réintégration de tous les révoqués, sauf de ceux qui avaient commis des fautes professionnelles, c'est-à-dire d'une infime minorité, a été décliné par l'assemblée générale des grévistes. Si bien qu'à l'heure présente les réintégrations ne peuvent reposer sur aucune base juridique et que le Gouvernement est contraint de faire appel à la bonne volonté des établissements de crédit, pour qu'ils n'exagèrent pas l'injustice des mesures qu'ils ont prises et qu'ils inclinent à plus d'indulgence envers des hommes qui n'ont fait que pratiquer, je le dis très haut, l'exercice d'un droit inscrit dans les lois de 1864 et de 1884. (*Applaudissements.*)

Je me suis mis de tout cœur à cette tâche, j'y ai employé de longs efforts et encore que ceux-ci n'aient pas été couronnés d'un complet succès, j'ai la joie de pouvoir le dire : en moins de trois semaines, sur les 2.000 révoqués des banques, 1.200 ont été réintégrés (*Vifs applaudissements.*)

Un fait que je tiens à souligner : je me suis spécialement attaché à obtenir ces réintégrations des grosses organisations bancaires. Au Crédit Lyonnais au lendemain de la cessation du conflit, 582 employés avaient été frappés. J'ai réussi, en trois semaines, à en faire réintégrer 478 ; il en reste 104 pour lesquels je combats encore, avec la conscience qui je défends une cause juste et le sentiment que, dans ce pays, il n'est point de cause juste qui ne doive un jour triompher. (*Nouveaux applaudissements.*)

Autre résultat. J'ai obtenu de plusieurs banques qu'à défaut de réintégrations vainement sollicitées, elles consentissent à verser à ces malheureux des indemnités compensatrices.

Enfin des ordres ont été donnés dans toute la France par mes services, et aux Préfets, et aux Directeurs d'Offices de placement, pour qu'ils s'occupent spécialement de ces détresses douloureuses, car il n'en est pas de pire, laissez-moi vous le dire, que celle de ces hommes qui, appartenant à l'une de ces professions intellectuelles trop méconnues, se voient brusquement privés de leur gagne-pain. Telle est la tâche à laquelle je me suis employé. Vous direz si j'ai bien agi. (*Vifs applaudissements.*)

Mais je dois vous faire connaître en quelques mots la genèse du conflit et retracer devant vous ce qui s'est exactement passé.

Un mois avant que le conflit éclatât à Marseille, des démarches pressantes ont été faites auprès des banques. Le Ministre du travail leur a signalé le devoir qu'elles avaient à remplir et le danger qu'elles faisaient courir au pays en ne l'accomplissant pas. Si une question m'est posée à ce sujet à la tribune de la Chambre, j'appporterai mieux que des affirmations : des preuves matérielles : les lettres écrites au Président de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province, attestent que le Gouvernement s'est efforcé, bien avant l'ouverture du conflit d'amener les banques à la compréhension de leur devoir, en les adjurant de suivre l'exemple qu'avait donné l'une d'elles, la Société Générale (*Très bien!*)

Nous nous sommes brisés à une muraille.

Puis le conflit survient. La situation est très tendue. Au moment même où il éclate, les organisations bancaires dissocient le syndical qu'elles avaient constitué, et il faut négocier avec les banques, les unes après les autres.

Mais il y a mieux. Les banques refusent même de causer. Elles ont d'abord décliné la conversation avec les organisations syndicales. Elles la déclinent même avec le Gouvernement, protestant qu'elles feront d'elles-mêmes leur devoir et qu'elles n'entendent pas agir sous la pression de l'opinion publique et de la grève déclarée.

Il a fallu redresser, au cours de longues conversations, cette dangereuse mentalité.

Vers le milieu du mois d'août, un premier résultat est atteint. Les banques, rebelles tout d'abord à toute conversation, promettent de n'appliquer aux grévistes aucune sanction, et sous une forme enveloppée d'effectuer le paiement des journées de grève. C'était là un résultat important : aucun exemple de grève où les journées de grève aient été payées.

Mais il est venu une heure à la fois douloureuse et tragique où les employés ont dit : « Il nous faut un résultat positif ; des revendications de salaire sont posées, nous ne pouvons pas nous contenter de satisfactions purement négatives. »

Le 29 août, à la suite d'un entretien à la Présidence du Conseil, — où le Président Painlevé et M. Caillaux, ministre des Finances, mirent tout leur cœur et toute leur bonne foi, — les Directeurs se réunirent dans le Cabinet du Ministre du Travail. Ils apportèrent des propositions.

Celles-ci furent soumises au Comité national de grève qui comprenait quatre éléments : unitaires, cégétistes, chrétiens et indépendants.

Ces braves gens délibèrent. Ils reviennent quelques instants après en annonçant qu'ils acceptent ces propositions, à condition qu'elles soient améliorées ou précisées sur des points qu'ils indiquent et qui sont au nombre de huit.

Tout de suite, les banques sont convoquées. Je passe sur les incidents multiples qui ont marqué ces conversations. Il ne m'appartient pas de vous les révéler. Ce que je puis dire, c'est qu'après une lonune journée de débats ardus, dans la nuit du 31 août les banques acceptaient les huit points sur lesquels le Comité national de grève avait réclamé des éclaircissements ou des améliorations.

Le résultat de cette négociation pleinement réussie est porté à la connaissance du Comité national. Quelques heures après le Comité national de grève faisait part aux grévistes de ce résultat et, peut-être parce qu'ils étaient mal informés, peut-être parce qu'ils étaient insuffisamment préparés, les grévistes repoussaient le protocole qui leur était présenté en accord entre le Ministre et le Comité national.

Le même soir — ces faits sont inscrits dans les communiqués et je n'éprouve aucune difficulté à les livrer à la connaissance du Congrès — le Comité national de grève venait me déclarer qu'il ne s'expliquait point le malentendu de la journée, et me demandait de bien vouloir intervenir auprès des banques pour que le protocole, qui avait été décliné dans le courant de l'après-midi, pût encore avoir valeur légale pour la journée du lendemain, m'assurant qu'à ce moment l'assemblée générale des grévistes, mieux informée, n'hésiterait pas à l'accepter.

Je négociai toute la nuit pour obtenir ce suprême délai, et le lendemain, la même méprise se reproduisît, le protocole fût encore repoussé par l'assemblée générale.

Que pouvions-nous faire alors ? Dès la première rencontre dans le cabinet du Ministre des Finances, une offre d'arbitrage avait été proposée aux banques; elle avait été déclinée Après l'échec de ces dures et laborieuses négociations, nous avons renouvelé cette offre d'arbitrage; elle fût de nouveau repoussée.

C'est ici que se place l'instant le plus difficile peut-être de la grève. Un soir — c'était le jour des obsèques de Viviani — je réunis le Comité national de grève pour lui transmettre les réponses négatives de la plupart des établissements de crédit. Et ces membres du Comité de grève dans lesquels j'ai rencontré, je dois le dire, la plus entière bonne foi, la plus complète sincérité, la plus louable des modérations, je les ai adjurés, au nom du pays, de ne pas prolonger plus longtemps le conflit, d'accepter les conditions qui leur étaient faites dans le protocole que quelques-unes des banques promettaient encore de respecter. Les modestes travailleurs des banques m'ont écouté. La grève a pris fin quarante-huit heures après. (*Vifs applaudissements.*)

Il nous reste à compléter notre législation sociale. Dès la rentrée parlementaire, le Gouvernement saura à cet égard accomplir tout son devoir. Pas d'arbitrage obligatoire! C'est une formule qui heurte violemment les bases fondamentales de la loi du 25 mai

1864 qui a supprimé le délit de coalition. L'entière liberté du droit de grève doit être respectée. Mais ce que nous pouvons faire, c'est organiser des tentatives obligatoires de conciliation entre organisations patronales et ouvrières. (*Applaudissements.*)

Il n'est pas tolérable que quarante ans après le vote de la loi de 1884 de grands patrons défient le pays et refusent de discuter loyalement, courtoisement, avec les organisations qui représentent l'ensemble d'une profession ou d'une corporation. (*Vifs applaudissements.*)

A la fin de ce conflit, au milieu de bien des chagrins et de bien des tristesses, nous avons eu un réconfort et une consolation. Le Comité national de grève, groupant toutes les nuances du syndicalisme et tous les partis a voulu rendre hommage aux efforts du Gouvernement. Spontanément, il a tenu à inscrire dans un de ses derniers communiqués cette phrase : « le Comité national est unanime à rendre hommage « aux efforts du Gouvernement pour amener une « solution amiable du conflit ».

Les Chambres étaient absentes. Le Gouvernement avait le devoir de protéger ces hommes qui, ne pouvant être défendus par la voie parlementaire, devaient l'être par ceux qui représentent le Parlement pendant les intersessions.

A la vérité, jamais grève ne s'est déroulée avec un calme plus impressionnant. A aucun moment ces hommes ne sont descendus dans la rue avec des sentiments de violence exaspérée. La grève a duré six semaines, elle s'est étendue à la France entière, du midi au nord et de l'ouest à l'est, mêlant tous les tempéraments. Jamais le mouvement n'a perdu son caractère corporatif et ceux qui ont tenté de le faire dévier de son objet en ont été sévèrement punis. (*Vifs applaudissements.*)

Demain, du haut de la tribune de la Chambre, le Gouvernement apportera aux grévistes l'assurance de sa complète solidarité. Je suis heureux qu'il m'ait été permis, à cette tribune du Congrès, de leur rendre dès maintenant ce premier hommage qui sera suivi demain, j'en suis sûr, du témoignage unanime,

sans distinction de partis, de toute la représentation nationale. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, j'en ai fini. Je vous remercie d'avoir écouté avec tant d'attention, de bienveillance et de sympathie un exposé peut-être un peu long (*Non! non!*) Lorsqu'on parle de ces questions sociales, lorsqu'on songe aux pauvres gens de notre pays, aux femmes qui souffrent, aux vieillards que protège insuffisamment notre législation sociale, aux petits enfants qui grandissent péniblement et envers lesquels nous avons à remplir le devoir supérieur de paix mondiale qu'Herriot a si noblement défini, il est difficile de mesurer ses paroles et de ne pas commettre quelques digressions.

Mais je sortirai de cette rencontre avec les militants de mon Parti profondément réconforté si j'emporte avec moi, dans la rude tâche qui m'incombe encore, l'impression que je suis de cœur avec eux, que dans toutes les circonstances et dans tous mes actes, j'ai fidèlement traduit leur pensée et leurs aspirations, et si j'ai pu vous convaincre qu'avec le Parti radical et radical-socialiste, autant qu'avec aucun autre parti de gauche, les réformes sont défendues, la paix sociale assurée, la fraternité largement répandue dans notre pays. (*Vifs applaudissements prolongés et unanimes.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements redoublés et enthousiastes sont le plus bel éloge qu'on puisse faire du très beau discours que vient de prononcer M. Durafour. Il a traduit, dans un langage admirable, les aspirations précises et l'idéal de notre Parti.

Non! Nous ne nous séparons pas de la classe ouvrière et prolétarienne. Il faut qu'elle sache qu'en toutes circonstances elle peut compter sur l'appui le plus complet et le plus absolu du Parti radical et radical-socialiste et du ministre qui, à l'heure présente, est plus particulièrement chargé de faire prévaloir ses vues. (*Applaudissements.*)

Il me reste à saisir le Congrès de deux vœux qui viennent de m'être remis par la Commission des réformes sociales. Le premier est ainsi conçu :

ASSURANCES SOCIALES

Le Congrès ému des lenteurs apportées au vote définitif de la loi sur les Assurances sociales, enregistrant avec satisfaction les déclarations de M. le ministre du Travail, s'associe avec empressement à son désir de réaliser, dans le plus bref délai, cette réforme impatiemment attendue par la démocratie.

Il renouvelle instamment les vœux émis par lui à ses précédents Congrès.

Il se félicite que le Gouvernement ait pris la résolution d'insister auprès du Sénat pour que le projet vienne en discussion devant la Haute Assemblée au début de la prochaine session parlementaire.

Il demande que la réforme soit définitivement établie sur les bases essentielles posées dans le projet voté par la Chambre des députés et en plein accord avec les groupements intéressés.

La parole est à M. Pasquet.

M. Pasquet. — Je n'ai qu'une légère rectification à apporter au discours de M. le Ministre du Travail, et un désir à exprimer.

La rectification est la suivante. Ce n'est pas la Commission sénatoriale des finances, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, qui retient le projet sur les assurances sociales, c'est la Commission de prévoyance sociale. On me connaît assez pour que je n'aie pas besoin de faire ici une déclaration sur ce projet. Il est bien certain que seul le projet de la Chambre, accepté par l'organisation du travail et par les mutualistes, doit substituer définitivement. Toutes les modifications apportées à ce projet ne seront certainement pas acceptées par M. Durafour, et nous savons que nous pouvons compter sur lui pour défendre le projet de la Chambre.

En second lieu, j'exprime le désir que le rapporteur du projet à la Commission de prévoyance sociale arrête bientôt de façon définitive le texte qui doit être présenté à l'examen du Sénat, et je compte sur l'action de M. Durafour pour obtenir de M. Chauveau le très prochain dépôt de son rapport. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le vœu dont j'ai donné lecture.

(Ce vœu est adopté.)

M. le Président. — Voici le deuxième vœu présenté par la Commission des réformes sociales :

LE RESPECT DES DROITS SYNDICAUX

« Le Congrès, prenant acte des déclarations du Ministre du Travail au sujet du conflit des Banques, lui exprime sa satisfaction pour les généreux efforts qu'il a prodigués en vue d'une solution d'équité et de justice.

« Il émet le vœu :

« 1° Que soient prises les mesures législatives nécessaires pour assurer le libre exercice des droits syndicaux ;

« 2° Que soient votées dans le plus bref délai les dispositions législatives instituant les tentatives obligatoires de conciliation ;

« 3° Que les employés de Banque révoqués soient intégralement réintégrés. »

(*Adopté.*)

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXECUTIF POUR 1925-1926

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination des membres du Comité Exécutif pour 1925-1926.

La parole est à M. Fabius de Champville.

M. Fabius de Champville. — Je propose au Congrès de valider les listes ,par départements, des délégués élus membres du Comité Exécutif, exception faite de ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations.

M. Roger Trousselle. — La Commission de discipline, d'accord avec la Fédération de la Drôme, demande au Congrès de ne prononcer l'admission que

des délégués de droit de ce Département, et de renvoyer l'admission des délégués élus au Comité Exécutif, sur présentation de la Fédération de la Drôme, après avis de la Commission de discipline.

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Trousselle.

(Cette proposition est adoptée. — Les listes présentées par M. Fabius de Champville sont ensuite approuvées.)

(La séance est levée à midi et demie.)

TROISIEME SEANCE

Vendredi 16 octobre; après-midi

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. PASQUET, sénateur, assisté de MM. RANSON et LISBONNE, sénateurs, Léo BOUYSSOU, LE BAIL, GUICHARD et BOULIGAND, députés, le Dr SCHMITT ; G. SELLIER, FERRASSE, VENARD, PALLARD et Maurice LEVY, *vice-présidents*, et de MM. MARCOUX, Albert KAHN, VOLLAEYS, Raoul AUBAUD, DUTAUT et PEYRES, *secrétaires*, ainsi que de M. Félix BOUFFANDEAU, secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers amis, je sens tout le prix de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider cette séance. J'y vois une preuve de sympathie et un témoignage d'amitié auxquels je suis extrêmement sensible et dont je vous remercie. Mais n'attendez pas de moi un discours. Je suis de ceux qui estiment qu'il faut parler moins et agir davantage. (*Très bien !*)

Au surplus, vous êtes impatients, j'en suis sûr, d'aborder l'ordre du jour. Vous avez à examiner la politique financière et fiscale. C'est dire que vous êtes préoccupés de vous pencher sur notre situation financière, qui traverse une heure extrêmement grave, et que vous avez à prendre des résolutions énergiques. Vous les prendrez, je n'en doute pas, parce que vous le devez au Parti, ensuite parce que vous avez pris des engagements devant le corps électoral et que vous entendez les tenir. (*Applaudissements.*)

J'en ai assez dit, et je donne la parole au rapporteur de la question de la politique financière et fiscale, M. Nogaro.

LA POLITIQUE FINANCIERE ET FISCALE

M. Nogaro, *rapporteur*. — Mesdames, messieurs, le rapport que je dois vous présenter est déjà entre vos mains, et vous avez pu en prendre connaissance à loisir. Je ne veux donc pas le relire ici devant vous. J'entends seulement en faire un résumé d'ensemble et en développer quelques points.

C'est, vous le savez, un travail technique. Je désire vous le présenter sans pédantisme, sans vouloir en aucune façon vous imposer une autorité de spécialiste. Je veux vous parler comme un homme qui cherche à comprendre, et qui cherche à se faire comprendre. J'ajoute même qu'aujourd'hui, dans ce Congrès qui pourtant est essentiellement politique, je vous demande la permission de parler en homme d'études, et voici pourquoi.

Au point de vue politique, je suis sûr que nos sentiments sont à l'unisson. Mais, en ces matières économiques et financières, les sentiments, la volonté, l'ardeur les plus sincères ne suffisent pas. Il est nécessaire, pour pouvoir nous prononcer, de nous rapprocher de la réalité elle-même et de l'étudier d'abord objectivement.

A une époque où il faut, chaque année, voter quelques milliards d'impôts nouveaux pour fixer un équilibre budgétaire, par la force des circonstances toujours un peu fuyant, malgré la sincérité de ceux qui l'ont établi, il est naturel que le problème financier se présente tout d'abord à nos yeux comme un problème fiscal. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que la fiscalité ne constitue qu'un des éléments du problème financier, et je dois le dire, un élément qui, peut-être, n'est pas de tous le plus préoccupant. Nous arriverons tant bien que mal, en souffrant, en peinant, à l'équilibre financier, nonobstant les engagements internationaux que nous avons pris ; mais nous conserverons une dette flottante

lourde, une cinquantaine de milliards, comme vous le savez, dette flottante qui par sa nature même est instable, dette flottante qui, par les voies normales, ne peut être consolidée que lentement. En outre, la stabilité de notre change, qui seule, permet de réaliser la restauration financière, n'est pas encore définitivement assurée. Je ne fais que résumer ces notions très simples que je me propose de reprendre tout à l'heure en temps utile, et je reviens au problème qui vous préoccupe, le problème de la fiscalité.

Quoi qu'il en soit des considérations que je viens de résumer notre Parti, légitimement soucieux, comme le disait tout à l'heure notre président de séance, de tenir ses promesses, se préoccupe tout d'abord de perfectionner notre fiscalité, non seulement en augmentant le rendement des impôts dans la mesure nécessaire pour réaliser l'équilibre budgétaire, mais en améliorant notre assiette, car nous n'avons pas le droit, même dans les périodes dures que nous traversons, d'oublier la justice fiscale. Aussi notre Parti, conformément à ses traditions, se propose-t-il de substituer, dans la mesure du possible, l'impôt personnel et progressif, qu'il a eu l'honneur d'introduire dans la législation française, à l'impôt indirect, impôts de consommation. *(Applaudissements.)*

Je ne puis, bien entendu, que souscrire entièrement aux considérations bien connues qui militent en faveur de l'impôt progressif et aux observations relatives aux impôts indirects de consommation. Cependant, je ne suis pas de ceux qui pensent que. pour développer le programme du Parti, il suffit de s'en tenir fidèlement aux formules déjà acquises. Je crois qu'il faut savoir aussi les développer, et c'est pour cela que j'ai tenu à dire loyalement dans mon rapport qu'il ne me paraissait pas possible. pas plus en France qu'ailleurs, de réaliser immédiatement un programme qui tendrait à substituer d'une façon complète l'impôt direct et progressif aux impôts indirects de consommation.

J'ai ajouté, et c'est un point auquel je vous supplie de vouloir bien attacher de l'importance, qu'il y a des

impôts qualifiés de directs qui, par la force des choses, retombent sur le consommateur, déchargeant ainsi certaines catégories de contribuables qui, il faut le reconnaître, seraient presque soustraits à toute fiscalité s'ils n'avaient à payer des impôts sur leurs propres dépenses, les impôts de consommation.

Personne n'ignore, en effet, qu'il est licite, et inévitable, que la cédule sur les bénéfices industriels et commerciaux soit, normalement, sauf accident, incluse dans les frais généraux, partant dans les prix de revient, et par conséquent dans les prix de vente, et qu'ainsi certains impôts considérés essentiellement comme directs deviennent indirects par le fait qu'ils retombent sur le consommateur. Cela est vrai chez nous ; cela est vrai à l'étranger, et il est évident que l'income-tax anglais, si vanté, n'échappe pas plus à cette contingence que l'impôt sur le revenu français.

Ce que j'ai donc voulu mettre en relief dans mon rapport, c'est cette idée que si nous voulons continuer à développer notre fiscalité dans un sens démocratique, si nous voulons que notre doctrine ne se fige pas dans un catéchisme fiscal qui deviendrait suranné, il nous faut tout d'abord mettre au premier plan ce problème de l'incidence des impôts, et vous verrez tout à l'heure, par quelques exemples que j'aurai à examiner particulièrement devant vous, combien cette préoccupation de l'incidence nous domine malgré nous. Par suite, j'ai immédiatement conclu que, sans rien renier de notre programme, mais pour le développer dans un sens aussi conforme que possible à notre doctrine, il nous faut nous efforcer d'introduire dans les impôts indirects eux-mêmes, dans la mesure où nous devons les supporter, la notion de progressivité. Je sais qu'il n'est pas possible de le faire d'une façon rigoureuse et absolue, — sur ce point je ne veux pas qu'il y ait de malentendu, — mais je crois que nous pouvons nous en rapprocher dans une certaine mesure, et si nous le pouvons, nous le devons.

Je crois, en effet, que nous pouvons nous en rapprocher en graduant les taxes d'après la nature des consommations, ce qui est déjà fait dans une grande

mesure. J'ai montré aussi que le vice principal des impôts indirects, celui qui résulte du fait qu'ils surtaxent les chefs de famille en proportion même de leurs charges, pouvait être corrigé, et j'ai suggéré l'idée de la ristourne fiscale, qui a été déjà systématiquement et consciencieusement appliquée par un certain nombre de municipalités pour leurs impôts locaux, pour leurs droits d'octroi. Ce principe est aujourd'hui inscrit dans nos budgets, puisque, après tout, c'est la valeur que j'attribue à ces projets d'aide nationale aux familles nombreuses qui, si nous les interprétons correctement, consistent moins, à vrai dire, à établir entre les citoyens chargés et non chargés de famille une péréquation qu'à accorder aux familles nombreuses dont les charges dépassent la moyenne, la restitution d'un trop perçu, corrigeant ainsi heureusement une injustice scandaleuse des impôts indirects. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires, en particulier, je me suis efforcé de vous présenter très objectivement ses avantages aussi bien que ses inconvénients, ayant à cœur de rédiger mon rapport comme un homme qui veut s'éclairer et éclairer ses amis, sans autre préoccupation que celle d'être juste et exact.

Je l'ai comparée à d'autres impôts plus séduisants à certains égards. Tout ce que j'ai pu dire dans ma conclusion, c'est que, d'une part, dans l'état présent de nos finances, nous ne pouvons supprimer aucun impôt sans le remplacer par un autre ; l'équilibre budgétaire l'exige ; c'est, d'autre part, conséquence inéluctable de l'incidence dont je parlais il y a un instant, que, lorsque certains impôts sont entrés dans les prix des marchandises, il est très difficile de les en faire sortir.

Le problème est beaucoup plus grave qu'il n'apparaît à première vue. En voulant supprimer cette taxe, nous risquons de superposer un impôt à un autre. J'en fais l'observation en toute indépendance d'esprit, en toute bonne foi. J'ai estimé devoir appeler sur ce point votre attention, non pas certes pour manquer à certaines promesses qui ont été faites,

mais pour les interpréter dans leur esprit ; car, si nous devons de légitimes satisfactions à des revendications en elles-mêmes justifiées nous ne devons cependant les envisager qu'en n'oubliant pas l'intérêt dominant de ce consommateur dont on a dit qu'il était roi, qui est peut-être un roi fainéant, mais qui est après tout Monsieur Tout-le-monde. (*Applaudissements.*)

J'ai eu l'audace, peut-être, le courage, en tout cas, de vous dire, sur ce point un peu controversé, mon sentiment et de ne pas vous cacher que des mesures hâtives iraient diamétralement à l'encontre du but que l'on poursuit et auraient un caractère, je n'hésite pas à le dire, nettement anti-démocratique.

Je crois pouvoir ajouter, qu'il ne m'apparaît pas, dans les circonstances présentes, que ce soit une des grosses difficultés de notre programme. Il en est qui la dominent de beaucoup, et si vous le permettez, j'arrive presque sans transition à un sujet qui nous préoccupe tous et que je ne veux pas ajourner plus longtemps.

Notre préoccupation la plus grave est de savoir si nous pouvons réaliser un article de notre programme auquel nous sommes fidèlement attachés, et qui est de veiller à ce que, dans toute la mesure économiquement autant que financièrement possible, l'effort nouveau et dur qui sera demandé aux contribuables soit prélevé moins sur le produit du labeur quotidien que sur la richesse acquise. Et comme beaucoup d'entre nous — je devrais dire plus exactement beaucoup de nos concitoyens, car ce souci déborde notre Parti — sont obsédés par l'énormité de la dette publique, comme ils sont inquiets des aléas que fait courir à notre situation financière l'instabilité essentielle, si je puis dire, de la dette flottante, il est tout à fait normal qu'à leur préoccupation de faire peser le nouvel effort fiscal sur la richesse acquise se relie la pensée de le demander non pas seulement au revenu, mais à la fortune elle-même.

Je tiens à dire tout d'abord, pour écarter tout malentendu, que personne n'imagine ici qu'il soit possi-

ble de faire peser toute la fiscalité uniquement sur la fortune acquise. Il y a à cela une raison simple : le revenu total de la France, quelque difficile qu'en soit la détermination exacte, peut être évalué à un chiffre dont l'ordre de grandeur est compris entre 125 et 150 milliards; et comme nos impôts se montent aujourd'hui a plus de 30 milliards, qu'ils atteindront demain un peu plus de 35 milliards, il est évident qu'on ne peut pas faire peser le poids de ces impôts sur un des éléments de revenus qui ne représente probablement pas la moitié du revenu total.

D'ailleurs nous ne sommes pas un parti de démagogie et nous savons fort bien qu'il ne serait pas possible de prélever tout le capital sans paralyser l'industrie et sans réduire au chômage la classe ouvrière elle-même.

Par conséquent, personne parmi nos adversaires même de mauvaise foi, ne pourrait nous faire dire autre chose que ce que je dis, à savoir que nous désirons faire peser le poids des impôts sur la richesse acquise dans toute la mesure où cela se peut, mais qu'on ne pourrait dépasser cette mesure sans nuire à ceux-là même en faveur desquels nous nous proposons de préparer cette évolution fiscale. (*Applaudissements.*)

Au surplus, ces desiderata sont déjà réalisés en partie. Le budget que nous avons voté et celui dont la discussion nous attend ont prévu un déplacement des impôts. On peut dire que, des budgets jusqu'ici votés en France, aucun n'a fait une aussi large part au prélèvement sur la richesse acquise que le dernier, et cette part sera encore dépassée dans le projet de budget prochain.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement, dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, de demander à la richesse acquise la quote-part que doit lui assigner un parti démocratique. Certains ont aussi une préoccupation profondément respectable, qui est de profiter de cet appel à la richesse acquise pour résoudre en même temps les difficultés de trésorerie qui nous obsèdent; ils pensent qu'il conviendrait de s'adresser non pas seulement au revenu, mais au capital. Je

tiens à aborder ce problème de front, avec d'autant plus de franchise qu'il est complexe et que mon exposé, un peu aride peut-être, et je m'en excuse, aura pour effet de vous en faire mieux mesurer la complexité.

Beaucoup d'entre vous sont séduits à l'idée de faire ce prélèvement sur la fortune, pour plusieurs motifs. On en donne un, qui est populaire : « Cela, dit-on, revalorisera le franc. » Sur ce point particulier, parlant, comme je vous l'ai dit, en homme d'études et ayant quelque droit de parler en spécialiste, je réponds très nettement, non pas que je tienne à vous jeter la douche froide, mais parce que l'ordre logique m'amène d'abord à envisager ce point de vue, que nous sommes devant une illusion. Ce qui peut agir sur la tenue de notre franc, c'est sa convertibilité. Sa stabilisation une fois opérée, la revalorisation est possible dans une certaine mesure. Elle est souhaitable pour les rentiers; elle ne l'est pas pour les industriels, qui bénéficient aujourd'hui d'un décalage qu'ils perdraient le jour où la revalorisation du franc serait trop accentuée.

M. Joseph Caillaux. — Elle n'est pas plus souhaitable pour les ouvriers.

M. Nogaro, *rapporteur*. — Bien entendu ! Jetez donc les yeux sur l'Angleterre, où l'on pensait qu'une stabilisation très opportune ne pourrait soulever aucune difficulté, et où il a suffi qu'elle fût fixée un peu trop haut pour provoquer un redoublement de la crise de chômage et valoir au Gouvernement qui a accompli cette réforme des critiques qui ne sont pas injustifiées. (*Applaudissements.*)

Ce qu'on appelle la revalorisation du franc est déterminé par deux facteurs : d'une part, le change ; d'autre part, les divers éléments qui peuvent agir sur les prix à l'intérieur. Mais je n'hésite pas à dire que, dans les temps où nous sommes, me basant sur une expérience étendue et récente, c'est le change qui est le facteur principal.

On pense aussi qu'il suffirait de réduire notre dette flottante pour augmenter sa valeur. Je crois qu'on fait une confusion entre cette notion et l'idée géné-

ralement répandue suivant laquelle une réduction de la circulation des billets fait remonter leur valeur. Sur ce dernier point, je vous prie de me dispenser d'un trop long exposé technique ; mais, me basant sur les faits acquis, je dois dire que, même s'il ne s'agissait que de la circulation des billets, leur réduction n'impliquerait nullement d'une façon nécessaire l'augmentation de leur valeur. Je donnerai pour exemple celui de la Tchéco-Slovaquie, où l'expérience a été tentée par un ministre des finances d'une énergie admirable qui avait cru pouvoir sauver son pays par cette politique ; pendant deux ans, alors que la Tchéco-Slovaquie diminuait ses billets et que l'Allemagne augmentait les siens, la couronne tchéco-slovaque s'est dépréciée comme le mark allemand, et celui qui avait provoqué cette expérience a été le premier à en reconnaître l'échec. Ainsi, même s'il s'agissait de revaloriser nos billets par ce procédé, je vous dirais que c'est une méthode douteuse et qui, en tous cas, ne se suffit pas à elle-même. Mais étendre le procédé, par une confusion d'idées regrettable, à la dette flottante n'est pas faire preuve d'un raisonnement solide et, pour parler honnêtement, mon sentiment est qu'il n'y a pas entre les deux problèmes de relation certaine de cause à effet.

Passons maintenant à une autre préoccupation. Réduire la dette publique ? Ici je me ferai peut-être un peu l'avocat du diable, et je ferai un raisonnement qui pourra vous sembler à première vue paradoxal ; mais je vous dirai que je suis profondément convaincu que ce n'est pas non plus sur ce terrain qu'il faut poser le problème. Réduire la dette publique de 100 milliards, par exemple, si c'était une chose possible, supposerait un prélèvement qui diminuerait corrélativement les facultés contributives du pays. L'Etat serait moins chargé, mais la Nation n'en serait pas plus riche elle aurait moins d'impôts à payer, mais elle aurait moins de revenus pour payer ces impôts. Il semble, toutes choses égales d'ailleurs, qu'une pareille méthode ne résoudrait pas le problème, et j'ajoute qu'elle entraînerait certainement des perturbations économiques telles qu'elle est loin

de se recommander aux techniciens réfléchis. (*Applaudissements.*)

Mais il y a une autre considération qui mérite d'être prise très au sérieux. On nous dit : « Il ne s'agit pas de réduire seulement la dette publique, il s'agit aussi de la dette flottante qui cause bien des cauchemars aux ministres des finances. » Elle vaut, en effet, d'être retenue, et c'est parce que je le reconnais que je veux examiner plus avant aujourd'hui ce problème qui préoccupe tant d'entre nous.

J'ai donc voulu situer d'une façon simple, et que je crois exacte — si je me trompe, ce sera en toute bonne foi —, le problème du prélèvement sur le capital.

Pour vous l'exposer dans des conditions qui ne vous demandent pas un effort excessif d'abstraction, je vous demande la permission de prendre pour thème un projet que je choisis d'abord, bien que d'autres très intéressants aient été rédigés par certains de nos collègues, parce qu'il est le plus compréhensif, le plus ambitieux, et qu'il a été étudié par des hommes dont l'intelligence mérite toute confiance : je veux parler du projet déposé par nos amis socialistes, étude académique remarquable qui se propose, tenant compte d'un grand nombre d'objections qui venaient à l'esprit, de résoudre les difficultés, et par conséquent de passer de la phase de la conception à celle de la réalisation. Ce projet, laissez-moi le résumer et soyez persuadés que, ce faisant, je m'efforcerai de vous le présenter aussi fidèlement que possible, en en détachant les traits les plus caractéristiques, en mettant en relief les idées dominantes, sans en rien les fausser et sans les caricaturer.

Dans un premier chapitre, nous trouvons le prélèvement vrai sur ce qui peut être demandé aux billets de banque et aux bons du Trésor, dont on nous dit qu'ils subiront le prélèvement au moment du remboursement.

Sur cette première proposition, mon commentaire sera très bref. Je ne saurais pas honnêtement dire que le prélèvement sur les billets est impossible,

puisqu'on l'a fait en Tchéco-Slovaquie. Mais je ne vous dissimule pas non plus qu'il se heurtera à de sérieuses difficultés pratiques et que, si l'on veut exempter les petits possesseurs de billets, il ne pourra fournir qu'un rendement minime. Je ne puis pas penser un instant que ce soit l'essence du système.

Quant aux bons du Trésor, une simple remarque. Le principe est simple ; mais, à un moment où chacun se préoccupe d'assurer le renouvellement de ces Bons, je ne suis pas convaincu que ce soit, des parties du projet, celle sur laquelle il faille s'apesantir en vue d'une discussion approfondie.

Que trouvons-nous ensuite ? Nous trouvons un prélèvement de 10 0/0 sur le capital des sociétés et autres entreprises.

Ici, une seule observation, mais primordiale. Je laisse de côté toutes les difficultés d'assiette, et je vous dis simplement : quelle que soit l'entreprise, si elle a un comptable ayant la moindre notion de son métier, le prélèvement rentrera dans les frais généraux ; il se traduira par une augmentation des prix de revient, et, par conséquent des prix de vente ; d'ailleurs, étant converti dans la plupart des cas en un prélèvement annuel, il fonctionnera exactement comme une super-cédule sur les bénéfices industriels et commerciaux, ou comme une super-taxe sur le chiffre d'affaires. (*Applaudissements.*)

C'est la force même des choses. Il n'y aurait que manque de courage à ne pas voir la réalité en face, et je conclus que cette partie du projet ne peut être retenue par nous, parce qu'elle aboutirait à refaire, en les aggravant, des impôts d'un type que nous avons, prématurément peut-être, condamné. J'aime mieux, dans ce cas, recourir aux formules anciennes, parce que nous en connaissons au moins l'incidence, tandis qu'il nous serait impossible ici d'en mesurer a priori les répercussions. (*Applaudissements.*)

Le projet socialiste nous fait entrevoir — je synthétise — l'établissement d'un impôt de 10 0/0 sur les biens fonciers et sur les valeurs mobilières. C'est qu'en effet il a fallu songer aux contribuables qui

n'ont pas dans leur patrimoine, tout prêts à être livrés à l'Etat, des billets ou des bons du Trésor, et auxquels il faudra laisser des délais. L'impôt se décompose alors : pour ceux des contribuables qui le pourront, ce sera l'invitation à payer immédiatement ; pour les autres, les paiements seront différés et transformés en versements par annuités. C'est une nécessité absolue ; c'est ainsi qu'on a procédé dans les pays où l'on a voulu jusqu'ici faire l'expérience de l'impôt sur le capital.

En définitive, je suis bien obligé de faire remarquer que le résidu en présence duquel nous place ce projet de prélèvement sur le capital, loyalement, sincèrement établi, avec un souci méritoire de résoudre la plupart des difficultés qui se posent, n'est, sauf en ce qui concerne le prélèvement sur les billets et les bons du Trésor, qu'une incitation, pour ceux des contribuables qui peuvent payer, à se libérer par anticipation d'une super-taxe qui peut jouer pour les autres, pendant un certain nombre d'années.

Tel est, loyalement résumé, en en faisant ressortir les traits dominants, le projet soumis à notre examen par nos amis socialistes.

Mais je dois dire que nous sommes en présence d'autres projets. L'un d'entre eux, notamment, présenté par notre excellent collègue M. Castel, a si bien prévu les difficultés auxquelles je viens de faire allusion de mobilisation du capital, qui conduiraient à une inflation pour mobiliser ce capital et qu'on ne peut éviter qu'en transformant dans la plupart des cas le prélèvement fait une fois pour toutes en des prélèvements annuels, qu'il n'a retenu que le prélèvement annuel. Je puis dire de son projet qu'il ne me paraît pas soulever de grosses difficultés de principe.

La seule observation que je me permets de lui adresser est que, pour certains biens, je crains que son projet ne joue comme je l'ai dit tout à l'heure pour les sociétés et ne se transforme en une supertaxe sur le chiffre d'affaires.

Dans l'ensemble, il ne heurte pas notre doctrine.

Toutefois, il appartient à d'autres, ayant une compétence que je n'ai pas, de vérifier dans quelle mesure il est applicable, car c'est ici une matière administrative.

Je dois ajouter qu'hier, au cours d'une de nos amicales réunions de la Commission des finances, où nous avons échangé nos vues, dans cet esprit de cordiale sincérité qui est notre règle, mon ami M. Dellac qui avait jugé un peu timides les conclusions de mon rapport, nous a indiqué en quelques mots ses conceptions, à l'extrême logique et à la clarté desquelles je tiens à rendre hommage.

M. Dellac a, lui aussi, rejeté d'instinct ce qui n'est pas applicable, et il conçoit le prélèvement comme supposant une déclaration, à la suite de laquelle ceux qui le pourront, se libéreront immédiatement en échappant à tout contrôle ulterieur, tandis que les autres se libéreront par annuités en subissant un contrôle qui durera autant que le versement des annuités.

Il n'y a rien non plus, dans ce système qui choque la logique. Je ferai simplement observer que c'est une matière d'administration, et que je ne sais pas dans quelle mesure il lui sera possible de contrôler toutes ces déclarations. Déjà la Direction de l'Enregistrement contrôle bien péniblement les déclarations de sucessions, et il semble que le système de M. Dellac qui comporterait, si je ne me trompe, un nombre de déclarations trente fois plus élevé que celui des déclarations de successions, supposerait en tous cas une réorganisation des cadres de l'administration. Mais ce n'est pas une critique qu'il m'appartienne de formuler, et je ne présente qu'une simple observation. Les difficultés d'application ne doivent pas, à priori, nous arrêter ; elles sont du domaine de ceux qui seuls peuvent les mesurer, et je ne suis pas de ceux-là.

Cela dit, en toute simplicité, je vous demande maintenant de rapprocher les résultats de cette analyse, dont vous me ferez l'honneur de croire qu'elle est sincère, avec les préoccupations auxquelles je faisais allusion tout à l'heure.

Nous devons éliminer, je le dis nettement, tout ce qui, sous le nom de prélèvement sur le capital, se transformerait, par le jeu inéluctable des incidences, en surtaxe sur le chiffre d'affaires. Il nous faut donc envisager l'impôt personnel, avec tout ce qu'il comporte de difficultés pour en assurer l'assiette.

D'autre part, sur quelle somme peut-il porter ? Que représentent les biens mobiliers et immobiliers autres que ceux qui sont directement placés dans des entreprises ?

Je serais bien embarrassé pour la chiffrer. Je vous proposerai, simplement pour fixer les idées, étant peut-être au-dessus, peut-être en dessous de la réalité, un chiffre d'un ordre de grandeur de 600 milliards.

10 0/0, c'est-à-dire 60 milliards, c'est un beau denier. Mais si nous exemptons du prélèvement, comme il est prévu, tous les petits capitaux, dont la masse finit par représenter la moitié de la fortune totale ; nous descendons à un ordre de grandeur plus modeste, qui peut être vraisemblablement d'une trentaine de milliards. ,

Mais sur ce chiffre, quelle est la proportion des capitaux qui pourront être effectivement versés, et non pas de ceux qui feront l'objet d'un prélèvement sur les revenus futurs ? Elle sera probablement assez faible, et je m'empresse de dire, car nous ne devons pas nous leurrer, que dans l'état actuel de l'opinion, alors qu'on est beaucoup plus sûr du jour que du lendemain, je ne sais pas si l'invitation à profiter d'une faculté de libération anticipée sera suivie par un très grand nombre de contribuables.

Le chiffre que nous atteindrions serait alors modeste, très modeste ! Ou bien alors, il faudrait aller plus loin que nos amis ne l'ont prévu : faire comme en Allemagne et envisager chez nous, non pas le prélèvement consenti par la faculté laissée au contribuable de se libérer par anticipation, mais l'obligation pour lui de verser, à moins qu'il ne fasse la preuve à l'agent du fisc qu'il ne peut le faire sans dommage. J'ajoute qu'en Allemagne il n'y a eu d'exemption que

pour les tout petits revenus, ceux qui étaient jugés indignes d'être atteints par le fisc.

Je voudrais terminer cette analyse, bien longue, bien fatigante, et je m'en excuse (*Non ! non !*) mais la faute en est à la nature du sujet...

M. Joseph Caillaux. — Votre exposé est très intéressant. (*Très bien !*)

M. Nogaro, *rapporteur*. — En examinant, dans la mesure où sera réalisé le prélèvement sur le capital, ce que sera en réalité, ce transfert de capital.

Je ne parle pas des transferts d'immeubles. C'est chose impossible. J'envisage le règlement opéré par ceux qui pourront le faire facilement en capital, qui ne s'y refuseront pas ou qui y seront contraints, je veux dire le règlement par des valeurs mobilières.

S'agit-il de donner à l'Etat des titres? On lui versera ainsi un capital, quitte à ne lui permettre que d'en toucher les revenus. Au point de vue du mouvement des capitaux à l'intérieur du pays, ce sera l'équivalent d'un impôt sur le revenu gagé par un titre, si vous voulez.

Le contribuable paiera-t-il en rentes françaises ? Alors, c'est parfait. On diminue ainsi la dette publique en capital. Mais quelle est la réalité de l'opération ? Qu'est-ce que cela veut dire « le capital de la dette publique ? En quoi cela nous intéresse-t-il ? En quoi cela affecte t-il la vie de la Nation ? Est-ce par une diminution d'arrérages à payer ? Le contribuable qui, en livrant son titre à l'Etat, l'aura dispensé de lui verser un certain nombre d'annuités, lui aura rendu identiquement le même service que s'il lui avait versé une somme équivalente.

Je conclus donc que le prélèvement sur le capital, quand on l'analyse, quand on cherche la réalité économique et financière sous les apparences juridiques du titre, se ramène encore à des mouvements de revenus. Et cependant, avec la même loyauté un peu crue avec laquelle j'ai tenu à dépouiller certaines apparences, je reconnais qu'il y a une modalité qui m'intéresse et qui mérite d'être retenue, c'est le versement en bons du Trésor qui, s'il se présente dans les mêmes conditions au point de vue du capital, a

le mérite de résoudre un problème de consolidation.

Il resterait à examiner si, pour ce résultat, il est nécessaire d'employer cette méthode et de faire fonctionner cette énorme machine. Mais c'est une question d'application, qui doit être envisagée par des spécialistes d'un autre genre que moi.

Me direz-vous ici que je me dérobe ? Non ! En toute sincérité, non! Mais je ne saurais trop affirmer que, lorsqu'on est en présence de telles responsabilités, il est impossible de ne pas attacher une immense importance à ces détails d'application qui, seuls font qu'un projet est viable, ou ne l'est pas.

Et maintenant, permettez-moi de revenir au plan que j'ébauchais au début de cet exposé. Je vous disais en commençant que le problème qui nous préoccupe est complexe. Il n'est pas seulement fiscal, c'est aussi un problème de trésorerie, et j'ajoute que l'édifice tout entier repose surtout sur le change.

Pour être complet, honnête et sincère, après avoir envisagé une méthode que je me suis efforcé d'analyser en toute objectivité, qui est celle d'un prélèvement sur la fortune acquise, en faisant appel au capital lui-même, je dois me demander s'il n'est pas d'autres solutions au problème que nous envisageons.

Il y a d'abord la consolidation de la dette. D'autres seront plus qualifiés que moi pour se prononcer sur ce point. Tout ce que je puis dire est qu'une méthode me semble devoir être écartée, celle de la consolidation forcée de la dette flottante. On peut être moins affirmatif pour d'autres catégories de la dette publique, la dette à court terme par exemple.

On peut aussi envisager l'emprunt forcé, dont on dit généralement, et je crois qu'on a généralement raison, qu'il a les inconvénients du prélèvement sur le capital sans en avoir les avantages. Je me permets de faire une seule réserve en sa faveur, c'est que si l'on était pressé, et qu'on ne puisse pas trouver une base d'assiette équitable, cet emprunt, avec un taux d'intérêt normal, atténuerait les injustices du prélèvement.

Puis il y a une méthode, à laquelle on reprochera

peut-être de n'en être pas une, et qui consiste à contempler de sang-froid le renouvellement de la dette flottante, en la résorbant peu à peu dans des emprunts successifs, sauf à être obligé de faire face à des circonstances exceptionnelles, par un recours à une augmentation de la circulation. On l'a fait deux fois déjà. Ce n'est pas assurément une méthode à recommander. L'expérience d'un grand nombre de pays a prouvé cependant que sous certaines réserves, et à la condition de tenir le change, cette méthode élastique qu'il ne faut pas confondre avec l'inflation d'un régime de déséquilibre budgétaire, n'est pas après tout la plus dangereuse. J'ajoute qu'elle n'est peut-être pas la moins audacieuse, scientifiquement parlant. Il y a des audaces justifiées, si l'on peut tenir le change. Or, le peut-on ?

Je ne veux pas, après cette conférence déjà longue, faire un exposé sur la stabilisation du franc. J'indique simplement que la méthode de stabilisation est aujourd'hui parfaitement connue ; elle est appliquée tout autour de nous ; nous sommes des retardataires et nous serons bientôt un des derniers pays d'Europe à la réaliser.

Comme le philosophe démontrait le mouvement en marchant, je vous montre que c'est possible en vous disant que cela se fait. La méthode était connue, à vrai dire, des spécialistes depuis longtemps ; elle est vieille de trente ans ; voici vingt ans que je l'ai étudiée. Elle est appliquée suivant un plan qui, dans ses principes, n'est pas très différent du retour à l'état de choses d'avant-guerre. Il faut peut-être, au moment de la décision finale, un peu d'audace pour substituer au procédé un peu bâtard de la masse de manœuvre un procédé plus net de convertibilité. Il appartient à ceux qui ont des éléments d'appréciation que je ne possède pas de savoir dans quelle mesure et à quelle heure il est possible de prendre une pareille décision.

Je dis simplement que le système est possible, mais qu'il n'est réalisable que si la balance des comptes reste en équilibre, ce qui tient non seulement à des mouvements commerciaux, mais à des

mouvements de capitaux. Quelles que soient les mesures coercitives qu'on pourra prendre, elles ne seront efficaces que si la balance des comptes est normale et si l'on fait le nécessaire pour qu'elle le reste.

Telles sont, messieurs, mes conclusions techniques sur un sujet que je n'ai pu embrasser dans tous ses détails. J'ai voulu seulement, comme je vous l'ai dit développer quelques-uns des aspects les plus importants du problème et aller droit à ce qui vous tient le plus au cœur.

En achevant cet exposé qui n'a peut-être pour lui que sa sincérité, je ne me dissimule pas ce qu'il peut avoir de décevant pour certains d'entre nous, parce qu'il ne contient pas assez de suggestions positives. Il faudrait bien mal me connaître pour penser que la prudence de mon exposé est une prudence de mauvais aloi, provenant du désir de ménager des intérêts. Je les prie de ne voir dans mon apparente indécision que la manifestation d'un scrupule de conscience qui ne peut manquer d'être puissant chez moi. Supposez un député-médecin, appelé au chevet d'un malade; il doit lui parler en médecin, et non en homme politique. Comment voulez-vous que sa conscience professionnelle ne le prenne pas au cœur ? (*Applaudissements.*)

Au reste, il est des sentiments également sincères qui paraissent s'opposer et qui ne sont nullement contradictoires. Hier, dans notre petite conférence financière, mon excellent collègue Dellac me disait : « Nous ne devons pas nous laisser arrêter par les difficultés, nous devons avoir le courage de les affronter pour essayer de les résoudre. » Je suis d'accord avec lui, mais je lui réponds, sans crainte d'être contredit par lui, que le vrai courage ne consiste pas seulement à aborder les difficultés avec cette ferme volonté, il consiste aussi à ne jamais les méconnaître, à bien les mesurer pour en triompher, et à en tenir compte pour le surplus.

Un homme politique n'a pas plus le droit d'orienter son parti vers des obstacles insuffisamment reconnus qu'un chef de guerre n'a le droit de lancer sa

troupe sur des positions qu'il n'a pas su réduire. (*Vifs applaudissements.*)

Peut-être, il est vrai, en est-il quelques-uns parmi nous qui, en abordant ce sujet financier, n'y voient pas seulement un sujet technique et qui pensent que l'adoption de formules symboliques faciliterait une union avec d'autres partis de la majorité. Pour ma part, je pense que nous avons pour maintenir cette union, si nos amis des autres groupes veulent bien en être aussi convaincus que nous-mêmes, des raisons beaucoup plus profondes qu'Herriot évoquait si éloquemment hier.

Unis à tous les partis de gauche par des aspirations communes, que le peuple de France a exprimées le 11 mai 1924, nous n'en avons pas moins notre individualité propre et notre doctrine. Or, notre doctrine ne repose pas sur des actes de foi; elle tient tout entière dans une méthode, méthode de libre examen, méthode de recherche de la vérité, méthode de sincérité et de réalisation qui exclut le goût et le culte de la fiction. (*Vifs applaudissements.*)

N'oublions pas enfin, et permettez-moi, mes chers amis, de terminer sur ces mots, que nous ne sommes ni un parti d'opposition, ni un parti de soutien, et que, placés par la volonté populaire à l'axe de la majorité, nos programmes nous engagent. Je compte que le souci de nos responsabilités nous donnera le double courage de ne poursuivre que ce qui est évidemment réalisable, et d'oser ce qui peut être utilement réalisé dans l'ordre de la justice et du progrès. (*Vifs applaudissements répétés*).

M. le Président. — La parole est à M. Louis Tissier.

M. Tissier. — Mes chers concitoyens, je vous demande la permission de vous entretenir brièvement de ces questions financières, non pas pour réfuter l'exposé de M. Nogaro, mais pour y ajouter quelques vérités que je crois nécessaire de dire.

Sans m'embarrasser de formules diplomatiques, je prétends d'abord que nous avons à examiner les questions financières à trois points de vue : l'équilibre budgétaire, qui ne doit soulever aucune difficulté

et qui ne concerne que les sacrifices à demander aux contribuables, la trésorerie qui est une tout autre question, enfin la revalorisation du franc.

Reconnaissons avant tout que si le cabinet Herriot, et après lui le cabinet Painlevé, se sont trouvés en face d'une situation désastreuse, c'est parce que le Bloc National, en la personne de M. Ribot (*Très bien !*), s'est trop inspiré de la fable de La Fontaine « Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons », et qu'en fait de trésorerie il n'a cessé d'émettre en bons de la Défense nationale, en bons du Trésor, des billets de banque mobilisables sans même se soucier des échéances. M. Ribot est mort, mais l'âne est là, et l'âne c'est nous. (*Rires et applaudissements.*)

Nous avons donc des difficultés de trésorerie. Je n'en parlerai pas. Nous avons un ministre des finances qui s'efforce de les résoudre par tous les moyens dont il peut disposer. Il faut lui laisser le choix des moyens, quitte à nous, le jour où ces moyens ne nous plairaient pas et où nous estimerions qu'il ne marche pas dans le bon chemin, à lui poser des questions, et au besoin, à lui donner un successeur. (*Rires.*)

M. Joseph CAILLAUX. — Très bien ! Quand vous ne serez pas contents, il faudra me le dire.

M. TISSIER. — Mais, tant qu'il essaiera de faire face convenablement aux difficultés, nous n'avons pas à le contrecarrer. Nous ne pouvons qu'attendre. (*Applaudissements*).

Reste la question de la revalorisation du franc. Là encore, c'est le Bloc National qui a fait baisser le franc où il est. (*Très bien !*).

M. Joseph CAILLAUX. — Ce n'est pas douteux.

M. TISSIER. — Il faut que ce soit dit.

Est-ce parce que la situation de la France était inférieure à ses charges budgétaires où à ses charges de trésorerie ? Non ! C'est parce que le Bloc National a fait de l'inflation à jet continu, qu'il a lancé des billets de banque sans contrepartie, sans garantie aucune, et qu'après avoir épuisé les billets il a fait les bons de la Défense et les bons du Trésor. Les

milliards se sont ainsi accumulés sur les milliards. Cela est peu dangereux quand on est entre soi ; mais quand on se trouve en présence de l'étranger et qu'il regarde ce qu'il y a derrière les billets, il estime que la valeur morale de la France ne vaut pas plus de vingt centimes le franc en ce moment, voilà tout ! M. le ministre des finances ne me contredira pas sur ce point.

Etait-il possible de ne pas jeter des billets de banque dans la circulation sans les avoir gagés? Permettez-moi de vous rappeler un point de l'histoire moderne, qui ne remonte pas très loin, les années passent si vite maintenant !

Le billet de banque a été créé au lendemain de la Guerre de Sécession par les Américains, qui étaient plus ruinés que nous-mêmes. Ils n'avaient plus ni or ni argent, ni industrie, et ils étaient obligés d'imprimer du papier-monnaie au lieu de frapper des espèces métalliques. Mais comment ont-ils procédé ? Ils ont donné la permission à toutes les banques d'émettre ce fameux papier au dos vert, ces billets qu'on appelait des green-backs, mais qui n'étaient estampillés par l'Etat, pour leur donner force légale qu'autant qu'ils étaient gagés par quelque chose.

Comment était-ce possible, puisqu'il n'y avait plus ni or, ni argent? Il y avait, comme chez nous, des propriétés, des usines, des terres. Les banquiers apportaient des garanties sur ces propriétés, ces usines, ces terres, et la Banque d'Etat, après en avoir vérifié l'exactitude, mettait les garanties dans son coffre-fort et timbrait les billets, en sorte que chaque billet de banque représentait un morceau de maison, une parcelle de terrain, une partie d'usine, et qu'il ne pouvait y avoir d'inflation, puisqu'aux yeux de l'étranger c'était une valeur matérielle qui gageait chaque billet de banque.

Pourquoi n'en a-t-on pas fait autant en France ? C'est parce qu'on a voulu maintenir le privilège de la Banque de France, qui nous écrase. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Herriot disait un jour qu'il était ligoté par la haute

finance. Je dis qu'il ne l'était pas seulement par elle, il l'était aussi par la Banque de France.

Quelles garanties cependant apporte-t-elle? Aucune. Pourquoi tient-elle tant à conserver son privilège? C'est qu'en temps normal il y a l'escompte hors banque, qu'on fait à ces messieurs des grandes compagnies financières, qui était de 1/2 p. 100 avant guerre quand le taux de l'escompte aux particuliers était de 5 p. 100 ; de sorte que si les Directeurs de la Banque de France trouvaient sur leur chemin, dans les affaires financières françaises ou internationales, une société financière qui leur résistait, ils l'obligeaient à marcher sous peine de se voir retirer l'escompte hors banque, c'est-à-dire la vie. Cela ne dépendait que du triumvirat de la Banque de France qui, ainsi que vous le savez, est composé, comme dans l'Evangile, de trois hommes qui n'ent font qu'un : c'est le représentant de la Maison Rothschild et Cie. (*Rires et applaudissements.*)

Eh bien, il est nécessaire que l'Etat puisse faire des émissions de billets qui soient gagés par la fortune nationale, sous l'initiative des banquiers. Ce jour-là, vous aurez d'autant moins d'inflation que vous aurez plus de billets de banque gagés.

Mais il est une deuxième méthode, qui est encore plus moderne.

Quand l'Allemagne a voulu éteindre sa dette publique, — elle n'avait qu'une dette intérieure, puisque le blocus des alliés l'avait empêchée d'emprunter à l'extérieur, — elle a fait tomber son mark, sans se soucier de ruiner les rentiers. Elle a payé sa dette en écrasant tous ceux qui, dans une vie de travail avaient économisé quelques sous pour leurs vieux jours. Nous ne voulons pas de cette méthode qui relèverait l'Etat par la misère des pauvres gens.

Mais l'Allemagne a employé un autre moyen. Lorsque, son mark étant à zéro, elle eut payé sa dette intérieure, elle a créé un mark nouveau, qui fait prime sur le franc français, et qu'on a appelé le rentenmark. Ce n'est pas autre chose qu'une imitation de ce qu'avaient fait les Américains avec leurs greenbacks. L'Allemagne a pris de quoi gager ses billets.

Elle a fait une banque spéciale ; elle ne s'est pas adressée, comme nous le faisons, à une soi-disant banque d'Etat qui nous entrave, et qui gagne tellement sur la misère publique qu'elle construit des palais pour dissimuler ses bénéfices.

Je crois que c'est le seul moyen de revaloriser le franc, dans les limites où le Gouvernement croira pouvoir le faire pour ne pas produire des chutes brusques qui seraient nuisibles aux petits rentiers que nous devons défendre et au travail national qui souffrirait d'une montée trop brusque du franc.

Il faut choisir entre les deux systèmes, et, dans les deux cas, faire de la Banque de France ce que le public croit qu'elle est, une banque d'Etat, qui détiendra la fortune publique de la France et qui n'aura plus recours aux agissements scandaleux pour semer la panique auxquels nous avons assisté jusque dans les petites succursales, pendant l'année de pouvoir du cabinet Herriot, et auxquels se sont associés le clergé et les généraux. (*Applaudissements.*)

Et puis, monsieur le ministre, permettez-moi de vous présenter une suggestion.

Un des moyens d'action des banques contre le Gouvernement, ce sont les comptes-courants. Dans nos campagnes, je puis en parler, étant un représentant rural, on prend des bons de la Défense nationale à court terme, pour pouvoir facilement les réaliser le jour où l'on a besoin d'argent pour acheter une terre. Et qui donc peut agir sur ces comptes-courants, sinon les mêmes personnages auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure?

Vous auriez intérêt, monsieur le ministre, à instituer dans les bureaux de postes, dans les perceptions des comptes-courants payables à vue, et non après entente avec le chef-lieu postal. Le jour où vous l'aurez fait, vous aurez décapité la haute finance. (*Applaudissements.*)

Ne craignez pas de le faire. Vous avez dans notre administration, des agents qui sont fidèles à la République et qui, en cas de panique suscitée par nos adversaires, sauraient faire entendre aux titulaires

de ces comptes des paroles de sagesse. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous pourriez faire des comptes-courants à 1 1/2 ou 2 p. 100, et gagner facilement 3 p. 100 sur les quelques milliards que représenteraient ces comptes. La différence du taux pourrait servir à rembourser les bons de la Défense nationale. (*Très bien !*)

Mes chers amis, je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention. J'ai estimé qu'il valait mieux, pour le vieux républicain que je suis, faire entendre ces paroles ici plutôt que de les porter dans une autre Assemblée. (*Applaudissements.*)

Mais je ne veux pas terminer — j'ai l'habitude de libérer ma conscience — sans adresser un reproche au Comité pour avoir laissé passer une énormité dans un des rapports, celui de M. Ducos, qui a le droit, en tant que citoyen, de dire tout ce qui lui plaît, mais qui n'avait pas le droit d'accuser le Sénat d'avoir renversé le cabinet Herriot parce que celui-ci avait inscrit dans son programme le prélèvement sur la fortune. C'est tout à fait inexact.

Le ministère Herriot a été renversé sur tout autre chose. Je ne dis pas qu'une partie de ceux qui l'ont renversé ne menaient pas ce combat contre lui depuis longtemps. (*Ah! ah!*). Mais oui, messieurs, je le reconnais. On est d'autant plus fort qu'on n'altère pas la vérité.

M. Ducos. — Voulez-vous me permettre de vous répondre ? (*Protestations.*)

M. le Président. — Je vous en prie, monsieur Ducos. L'orateur préfère terminer.

M. Ducos. — Soit ! je répondrai demain. Qu'il me suffise de dire pour le moment que je n'ai entendu viser que les réactionnaires du Sénat.

M. Tissier. — Je ne voudrais pas qu'on puisse croire dans le Parti républicain radical et radical-socialiste que le Sénat est l'adversaire irréductible de toutes les mesures fiscales nécessaires, je suis convaincu du contraire, et je demande qu'on fasse confiance à ceux qui, comme mes amis et moi-même, avons soutenu du bec et des ongles, jusqu'à la der-

nière minute, le cabinet Herriot, mais qui voyons les difficultés et qui, pour ramener à nous ceux qui sont sur les frontières de notre groupe, avons besoin qu'on mette un peu d'huile dans les rouages, et non pas du mauvais vinaigre.

Mes amis et moi, nous serons unanimes pour dire que, si l'on veut nous aider, on trouvera au Luxembourg une majorité petite, mais réelle, pour toutes les réformes démocratiques nécessaires, soit pour donner à la trésorerie les moyens de faire face à ses engagements, soit pour équilibrer le budget, soit enfin pour consentir les efforts plus durs qui rendront à la France sa fortune publique et qui donneront au franc la valeur que l'Etat lui fixera en dehors de tous les agiotages et de toutes les opérations de la haute banque (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dellac.

M. Dellac. — Après le si brillant rapport de mon collègue et ami Nogaro, fait avec la compétence et le soin consciencieux que nous pouvions attendre de lui, je vous demande la permission de rappeler brièvement que, sur la question de fiscalité, notre Parti a tout de même un programme qui ne date pas d'hier, et quelques principes qui, tout au moins pour la grande masse des militants, semblent être remis en cause et sur lesquels je veux m'expliquer. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Dans bon nombre de nos Congrès, sur les rapports et après les études des meilleurs et des plus dévoués de nos militants, dans d'autres assemblées encore, à l'appel des chefs de notre Parti, nous nous sommes, en maintes circonstances, toujours réclamé du principe de la progressivité de l'impôt, et toujours notre Parti, considérant que ce principe était incompatible avec l'existence des impôts indirects, s'est déclaré l'adversaire de ces impôts.

On pourra certainement dire, et notre ami Nogaro n'y a pas manqué, que du jour où l'on découvre l'erreur, on a le devoir de n'y pas persévérer. Mais nous avons bien le droit de croire, avec les philosophes qui nous disent que l'absolu n'existe pas dans la vérité, qu'il n'existe pas non plus dans l'erreur, et que dans

cette erreur il y avait une large part de vérité, puisque tous nos Congrès précédents l'y ont vue, puisque tous nos militants s'y sont associés d'instinct. Ne serait-ce que par respect pour cette part de vérité certainement importante, nous avons le devoir, nous les anciens du Parti, à l'heure où l'on nous appelle à prendre des décisions importantes, de dire que le magistral rapport qui nous a été présenté nous donne l'impression d'une critique magnifique, mais qu'à la suite de cette critique, avec deux mots très simples, « opportunité, difficultés », on semble nous inviter à renier à la fois notre idéal démocratique, et la justice fiscale dont nous nous sommes toujours réclamé. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Joseph Caillaux. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. Dellac. — Je m'incline volontiers devant la haute compétence de M. le ministre des finances, dont nous avons tout à apprendre, et à qui nous n'avons la prétention de rien apprendre. Je pourrais dire, comme le disait tout à l'heure mon ami Nogaro : je viens ici avec la conscience d'un devoir à accomplir, et je serai heureux, pour ma part, d'entendre des précisions qui pourront calmer des scrupules que M. le ministre voudra bien reconnaître sincères de la part de nombreux militants. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi d'abord d'écarter un côté politique et irritant de ce débat. On nous a dit bien souvent : nous ne sommes pas des suiveurs, nous n'avons à être à la remorque de personne. Nous sommes parfaitement d'accord. L'idéal de notre Parti se suffit à lui-même ; notre programme, nos méthodes se suffisent entièrement. Mais je ne voudrais pas que, sous prétexte de n'être pas des suiveurs, on nous demande de renoncer à cet idéal et à ce programme, car ceux que l'on nous invite à ne pas suivre ne tarderaient pas à s'en emparer et, nous serions alors placés dans cette alternative : ou devenir réellement les suiveurs qu'on nous invite à ne pas être, ou échouer piteusement à la réaction. Cela, je ne le crois pas ! (*Applaudissements.*)

Les deux points de la fiscalité sur lesquels vous me

permettrez d'attirer votre attention sont le prélèvement sur le capital et la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les questions de technique et d'incidence ont été traitées avec une compétence à laquelle j'ai déjà rendu hommage. Elles vont l'être à nouveau, j'en suis certain, dans quelques instants. Je n'y toucherai donc pas.

Cependant, lorsqu'on nous dit qu'on ne peut pas supprimer même par étapes, même progressivement, même avec beaucoup de prudence, même en plusieurs années, la taxe sur le chiffre d'affaires, on reconnaît par là memê que la manifestation d'hostilité aux impôts indirects que vous avez pu lire dans les conclusions du rapport qui vous a été présenté, n'est qu'une manifestation de façade, puisqu'on se déclare impuissant à en supprimer la moindre partie. (*Applaudissements.*)

Quand on nous déclare également que le prélèvement sur le capital offre des difficultés insurmontables, qu'on ne peut pas connaître de façon suffisante la fortune de chacun, on nous invite par là même à nous résigner, à abandonner l'établissement de ce cadastre des fortunes qui est à la base de la justice fiscale. On nous invite aussi à renoncer à une progressivité équitable de tous les impôts, car il n'est pas possible de parler d'équité et de progressivité si l'on ne connaît pas la fortune de chacun. (*Applaudissements.*)

Après avoir parlé de ces difficultés diverses, on ajoute : le prélèvement est irréalisable, ou il se traduira par une superfétation de l'impôt sur le revenu.

Eh bien, je rappelle qu'on nous a fait connaître tout récemment que, depuis le 11 mai 1924, on avait fait des progrès en matière de justice fiscale, à tel point que les impôts directs auxquels on avait seulement fait appel en principe pour assurer l'équilibre budgétaire avaient donné, si je ne me trompe, de 8 à 10 milliards. Lorsqu'on a eu la science nécessaire pour découvrir 8 à 10 milliards, monsieur le ministre, permettez-moi d'espérer qu'il ne vous serait pas impossible, si c'était nécessaire demain, pour tenir les promesses faites à la démocratie et réaliser dans une

large mesure, notre idéal de justice fiscale, de trouver encore 1 ou 2 milliards chaque année pour remplacer au moins partiellement, sinon en totalité cet impôt sur le chiffre d'affaires qui nous apparaît comme le symbole de l'iniquité et de l'injustice fiscale. (*Applaudissements.*)

Je vais plus loin. S'il est impossible de donner une base sérieuse à ce principe de justice, il faudra donc nous résigner à ce que l'impôt sur le revenu, qu'on a qualifié hier, suivant un terme un peu dur, mais peut-être trop exact, « d'impôt des poires ». (*M. Joseph Caillaux fait un geste de dénégation*) reste éternellement l'impôt des poires, c'est-à-dire, hélas ! des honnêtes gens ! (*Applaudissements.*)

Je ne voudrais pas dire à notre ami Nogaro que toute ma cordialité ne répond pas à la sienne ; ce serait dire le contraire de ce que je pense. Mais je regrette que les conclusions de son rapport — il vous l'a dit lui-même, — ne nous apportent rien de précis, rien pour l'avenir. (*Applaudissements. — Marques de dénégations sur divers bancs.*)

M. Morbret. — Je déclare, au nom de la Commission des Finances, qu'elle a décidé de ne conclure que demain matin.

M. Dellac. — Je parle des conclusions d'ensemble dont M. Nogaro vient de nous entretenir.

J'ajoute d'ailleurs, qu'avec une largeur de vues à laquelle je rends hommage, il a bien voulu accepter des modifications qui rapprochent sensiblement ses conclusions des principes dont nous nous réclamons. Il ne reste que la question du chiffre d'affaires sur laquelle, je veux l'espérer jusqu'à la dernière minute, interviendra une solution conforme à notre volonté de justice fiscale et aux possibilités de réalisation. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des Finances. (*Vifs applaudissements. Cris de Vive Caillaux !*)

M. Joseph Caillaux, *ministre des finances*. — Mes chers amis, je vous parlerai tout à l'heure technicité et finances, puisque c'est là ce qui a motivé ma de-

mande d'intervention. Mais vous entendez bien que je ne puis pas, en abordant ce débat, me retrouver en face de vous sans exprimer l'émotion qui m'envahit en songeant au passé.

Je me souviens de 1913, quand vous m'avez élu président du Parti à Pau, au moment de la grande bataille où je devais succomber quelques mois plus tard. Je me rappelle la fidélité des militants pendant les douloureuses épreuves que j'ai subies. Je n'ai pas oublié tous ceux qui, par des paroles écrites, dans la presse par des vœux exprimés, par des motions présentées, m'ont constamment apporté, dans le pénible exil auquel j'étais condamné après avoir connu les douleurs de la prison clémenciste, le réconfort de leur appui et de leur affection. (*Vifs applaudissements.*)

J'ajoute tout de suite, bien que je parle devant les membres du Parti radical, que ma reconnaissance va aussi vers nos amis socialistes dont je puis être séparé par bien des dissentiments de doctrine, mais dont je n'oublierai jamais quelle aide admirable ils ont donnée au persécuté de la réaction. (*Vifs applaudissements.*)

Il y a juste un an, je ne pouvais pas me rendre au Congrès de Boulogne, quelque activité que le ministère Herriot eût déployée à faire voter la loi d'amnistie. Il y a quelques mois seulement que je suis sorti de la ville de Mamers, après avoir remercié le citoyen Herriot, alors président du Conseil, en une lettre que je n'oublie pas, de son effort pour me libérer de l'exil. Il paraît qu'on reproduit les lettres privées que j'écris. On peut publier celle-ci : on y verra l'hommage et l'expression d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie. (*M. Joseph Caillaux se tourne vers M. Edouard Herriot et lui serre chaleureusement la main. — Vifs applaudissements.*)

Excusez-moi, mes chers concitoyens, mes chers amis, de m'être laissé entraîner par l'émotion qui m'étreint. Mais j'ai pris la parole pour la dernière fois dans nos Congrès radicaux en 1917. Je n'étais plus alors président du Parti, et je prévoyais, avec mon ami Malvy, les événements qui m'attendaient.

Les anciens se rappellent mon intervention ; les jeunes qui m'ont accueilli et soutenu dans mon département, qui m'ont défendu avec tant de fidélité et d'abnégation, s'en souviennent peut-être aussi, ou du moins ils l'ont lue dans les annales de notre Parti.

Cependant il est des heures où je trouve quelque peu attristant que l'homme qui a souffert plus que tout autre — pourquoi ? vous le savez ; pour deux motifs : parce qu'il a fait l'impôt sur le revenu (*Applaudissements*); parce qu'en 1911 il a maintenu la paix du monde (*Nouveaux applaudissements*), — que cet homme qui est rentré dans la politique avec l'appui de toutes les forces de gauche de son département qui l'ont porté à la Haute-Assemblée, soit l'objet de certaines insinuations dont je veux vous parler en toute franchise.

Il paraît qu'hier on citait une lettre privée de moi. On peut citer toutes mes lettres privées. On en a cité dans d'autres temps... j'espère qu'on ne renouvellera pas ici certains procédés du passé. Dans la lettre en question, je disais que je serai toujours avec ceux qui combattent les privilèges. Eh oui, certes ! Hier, comme aujourd'hui, comme demain, je serai toujours — je vous le montrerai en terminant les quelques paroles que j'ai à vous adresser — contre les privilèges pour la justice la plus étendue. C'est pour cela que je suis l'auteur de l'impôt sur le revenu.

Voyons donc la situation. Voyons ce qui s'est passé depuis quelques mois, depuis le mois d'avril 1925, tandis que, libre encore, j'étais dans ma petite résidence familiale, la résidence d'un homme qui a traversé la politique pendant vingt-cinq ans et qui a pu avoir l'orgueil de faire constater que sa fortune personnelle — il était riche avant la guerre, il est aujourd'hui un ancien riche, ce qui est presque un nouveau pauvre — ne s'était pas accrue, et qui peut soumettre aujourd'hui toute l'étendue de ses biens à la même expertise. (*Vifs applaudissements.*)

J'étais donc dans ma petite ville de Mamers quand un coup de téléphone m'appela à Paris, quand on me demanda de reprendre les leviers de commande.

de diriger à nouveau les services du ministère des finances.

J'ai accepté.

Voulez-vous vous rendre compte de la tâche que je prenais ? Les orateurs qui m'ont précédé vous ont parlé de la situation de la France. Il n'est pas d'usage dans les assemblées parlementaires de faire le procès de ses prédécesseurs ; mais, dans un Congrès, peut-être est-on plus libre. Oh ! pas pour faire des procès de personnes, mais pour montrer une politique, celle qui s'est terminée le 11 mai 1924.

Quelles en étaient les conséquences au point de vue financier ? Politique d'emprunts à jet continu, politique de non équilibre budgétaire, politique qui a conduit à accumuler sur la France une dette effroyable, et les plus lourdes difficultés de trésorerie, politique à courtes vues s'il en fût, politique à laquelle le ministère qui nous a précédés ne pouvait pas remédier en l'espace de quelques mois, politique dont on ne pouvait réparer les méfaits qu'avec le concours du temps. Cette politique-là je la résume d'un mot : elle a été la politique de l'illusion donnée au pays, pour ne pas dire la politique du mensonge. (*Vifs applaudissements.*)

Et tout ce que j'ai prétendu faire, tout ce que je prétendrai faire, tout ce que je ferai, c'est la politique de la vérité, de la vérité pleine et entière, sans rien dissimuler.

Tel est le programme que je m'étais tracé. Je l'ai mis en œuvre, avec les quelques qualités de technicité que je puis avoir.

Et maintenant, après vous avoir largement retracé le passé, après vous avoir rappelé quel est celui que vous avez devant vous, qui est un homme de soixante-deux ans aujourd'hui, qui a fait ses premières armes en 1899 dans le ministère de défense républicaine de Waldeck-Rousseau, qui a été, entre 1906 et 1909, ministre des finances dans un autre cabinet dont il n'ose pas nommer le titulaire parce que les mots ont une singulière ironie (*Applaudissements*), mais qui à ce moment a fait voter par la Chambre l'impôt sur le revenu, peut-être un peu abîmé depuis, mais qui

dans son cadre et dans ses lignes essentielles reste le régime fiscal sous lequel nous vivons et représente un immense progrès sur les vieilles contributions désuètes et vermoulues du passé, un homme enfin qui a maintenu la paix en 1911 pour le plus grand bien de la France et du monde, — maintenant que je me suis permis de me situer, politiquement parlant, devant tous ces admirables militants avec lesquels je ne cesserai d'être en contact et je ne cesserai de marcher sans jamais craindre de leur dire la vérité salutaire, permettez au ministre des finances de vous parler technicité. (*Vifs applaudissements.*)

Tout d'abord, quelques mots de la situation. Je vous disais que les difficultés étaient redoutables. Voyons-les.

Les premières de ces difficultés, ce sont les charges du budget : charges du budget ordinaire qui a été équilibré, mais charges extra-budgétaires qu'il faut faire rentrer dans le budget parce que, si on ne le fait pas, on emprunte tous les ans, charges extra-budgétaires des pensions, charges extra-budgétaires de diverses autres natures.

La première tâche est donc d'avoir un budget en équilibre, équilibre d'autant plus difficile à réaliser — et c'est un problème dont on n'a pas parlé et dont je veux dire un mot — que nous avons à achever la reconstitution des régions dévastées où nous avons encore à payer entre 10 et 20 milliards de francs-papier. Ce n'est évidemment pas sur le budget même qu'on peut faire porter une charge aussi considérable. Il ne faut donc pas prendre des mesures imprudentes ou précipitées qui pourraient clore l'ère des emprunts que nous aurons à émettre et qui nous empêcheraient de nous procurer en temps utile les sommes nécessaires pour réparer les dommages des petites gens, car vous entendez bien que ceux qui restent à payer, ce ne sont pas les gros, ce sont les petits. (*Applaudissements.*)

Mais il y a autre chose. A côté du budget, il y a la dette, dette divisée en deux parties : dette consolidée, comme dans tous les pays, qui est plus ou moins lourde, on peut équivoquer sur ce point, mais la

question n'est tout de même pas inquiétante pour le moment ; dette à court terme, dont les échéances massives ont été si bien disposées qu'elles viennent battre sur les budgets de telle sorte qu'on ne sait véritablement comment y faire face. Cette année, 22 milliards, si j'ai le chiffre exact en tête, à payer brusquement !

Comment ? Est-ce notre faute ? Est-ce la faute de ceux qui nous ont précédés immédiatement ? C'est la faute de la gestion dont je vous parlais tout à l'heure. A cela cependant il faut faire face.

Puis à côté, une dette, dette flottante si vous voulez, une dette à très court terme, les bons de la Défense nationale, les bons du Trésor.

M. Tissier disait tout à l'heure dans un développement dont je ne puis accepter les conclusions : « Pourquoi ne faites-vous pas concurrence aux sociétés de crédit en ayant des comptes à vue chez tous les percepteurs ? » Mais ils existent, mon cher ami ! Il y a des comptes à vue chez les trésoriers généraux, des comptes de dépôts à vue à la Caisse Centrale. Je pourrais vous citer le montant des sommes auquel se montent ces comptes. Peut-on laisser tous les percepteurs recevoir des dépôts à vue ? Laissez-moi vous dire que j'y aperçois quelques inconvénients et quelques dangers, et qu'au reste nous ne pourrons jamais pratiquer le système des démarcheurs des sociétés de crédit. Nous ferons cependant dans cet ordre d'idées ce que nous pourrons, mais ce n'est pas là ce qui allègera nos préoccupations, car le compte à vue est au moins aussi dangereux pour le Trésor que les bons de la Défense nationale, parce que qui dit « comptes à vue » dit « obligation de rembourser les fonds déposés d'un moment à l'autre ». (*Applaudissements.*)

Donc, un énorme amas de dettes à très court terme, 55 milliards environ à l'heure présente qui seront réduits par l'emprunt en cours, 55 milliards de bons de la Défense nationale, de bons du Trésor, de dépôts à vue. C'est un gros danger, un danger très grave !

Mais ce n'est pas toute notre dette. Il faut le dire, nous sommes liés par les dettes interalliées que j'ai

essayé de négocier, dont la France n'aperçoit pas combien le fardeau est lourd, et combien j'ai le droit là aussi, sans sortir de l'esprit de mesure que doit garder sans cesse un homme de Gouvernement, de reprocher à ceux qui nous ont précédés, pas immédiatement bien entendu, d'avoir négligé de représenter au pays le danger qu'elles comportaient et de s'acheminer vers une solution.

Savez-vous bien de quelle somme cette négligence a permis d'accroître les intérêts de ces dettes ? De quelques 40 milliards de francs-papier à notre détriment. Savez-vous bien que, chaque année, notre dette vis-à-vis des Etats-Unis, en prenant le cours du change actuel, s'accroît de près de 3 milliards, et notre dette vis-à-vis de l'Angleterre d'autant, ou à peu près ? soit 5 à 6 milliards au total.

On me dit : « Oh ! comptes astronomiques ! » Comptes astronomiques qu'il faudra cependant envisager un jour, et qu'il faut envisager sans doute en relation avec ce que nous devons recevoir d'autre part, car je l'ai dit bien des fois : il est, sinon intolérable, du moins singulièrement pénible de penser que nous pourrions, nous, les victorieux, ne pas recevoir des vaincus une somme au moins égale à celle que nous aurions à payer à nos alliés, et qu'ainsi nous pourrions être les véritables vaincus de la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, je passe ! Vous nous parliez, mon cher Nogaro, dans le discours si beau et si juste que vous avez prononcé tout à l'heure et que j'ai applaudi, de la nécessité d'arriver à stabiliser le franc. Comme vous, j'en suis tout à fait convaincu, et, si les dieux parlementaires me prêtent vie (*sourires*), j'essaierai de m'y acheminer. Mais vous savez bien les conditions préalables à cette stabilisation. Une de ces conditions, c'est que nous n'ayons plus de dettes à l'étranger, c'est que nous ayons des crédits, en leur lieu et place. Une autre de ces conditions, c'est que nos budgets soient en équilibre, non pas en équilibre de façade, mais en équilibre vrai, toutes les dépenses, de quelque vocable qu'on les nomme, étant

comprises parmi les dépenses et étant couvertes par le produit des impôts.

Voilà donc l'ensemble des difficultés auxquelles un ministre des finances, qu'il s'appelle Caillaux, qu'il s'appelle Clémentel, qu'il s'appelle de Monzie, qu'il s'appelle je ne sais qui demain, a et aura à faire face. Et ce ministre des finances, qui vient en ce moment devant son Parti, devant ses amis, n'est-ce pas ? devant ceux qui l'ont soutenu hier dans la mauvaise fortune, qui comprennent les difficultés qu'il rencontre dans son retour à une meilleure fortune, si tant est que ce soit une bien meilleure fortune de diriger le ministère des finances que de vivre à Mamers, devant tous ceux en un mot auxquels il a le droit de demander leur confiance et leur appui, a le devoir de leur dire que ce n'est pas en un jour que de pareilles difficultés se résolvent. Vous aurez des années à passer avant d'en sortir. Il n'y a pas de miracle, pas de coup de baguette, qui vous permettront d'y échapper du jour au lendemain. (*Vifs applaudissements.*)

On me dit parfois que je suis un économiste et un financier classique, sans doute parce que j'ai eu pour maîtres Rouvier et dans quelque mesure Léon Say, mais Rouvier surtout C'est possible ! Je crois, comme je l'ai écrit dans un livre que j'ai publié en mes temps d'exil, que le nombre des remèdes qui existent dans la pharmacopée financière est restreint. Ce sont toujours les mêmes. Il faut d'abord l'équilibre budgétaire par la taxation inexorable ; il faut des solutions au fur et à mesure des difficultés de trésorerie sans à-coups, sans décisions violentes et précipitées qui risqueraient de déchaîner une crise épouvantable · il faut enfin organiser l'amortissement.

Eh bien, j'ai présenté un budget en équilibre. Voyons ! soyons donc sincères et honnêtes vis-à-vis de nous-mêmes ! Croyez-vous qu'il puisse y avoir un budget plus démocratique que celui que j'ai soumis à la Chambre ? Pour la première fois, au-dessus de l'impôt sur le revenu, j'ai proposé une taxe sur les capitaux ! Et quand j'aperçois certaines formules qui me paraissent manquer de précision, je me demande

si, en taxant les capitaux, je ne vais pas en réalité beaucoup plus droit au but que ceux qui étalent des plans indécis. De plus, j'ai proposé une taxe sur les biens oisifs, taxe qui peut être critiquée, mais qui répond au fait qu'il y a d'autres manières d'accumuler — non pas d'encaisser — un revenu que de placer ses capitaux en valeurs actives, que, en les plaçant en tableaux, en tapisseries, en bijoux, en perles, on retire... par la plus-value que ces biens acquièrent un bénéfice plus certain que par l'encaissement du revenu. Jusqu'à ce jour, cette plus-value n'était pas taxée ; elle le sera désormais avec mon projet. (*Applaudissements.*)

Pour les difficultés de trésorerie, je proposerai des solutions graduelles. Bien entendu, mes chers amis, vous ne me demandez pas, et vous ne pouvez pas me demander, d'exposer devant vous des projets dont le Gouvernement n'a pas encore délibéré et qui, par suite, ne sont pas soumis aux Chambres. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne resterais pas au ministère des finances, si je devais me traîner d'expédients en expédients tous les trois mois ou tous les six mois.

Ainsi, d'une part, un budget équilibré ; d'autre part, la trésorerie assurée par des formules diverses et appropriées. Ne me demandez pas d'aller plus loin, Je retiens simplement, dans la motion qui nous est soumise par le Comité Exécutif, que les bons de la Défense nationale ne peuvent pas être l'objet de mesures de brutalité. Nous sommes pleinement d'accord à ce sujet. Mais il est d'autres manières de mettre le Trésor à l'abri des difficultés, et d'autres manières aussi de considérer la dette qui, sans être une dette flottante, n'est pas tout à fait une dette consolidée. Sur tous ces points, le Gouvernement apportera des solutions.

Il présentera également une organisation, déjà esquissée dans le projet de budget, d'une caisse d'amortissement qui devra recevoir les annuités du plan Dawes, pour faire face à l'achèvement de la reconstitution des régions libérées et pourvoir au règlement des dettes interalliées.

Ces annuités suffiront-elles à alimenter cette caisse

d'amortissement ? Non, certes! et je suis tout disposé à envisager à cet effet que la taxe sur le capital qui existe dans notre législation, qui est l'impôt sur les successions perçu au moment du décès du *de cujus*, soit transformée, remaniée, accrue, que certaines facilités, dont on usera plus ou moins, puissent être données pour se libérer à l'avance. Ainsi on pourra prélever un impôt sur le capital, le fisc disposant, pour recouvrer l'impôt sur les successsions, de moyens qui lui feraient complètement défaut s'il devait essayer d'un autre système.

J'ai, jadis, en 1914, au moment où je prenais pour la quatrième ou la cinquième fois le portefeuille des finances, pensé à instituer une taxe sur le capital. Je crois bien que, à l'époque, j'ai déposé un projet de loi en ce sens sur le bureau de la Chambre. Mais il ne s'agissait que d'une taxe infiniment modérée ; elle n'avait pour objet que d'être un correctif à l'impôt sur le revenu, d'établir, pour mieux dire, une discrimination entre les revenus du capital et les revenus du travail qui existe aujourd'hui. En 1914, je précisais que, dans mon esprit, la taxe en question pouvait être et devait même être remplacée par un impôt sur le capital au moment du décès du contribuable.

On a essayé de marcher dans cette voie, mais on s'y est mal engagé. Le médiocre impôt sur le capital perçu lors des successions doit être remanié: on doit en tirer un produit supérieur qui peut être délégué à la caisse d'amortissement.

Vraiment, quand j'aurai agencé, si le Parlement me prête son concours, une fiscalité comme celle-là, que pourra-t-on imaginer de plus démocratique ?

Voyons! Tout impôt sur le capital, en dehors de celui qui est prélevé au moment du décès des citoyens, se résout inévitablement en impôt sur le revenu, parce qu'il est nécessaire d'accorder du temps aux redevables. Autrement, ce sont les immeubles jetés sur le marché, ce sont les valeurs mobilières y tombant en nombre si considérable qu'on ne saurait envisager sans crainte la perturbation qui en résulterait. (*Applaudissements.*) La formule véritable, la

voilà : impôt sur le capital se résolvant en un impôt sur le revenu.

Mais alors ne trouvez-vous donc pas que l'impôt sur le revenu, avec les coefficients que je viens d'instituer est assez élévé ? Je crois que nous sommes allés à la limite de la taxation, car enfin je calcule que demain, si le projet que j'ai présenté est voté, c'est 63 p. 100 de leur revenu qu'on demandera aux grosses fortunes. Est-ce que, raisonnablement, on peut aller plus loin ? Moi, je vous le déclare, non ! et je n'en prendrai pas la responsabilité.

Alors, quoi ? Si cependant vous n'êtes pas de mon avis, si vous voulez accroître la taxe sur le revenu des capitaux, libre à vous ! mais que pouvez-vous imaginer en dehors de cela, et en dehors de l'impôt prélevé sur le capital au moment de la succession du *de cujus* ?

Mes chers amis, la tâche, je le répète, est singulièrement pénible. Il faut tous les jours faire face à une difficulté nouvelle. Je partirai de Nice en hâte, parce que demain, avec le mouvement des changes — je sais bien quelle en est l'origine — je veux être là.

Je voudrais achever. J'ai encore une ou deux choses très importantes à vous dire. Voici la première.

Vous avez devant vous un ministre qui passe... n'est-il pas vrai, Herriot? (*Mouvement.*) Evidemment, les ministres passent, mais ils reviennent quelquefois. Vous en aurez un autre demain. Mais, je vous en prie, persuadez-vous bien de cette idée que la situation redoutable dans laquelle la France a été mise, que le désordre presque incroyable de ses finances que j'ai rencontré dans une maison où j'évoque avec tristesse les souvenirs d'il y a dix ou douze ans, ne peuvent pas être réparés en un jour et qu'il faut faire crédit aux hommes. S'ils n'ont pas votre confiance, dites-le; faites-le dire par vos représentants au Parlement; prenez-en d''autres qui aient votre confiance, mais donnez-leur le temps ; sans cela, vous ne ferez rien. (*Applaudissements.*)

Enfin, il est une dernière considération, un peu délicate, qu'il m'appartient cependant de faire valoir

devant vous, d'autant qu'il m'est revenu que, dans certains rapports que je ne désigne pas, ou dans certains discours, on a parlé des facilités que pouvait en ce moment trouver la haute banque au ministère des finances. Non! non non! Celui qui vous parle est l'auteur de l'impôt sur le revenu. Il ne rappelle pas — il vous en a déjà dit deux mots — sa fortune. Il vous dit simplement que ce n'est pas aujourd'hui qu'on peut trouver au ministère des finances des actions prépondérantes qui, je l'espère, ne se sont jamais produites dans le passé, et qui je le pense, ne se produiront jamais.

Mais il faut parler nettement et franchement. Celui qui est ici n'a jamais reculé, et ne reculera jamais devant les réformes d'audace; mais il a toujours été, et il sera plus que jamais l'adversaire de la démagogie financière, tant il sait bien que les aristocrates excellent à la manier. Oui, j'entends que certaines formules sont soutenues par des ploutocrates financiers et industriels que je désignerai, si le premier avertissement que je leur donne ici ne suffit pas. (*Vifs applaudissements.*) Je montrerai, le cas échéant, que les spécialistes de l'argent et des affaires savent bien que le trouble jeté dans les esprits, les inquiétudes répandues dans les classes moyennes, sont propices aux grands enrichissements qui se font si rapidement jour de notre temps. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils savent bien, d'ailleurs, que, quels que soient les projets de loi qu'on fabrique, ils trouvent toujours le moyen, eux, de traverser les mailles des filets qui ne retiennent que les petits et les moyens poissons. (*Applaudissements.*)

Mes amis, je n'insiste pas davantage. Je vous dis simplement : prenez garde ! Ne vous laissez pas prendre, vous qui, par votre origine et par le mandat que vous avez reçu devez être les défenseurs des petits possédants contre les privilégiés, — défenseurs dont j'ai toujours été, je le disais encore il y a quelques semaines à la tribune de la Chambre quand je soutenais la taxe sur les assurances —, ne vous laissez pas prendre à des projets qui sont vus d'un œil favorable par une certaine ploutocratie financière et industrielle.

Des réformes? Tant que vous voudrez, tant qu'elles seront mesurées, tant qu'elles n'effraieront pas les masses de la petite épargne, les petites gens qui ont mis de côté des économies, les petits propriétaires ruraux qui ont agrandi leur champ, qui craignent d'être taxés durement. N'effrayez pas tout ce monde là. Pensez bien que vous êtes dans une de ces époques redoutables où il faut continuer à faire des réformes et ne pas cesser de marcher à gauche, mais où il faut savoir apporter la prudence, l'esprit de discernement, l'esprit de mesure, l'esprit de calme qui conviennent.

Citoyens, je vous demande de me dire si j'ai votre confiance ou si je ne l'ai pas. Si j'ai votre confiance, en avant, pour la République et pour la France, inséparables! (*Applaudissements vifs et prolongés. Une partie des congressistes se lève et acclame M. Joseph Caillaux.*)

M. le Président — La parole est à M. Bouyssou.

M. Léo Bouyssou. — Je demande au Congrès la permission de descendre des hauteurs académiques où mon ami, M. Nogaro, professeur d'économie politique, a élevé le débat, et de sortir aussi de la technicité savante où l'a maintenu M. Caillaux, ministre des finances. Je viens vous parler en ma double qualité de militant et de représentant du peuple.

Je rends hommage à la technicité de M. Nogaro comme à la haute science financière de M. Caillaux, mais je leur demande s'ils n'ont pas trouvé dans la pharmacopée financière dont nous a parlé M. Joseph Caillaux tout à l'heure un de ces remèdes que la démocratie française que vous représentez — vous êtes ici pour cela — vous réclame, et réclame impérieusement des partis de gauche : je veux dire le prélèvement sur la fortune acquise ou bien l'impôt sur le capital, appelez-le comme vous le voudrez. Messieurs, la question est posée. Si vous voulez l'éluder, tant pis pour vous ! Moi je ne l'élude pas. (*Applaudissements.*) Je garde pour nos deux amis en parlant ainsi toute la déférence qu'ils méritent par leur application par leur expérience et par leur talent, mais je crois que le pays veut des initiatives audacieuses, et qu'en

plus des finances classiques des financiers, il veut aussi des finances démocratiques et républicaines.

Monsieur le président Caillaux, nous avons été là, aux minutes terribles, où l'on vous présentait le calice de persécution et de mort. Avec toutes les forces de l'immense majorité de la démocratie française, nous avons lutté et protesté. Et ce qui nous étonne un peu tout de même, c'est de voir que ceux qui vous présentaient ce calice il y a quelques années, parce qu'ils ne vous pardonnaient pas d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu, sont ceux qui se penchent aujourd'hui vers vous, et qui comptent sur vous pour éloigner d'eux le calice de l'impôt sur la fortune acquise.

Quelle est donc cette question de l'impôt sur le capital ? Nous ne sommes pas tous des techniciens, nous sommes des militants. Mais c'est une question de bon sens. Hier, je lisais dans un journal parisien un article, d'ailleurs bien écrit, qui persiflait un peu les militants qui viennent à nos Congrès. Ce journal disait avec ironie : « Pascalou de Carpentras va aller au Congrès de Nice donner son avis. » Eh bien, j'ai causé avec Pascalou et je vais vous donner son avis qui est celui de tous les militants. (*Très bien ! et rires*).

Nous croyons, nous, qui ne sommes pas des techniciens, qu'il faut essayer de prendre l'argent là où il est, comme on l'a dit dans une formule célèbre qu'on a tenté inutilement de plaisanter et de flétrir. Il ne s'agit pas d'un prélèvement abusif ou arbitraire, mais d'un impôt de justice fiscale.

Le cartel a dit aux électeurs : « Nous allons faire un prélèvement sur la fortune. » Est-ce seulement dans un Congrès qu'on a tenu ce langage ? Malvy avait commencé à demander ce prélèvement en 1913, à ce Congrès de Pau que M. Caillaux rappelait tout à l'heure; aux acclamations de tous les Congressistes il avait préconisé l'impôt sur la fortune acquise. Le règne du Bloc national avait enterré ce projet. Mais nos amis Renard et Castel, avaient déposé leur proprosition, instituant une certaine contribution sur la fortune et un impôt sur le capital Ces hommes se sont-ils donc

trompés ? Et nous, les militants, qui les avons applaudis dans nos Congrès, qui les avons laissé s'orienter dans cette voie, nous sommes-nous donc trompés aussi ? (*Non ! non !*)

Eh bien, ce serait une faute grave aujourd'hui de ne pas dire notre opinion. Il faut que Pascalou nous dise ce qu'il veut, il faut que le Congrès fixe des directives. C'est d'accord avec vous, c'est avec votre approbation que je veux pouvoir demain à la Chambre voter en toute clarté, et non pas dans la confusion, comme en cette séance de juin, où le parti socialiste nous ayant présenté brusquement son projet d'impôt sur le capital, notre groupe parlementaire fut tellement surpris qu'il en résulta un peu de débandade et qu'une cinquantaine des nôtres firent défection. Vous avez donc un mot à dire. (*Mouvement.*) Je reste décidé à agir pour ma part, comme je le fais depuis vingt ans, en soldat discipliné du Parti, mais je désire avant tout savoir ce que veut le Parti. (*Applaudissements.*)

Messieurs les militants, vous venez ici non pas pour écouter des discours, mais pour nous donner vos directives, pour nous dire exactement ce que vous désirez, aussi bien sur la justice fiscale qu'à tous les autres points de vue. Je vous demande votre sentiment, et je déposerai tout à l'heure pour le connaître, une motion sur laquelle je demanderai au Congrès de se prononcer. (*Nouveaux applaudissements.*) Je vous adjure de penser qu'on vous écoute et qu'on vous surveille, et que votre décision montrera si vous voulez réaliser la justice fiscale intégrale, ou si vous voulez sortir de l'impasse actuelle par des procédés suivants et par le retour à des systèmes périmés (*Vifs applaudissements*).

Vous êtes au point de vue fiscal, que vous le vouliez ou non, dans une période anormale et révolutionnaire, Il faut que vous en sortiez par des procédés nouveaux. Lorsqu'en 1788 — et M. Caillaux qui connaît certainement mieux que moi son histoire fiscale, ne me contredira pas — M. de Calonne apporta au roi le dernier budget de la monarchie, il lui dit : « Sire, je ne puis pas mieux faire,

parce que je suis imbu des idées du passé, parce que je suis un vieux serviteur de la monarchie, un défenseur des privilèges et des droits féodaux. Ne voulant pas y toucher je passe la main. Cherchez des hommes nouveaux. » Et il s'en alla.

Ceux qui prirent sa suite furent les hommes de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Ce n'est pas par la pharmacopée financière du passé qu'ils sauvèrent le pays, c'est par les procédés nouveaux que vous connaissez. De procédés nouveaux aujourd'hui nous n'en connaissons pas d'autres que l'impôt sur le capital ou prélèvement sur la fortune acquise. La démocratie y croit, et je dois vous dire, mes chers amis, radicaux, qui représentez si bien la démocratie, que si nous ne répondons pas à l'appel des classes travailleuses, nous risquons fort, aux prochaines consultations électorales, d'être débordés par le pays. (*Applaudissements.*)

Vous me dites que ce prélèvement est impossible ? La conscience et le devoir social vous commandent de le faire. En faisant et en agissant ainsi, vous ne vous faites pas comme on le dit péjorativement, les fourriers du socialisme; vous appliquez simplement la doctrine radicale. Vous êtes partisans de la propriété individuelle. Héritiers de la Révolution, de la Constituante et de la Convention, qui avez dit : « La propriété individuelle est comme le prolongement de la personnalité humaine », vous défendez contre le parti socialiste la thèse de nos grands devanciers.

Mais si, à l'encontre de nos amis socialistes, nous sommes attachés à la propriété individuelle, parce que nous estimons qu'elle élève l'homme, qu'elle suscite les initiatives et qu'elle soutient sa dignité, nous ne voulons cependant pas qu'elle soit intégralement intangible et nous affirmons que dans toutes les fortunes, non pas seulement dans les nouvelles, mais même dans celles d'avant-guerre, il y a, de par leur origine, leur formation et leur mode de conservation, une part sociale que la collectivité a le droit de reprendre quand le salut du pays l'exige. (*Applaudissements*).

Vous ne trouverez pas de panacée universelle, c'est

entendu. Mais il y a ce remède financier que vous ne voulez pas envisager, et auquel cependant on sera obligé de faire appel. Ceux qui hesiteront à l'appliquer dans les temps présents seront forcés par la démocratie à suivre l'exemple de M. de Calonne.

Pour moi, je préfère m'en tenir à cette partie de notre programme, que nous avons déjà défendue devant les Chambres, que nos amis ont présentée en quelques propositions retentissantes et qui a rencontré du succès dans tous les partis de gauche.

Si nous nous sommes trompés, Monsieur Caillaux, vous n'avez qu'à nous le dire, et nous prendrons nos responsabilités. Mais au fond de nos consciences, nous croyons que l'impôt sur le capital, ou sur la fortune acquise, est une nécessité, et jusqu'à la preuve du contraire, étayée sur une discussion approfondie, je continuerai à voter dans ce sens, en complet accord avec les engagements que j'ai pris, et avec le désir, et la volonté de la démocratie, car le meilleur moyen de faire respecter ses idées, c'est de tenir ses engagements. (*Applaudissments.*)

Je propose donc au Congrès — qui en fera ce qu'il voudra, la formule que voici qui fixera la doctrine du parti radical :

« Le Parti Radical et Radical-Socialiste, profondément imbu des doctrines de la Révolution française, affirme son attachement au principe de la propriété individuelle solennellement proclamé par la Constituante et par la Convention ;

« Mais il affirme aussi que cette propriété individuelle, autant par ses origines que par sa conservation et son mode d'accroissement, contient toujours une part sociale que la collectivité ou l'Etat ont le droit de réclamer quand il s'agit de l'intérêt général et du salut de tous.

« Il constate que, pour assurer le redressement financier du pays, le moment est peut-être venu de faire appel à cette part sociale de la propriété individuelle,

« En conséquence, il invite tous ses élus à se mettre d'accord sur un programme et sur une formule qui permettront de poursuivre et de réaliser le

projet de prélèvement sur la fortune acquise sans lequel, dans les conjonctures du temps présent, il est impossible d'assurer à la fois la justice fiscale indispensable et le salut de la Nation. » (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Miquel.

M. MIQUEL. — Je m'étais fait inscrire pour prendre la parole avant que M. Caillaux ne prononçât son discours. Aussi ai-je maintenant une peur, c'est celle de lui succéder...

M. GRISONI. — Quoi ? Vous voulez être ministre des finances ? (*On rit.*)

M. MIQUEL. — Car, en vérité, si M. Caillaux a trouvé une succession difficile au ministère des finances, je crois que celui qui se trouve appelé à prendre la parole après lui hérite d'une succession plus lourde encore.

M. Joseph CAILLAUX. — Sur ce point, vous savez, les avis sont partagés ! (*Nouveaux rires.*)

M. MIQUEL. — En écoutant le rapport si clair, si précis, si savant de M. Nogaro, j'ai pris quelques notes, et j'avoue que j'ai été quelque peu déçu de trouver, dans la bouche d'un des représentants les plus éminents du Parti radical, la défaite la plus radicale et la plus nette de l'impôt sur le capital, qui, est pourtant l'impôt qui, dans les circonstances exceptionnelles présentes, répond le mieux à la doctrine de notre Parti.

Certes, nous nous rendons tous compte des difficultés immenses que crée à ceux qui nous gouvernent et à nos élus la situation financière du pays. Nous avons tous applaudi aux quelques réformes faites depuis le 11 mai dernier, depuis que les républicains ont enfin pris la direction des affaires publiques. Nous avons applaudi aux poursuites engagées contre les mauvais citoyens qui faisaient évader leurs capitaux ou contre ceux qui essayaient d'esquiver l'impôt; nous avons également applaudi à l'impôt sur les biens oisifs dont nous a parlé M. Caillaux, et qui est bien, en effet, un commencement d'impôt sur le capital.

Mais nous sommes dans une période exceptionnellement grave. Ce matin, les télégrammes nous ont appris que la livre est cotée à 108,80, et nous nous demandons non seulement nous, les militants, mais avce nous beaucoup de bons Français, jusqu'où va monter la livre, c'est-à-dire jusqu'où ira la misère du pays. Je ne doute pas qu'on se soucie en haut lieu de cette hausse vertigineuse des changes et de cette dépréciation constante de notre monnaie ; mais je suis d'avis, d'accord, avec le précédent orateur, que le moment est venu de prendre une décision ferme et formelle; le moment est venu pour le Parti radical de dire ce qu'il veut faire et d'agir. (*Très bien ! très bien ! Bruit.*)

M. Grisoni. — Concluez plutôt.

M. Miquel. — Certes, je ne suis qu'un militant, sans grand passé politique, mais cette qualité ne suffit-elle point pour que j'ose demander à tous mes camarades militants de m'accorder quelques instants d'attention. Je serai d'ailleurs très bref.

M. le Président. — Ecoutons !

M. Miquel. — Je suis de ceux qui éprouvent de grandes craintes devant la hausse vertigineuse des changes. Je suis de ceux qui ne veulent pas qu'en France, comme en Allemagne, les classes moyennes, les classes travailleuses, soient sacrifiées. Or, ne vous apparaît-il pas que nous sommes aujourd'hui dans la même situation où se trouvait l'Allemagne en 1922 ? A ce moment, l'Allemagne s'est jetée délibérément dans l'inflation et est arrivée au résultat que vous savez. Voulons-nous, nous aussi nous lancer vers ces abîmes et consommer la ruine de ces classes moyennes, de ces classes laborieuses, qui ont pourtant le droit d'attendre du Gouvernement, d'attendre de notre grand Parti qu'il leur soit apporté non pas une aggravation constante des difficultés de l'existence, mais enfin un remède et efficace aux maux dont elles souffrent et dont elles ne voudraient pas mourir.

M. Grisoni. — Elles lui demandent surtout de leur donner le pain à huit sous le kilog.

M. Miquel. — En 1924, au Parti Radical et Radical-Socialiste, nous avons, comme on le rappelait il y a un instant, exposé un programme précis et pris, devant le corps électoral des engagements formels à la fois contre l'inflation, et pour un prélèvement exceptionnel sur la fortune acquise. (*Très bien! bruits.*)

Il est vraiment pénible, je vous assure, de mener une discussion au miliu de ce bruit. Mais, comme je n'y mets aucun amour-propre d'auteur, croyez-le, je terminerai rapidement ces quelques explications.

M. le Président. — Messieurs, je vous prie instamment d'écouter. M. Miquel seul a la parole.

M. Miquel. — Avant que le Congrès ne se prononce sur les conclusions du rapport de M. Nogaro, je dois déclarer que ces conclusions n'ont pas été approuvées par la majorité des délégués de la Fédération de la Seine dont j'ai l'honneur de faire partie. Mes amis et moi-même, pour les raisons que je viens de vous exposer nous répudions toute inflation nouvelle quelle qu'elle soit et de quelque nom qu'on l'affuble, et nous sommes partisans de procéder au redressement de nos finances publiques au moyen d'un prélèvement exceptionnel sur la fortune acquise. J'ajoute que j'ai personnellement déposé une motion dans laquelle je demande au Congrès de se rallier à la formule d'impôt sur le capital appuyé par cette forme de l'emprunt forcé qui vit le jour sous le ministère Herriot, lorsque M. de Monzie fut pendant quelques jours son ministre des Finances. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Edouard Herriot, président du Parti. (*Applaudissements vifs et répétés.*)

M. Edouard Herriot. — Citoyens, je crois nécessaire de prendre la parole, parce qu'il est impossible, et je vous prie de vous en rendre compte qu'un débat sur une question de cette importance, un débat qui est ouvert non seulement devant vous, mais devant le pays tout entier, reste sans conclusion. Il y va de l'intérêt évident de notre Parti et, puisqu'il a une

part si considérable dans les destinées du pays. Il faut donc que vous consentiez à vous imposer au besoin une certaine fatigue, pour remplir complètement le mandat que vous avez accepté.

J'aurai tout à l'heure une conclusion d'ordre pratique à vous présenter. Avant d'y arriver, je vous demande la permission de me livrer devant vous à un certain nombre de considérations qui sont nécessaires.

Il règne évidemment dans notre Congrès une grande et légitime angoisse, n'est-il pas vrai ?

M. Joseph CAILLAUX. — C'est exact.

M. Edouard HERRIOT. — Nous avons proposé des formules vigoureuses et rigoureuses, plus ou moins accidentellement ou principalement. Certains d'entre nous se sont battus sur ces formules. Il faut que nous y réfléchissions encore, et que nous sachions quelles raisons nous avons, ou de les maintenir, ou de les repousser, ou de les limiter. Vous me permettrez d'autant plus d'exposer sur ce point mon sentiment que rien, dans ce que je vais dire, — j'ai l'habitude, je crois, de parler assez directement, — ne comporte à l'égard de qui que ce soit une réserve, et en particulier à l'égard du ministre des finances, à qui j'ai donné ma confiance dans des jours vraiment plus difficiles que celui-ci. (*Applaudissements.*)

M. Joseph CAILLAUX. — Je l'ai reconnu, et je vous en ai d'ailleurs remercié.

M. Edouard HERRIOT. — Vous m'en avez remercié; ce n'était même pas la peine, mon cher président. Je l'ai fait par sentiment du devoir, et mes amis républicains, qui ont assisté à mes efforts à certains moments difficiles, savent que je n'ai eu d'autre préoccupation que d'obéir à mon souci de la justice et de la probité. (*Vifs applaudissements.*)

Cela dit, je voudrais en premier lieu, m'adresser à mon ami Nogaro et lui dire qu'en l'écoutant avec le soin que méritent et sa science, et, ai-je besoin de le dire, son indépendance, car il n'était même pas nécessaire qu'il obtînt de nous sur ce point un témoignage dont il n'a vraiment pas besoin...

M. Joseph CAILLAUX. — Très bien !

M. Edouard HERRIOT. — ...je n'ai pas été pleinement convaincu.

Et tout d'abord, qu'il soit bien entendu, mes chers concitoyens, qu'en parlant de prélèvement sur le capital, ou tout au moins de ce principe d'appel en cas de nécessité à la richesse acquise qui s'appelle l'emprunt forcé, car c'est bien là notre idée directrice, et nous sommes ici pour donner des idées directrices et non pas pour fixer des projets dont la technicité ne peut pas être établie dans cette enceinte, (*Applaudissements*), qu'il soit bien entendu que, ce faisant, aucun d'entre nous n'entend faire de démagogie. La démagogie, nous la combattons. Nous la combattons par la démocratie.

Mais, pour la combattre par la démocratie, il faut réaliser notre programme. (*Vifs applaudissements.*)

Je crois bien que les trois termes qui sommairement se posent à l'heure présente en face de ce grand, noble et, hélas! bien malheureux pays, sont les suivants : réaction, réformes, révolution. (*Très bien! très bien!*) Il faut voir la situation telle qu'elle est. Les termes sont sommaires, ils sont courts. Mettez que le premier doive se traduire simplement par des manifestations équivoques et incertaines, allant peut-être plus loin que ne le souhaitent ceux qui, je veux parler de la droite et du centre de la Chambre, se déclarent partisans de certains procédés; mettez que le dernier ne nous menace que de certains troubles qui, cependant, provoqueraient eux-mêmes la réaction. Mais, sommairement. voilà bien les trois termes dans lesquels se résout la situation politique du moment.

En face de ces trois termes, nous ne voulons pas de démagogie. Et pour ma part, rentrant devant vous dans le fond de ma conscience, et évoquant le jour où, après avoir adressé à tous ceux qui pouvaient m'apporter une solution, un appel dont je suis seul à savoir, mon cher ministre, ce qu'il a eu de tragique et presque de désespérant, je me suis décidé à présenter au Parlement un projet qui n'a même pas été

discuté du fait des circonstances, je n'ai pas eu d'autre intention, d'autre volonté, je l'affirme, je le jure, que d'essayer, au risque même de ma personne, au risque certain de mon ministère, de sauver mon pays. (*Vifs applaudissements.*)

Est-ce qu'en demandant ce prélèvement sur la richesse acquise, j'ai fait acte de démagogue? Mais non! Je suis, moi aussi, un bourgeois (*Applaudissements*), et je ne demande qu'une chose, c'est que la bourgeoisie dont je suis, à laquelle je dois ce que je suis, reste elle-même assez libérale, assez démocratique, assez réformatrice pour lui permettre de m'admettre dans son sein.

Mais je me consulte, et comme il n'y a pas d'exemple qu'on connaisse mieux que le sien, j'apporte le mien à cette tribune à mon tour. Le si honorable précédent que vient de créer M. le ministre des finances m'y autorise.

On aime, dans nos assemblées, à voir un homme qui vient vous dire : « Regardez-moi ! Voilà qui je suis. Voilà ce que j'ai. Je m'expose à votre jugement.»

Eh bien, je n'ai pas réalisé, moi non plus, au cours de mon passage au pouvoir, les profits, les bénéfices plus ou moins scandaleux dont on m'accuse. (*Vives dénégations.*)

M. Joseph Caillaux. — Non, non ! ne répondez pas à ces calomnies !

M. Edouard Herriot. — De cela, sans doute, je n'ai pas à me disculper; mais je tiens à appuyer mon raisonnement sur mon exemple.

Oui, c'est vrai, dans une vie tout entière de travail, j'ai pu réaliser cette épargne, ces économies, ces placements peut-être, auxquels un homme qui a travaillé a le droit de demander la dignité de sa vieillesse ou la tranquillité des siens. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, mon cher ministre, lorsque chaque trimestre, ou chaque semestre, je m'inquiète, — bien peu, je vous assure, et bien mal, — de savoir ce qu'est devenu ce petit patrimoine personnel, je m'aperçois chaque fois que, pour avoir fait confiance à l'Etat et à l'Etat seul, ce petit patrimoine a diminué, qu'il s'est amoindri, qu'il s'est rétréci, comme cette peau de

chagrin que vous connaissez si bien, car dans un de vos admirables discours je vous ai entendu une fois faire un emprunt à Balzac. Laissez-moi en faire un à mon tour.

Et, voyant ainsi la peau de chagrin se rétrécir entre mes mains, sous mes yeux, je me dis : « Quel dommage qu'elle ne se soit pas rétrécie au profit de l'Etat! quel dommage que ce que j'ai dû perdre, que ce que j'ai vu s'évanouir ne soit pas allé dans une caisse d'amortissement, de façon qu'aujourd'hui, si je suis un peu plus pauvre, l'Etat au moins soit un peu plus riche ! » (*Vifs applaudissements.*)

Ce qu'il faut dire, en effet, la notion qu'il faut faire pénétrer dans l'esprit de ceux qui nous accusent de démagogie, c'est que nous agissons par raison, c'est que nous savons ce que nous pensons, c'est que nous voyons que toutes les fortunes privées ont, si je puis dire, pour contrefort la fortune générale de l'Etat, qu'elles sont en fonction, en relation avec elle.

Bannissons donc ce mot de démagogie appliqué à nos recherches autour de l'idée d'un prélèvement sur le capital. Non ! Ce n'est pas de la démagogie; c'est de la bonne administration, ou tout au moins dans notre esprit, dans notre volonté, dans notre bonne volonté (*Très bien!*), c'est une recherche de prudence ; et puisqu'on a tant demandé à l'impôt annuel, nous tenons à nous demander à notre tour si ce sacrifice, que nous voulons faire par nous-mêmes et que nous n'entendons pas seulement imposer aux autres, n'est pas à la fois, comme il m'est arrivé de le dire, une bonne affaire et une bonne action ? (*Vifs applaudissements.*)

Ne l'écartons pas si vite, je vous en prie, et considérons la conséquence redoutable qu'aurait le fait de l'écarter, car M. le ministre des Finances est trop homme d'Etat, c'est une qualité qu'on ne peut pas lui dénier, pour ne pas savoir que si le ministre des Finances doit être un technicien, il doit être aussi, au-dessus de tous les techniciens, celui qui raccorde la technicité au grand plan général d'administration de l'Etat et que s'il y a un crédit qui est nécessaire

pour faire une opération financière, crédit sur lequel comptent les spécialistes, il est un autre crédit plus nécessaire encore à cet homme d'Etat, c'est le crédit même qu'accorde à ses réformes, à nos projets, l'ensemble du peuple qui en ce moment attend, et qui se demande, dans une situation presque tragique, ce que sera l'avenir, ce que seront peut-être les semaines qui vont suivre. (*Applaudissements.*)

Donc, pas de démagogie ! Une recherche qui doit être libre, profonde et sincère.

Et maintenant, me tournant vers Nogaro, car c'est à lui maintenant que directement je m'adresse, je lui dis: Mon brave Nogaro, vous ne m'avez pas convaincu. Je ne vais pas essayer de réfuter point par point votre excellent exposé qui a été une admirable critique de tout ce qu'on peut dire du prélèvement sur la richesse mais qui, à mes yeux, a cet inconvénient décevant de nous laisser partir d'ici les mains vides. Comprenez que le Président de votre Parti se préoccupe aussi de cela. (*Vifs applaudissements.*),

J'examinerai cependant rapidement quelques-uns de vos arguments.

Vous nous avez dit : Regardez donc ce qui s'est passé en Angleterre. Est-ce que c'est l'opération faite récemment, et qui est même contestée aujourd'hui dans certains milieux financiers, qui a sauvé le commerce et l'industrie de l'Angleterre ?» Et vous constatez, et je constate, moi aussi, qu'avec une situation financière qu'on peut dire excellente, avec une monnaie que chacun envie, puisque nous la prenons souvent comme étalon, l'Angleterre connaît cependant de grandes difficultés. Laissez-moi vous dire, mon cher Nogaro, qu'il y a là simplement, si je puis employer un terme pédant, « concomitance » ou concordance, mais qu'il n'y a pas relation de cause à effet.

J'observe aussi ce qui se passe en Angleterre. Ce qui provoque tant de chômage anglais, c'est la transformation redoutable de la situation économique de l'Angleterre.

C'est le fait que certaine de ses industries, par exemple l'industrie essentielle des chantiers navals — voyez les chômages de la Clyde — est aujourd'hui, du

fait de la guerre, réduite à mettre en chômage forcé nombre de bateaux, parce quelle n'a plus les commandes d'autrefois.

C'est que l'industrie du coton se développe partout aux Etats-Unis, en Amérique, et que la matière première se raréfiant, cette grande industrie de transformation de l'Angleterre n'a plus le rôle mondial et privilégié, j'allais dire le monopole qu'elle avait jadis.

M. Joseph Caillaux. — C'est très juste.

M. Edouard Herriot. — C'est aussi ce fait, que M. le ministre des finances a bien aperçu, j'en suis certain, que la guerre parmi tant de destructions, a été créatrice aussi d'énergies, et que par l'impossibilité où l'on était d'assurer les transports elle a obligé les nations du Cap, de l'Inde, ou de l'Australie, comme du Brésil, qui jusqu'alors avaient été des pays agricoles, à se transformer en pays industriels.

Et puis enfin, par un fait qui est à l'honneur de l'Angleterre, dont il faut lui savoir gré, car on mesure ainsi le produit de ses efforts pendant la guerre, elle s'est, en raison même de sa longue ardeur à combattre, créé des concurrents, en même temps qu'au reste se développait sur le monde cette Puissance nouvelle, cette Puissance redoutable pour elle, largement exportatrice aujourd'hui : les Etats-Unis. De sorte qu'à l'heure présente l'équilibre économique de la vieille Angleterre se trouve troublé, et qu'ayant fondé jadis tout son statut économique sur ses échanges, échanges commerciaux par le moyen de sa flotte, échanges corrélatifs de son charbon de soute contre des matières premières qu'aujourd'hui chacun se dispute, elle voit sur son sol s'effondrer pour partie un édifice économique lentement, laborieusement, honorablement construit. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà, pour moi, la cause. Mais n'allez pas établir entre le chômage anglais et le haut cours de la livre une relation de causalité que, pour ma part, je n'admets pas. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je connais l'argument, tiré de l'inflation, des exportations plus faciles, par suite de la difficulté qu'ont les étrangers à placer leurs commandes dans les pays

à monnaie dépréciée. Vous avez pu en mesurer les suites dans l'histoire économique de l'Allemagne. C'est un chapitre que je ne veux pas aborder ; vous le connaissez mieux que moi.

Vous ne m'avez pas convaincu non plus par ce que vous avez dit de la difficulté d'amputer sans conséquences le capital des sociétés. Vous dites : « Cette amputation se traduira par une augmentation des prix de revient. » Mais si, à une imposition une fois prélevée, vous substituez des impositions annuelles, croyez-vous qu'ingénieux comme ils l'ont toujours été à faire supporter à l'acheteur les conséquences des impôts qui leur sont demandés, cet industriel, ce commerçant, cette société ne trouveront pas aussi bien dans l'impôt annuel que dans l'impôt une fois perçu une raison de demander au consommateur des ressources supplémentaires ? (*Très bien ! et applaudissements.*)

Et puis, ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas. Ne nous faites pas dire que nous voulons la brusque revalorisation du franc. Non ! Nous savons très bien les désastres qu'amènerait une revalorisation brusque. Ne demandez pas de tenir un pareil langage à celui qui est maire de Lyon, qui voit vivre sous ses yeux la grande industrie de l'exportation de la soie, et qui sait le trouble qu'entraîneraient des variations trop brusques sur le cours d'une matière première spécialement sensible, parce qu'elle est spécialement liée à notre commerce extérieur.

Ce que nous demandons, c'est que le franc tende lentement vers sa revalorisation. (*Applaudissements.*)

On nous dit enfin : « Impôt très difficile à percevoir ! » Oui, certes, impôt pour le recouvrement duquel il faudra du temps, pour lequel on se heurtera à des difficultés.

Vous avez eu, Monsieur le ministre, le courage de vous attaquer aux biens oisifs. C'était une des parties les plus inquiétantes de ce capital dormant dont on se demandait comment on pourrait obtenir de lui sa contribution. C'est peut-être une phase de l'opération, c'est peut-être une étape de la route. S'il est possible d'inventorier, ou, pour employer un mot moins redou-

table, d'estimer les biens oisifs pour les frapper annuellement, n'est-ce pas là un moyen de leur demander aussi une contribution au redressement financier de la Nation, s'il est nécessaire ?

Il n'est pas un seul d'entre nous, dans cette assemblée, qui pense qu'un prélèvement sur le capital, un impôt sur la fortune doivent être une espèce de rançon du progrès, une sorte de pénalité infligée à ceux qui possèdent. Non ! Nous disons que si, à un moment donné, ce moyen de salut public s'imposait, nous aimons mieux y avoir recours que de faire appel à des procédés qui risqueraient d'entraver ces classes moyennes dont on a si justement parlé tout à l'heure, et la démocratie tout entière, et par elle peut-être le pays, comme nous l'avons vu dans certaines nations voisines qui ne se sont tirées de leurs difficultés que par des procédés que nous ne pouvons pas, que nous ne voulons pas employer. (*Vifs applaudissements.*)

Ne me considérez donc pas comme un homme qui ne comprend pas la valeur de la doctrine classique, et justement classique, et fortement classique, qui fait qu'on veut atteindre surtout le revenu, parce que le revenu est pour ainsi dire l'écluse par laquelle à un moment donné passe le capital.

M. Joseph Caillaux. — C'est le fruit de l'arbre.

M. Edouard Herriot. — Le fruit de l'arbre, c'est entendu, monsieur le ministre. Je sais aussi que le capital est une notion vague, incertaine, mobile, difficile à préciser. Nous savons tout cela, nous ne pouvons pas dire que nous l'ignorons. Mais, par les réponses que je vous fais, je vous montre que la conclusion qu'il faut tirer de ce débat, c'est qu'en présence de circonstances difficiles, il nous faut recourir à un procédé même difficile, mais héroïque, plutôt que d'avouer notre impuissance, ce qui serait du même coup prononcer notre condamnation. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Et alors, monsieur Caillaux, avec le respect auquel vous donnent droit devant nous et vos services, et j'ajouterai d'un mot, pour moi plus important (*se tournant vers M. Caillaux*), vos malheurs...

M. Joseph Caillaux. — Merci !

M. Edouard Herriot. — Eh oui, citoyens ! On m'a reproché quelquefois d'introduire dans la politique quelque sensibilité. Si je n'étais pas sensible serais-je donc républicain ? (*Bravo ! bravo ! — Vifs applaudissements prolongés.*)

... Avec le sentiment que je viens de dire, et en ajoutant, quoi qu'on puisse dire des hommes politiques en essayant de les diviser, qu'il sera toujours plus sûr, s'adressant à moi, de toucher cette corde qu'aucune autre, car je répondrai toujours à toute question qu'on me posera, ou à tout appel qu'on me fera entendre, avec cette loyauté que je considère comme l'honneur essentiel de l'homme politique, je vous adresse, monsieur le ministre des finances, une demande ; excusez-moi si elle prend presque le ton d'une adjuration.

Nous savons que vous travaillez passionnement. Nous savons que vous avez fait l'impôt sur le revenu. Nous savons que vous êtes un esprit hardi. Nous ne voulons pas même accepter que vous vous disculpiez, que vous vous croyiez obligé de nous donner des explications sur votre indépendance, dont vous parliez tout à l'heure, à l'égard de telle ou telle puissance. Non, je vous en prie, déblayons le terrain de ces questions malsaines ou de ces insanités.

Vous avez vos projets; nous ne vous les demandons même pas; le Gouvernement, en effet, doit en être le premier confident.

Mais l'assemblée ne devant pas prendre de décision ce soir — c'est ainsi qu'il en a été convenu, un membre de la Commission le rappelait tout à l'heure — et la Commission ne devant déposer ses conclusions que demain, je vous demande de bien vouloir travailler avec nous une fois encore... (*Applaudissements.*)

M. Joseph Caillaux. — Mais oui! sans doute !

M. Edouard Herriot. — ...de faire avec nous un effort nouveau pour établir demain,au sein de la Commission, la formule qui marquera la doctrine du Parti radical. (*Applaudissements.*) J'ai le sentiment de faire ainsi ce que j'ai toujours voulu : travailler à assurer

l'unité du Parti pour lui donner plus de force. (*Applaudissements.*)

Il faut que nous tombions d'accord, car il est possible qu'il n'y ait entre nous que des divergences de forme.

Nous comprenons vos conseils de prudence. Oui, le pays est une matière vivante, et il ne faut pas le traiter comme un corps mort.

M. Joseph CAILLAUX. — Voilà !

M. Edouard HERRIOT. — Oui, l'argent est matière fluide, et il ne faut pas penser le capter par des mesures qui pourraient parfois le détourner. A votre tour, faites-nous l'honneur de croire que nous sentons, que nous comprenons tout cela.

Et cependant nous nous devons de demander un sacrifice aux détenteurs de la fortune de ce pays. Il faut bien penser pourtant, et je ne traduis que notre sentiment à tous en évoquant leur mémoire — votre cœur d'homme qui a été éprouvé pendant ces terribles années de la guerre en sera certainement touché, — il faut penser à tous nos morts, qui ont fait un sacrifice autrement dur. (*Vifs applaudissements prolongés*).

Pour conclure, voici ce que nous voulons dire. Vous avez déposé un budget en équilibre, ce qui est, en effet, l'orthographe du métier, ce qui est le principe de toute œuvre financière. Ce budget, préparé par des ministres républicains, sera voté par une majorité républicaine. (*Applaudissements.*) Et quand vous aurez étudié vos projets, s'ils ne suffisent pas, si les mesures même les plus habiles, projetées pour demander à l'impôt par des additions ou des corrections un surcroît de ressources, ne vous assurent pas ce qui est nécessaire, pour le salut de la France, nous le demanderons à la richesse acquise, non pas, encore une fois, malgré les déformations de notre pensée, dans un sentiment de démagogie, mais dans notre profond amour, qui passe avant tout, pour la République et pour le pays. (*Très vifs applaudissements.— Tous les congressistes se lèvent et acclament longuement leur Président.*)

M. Joseph Caillaux. — Oui, monsieur le Président, j'accepte pleinement votre invitation. Vous avez prononcé, dans ce discours admirable, des paroles qui méritaient d'être échangées. J'en ai retenu surtout que si vous n'étiez pas sensible, vous ne seriez pas républicain. Quant à moi, si je ne faisais pas de mon côté tous mes efforts pour maintenir, ou pour ramener la cohésion dans notre Parti, je ne serais pas digne non plus d'appartenir au Parti radical.

Seulement, il faut bien que je vous dise que ce n'est pas après une étude sommaire que je me suis résolu à apporter à la tribune de ce Congrès le discours que j'y ai prononcé.

Mon cher Président, vous avez parlé tout à l'heure de l'Angleterre, dont l'exemple, permettez-moi de vous le dire, est entièrement indépendant des questions de revalorisation de la monnaie, car l'Angleterre est restée la nation forte dans ses finances qu'elle a toujours été. Nous reparlerons plus tard de la revalorisation de la monnaie, anticipée par des prélèvements sur le capital.

Mais laissez-moi vous dire aujourd'hui, prenant contact avec les réalités, et sans avoir peur des mots, que, partout, l'histoire du prélèvement sur le capital a été un nécrologe. Nulle part, il n'a réussi. L'Allemagne a fait appel deux fois au prélèvement sur le capital; deux fois, elle a descendu la côte. Il semble qu'il y ait là une loi mathématique qui fait que, pour une série de raisons que je ne veux pas exposer ici, le prélèvement sur le capital aboutit à la dévaluation et à la vie chère.

C'est pour tout cela que le technicien que je suis en même temps que l'homme politique, et vous avez eu parfaitement raison de le souligner, a le devoir de dire à son Parti, aux hommes qui sont devant lui, auxquels il appartient de cœur et qui, s'ils lui donnent tort, le trouveront demain dans leurs rangs comme un serviteur modeste et un fidèle républicain : Prenez garde ! Telle expérience ou telle initiative, qui peuvent être prises dans des périodes de calme et de prospérité, quand je faisais l'impôt sur le revenu, et que les banquiers attendaient à la porte du

ministre des finances, ne peuvent pas être prises dans une période difficile où il faut envisager que la moindre erreur peut avoir une répercussion fatale sur la fortune publique.

Si je croyais que, demain, le prélèvement sur le capital puisse faire que les rentes soient réévaluées ou que s'arrête la descente du franc, je serais avec vous. Mais j'ai étudié, j'ai vécu toutes ces matières, et je ne le crois pas.

Je vous ferai, en toutes matières, le programme le plus avancé que vous voudrez, mais jusqu'aux réalités. Je ne veux pas courir le risque de mener le navire de l'Etat, dont j'ai la conduite, sur un rocher.

De tout cela nous causerons demain. Je réponds à votre invitation. J'ai simplement voulu dire que, moi aussi, j'ai jusqu'au fond de l'âme le souci de sauver mon pays et que je donnerais tout ce que je possède, et bien plus encore, ma vie, comme je l'ai déjà risquée, pour essayer de le tirer d'embarras. Et comme vous aviez raison de dire qu'au fond nos biens, nos vies sont peu de chose quand nous pensons à tous ceux dont les corps ont jonché les champs de bataille, et auxquels j'adresse en votre nom, mon cher Président, et au nom du Gouvernement, le suprême salut ! (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain que le Congrès, d'accord avec M. Herriot et M. Caillaux, voudra renvoyer à demain la suite du débat (*Assentiment.*)

TELEGRAMME DE M. LE Dr Georges BOURGEOIS

M. le Président. — Avant de lever la séance, je dois donner connaissance au Congrès du télégramme suivant que vient de recevoir notre Président, M. Herriot :

« *Monsieur le Président,*

« *Veulllez agréer expression de ma plus vive reconnaisance pour motion que vous m'avez adressée hier. Vous prie être mon interprète auprès membres du*

Congrès radical et radical-socialiste, pour leur dire combien je suis touché de l'hommage de reconnaissance et de respect rendu à la mémoire de mon père, et leur exprime mes remerciements émus.

« *Signé :* Dr Georges BOURGEOIS. »

(*Applaudissements.*)

(La séance est levée à 18 heures.)

QUATRIEME SEANCE

Samedi 17 octobre; matinée

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. CAZALS, député, assisté de MM. PETITJEAN et MAGNIEN, sénateurs; ACCAMBRAY, député; COUYBA, THIERRY-CAZES, LOUIS RIPAULT, RAYNAUD et BONNAFOUS, *vice-présidents*; et de MM. Gaston BONNAURE, Jean DELORME, MAMET, GINESTE et le Docteur VALOIS, *secrétaires*, ainsi que M. Félix BOUFFANDEAU, *secrétaire général*.

ALLOCUTION DE M. CAZALS, PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers amis, avant d'aborder la discussion des questions qui sont plus spécialement inscrites à l'ordre du jour de notre séance de ce matin, c'est-à-dire la réforme électorale et les questions de politique agricole, il nous reste à examiner quelques questions en retard, concernant les jeunesses républicaines et l'enseignement.

Sur ces diverses questions, un certain nombre d'orateurs sont inscrits déjà, et vous m'excuserez, vous qui connaissez mes opinions, de ne pas vous faire sur chacune d'elles un discours.

Nous allons parler d'enseignement. Je suis un ancien professeur. Si quelqu'un est laïque, c'est moi. Je n'insiste donc pas sur ce point.

Pour ce qui est de la réforme électorale, j'ai dit dans la presse ce que j'en pense. Le scrutin d'arrondissement est le scrutin limpide, clair, qui met l'électeur en présence de l'élu...

M. THIERRY-CAZES. — Bravo ! Vive l'arrondissement !

M. LE PRÉSIDENT. — ...parce que l'élu est suivi de très près par l'électeur et qu'il ne peut pas changer

de conduite dans ses votes sans être immédiatement critiqué par l'électeur. C'est là ce qui tient beaucoup plus que toute autre chose l'élu même, député ou sénateur.

Nous allons d'abord entendre quelques représentants des jeunesses républicaines. La jeunesse, c'est l'avenir de la République. Nous sommes heureux de constater que cette jeunesse, qui était restée un peu indifférente au lendemain de la guerre, commence à avoir, elle aussi, une opinion très ferme. (*Applaudissements.*)

L'EDUCATION RÉPUBLICAINE DE LA JEUNESSE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est en premier lieu à M. Israël, qui va nous dire ce que pense la jeunesse.

M. ISRAËL, *rapporteur*. — L'éducation républicaine de la jeunesse a été la préoccupation constante du Parti radical. Si, au milieu des événements qui troublèrent ces dernières années, il s'est spécialement attaché aux graves problèmes qui sont les soucis d'un parti de Gouvernement, le Parti radical n'a cependant jamais perdu de vue l'intérêt qu'il y avait à suivre pas à pas l'évolution de l'esprit des jeunes.

Il n'y a pas de groupes des jeunesses radicales. L'esprit radical et radical-socialiste est fait d'un ensemble de pondération et de progrès qui, à quelques exceptions près n'attire pas assez les jeunes. Mais un bel idéal les anime; ils veulent un avenir meilleur et, pour l'obtenir, ils sont prêts à faire le nécessaire.

Avant la guerre, il y avait deux grandes organisations de jeunes : l'Union des jeunesses républicaines, qui a été présidée notamment par notre ami Ripault, et la Fédération des jeunesses laïques, qui était dirigée par des hommes tels que Daladier, Laurent-Eynac, Aimé Berthod et d'autres dont je n'ai pas les noms présents à la mémoire.

Les Jeunesses laïques, qui siégeaient en province, à Nîmes, avaient un esprit plus actif que les Jeunesses républicaines, qui siégeaient à Paris, et qui étaient conduites par des radicaux.

Mais, à la suite de la guerre, les jeunes comprirent qu'eux aussi devaient faire le cartel. Ils firent mieux : ils firent l'union définitive. A la suite du Congrès radical-socialiste de 1923, sur les instructions du Président Herriot et grâce au dévouement de notre ami Bonnaure, s'est créée la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines. Il faut rappeler l'œuvre accomplie par des camarades tels que Bonnaure, Ancelle, Goehringer, groupant dans toute la France des sections, insufflant dans toutes les jeunesses de province leur tempérament actif; leurs efforts ont été couronnés de succès, puisque la Fédération compte aujourd'hui plus de 60.000 membres.

Il faut noter que ce résultat a été réalisé sans aide matérielle. Tout au plus notre camarade Lucien Lamoureux a-t-il pu obtenir du Gouvernement une subvention qui a permis à la Fédération des Jeunesses laïques de constituer son camp de vacances dans les Ardennes, une des manifestations de l'activité des jeunes.

Comme vous vous en rendez compte, leur œuvre est déjà intéressante. Elle le sera plus encore si à vos préoccupations de militants vous voulez bien ajouter le souci de les aider.

Il faut que, dès votre retour de ce Congrès, vous constituiez ces groupements qui doivent être les concurrents heureux des patronages. Nos énergiques activités vous faciliteront singulièrement la tâche, et bientôt vous n'aurez qu'à contrôler les foyers que vous aurez ainsi créés.

Il faut aussi que les parlementaires nous aident, qu'ils apportent aux Jeunesses l'autorité de leur personne et l'éclat de leur parole. Ils en seront largement récompensés en trouvant dans les jeunes électeurs des militants avertis.

Le Gouvernement doit nous aider également. Nous ne demandons pas une faveur : nous voulons simplement avoir dans les sphères officielles, la même considération qu'on accorde aux sociétés sportives, et même à certains patronages.

Je m'adresse enfin à vous, les militants, les vieux routiers de la politique : aidez les jeunes à accomplir

les belles choses que l'incertitude de nos jeunes années a fait perdre à la République; transmettez-leur votre foi. Sous votre égide, sous celle des grands citoyens qui honorèrent et honorent la République, les Gambetta, les Combes, les Herriot, les jeunes, en mon nom, vous promettent d'être dignes d'eux et de vous, et de combattre pour que rien ne sépare cette entité en laquelle nous mettons nos espoirs, la France et la République. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Delarbre, qui doit nous rapporter plus spécialement la question de l'éducation physique.

M. Delarbre. — C'est avec un sentiment de grande modestie que j'aborde pour quelques instants cette tribune. Devant les angoissants problèmes dont nous avons été hier et dont nous serons encore aujourd'hui les témoins nos questions d'éducation physique et de sports de la jeunesse apparaissent d'un intérêt bien modeste.

Cependant, s'il est permis aux républicains de mettre au compte de certains Gouvernements antérieurs la situation critique où se trouve notre pays, situation qui fait peser sur l'œuvre sociale de notre temps une impossibilité presque totale, craignons, mes chers amis, que dans quelques années d'autres partis, aux prises avec une situation qui appellera peut-être un assainissement non plus financier, mais moral et social, ne se retournent vers nous pour nous adresser les mêmes reproches d'indifférence et d'imprévoyance. Si des questions essentielles se posent, comme la question financière ou comme la question de la paix à laquelle nous sommes tous attachés, il ne faut pas cependant que nous perdions de vue des problèmes moindres, mais qui intéressent l'avenir.

Etes-vous bien sûr que l'état d'esprit de la jeunesse est fidèlement respectueux des sentiments qui nous animent, nous républicains ? Ce n'est pas sans appréhension que je constate combien de jeunes s'écartent de nous pour aller aux partis extrêmes de droite et de gauche, sans se soucier de la reconnaissance qu'ils doivent à la République libératrice. Il faut tout de même y songer, et agir de tous nos ef-

forts pour que la jeunesse française devienne et reste républicaine.

C'est à quoi tend l'action de la Fédération des jeunesses laïques et républicaines, de toutes nos sociétés d'éducation physique et de sports, et des patronages de Jeunesses laïques qui se substituent à l'Etat défaillant.

Ce rôle insuffisant de l'Etat, je le marquerai d'un trait. Savez-vous le chiffre du crédit mis par l'Etat à la disposition de la jeunesse pour les œuvres post-scolaires ? Le crédit inscrit au budget de l'instruction publique pour cet objet est de 600.000 fr. 600.000 fr. pour une population d'environ 3 millions d'adolescents, d'enfants qui, après l'âge de 13 ans, au sortir de l'école jusqu'à leur départ à la caserne, n'ont plus que le secours de l'initiative privée, les conseils de leur famille ou de leurs amis ! C'est bien la politique scolaire que je définirai d'un mot en l'appelant la politique de quatre sous par tête, politique insuffisante, d'indifférence et d'imprévoyance.

Permettez-moi de vous dire qu'après avoir payé les frais de la guerre, c'est encore la jeunesse française qui fait les frais de l'après-guerre et de la paix, car elle souffre de nos difficultés financières. Un trop grand nombre d'écoles — M. Besnard, rapporteur des questions d'enseignement vous le confirmera tout à l'heure — sont installées, même en pleine banlieue parisienne, dans des baraquements dépourvus d'une hygiène suffisante. Nous sommes très en retard au point de vue matériel de notre œuvre scolaire.

Faisons en sorte que la jeunesse comprenne que nous pensons à elle, que le Gouvernement républicain s'occupe d'elle. Cette jeunesse, il faut aller la chercher où elle est. La jeunesse française, suivant un élan qui entraîne toutes les jeunesses du monde, est sportive. Ce mot choque peut-être de vieux républicains, peu habitués à l'idée du culte du corps. Le mot importe peu, la chose seule compte, et il faut s'incliner devant les faits. Créons donc, dans les communes ouvrières, là où il n'en existe pas encore, des terrains de jeux, des salles de gymnastique. C'est ainsi seulement que nous lutterons efficacement con-

tre la propagande fanatique qui cherche à évangéliser contre la République la jeunesse de France. C'est par des réalisations immédiates, poursuivies par des activités intelligentes, que nous soutiendrons la République. (*Applaudissements.*)

M. Bonnaure. — L'ordre du jour du Congrès est trop chargé pour que je veuille retenir longtemps votre attention. Permettez-moi simplement, au nom de la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines de France, qui m'a fait le très grand honneur de m'appeler à sa tête, de vous dire à mon tour ce qu'il faut penser de l'éducation de la jeunesse, et dans quelle mesure vous devez vous y associer.

Tout d'abord, précisons un point: L'éducation des jeunes, à mon sens, doit se faire en dehors et au-dessus des partis. Nous avons veillé tout spécialement à ce que les Jeunesses laïques et républicaines de France ne se lancent pas dans les luttes électorales, à ce qu'elles concentrent leur activité sur elles-mêmes, en admettant dans leur sein tous les jeunes gens de France, pourvu qu'ils soient laïques et républicains. Quand ces principes seront bien inscrits dans leurs cœurs ils pourront alors en toute liberté et en toute indépendance se lancer dans la bataille, et nous sommes sûrs qu'ils y entreront dans le bon sens.

Je ne partage pas l'avis de M. Delarbre ; il nous a dit qu'une bonne partie de la jeunesse française se tournait vers les partis extrêmes. Nous ne le croyons pas. La jeunesse française est franchement et idéalement républicaine. On ne voit s'engager dans les partis de droite ou de Moscou que certains jeunes, qui font beaucoup de tapage, mais qui n'ont pour eux ni le nombre, ni la qualité. Ceux qui viennent dans nos groupements font moins de bruit et plus de besogne.

On l'a bien vu au scrutin du 11 mai 1924, à l'heure où l'on ne savait pas de quel côté se prononceraient les électeurs. Les jeunes sont allés franchement à la bataille, et ce sont eux qui ont fait pencher la balance en faveur des républicains. C'est par eux que vous avez eu le pouvoir. (*Applaudissements.*)

Cette jeunesse, elle comptera dans l'avenir comme elle a compté dans le passé, en poursuivant son action sans autre ressource que les cotisations de ses militants. Vous vous doutez bien que ce n'est pas sous le Bloc National qu'on encourageait les œuvres postscolaires de la jeunesse républicaine, qui n'ont d'ailleurs été que très insuffisamment aidées par le Gouvernement actuel. C'est notre action seule qui a fait l'union de toutes les jeunesses de France.

Dans quel sens nous efforçons-nous de faire leur éducation ?

D'abord, sur le plan républicain, car ce qu'on a le plus négligé jusqu'ici c'est de faire l'éducation républicaine de la jeunesse. En étendant notre propagande parmi tous les jeunes de France, nous avons pu grouper dans notre puissante Fédération plus de 60.000 adhérents.

A côté de cette éducation, nous ne négligeons pas non plus le plan sportif, car nous savons que, de l'autre côté de la barricade, on attire les jeunes gens en faisant miroiter les avantages de l'éducation sportive intensive. Savez-vous combien les œuvres confessionnelles contrôlent de jeunes gens ? 2.500.000 Soyez effrayés de ce chiffre : c'est le tiers des futurs électeurs des prochaines consultations électorales.

Enfin, notre action s'exerce aussi sur le plan international. J'étais avant-hier à Genève, où se réunissaient les délégués de quinze nations. Nous estimons qu'une conscience internationale doit être créée parmi les jeunes.

J'ai terminé, et je n'ai plus qu'à vous donner connaissance de la déclaration suivante, que les jeunes m'ont chargé de faire à la tribune de ce Congrès .

« La Fédération des Jeunesses Laïques et Républicaines de France, désireuse de suivre de près l'action démocratique des partis. a envoyé à Nice, au Congrès Radical, une importante délégation, conduite par son Président, M. Gaston Bonnaure, et MM. Albert Hecker, vice-président et Jacques Ancelle, délégué à la propagande.

A la séance plénière consacrée à l'éducation ré-

publicaine de la jeunesse, Gaston Bonnaure, au nom de la Fédération, a fait la déclaration suivante :

« La Fédération des Jeunesses Laïques et Républicaines de France adresse son cordial salut aux militants du parti radical et radical-socialiste et les remercie de lui avoir ouvert l'accès de leur Congrès.

Elle exprime à leur Président, le grand citoyen Herriot ses sentiments de profonde gratitude, auquel elle associe son compagnon de lutte le grand citoyen Painlevé.

Bien que ses intentions soient depuis longtemps proclamées, la Fédération ne croit pas inutile de répéter une fois encore qu'elle cherche en dehors des partis, mais avec les affectueux conseils de leur expérience, à répandre dans la jeunesse les idées-forces de la démocratie et à préparer les jeunes générations à leurs devoirs envers la République. Elle oppose pour cela la raison à la violence, et elle dénonce comme indignes, les organisations qui sous couleur de patriotisme, ou de défense des cultes, jette l'adolescence dans la rue, l'injure à la bouche et la matraque au poing.

La jeunesse de ce pays a été soulevée le 11 mai d'un immense enthousiasme. C'est qu'elle saluait l'avènement des gauches comme une promesse de réconciliation des classes et l'effort d'affranchissement d'un pays asservi sept années à des entreprises de réaction et à des intérêts particuliers.

Elle réclame maintenant l'union sans défaillance de tous les démocrates pour un programme de construction continue. Elle espère que l'évolution des esprits permettra dans l'ordre pratique toutes les collaborations sans parti-pris de doctrines.

La Fédération comprend que ce qui se joue à cette heure c'est le sort de la démocratie et la sécurité des années à venir. Elle demande aux hommes d'Etat de faire tous leurs efforts pour laisser aux jeunes un héritage acceptable, et dans la pensée que, juridiquement les « associés » doivent partager également leurs pertes, elle demande que le règlement des dettes de guerre ne soit pas un prétexte pour assurer indéfiniment le servage économique de notre pays.

qui entraînerait son amoindrissement intellectuel et social.

Il importe aux Jeunesses Laïques et Républicaines de substituer à la méfiance internationale des temps présents une conscience mondiale. Dans cet esprit elles travaillent sans répit au rapprochement amical des jeunes de tous les pays. Hier à Genève, elle réunissait des délégués de plus de quinze nations avec lesquels elle a jeté les bases d'une fédération internationale des jeunes qui contribuera peut-être plus qu'aucune à dissiper les malentendus des peuples par un réciproque souci de se comprendre et de s'estimer.

Pourtant le pacifisme de la Fédération ne lui cache pas les graves menaces que les forces réactionnaires coalisées dans le monde peuvent un jour mettre à exécution. C'est pourquoi elle a le souci d'une véritable sécurité qui ne sacrifie rien à des dogmes révolus, et c'est au nom de réalités qui sont maintenant évidentes qu'elle proteste contre les charges inutiles et les conceptions stratégiques démodées.

Rien ne peut l'empêcher de dire aux jeunes gens que leur sécurité n'est pas plus sur le Rhin que dans quelques kilomètres de terre, mais qu'elle est en eux-mêmes dans leur volonté d'être libres, et surtout dans leur désir de combattre avec les risques de guerre les Hommes qui les exploitent pour servir leurs ambitions.

Pour cela, la Fédération demande qu'un effort vigoureux d'organisation démocratique s'oppose aux rivalités féodales d'affaires, germes de nouveaux conflits.

Organiser socialement la production mondiale, compenser les marchés du monde par la mise en vigueur d'un libre-échange raisonnable, régulariser l'émigration, établir surtout la commune mesure monétaire des valeurs, telles sont pour la Fédération au point de vue extérieur les prémisses d'une paix réelle.

Equilibrer nos finances, développer les œuvres de vie, répartir démocratiquement le fardeau fiscal, faire l'école unique et les assurances sociales, en un mot

libérer les hommes par l'abondance intellectuelle et l'abondance économique, telles sont, pour les jeunes, au point de vue intérieur, les directives nécessaires.

Ce sont ces pensées et ces idées qu'avec la confiance affectueuse de leurs aînés, la Fédération répand dans la jeunesse. Ce sont les principes républicains dont elles découlent, qu'elle enseigne inlassablement de façon à assurer à ce pays, des lendemains libres et forts.

Consciente de n'avoir pas démérité de ses aînés, la Fédération des Jeunesses Laïques et Républicaines de France, demande à votre parti comme à tous les partis démocratiques, d'approuver son œuvre et de l'aider à l'accomplir.

Elle assure les militants qu'elle n'a pas de plus cher désir que de former des citoyens qui puissent un jour les égaler » (*Applaudissements.*)

M. Massimi. — Nous ne pouvons qu'admirer et féliciter ceux de nos camarades qui s'attachent à cette œuvre éminemment importante des Jeunesses. Mais, hier, à la Commission de propagande, où cette question est venue, nous nous sommes demandé s'il était bon de conserver l'organisation des Jeunesses sous la forme où elle se présente, ou s'il ne convenait pas d'y apporter quelques modifications.

M. Bonnaure nous a dit que les organisations cléricales groupent 2.500.000 jeunes gens. Pouvons-nous dire le chiffre des jeunes qui appartiennent à notre Parti ? Si nous songeons, d'autre part, qu'à côté des organisations cléricales, se dressent, contre notre Parti, des organisations de jeunesses socialistes et communistes, il est à craindre, comme on l'a souligné tout à l'heure, que, malgré les magnifiques efforts déployés par ceux des nôtres qui se consacrent à la jeunesse, une grande partie de cette jeunesse ne se tourne vers les partis extrêmes de droite et de gauche.

Je voudrais donc que cet admirable organisme qui s'appelle la Fédération des jeunesses laïques et républicaines devienne nettement radical et radical-socialiste. Notre Parti, on l'a dit et répété hier, ne peut vivre qu'autant qu'il se recrutera, qu'autant que

les jeunes viendront remplacer les anciens. Pour cela, il faut que nous prenions les dispositions utiles, et je demande aux éminents rapporteurs de la question, d'examiner s'il n'est pas possible tout en tenant compte des nécessités devant lesquelles ils se trouvent, de remanier leur organisation dans le sens où je l'ai indiqué.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — Hier, sur la proposition d'un des nôtres qui s'est beaucoup occupé de l'organisation des jeunes, M. Mamet, et d'accord avec votre rapporteur, vous avez prévu une Commission d'organisation formée des présidents des Fédérations du Parti. Nous demandons à Massimi d'accepter que cette Commission d'organisation, d'accord avec les jeunes, se préoccupe de la question qu'il vient de soulever.

M. Massimi. — C'est entendu.

M. le Président. — Je suis saisi par M. Israël, au nom de la Commission, des vœux suivants :

« Le XXII[e] Congrès du Parti radical et radical-socialiste émet les vœux :

1° *Que les Groupes sportifs des Jeunesses républicaines bénéficient des mêmes avantages matériels et moraux que les Sociétés sportives ou de Préparation militaire ;*

« 2° *Qu'en étant le plus libéral possible pour favoriser l'éclosion de toutes les Sociétés sportives, le Gouvernement réprime avec énergie toute manifestation contre le régime qui émanerait de ces groupements ;*

« 3° *Que toutes les Sociétés sportives républicaines adhèrent à la Fédération Sportive des Jeunesses Laïques et Républicaines de France.* »

Je mets ces vœux aux voix. (Adopté.)

Vœu présenté par M. Delarbre comme conclusions de son rapport sur les sociétés sportives :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que l'éducation et l'hygiène doivent être la préoccupation constante d'une démocratie ;*

« Considérant que l'œuvre scolaire républicaine a le plus grand intérêt à être complétée par le développement de foyers puissants et prospères où la jeunesse française pourra se perfectionner et parfaire sa préparation physique, morale et civique ;

« Considérant que la loi fait à l'Etat l'obligation de veiller à ce que les associations observent une stricte neutralité politique et confessionnelle ;

« Considérant qu'il y a lieu de fournir à tous les enfants et les adolescents les moyens de devenir forts

« Emet le vœu que le Parlement vote l'obligation de l'éducation physique en France et que les services actuellement dispersés, pour le plus grand dommage du pays, soient rattachés au ministère de l'Instruction publique ;

« Décide de saisir les parlementaires adhérents au Parti de cette motion, en leur demandant d'agir d'urgence afin d'obtenir une solution conforme aux intérêts supérieurs de la France républicaine. »

(Adopté.)

L'ENSEIGNEMENT

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à l'examen des questions d'enseignement. La parole est au rapporteur de ces questions, M. Besnard.

M. Edmond BESNARD, *rapporteur*. — La Commission d'enseignement du Parti radical et radical-socialiste a pensé que, parmi tous les problèmes qui se posent dans l'ordre de l'enseignement, deux questions devaient plus spécialement être portées devant le Congrès : l'une, qui est une question d'ordre général que vous connaissez, concerne l'école unique ; l'autre, qui offre aujourd'hui moins d'intérêt qu'hier étant données les dispositions du ministre actuel de l'instruction publique, est celle des écoles normales. Je veux vous parler très brièvement de ces deux questions qui, tout en n'étant peut-être pas aussi préoccupantes que les questions d'ordre politique et financier, intéressent cependant au plus haut degré l'avenir de la démocratie française.

L'école unique est une formule qu'adoptent aujour-

d'hui, sans exception, tous les républicains. Nous n'avons plus à combattre pour la faire triompher. Mais il ne faut pas se dissimuler que la réalisation de l'école unique se heurtera à un très grand nombre de difficultés. Si nous voulons les vaincre, il faut d'abord les mesurer. (*Très bien !*)

La question n'est pas seulement d'ordre pédagogique ; elle est d'ordre social. Lorsque vous aurez établi, en effet, la gratuité de l'enseignement à tous ses degrés, — et je suppose que personne ne se fait d'illusion sur la réalisation prochaine de cette amélioration, — il restera encore que, dans le peuple, on est obligé, lorsque l'enfant sort de l'école primaire, de compter sur le produit de son travail journalier, et qu'« enseignement gratuit » ne signifie pas que tout enfant du peuple pourra le recevoir.

Nous admettons donc que la question de l'école unique ne pourra pas, dès maintenant être complètement résolue. Mais il serait fâcheux que, sous prétexte que le problème social ne peut être immédiatement résolu, on ajourne le problème pédagogique qui est susceptible d'une solution pratique immédiate. (*Très bien !*)

En matière pédagogique, nous ne devons pas oublier que nous ne bâtissons pas sur un terrain vierge. Nous sommes une vieille nation, dans laquelle les institutions ont poussé des racines profondes : il nous faut en tenir compte. Un architecte qui construit une ville neuve peut tracer ses rues, ouvrir ses perspectives comme il lui plaît. Mais dans une vieille ville, où l'on est bien obligé de respecter les monuments anciens, on n'a pas la même liberté d'allures. Nous sommes dans ce cas pour l'Université : le problème n'est pas dans une organisation de l'Université, mais dans l'aménagement d'une Université qui ne répond plus aux besoins, ni aux aspirations d'une société démocratique.

Pour modifier un bâtiment, quand on veut faire œuvre harmonieuse, on s'adresse à un architecte qui dresse le plan général du futur édifice et qui prévoit jour par jour les améliorations de détail qui en permettront la réalisation. De même, nous demandons

qu'on dresse tout d'abord un plan général de la future Université que nous rêvons. (*Très bien !*)

Pour établir ce plan, un certain nombre d'idées directrices doivent, nous semble-t-il, animer les réformateurs.

En premier lieu, j'attire votre attention sur ce fait que le terme « école unique » ne veut pas dire « école unifiée ». Il y a diverses conceptions de l'école unique. Il en est de même qui ne sont pas du tout démocratiques. Vouloir, par exemple, comme l'idée en a été exprimée et défendue avec une certaine complaisance dans beaucoup de milieux, que tous ceux qui sont intelligents, qui peuvent se développer intellectuellement, reçoivent le même enseignement est une de ces erreurs dont les conséquences seraient graves pour la démocratie.

C'est qu'en effet les esprits sont divers comme les tempéraments. Certains ont le goût de l'abstraction; d'autres ne peuvent se développer que dans les notions concrètes. Tels esprits, où l'imagination est la faculté dominante, sont portés vers les connaissances littéraires ; tels autres se tournent d'instinct vers les questions scientifiques. Vouloir donner à ces esprits si divers la même nourriture intellectuelle serait une erreur qui porterait le plus grave préjudice à la réforme que nous voulons entreprendre.

D'autre part, il est des esprits précoces, et il y en a de tardifs. Je crois pouvoir dire, au nom d'une expérience déjà longue, que rien ne nous autorise à considérer un esprit précoce comme supérieur à un esprit tardif. Il est des enfants qui, à 12 ou 13 ans, s'annoncent comme ayant les plus brillantes qualités intellectuelles, et qui, à 15 ans, ont déjà trouvé la limite de leur développement. D'autres, au contraire, qui paraissaient incapables d'un grand développement intellectuel à 12 ou 13 ans, se révèlent tout à coup, vers 15 ou 16 ans, aptes à poursuivre une longue carrière intellectuelle.

Il est donc nécessaire que, dans l'organisation que nous voulons établir, nous permettions à ces esprits

tardifs de recevoir l'instruction à laquelle ils ont droit. (*Applaudissements.*)

Celà dit, je signale une tendance qui se fait jour chez les meilleurs esprits, chez ceux qui sont les plus sincèrement démocrates et partisans de l'école unique, et qui consiste à vouloir prendre les intelligences dans les classes laborieuses pour les diriger vers les professions dites libérales. C'est ce qu'on demande, lorsqu'on réclame pour tous les enfants de l'école primaire susceptibles de développement intellectuel le droit d'aller au lycée et de recevoir ce que j'appellerai, d'un mot équivoque à l'heure actuelle, l'enseignement secondaire classique.

Ce serait un très gros danger. Un pays comme la France a besoin d'intelligences fortes, d'esprits cultivés, dans tous les domaines de l'activité humaine. Il en faut dans le commerce comme dans l'agriculture, dans l'industrie comme dans l'administration. Vouloir diriger toutes les valeurs intellectuelles du pays uniquement vers les professions libérales serait une œuvre mauvaise au point de vue démocratique. Vous perpétueriez ainsi le régime néfaste des classes. Vous enlèveriez aux classes populaires leurs éléments de force pour les jeter vers la bourgeoisie Ce serait une trahison envers le peuple et envers le régime démocratique. Le peuple a besoin de trouver dans ses rangs des hommes à lui, dignes de le promouvoir dans les voies du progrès ; vous n'avez pas le droit de les lui enlever pour les jeter dans la classe bourgeoise où ils oublieront leurs origines. Ne commettez pas cette erreur et cette faute. (*Applaudissements.*)

Ce qu'il faut donc, c'est permettre à tout individu quelle que soit son origine, quelle que soit sa situation sociale, de trouver dans l'organisation universitaire un moyen de développer toutes ses aptitudes, non seulement à son profit, mais au profit de la société. On évitera ainsi le gaspillage des valeurs intellectuelles qui caractérise notre organisation universitaire où, sous un régime archaïque et désuet, seuls les enfants qui ont eu le bonheur de naître dans une famille fortunée voient s'ouvrir devant eux

toutes les portes, parce qu'ils ont reçu l'enseignement secondaire qui seul donne accès non seulement à l'enseignement supérieur, mais à toutes les fonctions dirigeantes. C'est pour cela que vous voyez dans les situations les plus hautes — je le dis très nettement — des médiocrités qui encombrent les carrières et qui font tort aux institutions qu'ils dirigent. (*Applaudissements*), pendant que tant d'intelligences fortes et d'esprits pénétrants restent inutilisés pour la société. Nous n'avons pas le droit de maintenir de pareils gaspillages dans une société démocratique.

Ces premiers principes étant posés, comment peut-on concevoir l'Université ?

Au premier degré — car nous avons été d'accord dans la Commission pour penser qu'il convenait d'abandonner les termes d'enseignements primaire, secondaire et supérieur pour adopter ceux d'enseignements du premier, du second et du troisième degrés —, dans l'enseignement du premier degré, qui est l'enseignement élémentaire actuel, il est entendu qu'on doit donner à tous les élèves les éléments indispensables sans lesquels on n'est ni un homme, ni un citoyen. Cet enseignement doit être le même, qu'il soit donné à l'école primaire, ou dans les classes qu'on appelait hier encore les classes élémentaires des lycées et collèges. Il en résulte la conséquence suivante : identité de programme, identité de maîtres et de conditions. (*Applaudissements.*)

Pour l'enseignement du second degré, le problème se pose d'une façon différente. Puisqu'il y a des esprits divers il faut ouvrir des voies diverses à tous ces esprits. Au lieu d'avoir une voie unique conduisant au baccalauréat, il faut une série de voies parallèles dont aucune n'aboutira à une impasse, et dont toutes ouvriront sur l'enseignement supérieur.

Ces voies parallèles, il est entendu qu'on y engagera les enfants d'après leurs facultés et leurs dispositions. Le problème difficile pour l'éducateur est de savoir quelles sont, à l'âge de 11 ou 12 ans, les aptitudes de l'enfant. Lorsque l'oriention profession-

nelle aura précisé ses méthodes et formulé ses lois, elle nous aidera peut-être à éviter les erreurs de direction initiales ; mais il s'en produira toujours. Les esprits tardifs devront pouvoir changer de voie si leurs aptitudes se révèlent autres qu'on n'avait pensé dès l'abord. (*Très bien !*)

Il est donc nécessaire qu'entre ces voies parallèles soit établi ce qu'on a appelé des passerelles, afin de permettre à l'élève, sans dommage pour lui, de changer de voie et de prendre celle qui convient le mieux à ses aptitudes. Mais il doit être bien entendu que toutes ces voies doivent conduire à un développement complet de l'individu et qu'elles ne doivent être entravées par aucun préjugé.

Ces préjugés sont nombreux. En voici un fort répandu : c'est celui qui veut que seul l'enseignement désintéressé puisse être une culture, et qui se dresse contre ce qu'on a appelé l'enseignement utilitaire. La somme des connaissances quil serait désirable de posséder aujourd'hui est telle que pour la plupart des gens, l'enseignement utilitaire est une nécessité. Mais c'est une erreur grave de croire qu'on ne peut pas donner un enseignement utilitaire qui soit en même temps une culture.

Un autre préjugé frère de celui-ci et très répandu dans l'Université, s'oppose à l'enseignement manuel, à l'enseignement technique. Cet enseignement technique, qu'on est en train d'organiser d'une façon remarquable, est considéré comme un frère mineur et ne rencontre pas la sympathie d'un grand nombre de membres de l'Université. Il faudra pourtant qu'ils l'admettent, car il y a nombre de jeunes gens qui trouveront dans l'enseignement technique le moyen de développer leurs facultés. Il serait inadmissible qu'on fermât les portes de l'enseignement supérieur à un jeune homme sous prétexte que l'enseignement technique, qu'il a suivi jusque-là ne lui a pas donné la culture indispensable à qui veut avoir accès à cet enseignement supérieur. L'enseignement technique devra être intégré dans l'organisation générale de l'Université.. (*Applaudissements.*)

J'en arrive à l'enseignement du troisième degré,

c'est-à-dire l'enseignement supérieur, auquel pourront atteindre tous ceux qui auront parcouru honorablement l'une des voies quelconques du second degré. Seront admis a cet enseignement tous ceux qui auront le goût et la force d'y participer.

C'est ainsi que nous devons ouvrir largement les chemins du savoir sans accorder aucun privilège à personne, en donnant à tous les mêmes possibilités. C'est alors seulement que nous pourrons dire que nous avons réalisé l'école unique.

Mais, pour cela il faut nous débarrasser d'un autre préjugé qui est ancré, je le sais dans les sentiments et les habitudes de quantité de nos contemporains. Si nous donnons un privilège à cette formation de l'esprit qui s'appelle la culture purement classique la culture gréco-latine, nous aurons ruiné à la base l'idée même de l'école unique. (*Applaudissements.*)

Si en effet, les parents qui se préoccupent tout naturellement de ménager l'avenir de leurs enfants, de ne pas rétrécir le champ de leurs possibilités, ont le sentiment que seul l'enseignement classique ouvrira à leurs enfants toutes les portes, ils le leur feront donner, même si les aptitudes de ceux-ci ne les disposent pas à le suivre. Ce serait toujours le gaspillage des valeurs intellectuelles du pays.

L'école unique étant ainsi réalisée et permettant à chacun de développer ses facultés, on peut dire que nous aurons fait une œuvre vraiment démocratique. Toutefois, je veux attirer votre attention sur deux points.

Le premier concerne un aspect pédagogique du problème. On se préoccupe parfois, dans cette question, de vouloir former une élite,

Je crois qu'il n'y a pas de procédé particulier pour former l'élite d'un pays. Elle se recrute d'elle-même lorsque tous les enfants rencontrent les conditions propres à assurer le plein développement de leurs facultés. Il est un peu ridicule, quand on y réfléchit, de croire qu'on peut, avec un sujet quelconque, former un membre d'une élite. L'élite ne se recrute que parmi les intelligences capables de la composer. Ce

que nous devons demander, c'est que tous les esprits trouvent dans notre organisation universitaire, les conditions favorables au développement de leurs diverses aptitudes.

En second lieu, il est nécessaire qu'entre les différentes voies que je viens d'esquisser existe un minimum d'unité. Cette unité, l'ancienne Université la cherchait dans la culture gréco-latine de l'enseignement secondaire. Nous croyons que notre littérature est assez riche pour constituer le fond de l'éducation et de la culture de nos enfants. La littérature française, qui a reçu l'héritage de toutes les cultures antiques, prépare et cultive les esprits autant et mieux que le grec et le latin. Nous prenons ainsi position dans le grand différend qu'a fait naître la réforme de M. Léon Bérard.

Nous ajoutons, parce que notre pays est une nation déjà ancienne qui a ses traditions, parce que son histoire d'aujourdhui est commandée par celle d'hier, nous ajoutons, dis-je, qu'il n'est pas permis aux générations présentes d'ignorer celles du passé. Notre histoire nationale doit donc être jointe à notre littérature nationale pour constituer le fonds de l'éducation des jeunes citoyens, dans toutes les voies sans exception.

J'indique encore, à la demande d'un membre de la Commission, que ces notions doivent être complétées par un minimum de connaissances scientifiques, sans lesquelles il n'est pas possible de se dire un homme cultivé. (*Applaudissements.*)

Tel est le plan général de notre Université. Lorsque sera réalisée cette grande réforme universitaire, plus d'une institution actuelle disparaîtra ou devra s'adapter à des exigences nouvelles. Les écoles normales suivront la loi commune. Il est assez difficile de fixer dès maintenant leur rôle dans la future Université. Mais je pense que ce serait une faute très grave de vouloir les suppprimer, aujourd'hui, en chargeant de la formation des instituteurs l'enseignement secondaire actuel.

Je sais tout ce qu'on a reproché aux écoles normales. Un ancien ministre de l'instruction publique

a dit, dans un discours retentissant : « Ce sont des séminaires. » Ce mot sonne assez mal dans certains milieux, j'en conviens. Mais je répondrai que les écoles normales ne sont pas aussi fermées qu'on l'a dit sur la vie. Le mot pouvait être vrai il y a quarante ans, mais depuis les écoles normales ont évolué, et ceux qui connaissent la préparation qu'y reçoit le futur personnel enseignant savent qu'elles peuvent soutenir la comparaison avec n'importe quel autre établissement d'enseignement secondaire.

La préparation de l'instituteur ne se fait pas avec quelques heures de pédagogie données à certains jours de la semaine. Elle est de tous les instants, elle se fait dans tous les cours, elle n'est absente d'aucun exercice. Le professeur d'école normale doit avoir le souci constant d'indiquer au futur instituteur la nécessité de transposer l'enseignement qu'il reçoit pour l'appliquer aux enfants qui plus tard lui seront confiés.

Si l'on veut transporter les écoles normales dans les lycées, il faudra faire une école normale à l'intérieur du lycée. Est-on certain de rencontrer chez les professeurs d'enseignement secondaire la préoccupation pédagogique qui est et doit être celle du professeur d'école normale ? Dans l'enseignement secondaire on n'est pas très préoccupé de la formation professionnelle ; on y estime même que la pédagogie est une chose inutile. Je crois au contraire, que la pédagogie, c'est-à-dire l'art d'élever les enfants, s'apprend comme le reste, ou plutôt que le futur maître en prend l'habitude quand il s'est imprégné chaque jour de cette nécessité et qu'il n'y a pas de bon instituteur qu'il n'ait été préparé à sa fonction par un enseignement approprié. (*Applaudissements.*)

Un autre reproche qu'on adresse aux écoles normales est de former des instituteurs dont l'esprit dogmatique est profondément déplaisant. Je connais cette manie de la certitude dont sont imbus certains maîtres, et j'avoue qu'elle est agaçante et souvent dangereuse. Mais croyez-vous que l'enseignement des écoles normales en soit responsable ? Ne serait-ce pas tout simplement la déformation professionnelle qui

atteint les instituteurs, comme elle influe sur tous les individus, à quelque profession qu'ils appartiennent ? On n'exerce pas pendant trente ou quarante ans un métier ou une profession déterminée, sans y prendre des habitudes et une tournure d'esprit spéciales. C'est un mal contre lequel on ne peut réagir que par un effort de la volonté. L'instituteur, habitué à parler devant des enfants avec lesquels il ne doit pas discuter,auxquels il doit affirmer la connaissance pour leur donner confiance, y échappe moins que tout autre, et transporte quelquefois ce travers dans la vie. Ne vous en étonnez pas, et n'en rendez pas en tous cas responsable l'enseignement des écoles normales.

D'ailleurs, si l'on supprimait les écoles normales et que l'on chargeât l'enseignement secondaire de la préparation des instituteurs, n'y aurait-il pas à craindre que les futurs maîtres ne fussent enclins au scepticisme ? Croyez-vous que, pour l'avenir du pays et l'éducation des enfants, l'esprit sceptique vaille mieux que l'esprit dogmatique que vous reprochez tant à nos instituteurs actuels ?

Enfin, le jour où les enfants du peuple seront admis à l'enseignement du second degré suivant leur intelligence et leur faculté de travail, il arrivera fatalement que tous ceux qui en seront capables, continueront leurs études et se dirigeront vers l'enseignement supérieur. Les instituteurs primaires, ceux qui ont pour mission d'enseigner les enfants du peuple, ceux qui vont dans les communes rurales former l'esprit des jeunes paysans, seront nécessairement recrutés parmi les épaves de l'enseignement secondaire ; ils accompliront leur tâche dans un esprit que je vous laisse deviner, non pas avec la foi de l'apôtre, mais dans un esprit de mécontentement, parce qu'ils croiront exercer une fonction inférieure à leur mérite. Ni la démocratie, ni le peuple ne se trouveraient bien d'une telle réforme.

Je n'insiste pas sur cette question de l'enseignement des écoles normales parce qu'elle ne constitue pas à l'heure présente un danger. Elle pourrait cependant être redoutable demain. C'est pourquoi j'ai

voulu attirer votre attention sur les inconvénients qu'il y aurait à supprimer brutalement cette institution séculaire des Ecoles normales que tous les ministres de l'instruction publique ont considéré comme indispensable au développement de l'enseignement primaire. (*Applaudissements.*)

En conclusion, voici le vœu que la Commission d'enseignement propose au vote du Congrès :

« *Le Congrès,*

« *Se référant à ses vœux antérieurs en matière d'enseignement, demande que soit réalisée le plus tôt possible l'école unique et gratuite, suivant un plan général tendant à assurer à tous les enfants, quelle que soit leur origine, suivant leur mérite et leurs aptitudes, le plein développement de leurs facultés.* »

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de mettre aux voix ce vœu je donne la parole à notre cher ministre de l'instruction publique, qui se rappelle avoir été un militant très ardent, et qui veut le rester un moment encore en vous parlant des questions d'enseignement et de l'école unique. (*Applaudissements.*)

M. YVON DELBOS, *ministre de l'Instruction publique.* — Avant de me donner la parole, notre cher président m'a fait comprendre que l'abondance de votre ordre du jour et surtout le magistral exposé que vient de faire notre ami Besnard, m'imposaient le devoir de ne pas prononcer un long discours qui, du reste ne ferait qu'enfoncer, si j'ose employer une expression vulgaire, des portes ouvertes,. Je cède d'autant plus volontiers à sa sollicitation qu'il serait un peu vain de ma part, n'étant ministre de l'instruction publique que depuis quelques jours de prétendre vous apporter un programme complet, précis et détaillé. Avant de prendre une décision, j'ai besoin, vous le comprenez, d'étudier à fond les délibérations de la Commission de l'école unique, les projets déjà préparés par mon éminent prédécesseur, ainsi que les travaux faits sur ce sujet par les diverses organisations démocratiques de notre pays et des pays étrangers. C'est donc un sentiment de raison, non de modestie; qui dicte mes premières paroles.

Ceci dit, je tiens à vous apporter mon adhésion pleine et entière aux idées développées par M. Besnard, idées auxquelles j'ai voué, je vous assure, toute ma vie, car je serais bien ingrat, moi enfant du peuple, élevé grâce à une bourse, si j'oubliais que ce qui a été pour moi un privilège doit devenir un droit pour tous les enfants du peuple. (*Applaudissements.*)

Je suis donc pleinement acquis à l'idée de l'école unique, à cette idée qui s'impose d'abord parce que c'est une idée de justice, car il serait monstrueux que l'éducation soit donnée à l'enfant, non pas en considération de ses facultés intellectuelles, mais en fonction du coffre-fort de son père ; à cette idée qui s'impose encore parce que, s'il est logique de faire la sélection des semences ou la sélection du bétail, il est d'autant plus indispensable de faire la sélection humaine, en permettant à chaque enfant de donner la mesure de son cerveau.

Quelle perte immense, en effet, cause à la société cette sélection à rebours qui permet si souvent aux moins dignes d'atteindre les plus hauts postes ! Et combien il est souhaitable de donner à chacun la place qui lui revient, d'ouvrir la voie vers l'avènement d'une élite et par là d'élever le peuple entier de France ! (*Applaudissements.*)

Quel bénéfice, même matériel, la France, et avec elle l'humanité, ne peuvent-elles pas retirer d'un système qui, dans un large coup de filet, retient toutes les intelligences, quand on songe que Pasteur fut un boursier et que sous prétexte d'économies sur le chapitre de l'instruction publique on aurait pu laisser échapper un pareil génie ; et selon le mot de Gambetta, « jeter à la mer toutes les richesses incluses dans un cerveau humain » ! (*Nouveaux applaudissements.*)

En même temps qu'on dégagera une élite on donnera à la Nation les cadres dont elle a besoin. La France, qui n'est pas une nation de quantité, a besoin plus que tout autre d'une élite qui ne se manifeste pas seulement pas quelques génies isolés mais qui comprenne toutes les fortes intelligences d'une époque. C'est pourquoi comme le disait si justement

M. Besnard, il ne s'agit pas de faire de la France une nation de bacheliers, de donner à tous les Français leurs humanités ; il faut comprendre que l'intelligence et la raison doivent féconder toutes les branches de l'activité humaine.

Je suis d'accord aussi avec M. Besnard pour penser que la culture technique et professionnelle doit s'appuyer sur une culture générale. Il y a des humanités du travail, comme il y a des humanités grecques et latines, qui sont susceptibles de dégager de l'enseignement le plus terre à terre les notions les plus élevées de l'esprit, car la culture générale est la source la plus pure où puissent s'abreuver les lèvres humaines. (*Applaudissements.*)

La culture générale, avec ses joies intellectuelles et morales se doit donc être mise à la portée de tous. Grâce à elle, l'ouvrier et le paysan, comme l'homme de profession libérale, peuvent goûter la contemplation d'un beau paysage, la perfection d'un chef-d'œuvre de peinture ou de musique.

Je n'insiste pas davantage. Vous connaissez les aspirations du nouveau ministre de l'instruction publique. J'ai à peine besoin de vous dire, moi le militant que vous avez vu à chacun de vos Congrès, que je me dévouerai tout entier au programme de notre Parti, comme aussi à ces Jeunesses républicaines qui nous apportent un si précieux concours.

Dans les études que je vais poursuivre et dont je ne me dissimule pas les difficultés, difficultés d'autant plus grandes, ainsi que l'a dit Besnard, que je ne puis faire table rase du passé et que j'aurai à aménager plus encore qu'à créer, je n'oublierai pas, soyez-en certains, que je suis et dois rester un fils reconnaissant de l'Université républicaine en même temps qu'un démocrate fidèle à ses idées et à son Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — En votre nom, je remercie notre jeune ministre de l'Instruction publique d'avoir prononcé des paroles qui nous vont au cœur.

Il nous a dit que les joies de l'esprit ne devaient être interdites à personne, pas même à l'ouvrier, obligé chaque jour de gagner son pain. Dans une

République, les joies de l'esprit doivent être les joies de tous.

Mais je me permets une simple observation sur une partie de l'exposé de M. Besnard, dont j'ai par ailleurs admiré la compétence, car on voit bien qu'il est un vieux professeur qui connaît les questions d'éducation. Peut-être a-t-il mis un peu trop à part les études désintéressées et les études utilitaires. Je crois qu'il est facile, même dans l'enseignement primaire, de s'adresser aux sentiments les plus nobles de l'homme, par des lectures de ce qu'il y a de meilleur dans le passé. Nos écrivains et nos grands penseurs ou français, ou latins et grecs, peu importe car nous sommes aussi les fils des Grecs et des Latins, peuvent nous donner cette culture qui ne doit pas se cantonner à la civilisation française qui doit embrasser la civilisation universelle et qui peut être mise à la portée des plus jeunes intelligences, après avoir été jusqu'ici le privilège de quelques enfants appartenant aux classes fortunées.

Monsieur le ministre de l'instruction publique, je vous remercie d'avoir mis les choses au point, et d'avoir dit que désormais tous les enfants de France seront appelés à recevoir une haute culture, qui leur permettra de goûter toutes les joies de l'intelligence et du cœur. (*Applaudissements.*)

Si personne ne demande la parole, je mets aux voix le vœu de M. Besnard.

(Ce vœu est adopté.)

M. le Président. — D'autre part je suis saisi d'un vœu déposé par M. Georges Faugère et qui est ainsi conçu :

« Le XXII[e] Congrès du Parti radical et radical-socialiste,

« Considérant que l'hygiène et l'éducation physique doivent être la préoccupation constante d'une démocratie ;

« Considérant que la santé publique constitue un facteur important du capital national ;

« Considérant que le Gouvernement et le Parlement doivent ne rien négliger pour assurer son développement intégral ;

« *Emet le vœu :*

« *Qu'il soit créé un sous-secrétariat d'Etat de la Santé Publique rattaché au Ministère de l'Intérieur et chargé de tous les services intéressant l'hygiène et l'éducation physique.* »

M. Louis Ripault. — Je suis obligé de faire une observation sur ce vœu.

Autant je suis disposé à soutenir une proposition tendant à créer de nouveau un sous-secrétariat de l'hygiène, autant je suis peu disposé à dire qu'il soit chargé de l'éducation physique. J'estime, au contraire, que la réforme réalisée il y a quelques jours par l'institution d'un sous-secrétariat de l'instruction publique chargé à la fois de l'enseignement technique et de l'éducation physique, est un grand progrès. C'est notre ministère de l'éducation nationale qui doit dominer l'ensemble de ces problèmes, et non pas un ministère qui a surtout pour but les questions d'hygiène.

Sous le bénéfice de cette observation, et en supprimant la clause suivant laquelle ce sous-secrétariat serait chargé de l'éducation physique, je voterai ce vœu. Sinon, je le combats.

M. le Président.— Je crois que M. Faugère accepte cette modification, et, sous cette réserve, je mets aux voix son vœu.

(Le vœu est adopté.)

LA REFORME ELECTORALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la question de la réforme électorale. La parole est à M. Magnien, rapporteur.

M. Magnien, *rapporteur*. — Aussitôt après les élections législatives dernières, le Parti républicain tout entier, c'est-à-dire les élus du cartel des gauches, paraissait être unanimes pour déclarer que le système électoral basé sur la représentation proportionnelle, telle qu'elle venait de fonctionner, ne pouvait subsister dans nos lois.

Non seulement le désir en avait été exprimé par les comités électoraux, mais, dans de très nombreux départements les conseils généraux, au nombre de 57, avaient émis des vœux tendant à l'abrogation immédiate de la loi électorale instituant la représentation proportionnelle aux élections législatives, et avaient demandé le retour au scrutin d'arrondissement, scrutin majoritaire avec deux tours en cas de ballottage.

Pour répondre à cette imposante manifestation du pays, le Gouvernement présidé par notre Président Herriot ne tardait pas à faire déposer devant la Chambre, par le ministre de l'Intérieur notre ami Chautemps, un projet de loi tendant à l'établissement du scrutin majoritaire uninominal.

Devant la Commission du Sénat, le ministre Chautemps fut entendu : il déclara que le projet de loi par lui déposé à la Chambre était, dans ses termes, analogue à celui adopté par la Commission électorale du Sénat, qui avait été saisie par M. le sénateur Soulié, de la Loire, et par deux de ses collègues d'une proposition d'abrogation de la loi électorale actuelle et de son remplacement par le retour à la loi de 1889 instituant le scrutin d'arrondissement. Et, à la séance du 23 août 1924 après un très court débat, le Sénat adoptait par l'imposante majorité de 232 voix contre 27, la proposition de retour au scrutin d'arrondissement.

L'année dernière, au Congrès de Boulogne, je vous exposais dans mon rapport combien, sur cette grave question du mode de scrutin, notre Parti avait longtemps discuté entre les avantages du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement. Il n'est pas utile de refaire aujourd'hui devant vous l'exposé des décisions prises à nos derniers Congrès. Ceux qui les ont suivis se souviennent notamment qu'au Congrès de Nancy, sur la demande du regretté Camille Pelletan, nous étions en nombre presque égal dans chaque opinion, et que, pour déterminer la majorité, Pelletan demanda anx congressistes de se séparer en deux fractions : l'une comprenant les partisans du scrutin de liste, l'autre les partisans du scrutin d'arrondissement. Mais tous alors, nous

étions unanimement d'accord pour ne vouloir que du scrutin majoritaire ; la représentation proportionnelle n'avait alors aucun défenseur.

Ce que je tiens à vous rappeler et à proclamer ici, c'est que l'année dernière, a notre Congrès de Boulogne, vous avez bien voulu sur mon rapport, adopter à l'unanimité, une motion demandant à la Chambre des députés de réaliser la réforme votée par la Sénat avec la plus belle majorité que cette Assemblée ait donnée jusqu'à ce jour à une loi votée par elle sur la réforme électorale.

Avec une volonté persistante, dont la Chambre des députés n'a pas encore tenu compte, vous avez au cours de l'année dernière, à maintes reprises, au Comité Exécutif comme au petit Congrès, émis des résolutions réclamant le vote immédiat de la loi Vous n'avez pas encore obtenu satisfaction.

Il n'est pas utile de reproduire ici les critiques qui ont déterminé notre Parti à réclamer le retour au suffrage majoritaire. Nou ne sommes pas ici pour nous livrer à des dissertations mais pour agir. Tous, vous connaissez les motifs pour lesquels notre Parti est l'adversaire résolu de la représentation proportionnelle, et je crois que, sur ce point il doit y avoir unanimité.

Mais il est de mon devoir de rapporteur de vous faire connaître qu'au sein de la Commission les conclusions que je présentais au nom de votre commission permanente et du Comité Exécutif ont rencontré des objections de nos collègues de la Gironde qui, tout en repoussant tout système proportionnaliste et en proclamant l'urgence de la réforme électorale, se sont déclarés partisans du scrutin de liste majoritaire, avec sectionnement des départements élisant plus de 5 députés.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici qu'à une heure où les réactionnaires comptaient sur le scrutin de liste pour obtenir la majorité des sièges, (1888-1889), un des nôtres, le Président du Conseil Floquet, qui avait toujours été partisan déterminé du scrutin de liste, avait cru devoir prendre l'initiative d'une proposition de retour au scrutin d'arrondissement.

Et à la séance du 12 février 1889 il déclarait : « Le scrutin d'arrondissement est un scrutin de réflexion, de contrôle, de bonne foi. Ce qui a déterminé la Commission, c'est le désir de donner au Parti Républicain à la veille d'une grande bataille, l'arme que redoutent ses ennemis, de garantir la sincérité, la loyauté de cette consultation prochaine, d'en faire une nouvelle victoire pour la République. »

Et ce fut en effet, Messieurs, une belle victoire pour la République que celle des élections législatives de 1889.

Et il en sera de même à l'avenir si nous renonçons aux complications des opérations mathématiques de calculs du quotient qui heurtent l'esprit français en arrivant à ces résultats choquants de faire proclamer élus des candidats qui sont numériquement en minorité. Nous vous demandons de donner aux électeurs républicains l'instrument politique qu'ils réclament. Nous vous proposons d'adopter le texte législatif voté par le Sénat à la grande majorité que vous savez. C'est le texte même de la Loi du 13 février 1889. Il faut aboutir. Si la Chambre ne votait pas le projet du Sénat il serait à craindre que nous soyons obligés d'aller au scrutin avec la loi actuelle que tous nous condamnons. Vous ne le voudrez pas. Comme vous l'avez fait l'année dernière à Boulogne, vous direz que vous voulez le rétablissement du scrutin majoritaire uninominal et avec la même unanimité qu'il y a un an le Congrès émettra le même vote de sauvegarde républicaine.,

M. Léon Archimbaud. — Comme conclusion au rapport de M. le sénateur Magnien, je propose au Congrès d'adopter l'ordre du jour suivant :

« *Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste rappelant les décisions du Congrès de Boulogne,*

« *Invite le Gouvernement et les élus du Groupe Parlementaire à poursuivre le retour immédiat au scrutin uninominal pour l'élection des députés.*

« *Il demande, en conséquence, qu'avant la fin de l'année soit mise à l'ordre du jour de la Chambre la proposition de loi déjà votée par le Sénat, rétablissant purement et simplement le scrutin uninominal*

tel qu'il avait été institué par la loi du 13 février 1889.

« *Le Congrès donne mandat aux députés de voter cette proposition dans les termes mêmes votés par le Sénat en laissant à des textes distincts le soin de régler les questions d'application, telles que celles des élections partielles ou de la péréquation des circonscriptions.* »

Citoyens, il faut en finir. Il serait inadmissible que dans cette législature, comme dans les précédentes, on attende les trois derniers mois pour fixer le mode électoral suivant lequel devront se faire les élections.

Je me permets, en quelques paroles brèves, de rappeler la doctrine de notre Parti, définie l'année dernière à l'unanimité par le Congrès de Boulogne affirmé à nouveau par le petit Congrès.

Si nous sommes partisans du scrutin d'arrondissement ou du scrutin uninominal, en laissant de côté à l'heure où nous sommes, les questions de péréquation des circonscriptions et d'élections partielles, c'est que nous n'oublions pas que ce sont les élus du scrutin d'arrondissement ou du scrutin uninominal qui, depuis 1871, ont fait en France la République. (*Applaudissements.*)

Si la République a pu triompher au scrutin du 14 octobre 1877 après le 16 mai, c'est que des hommes vaillants sont allés dans chaque commune, dans chaque hameau de France porter la parole républicaine.

Je ne veux pas faire la critique de la représentation proportionnelle ; vous connaissez tous ses défauts. Ce que nous demandons, c'est qu'à la prochine bataille électorale nous puissions aller comme on l'a fait le 14 octobre 1877, dans toutes les communes, lutter face à face contre les adversaires de la République, et vous pouvez être certains que c'est la République qui triomphera. (*Applaudissements*).

M. Cabanne — M. Archimbaud vous a dit qu'il faut être fidèle à la doctrine du Parti. Or je prétends que la doctrine du Parti radical, c'est le scrutin de liste.

Le scrutin de liste permet d'exposer des doctrines contre des doctrines ; au-dessus des questions de

personnes il fait triompher l'idée. Le scrutin d'arrondissement dresse des hommes contre des hommes. D'ailleurs le scrutin de liste est le mode électoral qui sert mieux que d'autres la cause du cartel, et ce qu'il faut avant tout, c'est le cartel.

Aujourd'hui il y a une fissure dans cette organisation. Ne pas le voir serait être aveugle. A quoi est-elle due ? Est-ce à des questions qui nous divisent ? Non ! Elle est due à l'incertitude du mode de scrutin. On se rappelle cette parole : « Regardez vers vos circonscriptions. » Et les parlementaires regardent vers leurs circonscriptions et non vers les programmes qui les ont fait élire ; autrement dit, ils sont prêts à renier leurs engagements pour assurer leur réélection.

Nous voulons que tous les candidats d'un même parti soient tous solidaires sur une même liste. Nous voulons pouvoir voter pour une liste au premier tour, afin d'affirmer nos idées et faire des alliances au second tour pour réaliser la concentration des forces républicaines

Voilà pourquoi, mandaté à cet effet par la Fédération de la Gironde je viens ici soutenir le scrutin de liste.

Cependant, nous reconnaissons que le scrutin d'arrondissement permet de maintenir plus facilement le contact entre l'électeur et l'élu. Il est certain que, dans les départements très étendus, les parlementaires ne peuvent pas se rendre dans toutes les communes. Aussi sommes-nous d'avis que les départements élisant plus de cinq députés devraient être sectionnés.

C'est dans ces conditions que la Fédération de la Gironde qui, au lendemain des élections de 1924 aurait peut-être voté le scrutin d'arrondissement, mais qui attribue au retour à ce mode de scrutin le glissement vers la droite qu'elle a eu le regret de constater, a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant qu'elle soumet à l'approbation du Congrès :

« La Fédération radicale et radicale-socialiste de la Gironde,

« Constate que l'incertitude du prochain mode de

scrutin législatif est une des causes de division des élus du Cartel et par suite, du retard dans la réalisation des promesses faites au corps électoral en 1924 et en 1925 ;

« Proclame la nécessité d'une réforme électorale urgente, afin de permettre aux élus et aux militants de s'organiser en vue du mode de scrutin qui serait établi;

« Repousse tout système proportionnaliste ;

« Demande l'établissement du scrutin de liste majoritaire qui permet au premier tour d'affronter des idées et au second tour de faire l'union de toutes des forces démocratiques ;

« Afin de maintenir le contact entre les électeurs et parlementaires, les départements élisant plus de cinq députés seraient sectionnés ; chaque section élirait trois députés au moins, six au plus. »

M. Thierry-Cazes. — M. Cabanne vient d'exposer très nettement le vœu de la Fédération de la Gironde. Je lui réponds en lui opposant non moins nettement le vœu des républicains de tous les autres départements.

Dans la dernière enquête faite par *Paris-Soir*, sénateurs, députés, membres du Gouvernement, ont tous reconnu la nécessité du retour au scrutin d'arrondissement.

Dans les batailles proportionnalistes qui se sont livrées à la Chambre lorsque se commettait contre le suffrage universel l'attentat de 1909 lorsque contre toute évidence et contre toute logique les républicains croyaient à la nécessité de remplacer le système majoritaire par le système proportionnaliste, nous n'avons cessé de crier : « Vive l'arrondissement! » Si l'on nous avait écoutés alors, nous n'aurions pas eu la Chambre du Bloc national et des séances émouvantes et pénibles, comme celle à laquelle de vieux républicains comme nous ont assisté hier, nous eussent été épargnées. (*Applaudissements.*)

Avec le scrutin d'arrondissement toutes les doctrines s'affrontent. Vous dites, monsieur Cabanne, qu'il ne faut pas de lutte d'homme à homme ? Je vous réponds, moi : l'homme d'abord, parce que l'homme est connu dans la circonscription où il se présente,

parce que l'électeur sait s'il a en face de lui un sincère républicain qui a fait ses preuves, parce qu'il n'ignore pas pour qui il vote. C'est la première condition d'un scrutin loyal et clair. (*Applaudissements.*)

Il faut donc rendre la vie au scrutin d'arrondissement, à cet instrument dont la démocratie s'est servie pendant cinquante ans, comme l'a rappelé mon ami Archimbaud, pour combattre la réaction sous toutes ses formes et s'efforcer de réaliser la République idéale, que nous rêvons tous.

Si vous voulez que tous les électeurs de France reviennent aux urnes, qu'ils ne s'abstiennent pas comme ils l'ont fait depuis quelque temps (car l'abstention a sévi plus que jamais), il faut les intéresser autour de leur clocher.

D'ailleurs, n'oubliez pas que la France est avant tout une nation agricole. Si vous voulez arrêter la désertion des campagnes, un des meilleurs moyens de leur redonner la vie est de permettre à toutes nos circonscriptons rurales d'avoir leur représentant.

Nous aurons alors, comme autrefois, des majorités homogènes. Nous pourrons continuer à réaliser les réformes inscrites dans notre programme.

Archimbaud a donc raison de vous demander que le retour au scrutin d'arrondissement, sur lequel tous les vrais républicains sont d'accord, soit voté par la Chambre dès la rentrée du Parlement, car c'est de lui que découleront toutes les autres réformes. Lorsque la France républicaine apprendra que la Chambre a sanctionné le vote du Sénat rétablissant le scrutin uninominal, croyez que l'électeur reprendra vite confiance en son bulletin de vote.

Hier mon vieil ami, mon compagnon de lutte, Henri Michel, vous disait : « Restons nous-mêmes en face de l'extrême-gauche. » A mon tour, moi qui suis entré à la Chambre en 1893, et qui suis fier d'y avoir collaboré avec des citoyens aussi éminent que Camille Pelletan, je vous dis : sachez que le seul moyen de réaliser les réformes qui nous sont chères est d'avoir une majorite homogène de vrais républicains. (*Applaudissements.*)Vous ne l'aurez que par le scrutin d'arrondissement, qui permet généralement de faire

élire au second tour les candidats qui paraissent les plus sincères et qui viennent ainsi grossir les rangs de la majorité républicaine.

C'est ainsi que nous nous entendrons mieux que jamais avec nos voisins de gauche, nos amis les socialistes. Avec eux sous le ministère Combes, nous avons marché la main dans la main pour réaliser les réformes laïques. Nous pourrons d'autant plus utilement, d'autant plus librement marcher avec eux, que nous serons nous-mêmes, et que c'est le peuple — qui est en majorité radical-socialiste — qui pourra ainsi manifester nettement sa volonté.

C'est pourquoi nous vous le demandons, nous qui avons lutté pendant vingt-cinq ans pour le maintien de cet instrument de victoire, de ce mode électoral qui nous permettra de retrouver la véritable République : donnez à la Chambre l'indication très nette qu'elle doit voter tout de suite cette réforme, parce qu'elle rétablira la plus équitable représentation de la démocratie rurale, celle qui est voulue par le peuple. C'est la volonté du peuple que vous respecterez, que vous sanctionnerez en rétablissant le scrutin d'arrondissement. Vive l'arrondissement ! (*Applaudissements.*)

M. Léon Archimbaud. — Je ne veux pas instituer un débat de principe sur le scrutin d'arrondissement. J'entends simplement réfuter quelques-uns des arguments de M. Cabanne.

Il nous a dit : le scrutin de liste permet plus facilement que le scrutin d'arrondissement de continuer le cartel.

Je lui ferai remarquer qu'il est cependant facile, avec le scrutin d'arrondissement, d'assurer le cartel aux élections législatives. Il suffira que les Fédérations radicales et socialistes s'entendent pour que nous n'opposions pas des candidats aux socialistes là où ils auront la majorité, et réciproquement.

J'ajoute que c'est dans des Chambres issues du scrutin d'arrondissement, comme celle de 1898, que nous avons vu triompher la pure politique du Bloc des gauches, sous les ministères Waldeck-Rousseau et

Combes. Le scrutin d'arrondissement n'a donc pas nui à la fondation du cartel des gauches.

Vous nous dites encore que le scrutin de liste est un scrutin d'idées, et qu'au second tour, lorsque se trouveront en présence une seule liste radicale et une liste socialiste, on pourra se désister pour la liste qui aura eu le plus de voix. Mais prenez garde qu'au scrutin de liste il peut y avoir des listes dissidentes. Nous ferons une liste du Parti radical et radical-socialiste, mais vous n'empêcherez pas nos adversaires du Bloc national de susciter contre notre liste des listes dissidentes, des listes de trahison, et nous serons à la merci des partis d'argent qui pourront faire de la propagande dans tout le département. Ces difficultés disparaissent avec le scrutin d'arrondissement, grâce auquel même les candidats sans fortune peuvent en un ou deux mois faire connaître leurs idées dans leur arrondissement, (*Applaudissements.*)

M. Félix BOUFFANDEAU, *secrétaire général.* — Le scrutin d'arrondisement est le plus honnête, le plus moral et, par conséquent, le plus républicain.

M. LAMBERT — Il est de grande importance pour le Congrès et pour le Parti de prendre aujourd'hui une décision catégorique concernant la réforme électorale.

L'année dernière le Congrès de Boulogne s'est prononcé à l'unanimité en faveur du retour au scrutin d'arrondissement, et le public ne comprendrait pas qu'après une décision aussi formelle le Congrès de Nice cette année, revienne sur un vote qui, semble-t-il, avait acquis force de loi dans le Parti, car il avait été confirmé par les déclarations très nettes du citoyen Herriot, président du Conseil, qui, dans sa déclaration ministérielle, a demandé le retour au scrutin d'arrondissement.

Bien que le Gouvernement actuel n'en ait pas parlé dans sa déclaration ministérielle, M. Painlevé, président du Conseil, a déclaré lui aussi, dans son discours de Besançon, qu'il était convaincu de la nécessité du reour au scrutin d'arrondissement.

Il s'agit donc de dire en ce moment si les repré-

sentants du Parti respecteront demain le mot d'ordre impératif qui leur sera donné, ou bien s'il y aura des déserteurs, et si nous reverrons dans les rangs radicaux certains collègues qui, au lieu de nous aider à faire triompher la reforme, essaieront de nous poignarder dans le dos pour l'empêcher d'aboutir.

Il ne faut pas d'équivoque.

Le 11 juin dernier, dans une proposition de résolution inspirée par les directives de mon Parti, je demandais à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour une réforme qu'à la Commission du suffrage universel on essayait d'enterrer, vous savez dans quelles conditions. A ce moment, j'étais suivi par la Chambre, et, malgré la vive opposition du citoyen Varenne, président de la Commission du suffrage universel qui demandait l'établissement de la proportionnelle intégrale, nous avons eu le plaisir d'obtenir de la Chambre un vote de confiance enjoignant à la Commission du suffrage universel de rapporter un mode de scrutin établi sur la base majoritaire.

La question est toujours pendante devant la Chambre dans les conditions suivantes : La Commission, malgré l'injonction de la Chambre de lui présenter un projet de majorité, s'est divisée. A l'heure présente, il n'y a plus de Commission du suffrage universel, puisque nos amis, Archimbaud en particulier, devant la carence de la Commission, ont été obligés de donner leur démission.

Il faut cependant retenir des différents votes de cette commission, en se plaçant sur le terrain pratique, l'indication très nette que s'il est un mode scrutin qui puisse rallier une majorité devant la Chambre, c'est le scrutin 'arrondissement.

Il a été, en effet, approuvé par le Sénat qui a voix au chapitre dans la circonstance, et dont il faut que nous écoutions les avis. Si nous nous trouvions en présence d'une opposition irréductible du Sénat, aucune réforme ne serait possible. Le Sénat a adopté le projet du Gouvernement, présenté par notre camarade Chautemps, par 232 voix contre 32 seulement. C'est dire qu'il est avant tout arrondissementier, et qu'il tiendra à son point de vue.

A la Chambre, quel est le mode de scrutin qui a des chances de passer? Il me suffit de vous rappeler le nombre de voix obtenu en commission par les différents modes de scrutin, scrutin de liste, d'une part, scrutin d'arrondissement, d'autre part, pour vous montrer que, seul, le scrutin d'arrondissement sera admis par la Chambre. La Commission du suffrage universel qui, cependant, il faut le dire, est composée en majeure partie de proportionnalistes, et qui ne représente pas la physionomie de la Chambre, a repoussé successivement le retour pur et simple au scrutin d'arrondissment de 1889 par 14 voix contre 12, et le scrutin de liste départemental par 22 voix contre 3 et 1 abstention. C'est dire que ceux de nos camarades qui demandent de soutenir devant la Chambre le scrutin de liste n'ont aucune chance de le faire aboutir.

Mais il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord,à savoir,la nécessité de combattre énergiquement le Bloc national. Pour mener ce combat, étant données les indications fournies tant par le Sénat que par la Commission du suffrage universel de la Chambre, il faut que le Parti radical reprenant ses décisions antérieures et y restant fidèlement attaché, déclare solennellement aujourd'hui que le seul mode de scrutin qui représente la volonté du suffrage universel est le scrutin d'arrondissement. (*Applaudissements.*)

M. Goguillot. — Il n'est pas douteux que tout système a ses avantages et ses inconvénients. Toute idée sérieuse peut se soutenir.

Cependant, le scrutin de liste crée des courants d'opinions et d'idées.

En 1871, l'Assemblée nationale n'était pas républicaine. Elle fut élue en réaction contre l'Empire. C'est elle qui vota, le 1er mars, le fameux ordre du jour déclarant la déchéance de l'Empire. Elle était composée, dans tous les partis, de ce que la France comptait de meilleur, de plus savant, de plus digne au point de vue politique.

Puis eurent lieu des élections partielles successives, qui donnèrent la majorité aux républicains, de sorte qu'après le 24 mai, l'Assemblée nationale se décida à

voter une Constitution en apparence républicaine, Constitution que nous avons encore.

Dans ces élections partielles, c'était le département qui parlait ; le département avait plus d'influence et d'autorité qu'un petit arrondissement. On peut dire qu'après les élections partielles qui ont eu lieu à la suite de la Commune, où furent élus les républicains, c'est le pays qui a manifesté sa volonté.

Puis le scrutin de liste fit partie du programme du Parti radical. C'est avec lui qu'en 1885 la majorité appartint au Parti radical, et que fut formé le premier ministère Brisson, qui fut entièrement radical, en dehors de ces ministères de concentration dans lesquels les radicaux n'étaient que des figurants. C'est à partir de ce moment que put être abordé un commencement d'exécution du programme de notre Parti.

Un Délégué. — Vous oubliez que les élections de 1885 faillirent être funestes à la République et qu'il fallut revenir au scrutin d'arrondissement.

M. Goguillot.— Si le scrutin de liste a été supprimé, c'est parce qu'au moment du boulangisme on craignait un mouvement populaire. Pour parer à ce danger, qui est réel, je le reconnais, on n'a qu'à maintenir la loi sur les candidatures multiples et à interdire aux candidats de se présenter dans plusieurs départements.

Voilà l'historique de la question.

M. Briand a appelé le scrutin d'arrondissement, le scrutin « des mares stagnantes ».

M. Chauvin. — Il a renoncé à sa formule, et il est aujourd'hui partisan du scrutin d'arrondissement.

M. Goguillot. — Il a changé d'avis ? Ce n'est pas la première fois que cela lui arrive, et tout le monde a le droit de changer d'opinion. (*Aux voix! aux voix!*)

Je n'insiste pas. Je tenais simplement à vous éclairer sur la question, et à vous dire des choses qui n'avaient pas encore été dites.

M. le Président. — Je mets tout d'abord aux voix l'ordre du jour présenté par M. Cabanne.

(Cet ordre du jour est repoussé à l'unanimité, moins quatre voix.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Archimbaud.

(L'ordre du jour est adopté.)

LA POLITIQUE AGRICOLE

LE CREDIT ET LA PRODUCTION AGRICOLES

M. le Président. — Nous passons aux questions agraires. La parole est à M. Chauvin, rapporteur de la politique agricole.

M. Georges Chauvin, *rapporteur*. — Il y a un an, le Congrès de Boulogne esquissait un vaste programme agricole. Il serait un peu puéril aujourd'hui de soutenir que ce programme a été réalisé dans son entier. Les événements d'ordre tant intérieur qu'extérieur ont retenu l'attention du Gouvernement d'une façon plus pressante que la réalisation immédiate de notre programme agraire, et cela se conçoit.

Il serait cependant injuste de ne pas rendre hommage au ministre de l'agriculture d'alors, notre camarade Queuille, qui, avec l'esprit que lui connaissent ceux qui l'approchent, a accompli une besogne qui est loin d'être négligeable. Si nous pouvons cette année envisager sans trop de souci la possibilité de réaliser la soudure entre la récolte de blé de 1925 et celle de 1926, autrement dit, si nous pouvons caresser l'espoir de n'avoir point à importer de grandes quantités de blé étranger, c'est grâce à la politique suivie par notre camarade Queuille, et nous avons le devoir de lui en rendre hommage ici. (*Applaudissements.*)

Quelles sont donc les méthodes employées par lui pour arriver à ce résultat des plus appréciables : plus de 200.000 hectares de blé emblavés cette année, de plus que les années précédentes ?

Tout d'abord, M. Queuille a réalisé avec les producteurs de scories de déphosphoration une entente qui a permis de livrer ces scories aux agriculteurs français dans des conditions de revient sensiblement meilleures qu'auparavant.

En outre, il a fait décider qu'une ristourne de 8 fr.

par quintal de sulfate d'ammoniaque serait faite aux agriculteurs.

Sans doute, ce ne sont pas là des améliorations qui apparaissent à première vue comme primordiales. Mais lorsqu'on se souvient que de ces problèmes agricoles dépend en grande partie la question de la vie chère, on reconnaît toute l'importance des mesures prises par M. Queuille. Si j'y insiste, c'est parce que M. Queuille est un modeste, qui n'a pas éprouvé le besoin de faire tambouriner à tous les échos qu'il allait sauver le franc, et que cependant son œuvre a été utile et féconde. (*Applaudissements.*)

Je vous disais que l'attention des pouvoirs publics avait été attirée par d'autres questions plus pressantes. Il ne faudrait tout de même pas que l'on demandât à l'agriculture des sacrifices trop importants sur son budget. Je m'explique.

Notre grand argentier nous a dit : « Aux heures difficiles où nous sommes, il faut réaliser des économies. » Encore ces économies doivent-elles être faites d'une façon judicieuse, et ne doit-on pas amputer des budgets déjà insuffisants. Aussi n'est-ce pas sans une certaine émotion que, dans le monde agricole, on envisage les projets du ministre des finances vis-à-vis du budget de l'agriculture. Quels sont donc ces projets qui sont, ne le dissimulons point, de nature à nous inquiéter ?

Tout d'abord, on se propose d'abaisser à 11 ou 12 millions le crédit déjà insuffisant de 16 millions alloué aux Offices départementaux agricoles. Le temps me manque pour vous exposer leur œuvre, mais tout le monde s'accorde à reconnaître que cette œuvre a été particulièrement féconde et heureuse. Et c'est au moment où l'on constate les heureux effets de cet organisme qu'on demande au Parlement de diminuer les allocations dont il bénéficiait jusqu'à présent. Le Parti radical se doit de ne pas suivre les suggestions qui lui sont présentées à cet égard, et de maintenir énergiquement les crédits précédemment inscrits au budget pour les offices départementaux agricoles. (*Applaudissements.*)

D'autre part, je vous ai indiqué que M. Queuille

avait décidé de ristourner 8 fr. par quintal de sulfate d'ammoniaque. Une somme de 18 millions était inscrite à cet effet au budget. On propose de la ramener à 14 ou 15 millions. Pour employer une expression un peu triviale, mais qui répond bien à ma pensée, ce sont là « des économies de bouts de chandelle », car elles deviennent en réalité une source de dépenses nouvelles pour la nation. Toute diminution d'emploi des engrais azotés, aboutissant à un moindre rendement dans la culture du blé, aura évidemment pour contre partie la nécessité d'une importation plus grande de blés étrangers. Singulier résultat, au point de vue national, que d'avoir réalisé 3 millions d'économies sur un budget déjà si maigre, pour importer ensuite de l'étranger des centaines de millions de blé.

Autre question, bien plus angoissante encore. On va nous demander de réduire le budget de l'électrification des campagnes, en ce qui concerne les premières dépenses, les dépenses dites d'engagement, dont le crédit était de 90 millions. A l'heure où nous demandons aux populations rurales d'accomplir elles-mêmes un effort, où nous proclamons la nécessité, pour les retenir à la terre, de leur donner un peu plus de lumière et de confort, on nous propose de ramener ce crédit de 90 à 60 millions.

Je fais appel à tous nos collègues parlementaires, en leur demandant de s'unir à nous pour résister à de semblables mesures qui sont néfastes à nos populations rurales. Ce faisant, nous agirons, soyez-en convaincus, non pas seulement dans l'intérêt particulier de l'agriculture mais dans l'intérêt national.

La France, en effet, est une nation essentiellement agricole. 47 0/0 de sa population se livrent aux travaux des champs. Sa production agricole peut se chiffrer par environ 60 milliards par an. C'est vous dire qu'on n'accordera jamais assez de crédits pour une branche de l'activité nationale aussi importante que celle-là. (*Applaudissements.*)

Mais si l'agriculture réalise, il faut bien le dire, de par son importante production, des bénéfices des plus appréciables depuis quelques années, elle se heurte à des difficultés dont la moindre n'est pas celle

du défaut de main-d'œuvre. Les causes de la diminution de la main-d'œuvre agricole sont multiples : l'une d'elles, qui est, hélas, trop connue, c'est que cette diminution est une consequence immédiate et fatale de la guerre, car s'il est une classe qui n'ait point été épargnée pendant les années de la guerre, c'est bien la classe paysanne.

Comment remédier à ce manque de main-d'œuvre ? On le peut par l'importation de main-d'œuvre étrangère, importation qui n'est point encore organisée. Combien de cultivateurs, ayant fait appel à cette main-d'œuvre étrangère, sont tout surpris de voir débarquer chez eux, non pas des ouvriers agricoles ayant au moins quelques connaissances des choses de la terre, mais des ouvriers horlogers ou des ouvriers tailleurs ! Et si par aventure ils reçoivent des ouvriers agrcoles, ceux-ci ne tardent pas à être débauchés par la grande industrie voisine, et les cultivateurs n'ont pour consolation que de payer la note de frais des ouvriers étrangers auxquels ils ont fait appel. Il y a là une œuvre d'autant plus indispensable à accomplir que la main-d'œuvre agricole fait défaut sur tout notre territoire dans des proportions considérables.

J'entendais hier avec beaucoup d'intérêt notre collègue et ami Lambert vous exposer la nécessité d'une politique d'immigration. La politique de la main-d'œuvre agricole est intimement liée à cette politique d'immigration. Je suis entièrement d'accord avec M. Lambert pour penser que notre politique de naturalisation doit être modifiée. Nous vivons à cet égard sous un régime archaïque qui ne répond en rien aux nécessités présentes. Des étrangers, vivant sur le sol français, peuvent encore, après avoir cependant bénéficié de tous les avantages de notre civilisation, traverser la frontière à la première alerte, parce qu'lis rencontrent trop de difficultés pour acquérir la nationalité française. Un exemple entre bien d'autres. Dans nos régions du Nord, viennent en grande quantité des ouvriers agricoles belges Un ouvrier belge, désireux de s'installer définitivement dans notre pays, se heurte aux difficultés de l'article 3 de notre Code

civil ; il patiente, il se marie, sa femme devient belge par le fait de son mariage. Au moment où la longue procédure administrative de naturalisation touche enfin à son terme, on demande à cet ouvrier 1.200 francs de frais de sceau et de chancellerie, et l'on demande à sa femme 500 fr. pour redevenir française. N'est-ce pas une exigence scandaleuse, et notre politique à ce point de vue n'appelle-t-elle pas des modifications profondes, après la saignée que notre pays a subie, à l'heure où nous avons tant besoin de ce sang nouveau dont parlait M. Lambert et qui est indispensable pour réparer les pertes que la guerre nous a causées ? Je me garde d'insister sur une situation qui a été magistralement traitée hier par M. Lambert, et je passe à un autre sujet.

L'an dernier, à Boulogne, nous disions que, dans une nation agricole comme la France, tous les départements devraient être pourvus d'une école pratique d'agriculture ; notre vœu est loin d'être réalisé.

Nous demandions aussi que l'enseignement agricole soit donné d'une façon plus pratique et que, surtout, dans les régions essentiellement agricoles, fût annexé à l'école publique un champ, que nous n'avons pas la prétention d'appeler champ d'expériences, un simple terrain où l'instituteur, au dévouement duquel on ferait appel une fois de plus, enseignerait aux enfants les rudiments de l'agriculture. Est-ce dans le but d'en faire du jour au lendemain, les cultivateurs émérites ? Non, certes. Mais nous avons la conviction profonde que cet enseignement aurait l'heureux effet de maintenir les enfants ruraux à la campagne. On a longuement discuté sur la nécessité d'établir une politique du retour à la terre. Ne nous faisons pas d'illusions à cet égard : tous ceux qui ont déserté la campagne y reviendront difficilement, quels que soient les déboires qu'ils aient éprouvés dans les grandes villes. Ce qu'il faut nous efforcer de réaliser, c'est le maintien de ceux qui sont encore restés à la terre, soit par eux-mêmes, soit par leur descendance, et le meilleur moyen pour cela est encore d'intéresser l'enfant, dès l'école, à l'agriculture, en

lui faisant cultiver, sous la surveillance du maître, le petit lopin de terre qui lui aura été attribué, en lui montrant que si les travaux de la campagne sont parfois rudes, ils ne sont cependant pas dénués de poésie.

J'ai souvenir d'avoir entendu à la tribune de la Chambre notre camarade Huguet nous dire, avec une émotion que nous avons tous partagée, tout ce qu'il y a de poétique à déposer dans le sol un grain de blé, à le préserver de tous les dangers dont il est menacé, à l'entourer de soins comme une mère couve son enfant, jusqu'au jour où l'on moissonne l'épi. L'agriculture ne connaît pas que de durs travaux; elle a aussi sa part de poésie. C'est cela qu'il faut que le maître enseigne à l'enfant ; il doit lui montrer que le véritable bonheur n'est pas dans les villes ; et qu'on le peut trouver dans la vie saine et laborieuse des champs. (*Applaudissements.*)

Le temps me manque pour insister comme il conviendrait sur d'autres questions importantes, telles que l'emploi du machinisme dans l'agriculture, ou la politique des engrais dont j'ai esquissé un plan il y a quelques instants, et j'aborde la question des organismes agricoles qui doivent jouer un rôle considérable dans le monde de l'agriculture.

J'ai montré l'année dernière combien la classe rurale, dans son esprit particulariste, a été longtemps réfractaire aux associations agricoles. J'ai indiqué les difficultés auxquelles se sont heurtés dans certaines régions les pionniers de l'idée coopérative. Il semble néanmoins que ces difficultés soient chaque jour vaincues. Ce n'est pas dans une assemblée comme celle-ci que j'ai besoin d'exalter les bienfaits de la coopération, de l'association en matière agricole. Qu'il me soit permis de répéter ce que je disais à Boulogne : nos amis républicains ne doivent jamais se désintéresser de cette question, car il est lamentable de voir des organisations agricoles uniquement dirigées par nos adversaires, qui ne manquent pas de s'y introduire. (*Applaudissements.*)

Faut-il que j'évoque, et je m'en excuse, un exemple qui m'est personnel, celui de mon département, où

une majorité républicaine siège au Conseil général, et où cependant l'Office départemental agricole est dirigé par les comtes et les marquis, sans qu'un seul républicain y figure ? N'est-ce pas une faute que l'on commet contre les idées que nous défendons ? (*Applaudissements.*) Vous imaginez aisément, en effet, la besogne accomplie dans ces conditions par nos adversaires dans les Offices départementaux, dans les syndicats, dans les coopératives agricoles. Soyez convaincus que ceux-là seuls bénéficient des allocations et des subventions qui montrent patte blanche, et qu'on laisse impunément dehors tous ceux qui montrent patte rouge, ou simplement patte rose, c'est-à-dire tous nos amis républicains.

Employez donc toute votre action à vous introduire dans les organisations agricoles de vos départements. Vous agirez ainsi pour le bien du pays, et vous défendrez efficacement les idées qui nous sont chères.

Je veux aborder maintenant une question très délicate, dont le seul énoncé vous montrera la gravité : la question de la fiscalité en matière agricole.

On a dit et répété que les agriculteurs réalisent d'importants bénéfices. Il serait vain de le dissimuler. Les agriculteurs comprennent parfaitement qu'ils doivent en retour consentir des sacrifices, car leur simple bon sens leur montre que si la nation française allait à un cataclysme financier, ils seraient les premiers à en subir les conséquences. Encore faut-il rechercher sous quelle forme ces sacrifices peuvent leur être raisonnablement demandés.

La question est d'importance. Elle a déjà fait l'objet d'un débat à la Chambre. Deux thèses s'y sont affrontées : l'une, soutenue essentiellement par les socialistes, et il est de mon devoir de le déclarer loyalement, par un certain nombre de nos collègues radicaux-socialistes, qui consiste à imposer à l'agriculteur la tenue d'une comptabilité ; l'autre, que j'ai eu l'honneur de défendre, qui se rallie au système du forfait.

Il me semble difficile, à l'heure présente, d'imposer à l'agriculteur la tenue d'une comptabilité. Aussi ai-je soutenu la théorie du forfait, bien que, ce faisant, je ne veuille, à aucun prix, vous l'entendez bien,

me faire le défenseur des privilégiés de la fortune agricole. Mais j'aperçois que les puissants magnats de l'agriculture feront tenir une comptabilité qu'on aura toutes les peines du monde à surveiller d'assez près pour éviter les possibilités de fraude, tandis que les petits paysans, les petits artisans, qui trop souvent encore savent à peine lire et écrire, seront l'objet de tracasseries et de poursuites pour avoir établi une comptabilité insuffisante.

Quel système peut-on employer pour éviter toute dissimulation des revenus agricoles et imposer à tous une fiscalité équitable ? J'ai envisagé un système suivant lequel on déterminera chaque année le coefficient de bénéfices réalisés à l'hectare par genre de culture, détermination qui ne peut être faite que par des commissions locales, départementales et même cantonales, car les bénéfices réalisés sur un hectare varient d'un point d'un canton à un autre, et même d'une extrémité à l'autre d'une même commune. Il sera ensuite facile au contrôleur, en multipliant le nombre d'hectares cultivés par le coefficient ainsi déterminé, de fixer l'impôt à percevoir par le fisc.

Vous dire que ce système ne suscitera pas quelques difficultés de mise au point serait exagéré. Mais il aura l'extrême avantage d'éviter toute possibilité de fraude ; et surtout de ne pas revêtir une forme inquisitoriale contre laquelle nos paysans sont essentiellement rébarbatifs. N'oublions pas au surplus qu'il est de l'intérêt capital de notre parti de maintenir la fidélité de notre clientèle politique rurale, en repoussant toutes mesures, telles que celles du projet socialiste qui éloigneraient de nous nos paysans. (*Applaudissements.*)

Demandons à nos agriculteurs les sacrifices nécessaires; demandons-leur, sur les bénéfices qu'ils réalisent, des prélèvements aussi grands que la situation financière pourra l'exiger. Mais faisons-le avec des formules dépouillées de tout esprit inquisitorial et aussi souples que possible. (*Applaudissements.*)

J'en arrive maintenant à la grave question du blé, qui mériterait un long exposé. Elle a été également envisagée à la Chambre, où elle a soulevé des thèses

contradictoires. Certains ont soutenu la théorie d'une sorte de monopole d'"Etat concernant les blés ; d'autres, défenseurs habituels des formules anciennes, se sont opposés de toute leur énergie à toute modification, si légère fût-elle, de l'état de choses présent. Sur ce terrain, comme sur tant d'autres, la vérité est entre les deux extrêmes.

Il est une première mesure que nous avons été surpris de voir se heurter à tant de protestations ; c'est celle de la déclaration des quantités récoltées, car il est singulier qu'il soit impossible de connaître, d'une façon à peu près précise, les quantités de blé récoltées chaque année sur le territoire français. La raison de cette impossibilité, vous la devinez aisément : si l'on était fixé dès le mois de septembre sur l'importance de la récolte, adieu les possibilités de spéculation et les manœuvres de bourse ! Et si nous rencontrons à la droite de la Chambre tant d'hostilité contre les déclarations de récoltes, n'en cherchez pas d'autre motif qu'en exigeant cette déclaration nous risquons de léser des intérêts fort peu intéressants, soyez-en convaincus, car les intéressés réalisent leurs bénéfices sur le dos des producteurs et des consommateurs. (*Applaudissements.*)

La nécessité de la déclaration s'impose donc.

Ce n'est pas tout. Si l'on veut que l'"agriculteur fasse de plus en plus de blé, il faut lui donner une sécurité et qu'à la minute où il emblave ses terres, il sache à quel prix approximatif il vendra son blé. Si ce prix est rémunérateur, il fera du blé; s'il n'a aucune garantie, n'espérez pas obtenir de lui des emblavures de plus en plus nombreuses. On devrait donc, chaque année, au moment des semailles, fixer le prix minimum auquel sera payé le quintal de blé, avec un poids spécifique de 77 kilogs l'hectolitre et une tolérance d'impuretés ne devant pas dépasser 2 p. 100. Les blés de qualité supérieure ou inférieure seraient payés en prenant ces indications pour base. Il y aurait lieu de tenir compte également des intempéries survenues en cours de culture.

D'autres mesures encore peuvent être envisagées. L'Etat, par exemple, deviendrait seul importateur, ou

même il serait seul acquéreur de tous les blés produits par la nation. Mais, comme l'a fort bien montré notre ami Queuille, il faudrait pour cela mettre à la disposition du ministre de l'agriculture une masse de manœuvre d'au moins 500 ou 600 millions, et quel est le ministre des finances qui lui consentirait un crédit aussi élevé ?

La déclaration obligatoire de récolte, la détermination d'un prix minimum d''achat du blé, l'organisation d'un Office du blé chargé d'étudier les meilleures méthodes pour garantir l'agriculteur et le consommateur, me semblent être des remèdes suffisants et efficaces pour parer à la spéculation et mettre un terme à la crise du blé dont nous avons souffert. (*Applaudissements.*)

Quant aux questions vinicoles, dont l'intérêt n'a pas échappé à votre Commission de l'agriculture, elles ont fait l'objet de la part de nos collègues des régions viticoles d'un examen attentif que j'ai concrétisé, n'ayant pas une compétence particulière dans la question, dans les lignes suivantes de mon rapport imprimé :

L'opinion publique et le Parlement se sont, à juste titre, émus de la crise qui atteint la viticulture. Les viticulteurs arrivant à vendre les produits de leur travail à des sommes inférieures à leur prix de revient, alors que le consommateur ne bénéficie que très médiocrement de cet avilissement des cours. Des mesures s'imposent. Les tarifs de transport des vins vont subir une réduction de 35 0/0. Celle-ci n'est envisagée que jusqu'au 31 décembre 1925. Il faut qu'elle soit maintenue d'une façon définitive.

Le tarif saisonnier de transports doit faire l'objet d'une révision. Il ne s'applique que pour des quantités supérieures à 7.000 hectolitres. Les petits viticulteurs n'en profitent pas. Sollicitons et au besoin imposons aux Compagnies l'obligation d'organiser des trains complets à des tarifs réduits.

Il est urgent d'engager les négociations avec les puissances étrangères afin d''obtenir que les vins français ne soient pas frappés de droits trop prohibitifs. Une collaboration s'impose en la circonstance

entre le ministre des Affaires étrangères et celui du Commerce.

Organisons, aménageons, assouplissons un Office national des alcools.

Enfin que là encore le gouvernement se montre impitoyable vis-à-vis de tous les fraudeurs. Si la loi de 1905 et les décrets subséquents sont insuffisants, votons de nouveaux textes qui préserveront nos vignerons.

L'heure tardive me contraint d'abréger cet exposé. Et cependant, que de questions encore mériteraient de retenir votre attention, questions de la viande, du lait, du sucre, sur lesquelles l'œuvre de nos adversaires du Bloc national a été aussi néfaste que sur toutes autres.

Les bouchers détaillants sont les premiers à proclamer qu'une réglementation du marché de la viande s'impose, et qu'on doit mettre fin à ces pratiques scandaleuses qui font que le bétail passe entre sept ou huit mains, avant d'arriver à l'abattoir. Les hauts cours de la viande sont dûs, n'en doutez pas, à la présence de ces intermédiaires marrons qui pullulent sur les champs de foire, qui la plupart du temps ne paient même pas la patente, et à plus forte raison l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui d'ailleurs doit être supprimé en ce qui concerne la viande.

Ainsi que je l'ai dit à Boulogne, si l'on estime que l'arsenal de nos lois pénales est insuffisant pour sévir contre ces fauteurs de la vie chère, qu'on demande au Parlement de prendre les décisions dictées par les circonstances. J'estime au surplus que l'article 419 du Code pénal devrait suffire à réprimer les agissements de ceux qui s'enrichissent ainsi sur la misère publique, et qui affament le peuple au détriment du producteur et du consommateur. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse d'avoir aussi longtemps retenu votre attention. Les questions du crédit agricole et de la production agricole vous seront exposées par d'autres rapporteurs. Qu'il me soit permis, avant de quitter cette tribune, de dire aux militants de notre Parti : ne vous désintéressez jamais de ces questions agricoles et agraires dans une nation telle que la nôtre. Les

agriculteurs, qui sont à la base de notre suffrage universel, ont droit à tous vos égards. C'est en leur tendant une main secourable que vous les amènerez définitivement à la République. *(Vifs applaudissem.).*

M. le Président. — La parole est à M. Garnier, rapporteur des questions concernant le crédit agricole.

M. Gustave Garnier, rapporteur. — Je tiens à remercier M. Chauvin de l'exposé qu'il vient de faire, avec une remarquable compétence, sur la politique agricole. A cette heure tardive, je crois inutile de reproduire les explications qui figurent déjà dans mon rapport inséré au Bulletin du Parti, et je me borne à vous présenter les brèves considérations suivantes :

Le crédit agricole a été institué par la loi du 5 août 1920. C'est un organisme très important, qui comprend l'Office national du crédit agricole, les caisses régionales et les caisses locales.

On appelle caisse locale un groupement d'agriculteurs qui s'étend habituellement à un canton, et qui est constitué au moyen de souscription de parts, ces parts donnant le droit de solliciter de la caisse régionale des prêts à court terme, à moyen terme et à long terme.

Or, il arrive que les conseils d'administration de caisses régionales de certains départements sont composés de rentiers, de commerçants, d'industriels, d'anciens fonctionnaires à tendances essentiellement réactionnaires, qui acceptent ou rejettent suivant leur bon plaisir les demandes de prêts à moyen et à long terme formulées par des agriculteurs.

C'est un fait analogue à celui que vous citait tout à l'heure notre ami Chauvin pour les syndicats et les coopératives agricoles.

De plus, les industrels et les commerçants qui font partie de ces conseils d'administration sont souvent actionnaires de petites banques locales. Aussi ne se font-ils pas faute de refuser régulièrement les demandes de prêts qui leur parviennent par l'intermédiaire des caisses locales, lorsqu'elles émanent d'agriculteurs républicains. Il va sans dire que les demandeurs réactionnaires ont immédiatement satisfaction.

J'ajoute que la dotation du Crédit agricole, qui est

actuellement de 590 millions, doit être augmentée, car pour amener à la République le plus grand nombre possible d'agriculteurs, qui sont tant sollicités par les autres partis, il faut développer au maximum l'œuvre du Crédit agricole qui favorise l'accession à la petite propriété.

C'est dans ces conditions que je soumets aux Congrès les vœux suivants :

« *Le Congrès appelle l'attention du Parlement et du gouvernement sur les réformes suivantes qu'il estime utile d'appliquer au Crédit agricole :*

« 1° *Les prêts à court terme devront avoir une durée utile de deux années au maximum ;*

« 2° *Les prêts à moyen terme devront être développés par la mise à la disposition des Caisses Régionales des sommes nécessaires à cette éventualité ;*

« 3° *Les prêts à long terme seront maintenus dans les conditions actuelles ;*

« 4° *L'administration des Caisses Régionales pourra être modifiée. Les membres appelés à faire partie de cette organisation devront être pris dans une proportion des 3/4, dans chaque département, parmi les présidents ou administrateurs des Caisses locales et l'autre 1/4 parmi les agriculteurs ou techniciens expérimentés ;*

« 5° *Les prêts accordés à court terme, moyen terme et long terme par les Caisses Régionales au Caisses locales ne le seront que dans la proportion des parts souscrites par les Caisses locales, celà afin de permettre une répartition équitable.*

« *Le Congrès estime que si les propositions ci-dessus sont mises en application le développement du Crédit Agricole pourra être assuré pour le grand bien de toutes nos populations agricoles, ce qui facilitera ainsi l'accession à la petite propriété rurale.* (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne fait d'opposition à ces vœux ?...

Ils sont donc adoptés.

La parole est à M. Girard, rapporteur de la production agricole.

M. Raymond Girard, *rapporteur.* — Je n'ai pas l'intention, en cette fin de séance, de développer les considérations que j'ai suffisamment exposées dans mon rapport imprimé sur la production de notre pays en blé et en viande et sa consommation, les causes de ces différences, les prix élevés et les remèdes qu'il conviendrait d'apporter à l'insuffisance de production et aux prix élevés.

Je me borne à conclure en vous disant : Aidons le paysan car de lui dépend le relèvement de la nation ; que des mesures sages et mûrement étudiées sortent de nos travaux. Ne suivons pas l'exemple du Bloc National qui nous a légué la vie chère. S'il a semblé faire quelque chose pour le paysan il a, en contre-partie, pris des mesures, notamment en encourageant les puissances capitalistes (trust des engrais, sucriers et autres) qui ont réduit à néant les bienfaits qu'il semblait lui prodiguer. Nous en souffrons cruellement aujourd'hui.

Par la victoire du 11 mai le bon sens rural s'est fait sentir, nous ne devons pas le désappointer. Ce n'est certes pas la corporation agricole que nous défendons ici, c'est le triomphe de notre Parti vraiment républicain. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis saisi par M. Garnier, au nom de la Commission de l'agriculture, d'une motion ainsi conçue :

« *Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste attire l'attention des pouvoirs publics sur l'application de la loi de 1898 concernant la tuberculose bovine, laquelle n'a pas donné les résultats qu'on était en droit d'espérer,*

«*Demande d'urgence :*

« 1° *La revision de cette loi,*

« 2° *L'organisation de la lutte contre la tuberculose bovine, en s'inspirant des projets de loi déposés par le gouvernement et par nos collègues Aug. Chauvin et Huguet, députés.* »

Je mets cette motion aux voix.

(Cette motion est adoptée.)

M. le Président. — D'autre part la Commission de l'agriculture a donné un avis favorable au vœu suivant émis par la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Meuse :

« Le XXII[e] Congrès du Parti radical et radical-socialiste,

« *Considérant que les Sociétés d'Agriculture et Syndicats Agricoles sont dirigés en majeure partie par d'opulents agriculteurs qui ne sauraient s'intéresser particulièrement au petit agriculteur, émet le vœu :*

« *Que le petit agriculteur soit favorisé dans ces syndicats et Sociétés, de façon que les primes et récompenses de l'Etat lui soient attribuées en majeure partie.* »

Je mets ce vœu aux voix.

(Le vœu est adopté.)

M. le Président. — M. Lengrand, s'inspirant des considérations développées par M. Chauvin dans son rapport, propose au Congrès d'adopter une motion :

« *Pour que soit instituée la déclaration des récoltes pour le blé ;*

« *Pour que soit créé un Office des blés, ayant le droit de contrôler les importations, et chargé de proposer toute mesure susceptible de stabiliser les cours et d'enrayer la hausse du prix du pain.* »

Je mets aux voix cette motion.

(Cette motion est adoptée.)

M. le Président. — La Commission des réformes économiques a été saisie du vœu suivant émis par le Congrès radical et radical-socialiste de la région du sud-est :

« *Le Congrès radical et radical-socialiste de la région du sud-est,*

« *Considérant :*

« 1° *Que la prospérité et le bon renom de la région sont intimement liés au fonctionnement rapide et sûr*

des relations postales, télégraphiques et téléphoniques avec les grands centres et notamment avec Paris ;

« 2° Que l'Administration centrale des P.T.T. persiste à considérer Nice, pendant la saison d'été, comme une ville sans importance, alors que sa population stable, qui compte actuellement 200.000 âmes, s'accroît de plus de 10.000 chaque année et que l'activité générale, pendant la saison estivale augmente plus rapidement encore ;

« 3° Que malgré la compétence indiscutée des chefs de service et le dévouement absolu de tout le personnel exécutant, le trafic général ne peut être assuré de manière à donner à la population niçoise les satisfactions auxquelles elle a droit ;

« 4° Emet le vœu que le personnel sédentaire soit augmenté d'un quart pour chacun des trois services de la poste, du télégraphe et du téléphone, tel qu'il ressort de l'augmentation constatée sur le trafic des correspondances postales, des opérations de guichet, du nombre des télégrammes (plus de 1.500 télégrammes par jour) et de celui des communications téléphoniques échangées ;

« 5° Demande la création d'un bureau de plein exercice dans chacun des quartiers de Magnan-Californie, de Gambetta et de Riquier;

« 6° Insiste pour que le projet de construction d'un hôtel des Postes sur le terrain acquis à cet effet par l'Administration soit repris de toute urgence, en raison de la nécessité d'y placer le service du départ et de la distribution des correspondances, d'un Bureau Central téléphonique et des services de la Direction ;

« 7° Demande enfin la création d'une Direction régionale à Nice, ce qui permettrait de grouper tous les services techniques dont une partie est en résidence à Marseille, c'est-à-dire à 220 kilomètres. »

La Commission émet un avis favorable à ce vœu et prie le Congrès de le renvoyer à l'assemblée départementale des Alpes-Maritimes pour instruction.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Enfin, votre Bureau vous prie de donner acte au Comité de défense des localités de Goussainville, Domont, Villepreux et Claye (Seine-et-Oise) d'un télégramme qu'il a envoyé au Congrès, protestant contre les agissements de certains lotisseurs qui font l'objet de la réprobation des populations de la banlieue parisienne (*Assentiment.*)

(La séance est levée à midi et quart).

CINQUIEME SEANCE

Samedi 17 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Maurice SARRAUT, sénateur, assisté de MM. HAMELIN et Louis MARTIN, MÉJAN, sénateurs ; ACCAMBRAY, CASTEL, MARGAINE. CAUDERON et DUCOS, députés LEFRANC, DUFRÊNE, GARNIER, Henri VIET, Alexandre ISRAEL, Roger TROUSSELLE et SUCHON, *vice-présidents*, et de MM. Alfred DOMINIQUE, PIGNET, René SCHMIDT, DELOZIÈRE et PLATTENER, *scrétaires*, ainsi que de M. Félix BOUFFANDEAU, secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames et citoyens, mes premières et d'ailleurs seules paroles seront des paroles de gratitude. Je pense qu'en me confiant l'honneur de présider cette séance mes camarades du Congrès ont bien voulu se souvenir que je suis un des militants de la première heure et que j'ai contribué quelque peu avec Léon Bourgeois, avec Camille Pelletan, avec Combes, à faire la force de notre parti.

Mais ma gratitude ne serait pas complète, si, évoquant un souvenir récent, je ne remerciais mes amis du Parti radical-socialiste des témoignages de sympathie qu'ils ont bien voulu m'envoyer à Genève, l'année dernière, au moment où j'étais pris par une cruelle maladie. Je les prie de croire que ces témoignages m'ont profondément ému. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, je ne puis rappeler ces souvenirs de Genève sans évoquer en même temps la grande œuvre qui s'y est accomplie. Herriot avec son admirable talent, y a montré sous son vrai jour la noble figure de la France, éprise de progrès dans la paix. L'œuvre tracée par Herriot s'est poursuivie au milieu

de bien des difficultés. Elle a cependant abouti à des résultats, et il me plaît de souligner au début de cette séance, l'impression réconfortante que nous causent les dernières nouvelles reçues de Locarno. (*Vifs applaudissements.*)

Après Herriot, Painlevé, aidé de Briand, a fait franchir à la cause de la paix un pas que je considère, pour ma part comme immense, sinon comme décisif. Il a préparé, en effet, la formule délicate d'où doit naître notre sécurité. Cette œuvre, accomplie dans le domaine extérieur, nous devons la poursuivre.

Mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue celle qui nous reste à accomplir dans le domaine intérieur. Celle-ci est également immense et exige, pour aboutir à une fin heureuse, la volonté et l'union de tous les militants.

Ce mot d'union, je ne le prononce pas, croyez-le, du bout des lèvres ; je parle ainsi du fond du cœur. Je considère en effet, que les divisions entre radicaux et radicaux-socialistes peuvent amener, à un moment donné, un très grave danger pour la République. Qu'arrive-t-il chaque fois que notre Parti est divisé ? La réaction relève la tête, elle intensifie sa propagande contre l'école laïque, elle organise des meetings dans lesquels elle essaie de faire prédominer le pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Notre devoir est donc d'être unis. Nous ne serons jamais trop nombreux pour la grande bataille que nous avons à livrer. (*Applaudissements.*)

Je suis sûr que ce Congrès se terminera par une affirmation nouvelle de nos principes. Déjà vous avez proclamé la nécessité de réformer le mode de scrutin. Sur ce terrain aussi, il faut que nous soyons unis, pour conserver la victoire qu'avec nos électeurs nous avons remportée le 11 mai 1924. (*Applaudissements.*)

Notre ordre du jour est très chargé. Je me permets donc, au début de cette séance de prier ceux de nos amis qui auront à prendre la parole de limiter dans toute la mesure possible le développement de leur pensée.

Deux questions essentielles sont soumises à nos délibérations, la politique intérieure et la politique ex-

térieure. Nous commenerons par l'examen de la politique intérieure.

Voix diverses. — Et la politique financière ?

M. le Président. — Elle viendrait aussitôt après la politique extérieure.

Voix nombreuses. — Non ! Tout de suite !

M. le Président. — On manifeste le désir qu'avant d'entrer dans l'examen de la politique intérieure le Congrès termine le débat qui s'est engagé hier sur la politique financière (*Oui ! oui !*)

Il en est donc ainsi décidé.

LA POLITIQUE FINANCIERE

M. le Président. — Je donne lecture de l'ordre du jour que la Commission fiscale a décidé de soumettre au Congrès sur la question de la politique financière :

« *Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste laisse au Gouvernement le soin d'assurer, sous sa responsabilité, l'équilibre budgétaire de* 1926, *les besoins de la Trésorerie et l'amortissement de la Dette.*

« *Et déclare que la doctrine fiscale du parti Radical et radical-socialiste se fonde sur trois principes essentiels :*

« 1° *Prédominance de l'impôt direct sur l'impôt indirect qui atteint lourdement les consommateurs ;*

« 2° *Progressivité de l'impôt ;*

« 3° *Nécessité pour le redressement financier du pays d'une contribution spéciale établie sur toutes les formes de la fortune et du capital.* » (Applaudissem.)

Voix nombreuses. — Aux voix !

M. le Président. — La parole est à M. Nogaro.

M. Nogaro, *rapporteur*. — Devant l'impatience du Congrès, je m'excuse d'avoir à dire quelques mots. Je n'ai rien à changer au texte dont M. le Président vient de donner lecture. Je tiens simplement à signaler que ce texte était précédé d'une première partie, qui n'avait d'ailleurs soulevé aucune difficulté devant

la Commission, et que, dans un souci d'exactitude matérielle, je demande au Congrès la permission de lui rappeler :

« *Le Parti radical et radical-socialiste, constatant que la redoutable situation financière à laquelle il faut faire face a pour cause la politique de faiblesse et d'illusion poursuivie par le Bloc national,*

« *Rappelant qu'il n'a cessé de dénoncer ses agissements,*

« *Confirme ses précédentes résolutions en faveur d'une politique rigoureuse d'équilibre budgétaire et de stabilisation du franc, condition indispensable de toute restauration financière durable,*

« *Constate la nécessité de procéder à une consolidation progressive de la dette à court terme et flottante,*

« *Exprime sa volonté d'opérer l'effort fiscal exigé par la réalisation de son programme dans un sens conforme à sa doctrine, en améliorant le rendement de l'impôt sur le revenu tant par une énergique répression de la fraude que par l'amélioration de son assiette.* »

Vient ensuite la seconde partie lue par M. le Président.

M. le Président. — Si personne ne demande la parole, je mets aux voix cet ordre du jour.

(*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.— Vifs applaudissements.*)

LA POLITIQUE INTERIEURE

M. le Président. — Nous abordons la discussion de la politique intérieure.

La parole est au rapporteur, M. Ducos.

Dans son admirable discours d'ouverture, dont le Congrès a tenu à faire la « déclaration du Parti », le citoyen Herriot a rappelé les grands principes qui sont à la base de la doctrine radicale-socialiste. Car nous avons un Idéal bien à nous et une méthode bien à nous pour adapter cet Idéal aux réalités mouvantes de l'évolution sociale et politique.

Il est inouï que tout le monde ne le comprenne pas.

Il est inouï que, chaque fois que le Parti radical fait campagne pour une idée de son proramme ou que ses hommes d'Etat cherchent à la réaliser, des gens de bonne foi prêtent l'oreille à ceux qui s'écrient, par esprit de dénigrement, que les radicaux font de la politique socialiste.

Non, les radicaux n'ont pas à « socialiser ». Ce sont, au contraire, tous les démocrates qui « radicalisent » et qui seront obligés de « radicaliser » non seulement tant que le programme de Pelletan ne sera pas exécuté, mais tant que la doctrine de la solidarité du regretté Léon Bourgeois sera la source des convictions républicaines.

Se demander si nous resterons ou non fidèles au Cartel, c'est donc se demander si le Parti radical maintiendra ou abandonnera son programme et sa tradition, continuera ou cessera d'être lui-même.

Eh bien ! le Parti radical et radical-socialiste entend rester lui-même avec ses racines dans le passé républicain, avec son élan vers l'avenir, avec la doctrine qui l'éclaire, avec la générosité qui l'anime, avec cette faculté merveilleuse qu'il tire de ses méthodes profondément rationnelles et humaines, de discerner les difficultés de la route sans perdre de vue les lointains horizons. (*Applaudissements.*)

Reprendre conscience de tout cela, se recueillir, se ressaisir, redevenir lui-même ou devenir encore plus lui-même qu'auparavant, voilà quel est, dans un Congrès, le devoir du Parti radical. Et vis-à-vis des gouvernements, son devoir est de seconder ceux qui favorisent son développement de renverser ceux qui cherchent à briser sa croissance et son élan, et d'admonester ceux dont l'action tend à le faire fléchir de sa poussée naturelle. (*Applaudissements.*)

Pour le Ministère Herriot, ce fut, de la part de nos militants et de nos élus, un élan unanime, un dédévouement enthousiaste. C'est que ce ministère était la pure émanation du Parti radical. C'est que la franchise de ses déclarations, la netteté de ses attitudes, la droiture de ses actes avaient répandu, dès les débuts, dans l'atmosphère politique, des courants d'air frais où les poitrines républicaines si longtemps op-

pressées pouvaient enfin respirer librement. (*Applaudissements.*)

Et c'est surtout que celui qui était à sa tête, le citoyen Herriot, n'est pas seulement un de ces hommes de talent, que délègue au pouvoir ou à la lutte la formation politique à laquelle ils appartiennent; c'est une de ces personnalités exceptionnelles qui, recueillant dans leur esprit et dans leur cœur toutes les conceptions justes et toutes les nobles aspirations de leur temps ont le don d'en faire une synthèse vivante dont la force d'irradiation et d'expansion contribue puissamment à la marche du progrès. (*Vifs applaudissements.*)

Pas un instant ce Cabinet ne s'est départi d'une ligne de conduite strictement réformiste, strictement radicale-socialiste. En quelle circonstance s'est-il donc inspiré, comme on le lui a reproché, des thèmes collectivistes ?

Aussi bien ses adversaires essayaient-ils surtout de le discréditer en disant que derrière M. Herriot,c'était M. Blum qui gouvernait. L'accusation était inévitable. Elle s'est toujours produite en pareil cas. Elle se produira toujours. Dans toute alliance semblable à celle qui soutenait le ministère Herriot, on croira voir ou l'on fera semblant de voir se profiler derrière les chefs responsables des Eminences grises. Mais ce serait mal connaître les deux chefs des deux grandes fractions du Cartel que de les croire capables de renverser ainsi, dans les coulisses, des rôles de façade qu'ils joueraient pour le public. Nous avons entendu, à ce sujet, à la Chambre, des explications émouvantes et convaincantes de M. Blum. Oubliant certaines hésitations, certaines maladresses imputables aux circonstances plus qu'aux hommes, nous pouvons affirmer que les socialistes ont tenu correctement, loyalement, pendant toute la durée du ministère Herriot la promesse de soutien qu'ils avaient faite dès le premier jour de sa formation. (*Applaudissements.*)

Calomnie donc tout ce qu'on a dit et écrit à cet égard sur le cabinet Herriot. Calomnie beaucoup plus grave, calomnie odieuse que celle qu'on a répandue avec tant d'acharnement sur les prétendues conséquen-

ces de sa politique au point de vue du crédit public... M. Herriot aurait tué... la confiance !... De quelle confiance veut-on parler ? Car il en faut distinguer deux espèces. Il y a d'abord ce que j'appellerais la confiance-illusion. Celle-là, M. Herriot ne l'a pas tuée : elle était morte quand il est arrivé au pouvoir. C'est que cette confiance meurt de la politique qu'elle fait vivre. C'est la confiance-illusion qui a rendu possible la politique de paresse, la politique de déficits budgétaires, d'emprunts, d'émissions désordonnées de bons que n'a cessé de pratiquer le Bloc National. Et ce sont les excès inouis de cette politique qui ont anéanti la confiance-illusion. Elle a disparu avant et non point devant le triomphe du Cartel (*Applaudissements.*)

Il y a ensuite la confiance-raison. Celle-là, on n'accusera pas le ministère Herriot de l'avoir tuée : elle n'existait pas avant lui. Elle ne saurait, en effet, s'accommoder d'une politique d'empirisme, d'inertie et d'iniquité. Elle est, au contraire, la conséquence d'une politique d'effort dans la justice et l'égalité. A cette politique, M. Herriot s'est consacré de toute son ardeur. Il s'est heurté, ainsi qu'il fallait s'y attendre, à toutes les puissances d'argent aidées par toutes les forces de régression. Il est tombé mais il est tombé, comme il l'a dit lui-même « face au ciel », en avant du front unique que formaient, sous son commandement, tous les véritables défenseurs de la Démocratie. (*Applaudissements.*)

« Il n'y a pas », déclarait-il au lendemain de sa chute, « il n'y a pas, en politique, d'effort inutile. L'idée que nous avons lancée, l'idée du sarifice nécessaire, encore masquée par les nuées de l'orage politique, cette idée, peu à peu, apparaîtra sous sa vraie lumière. Le public français qui a tant de bon sens, comprendra ».. et, ayant compris, aurait-il pu ajouter, fera pleinement et définitivement confiance à tout gouvernemet qui, avec le même programme que moi mènera le même combat contre les mêmes adversaires et à la tête des mêmes troupes. (*Applaudissements.*)

Qui pourrait dire que le ministère actuel mène le même combat, qu'il se trouve en face des mêmes ad-

versaires et qu'il a derrière lui les mêmes troupes ? Je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes intentions. Nous sommes tous ici de bonne foi; nous exprimerons tous notre façon de voir particulière, et lorsque la majorité se sera prononcée, notre opinion à chacun de nous. ne sera pas la nôtre propre, ce sera celle du Congrès, ce sera celle du Parti, et je vous promets, en ce qui me concerne, de m'y conformer loyalement.

Mais je ne puis m'empêcher de dire ou plutôt de constater qu'il y a du trouble dans la mêlée politique actuelle ; qu'à certains moments on ne sait plus avec qui l'on est, contre qui l'on est ; que le Parti radical reçoit, dans la bagarre, tous les coups ; qu'il y perd, de plus en plus, de sa cohésion et de sa force ; qu'il est grand temps pour lui de retrouver son unité et sa puissance au sein d'un Cartel à nouveau pacifié et harmonisé. (*Très bien.*)

Je me hâte de dire que ce n'est point aux intentions du Gouvernement qu'il faut s'en prendre. Il est composé d'excellents Républicains. Vos représentants qualifiés du Comité Exécutif ont veillé, mes chers amis, à ce qu'il en fût ainsi. Et cela est indispensable. Il faut que l'âme de nos Congrès revive, en quelque sorte, et fasse sentir ses aspirations lorsqu'il s'agit de constituer un ministère qui doit tirer de notre Parti le plus clair de sa force. Pendant la crise ministérielle, le bureau du Comité Exécutif a siégé, pour ainsi dire, en permanence au Palais-Bourbon avec les membres du groupe radical-socialiste de la Chambre et de la gauche démocratique du Sénat.

Un seul élan, une seule volonté, un seul cri : « Il faut que le Cartel continue ! » ; une seule préoccupation : mettre au gouvernail un deuxième Herriot. Tous les yeux, tous les cœurs se portent vers M. Painlevé, on finit par arracher à sa modestie, à ses appréhenson cet autre grand vainqueur du 11 mai. Et quand son ministère eut été formé, ce fut avec joie qu'on apprit que parmi les collaborateurs qu'il avait choisis, figuraient de purs et sincères radicaux-socialistes qui avaient été longtemps au nombre des plus dévoués militants de nos congrès.

La passion de ces hommes est la passion de M. Herriot et de ses collaborateurs : c'est l'amour de la Démocratie. Leur dessein profond, sincère est le même que celui de leurs prédécesseurs : c'est de bien servir la Démocratie. Mais ils ont eu le grand tort de ne pas comprendre que la méthode de M. Herriot était la seule efficace et qu'il fallait la pousser jusqu'au bout en dépit ou à cause même des vociférations de ceux qui s'en plaignaient (*Applaudissements*). Ils ont cru, en toute bonne foi, qu'il y avait une expérience d'union et d'apaisement à faire : ils l'ont faite. Elle n'a pas réussi, et elle ne pouvait pas réussir. Nous ne voulons point pour cela leur mort... même politique. Mais nous ne voulons pas qu'ils continuent. Nous entendons qu'ils reconnaissent leur méprise, et qu'ils reviennent à la politique de M. Herriot, à la seule politique démocratique, qui consiste à combattre le privilège et non à pactiser avec lui. (*Applaudissements.*)

En cette politique, le ministère risquerait de la rendre impossible parce que son attitude finirait par détruire l'instrument indispensable à sa réalisation : le Cartel.

Voilà encore, une grave erreur du gouvernement. Il a méconnu l'essence du cartel. Il n'a pas vu que le Cartel n'est point une formation statique dont l'habileté et l'ingéniosité n'ont qu'à maintenir l'harmonie et l'équilibre ; mais que c'est une formation dynamique, qui n'existe que par le mouvement, que par l'élan issu des masses populaires. Qu'un ministère transmette cet élan en le dirigeant et en l'ordonnant : le Cartel tient. Qu'il l'arrête par un écran : le Cartel se disloque.

C'est dès son premier jour que le ministère a dressé un écran. La chute d'Herriot avait soulevé un mouvement général d'indignation et de révolte qui marquait combien réelle était l'adhésion de l'immense majorité du peuple à sa politique. On ne doutait point que celle-ci ne s'exprimât dans la déclaration ministérielle. Déception profonde . le Pays attendait : réformes, hardiesse ; la Déclaration disait : précautions, atermoiements. Le Pays attendait le cri de : « En

avant ! » ; la déclaration disait : « Marquons le pas ! » (*Applaudissements.*)

Ni aux groupes de gauche du Parlement ni dans le peuple on ne prit à la lettre cette profession de foi. On ne voulut voir dans son extrême modération qu'un stratagème pour réduire les résistances du Sénat.

Et c'est sous le signe des deux noms accouplés d'Herriot et Painlevé que se feront les élections municipales. Elles ne furent pas seulement une confirmation éclatante de la victoire républicaine du 11 mai 1924. Elles prirent le caractere d'une protestation solennelle du pays contre l'attitude de la Haute-Assemblée.

Chose inconcevable! Au lieu d'obéir à cette généreuse impulsion, M. Painlevé lui opposa une très nette résistance. Il dressa l'écran.

Au lieu de recommencer le geste d'Herriot, mais le recommencer dans de bien meilleures conditions, en s'arcboutant sur la volonté nationale fraîchement et fermement exprimée, le ministère s'est incliné devant les Puissances financières. Au lieu de demander nettement et fortement à la richesse acquise les sacrifices nécessaires, il a proposé. dans le fameux projet 1608, des majorations d'impôts qui sans doute ne porteraient pas sur les objets de consommation, mais qui n'en pèseraient pas moins sur les petits commerçants et producteurs et n'en auraient pas moins une répercussion immédiate sur le prix de la vie.

Le Parti radical doit donc imposer au gouvernement un redressement de sa politique générale et, en particulier de sa politique financière. Mais on a reproché au Parti lui-même d'avoir failli un instant à la politique du Cartel. Rien de plus faux.

Voyons en effet quelle a été la formation du cabinet Painlevé l'attitude du Parti radical. Elle a été d'abord la même que celle du Parti socialiste. Tous les membres du Cartel se sont sentis dans une situation angoissante. D'un côté ils se rendaient compte que l'orientation publique du ministère était contraire au programme du Cartel, et à la volonté du Pays. D'un autre côté, leur profonde sympathie pour le Chef et la plupart des membres du Gouvernement, la con-

fiance qu'ils avaient dans leurs intentions, l'évidence des difficultés inouïes qu'il y a, dans les circonstances présentes, à passer d'un plan aux réalisations, tout cela les amenait dans leur ensemble, en dépit de l'effervescence de quelques-uns, à prendre patience, à laisser le ministre des Finances aller jusqu'au bout de ses desseins et de ses méthodes.

Ainsi s'explique l'intervention de M. Blum, engageant, après la lecture de la déclaration ministérielle, les socialistes à voter pour le gouvernement. Ainsi s'explique que les Cartellistes aient mis sur le compte d'un mouvement de mauvaise humeur et d'une maladresse la dénonciation, faite à grand fracas, dans un exposé des motifs retentissant d'un prétendu déficit de plusieurs milliards dans le projet de budget du ministère Herriot et de sa majorité. Ainsi s'explique que pour permettre à M. Caillaux de modifier ses projets, le groupe des gauches ait pris un ordre du jour demandant que le budget de 1925 fût voté immédiatement dans les limites de son strict équilibre.

Mais survient l'inévitable crise de la Trésorerie à la veille des lourdes échéances de juillet. A la fin du débat qu'elle a amené, les socialistes ont tous voté contre la solution proposée par le gouvernement, et ils lui ont opposé celle qui, évidemment, en - elle-même, dans son principe, était conforme au programme du Cartel, l'impôt sur le capital. Quant au groupe radical, lui, il s'est divisé. Mais cela n'implique pas qu'une fraction de ce groupe a failli au pacte du Cartel. Il faut, en effet, examiner les circonstances.

Il fallait immédiatement, au Gouvernement six milliards pour faire face aux échéances criminellement accumulées par le Bloc national. Où les prendre? A la Banque de France. Mais une telle avance sans contre-partie, c'était l'inflation pure et simple. Et un gage improvisé, un impôt sur le Capital discuté et voté en une nuit, c'était l'aventure. En présence de ce dilemme, l'attitude des députés radicaux-socialistes est diverse. Une vingtaine s'abstiennent, une soixantaine votent contre et une cinquantaine votent pour la prise en considération du projet socialiste.

Mais ce n'est pas sur le fond, c'est sur l'opportunité de la mesure envisagée que le Parti s'est scindé. M. Lambert le déclara expressément en parlant au nom de ceux de nos collègues qui s'étaient prononcé contre.

L'esprit cartelliste n'a pas cessé d'animer et anime aussi, plus que jamais, le Parti radical-socialiste. Je suis persuadé que le Parti socialiste S. F. I. O. le comprendra, et que le Cartel, d'abord sous le régime du soutien et bientôt, j'espère, sous la régime de la participation aura assez de cohésion et de force pour réaliser les promesses qu'il a faites, le 11 mai, à la démocratie. (*Applaudissements.*)

Celle-ci attend de cette législation les assurances sociales, l'Ecole Unique, la réduction du service militaire, et avant tout, parce qu'il conditionne toutes les autres réformes, le redressement de nos finances par un équitable prélèvement sur la richesse acquise.

Elle réclame, en même temps, pour que tout retour en arrière soit rendu impossible, le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Si son attente, à tous ces points de vue, était trompée, ce ne serait pas une fraction, ce serait l'ensemble du Cartel qu'elle rendrait responsable de son amère déconvenue de sa cruelle déception.

L'union de toutes les forces de gauche est donc plus que jamais nécessaire. Elle a fait défaut dans une période un peu trouble, un peu incertaine. Elle se retrouvera quand il s'agira de se prononcer, en toute clarté, sur les points essentiels de la doctrine démocratique. Le Parti Radical-Socialiste travaillera de son mieux à la réaliser. Il est, en effet, convaincu que sans elle, il devrait renoncer à poursuivre son Idéal en politique intérieure comme en politique extérieure, à poursuivre son Idéal de justice sociale et de paix universelle. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions M. Ducos de son rapport, sur lequel jusqu'à présent aucun orateur n'est inscrit.

Je suis saisi de l'ordre du jour suivant déposé au nom de la Commission de politique intérieure :

« *Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste,*

fidèle au programme du Cartel acclamé le 11 *mai* 1924 *par le pays, invite les élus du parti à ne soutenir qu'un Gouvernement résolument décidé à appliquer ce programme sans faiblesse, groupant ainsi tous les élus de la démocratie, et écartant par là même de sa majorité les partis trois fois vaincus depuis* 1924. »

Cet ordre du jour est signé de MM. Dominique, et Jourdan.

M. Dominique. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Dominique.

M. Dominique. — M. le Président vous a dit que le texte de cet ordre du jour vous est proposé au nom de la Commission de la politique intérieure, sur le bureau de laquelle il a été déposé par quelques-uns de mes collègues et moi-même. Il a donc l'autorité que lui donne une première délibération en commission.

Cet ordre du jour s'est inspiré de trois considérations.

La première est une affirmation de fidélité totale, absolue, à la politique du cartel. Les résultats électoraux de l'année 1925 ne sont pas faits pour affaiblir notre foi dans cette politique, et si nous avons pu avoir à certaines heures quelques incertitudes, si nos militants ont pu les partager, le Congrès radical avait un premier devoir à accomplir, c'était d'affirmer solennellement, à la face du pays, que la victoire de 1924 recevait ses fruits et que le Parti radical était plus que jamais fidèle à un programme qui avait triomphé, et non pas seulement à une alliance électorale de quelques minutes.

La seconde affirmation résulte de l'invitation adressée aux élus de notre Parti de ne soutenir au Parlement qu'un Gouvernement résolu à appliquer le programme qui a triomphé le 11 mai 1924. Nous voulons marquer par là que, pour nous, le cartel n'est pas simplement une affirmation sentimentale, et qu'il comporte une série de réalisations précises qui ont trouvé leur expression très nette au lendemain de la bataille dans le document désormais historique où le Parti radical-socialiste et le parti socialiste ont ap-

posé leur signature sous les noms d'Herriot et de Blum. (*Applaudissements.*) Si des incidents parlementaires ont pu retarder dans une certaine mesure l'exécution de ce programme, le Parti radical-socialiste en ce qui le concerne, demeure fidèle sur le terrain réaliste comme sur le terrain sentimental, au programme précis élaboré sous la double signature que vous savez.

Enfin nous affirmons en troisième lieu que si nos élus ne doivent donner leur confiance qu'à un Gouvernement qui groupera autour de lui toutes les forces de démocratie, celui-ci devra écarter de sa majorité les partis trois fois vaincus depuis mai 1924. Nous n'adressons de reproches à personne ; nous disons simplement à tout Gouvernement républicain qu'il n'est pas d'autre façon de rassurer le pays républicain que de décourager par ses déclarations et par ses actes certains hommes qui prétendent aujourd'hui entrer dans la collaboration républicaine.

Ce texte comportait une addition que d'un commun accord, nous avons supprimée. Dans le feu de la discussion, la rédaction, je l'avoue, en avait été hâtive ses rédacteurs ayant été surtout guidés par le désir de soumettre à la Commission un texte sur lequel elle pût discuter. Le texte énonçait, dans son dernier aliéna, une impossibilité pratique, car il disait :

« Le congrès demande aux élus, en conséquence, tout en respectant la liberté de vote, de ne mêler en aucune façon leurs suffrages à ceux des vaincus du Bloc national. »

Or, vous saisissez qu'il est des scrutins tels que ceux qui concernent les crédits pour l'affaire marocaine par exemple, où dans un intérêt national peuvent se réunir les bulletins de vote de tous les partis. Dans quelle situation mettriez-vous vos élus si, à l'avance, vous leur interdisiez de voter dans de pareils scrutins avec leurs adversaires habituels ?

Nous avons été d'autant plus déterminés à supprimer cet alinéa que la première partie de l'ordre du jour lui donne toute sa force, toute sa valeur et toute

sa signification, et que cette addition n'y ajoutait rien.

C'est dans ces conditions qu'au nom de la Commission de politique intérieure, dont je suis en ce moment l'interprète, je demande au Congrès d'affirmer sa fidélité intangible à la politique du cartel. (*Applaudissements.*)

M. Franklin-Bouillon. — J'obéis au désir de mes amis, en intervenant, très brièvement d'ailleurs, dans ce débat, car j'ai hâte d'abréger la discussion. Je ne reprendrai pas devant vous les explications que j'ai données devant la Commission. Je tiens seulement à déclarer, pour obéir à ma conscience, que je maintiens toutes ces explications. C'est dans un esprit d'union que je ne les reproduis pas ici aujourd'hui. La question sera portée devant la Chambre. (*Très bien !*)

M. le Président. — La parole est à M. Malvy. (*Vifs applaudissements.*)

M. Malvy — Je suis extrêmement sensible à cette manifestation de sympathie de mon Parti, manifestation qui s'est produite une première fois à mon retour d'exil dans cette ville de Boulogne où je reprenais contact avec les militants radicaux et radicaux-socialistes. Je sais quelle est la signification que vous lui donnez, celle d'une protestation contre l'injustice et contre la calomnie. Vous avez bien voulu rendre hommage à l'homme qui a souffert pour ses idées et pour un Parti auquel il est et restera toujours fidèle. (*Applaudissements.*)

Je ne viens ici prendre la parole, dans une très courte intervention, que pour vous dire que ce qui me tient le plus particulièrement à cœur, c'est le maintien de l'unité de mon Parti. (*Très bien ! bravo !*) c'est le maintien de l'union des militants radicaux et radicaux-socialistes parce que c'est cette union qui commande une union plus large, celle de toutes les gauches...

On a parlé du cartel. Qui peut douter aujourd'hui que le pays désire la vie de ce cartel ? Le 11 mai 1924 nous sommes tous allés à la bataille avec un contrat. Un pacte a été loyalement passé entre

les deux grands partis de ce pays, les radicaux-socialistes et les socialistes. Est-ce nous qui allons nous dérober aux engagements pris ? Est-ce que ce fut le pacte d'un jour, d'une heure ? Est-ce que le pays a seulement voulu dire que ce pacte consistait dans l'union momentanée de deux partis pour écraser une politique de réaction, de nationalisme, de ploutocratie? Non / Il a eu un autre but ; la preuve, c'est que le pacte s'est lié sur un programme déterminé, sur un programme minimum accepté à la fois par les socialistes et par les radicaux-socialistes. Nous devons donc, quelle que soit l'attitude de nos amis socialistes, rester fidèles à ce pacte ; nous le devons d'autant plus que ce pacte s'est fait sur un programme qui est le programme même de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Ce pacte, d'ailleurs, nous l'avons fait à toutes les époques difficiles. Nos aînés l'ont fait à l'époque du boulangisme, du mélinisme, du nationalisme, et nous l'avons fait à l'époque du Bloc national. Qui donc pourrait dire qu'à l'heure actuelle la République n'est pas en danger, comme aux temps dont je viens de parler ?

Est-ce le moment de discuter sur des questions de personnes ? Est-ce le moment d'opposer l'un à l'autre des hommes qui sont l'honneur de la démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

Est-ce que nous avons trop de forces, trop d'hommes, trop de chefs ? Ah ! citoyens, permettez-moi de me rappeler une période, cette période des élections législatives où nos adversaires affichaient sur tous les murs de toutes les communes de France le portrait des deux chefs qui conduisaient les troupes républicaines à la bataille (*Très bien !*), et, à côté de ces deux chefs, au lieu de « l'homme au couteau entre les dents », nos adversaires mettaient comme épouvantail le nom des deux hommes condamnés par la Haute-Cour, Caillaux et moi. Le pays a répondu ! Il a répondu magnifiquement à l'appel des deux chefs qui avaient été les premiers — et j'en sais quelque chose — à protester vigoureusement à une époque difficile contre les calomnies et les persécu-

tions dont nous étions l'objet. Ainsi, nos adversaires ont voulu nous associer ; est-ce que ce sont nos amis qui vont nous dissocier aujourd'hui ? (*Vifs applaudissements répétés.*)

La question qui se pose aujourd'hui passe par-dessus la tête des hommes, par-dessus la tête du Gouvernement. Il s'agit simplement de savoir si notre Parti va rester fidèle à son idéal, à sa doctrine, à son programme, s'il va construire un programme minimum qui puisse réunir toutes les forces populaires de démocratie ; il s'agit de savoir si, sur ce programme même, nos amis socialistes vont hésiter à nous accorder la collaboration qu'ils nous ont donnée jusqu'à ce jour.

Pour ma part, je crois que si nous sommes honnêtes, si nous sommes précis, si nous sommes audacieux, le parti socialiste marchera avec nous pour la réalisation de toutes les parties importantes de ce programme. (*Très bien !*)

Je ne veux pas passer en revue ici — ce n'est pas le moment de le faire — tous les articles de ce programme. Mais je suis bien certain, par exemple, que sur les questions sociales nous seconderons, nous, Parti radical-socialiste, l'effort généreux et méthodique de la C. G. T. (*Applaudissements.*) Je suis persuadé que nous nous dirigerons nous aussi, nous surtout, vers l'école unique, que nous défendrons l'école laïque, que nous demanderons — et le Président du Conseil nous l'a promis dernièrement à la Commission des finances — que soit déposé sans retard un projet de réorganisation militaire sur les bases de la Nation armée.

Il faut cependant, sous peine d'être aveugle, se rendre compte qu'il est à l'heure présente deux problèmes qui préoccupent l'opinion publique et auxquels le pays attend que le Parti radical donne une solution. Ces deux problèmes sont la situation financière et le Maroc (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, sans retenir trop longtemps votre attention, de vous dire deux mots sur chacun de ces problèmes. Sur l'un, je vous donnerai mon sentiment comme président de la Commission des finances. Sur

l'autre, n'ayant pas trouvé jusqu'ici le moment utile de vous dire quel a été mon rôle dans cette affaire, permettez-moi de rendre tout d'abord des comptes à mon Parti. (*Applaudissements.*)

Sur la question financière, personne ne se réjouit plus que moi de l'accord qui s'est fait ici.

J'ai accepté la présidence de la Commission des finances. C'est un grand honneur dont j'ai senti tout le prix, quelque lourde qu'en soit la responsabilité. Je l'ai acceptée, parce que j'ai été le candidat de toutes les forces du cartel. (*Applaudissements.*)

Je n'aurais pas accepté cette mission si les socialistes s'étaient dérobés dans le vote. Je ne l'ai acceptée que parce qu'ils ont continué, eux aussi, à collaborer avec nous, et que leurs suffrages se sont portés sur moi.

Nous venons d'affirmer avec force notre doctrine en matière financière. A l'heure difficile que nous traversons, nous n'avons peut-être pas appuyé suffisamment sur la délicate question de la trésorerie. Je considère que ce qu'il faut éviter avant tout, ce sont les expédients auxquels on a eu trop souvent recours jusqu'ici. Nous ne devons plus permettre que de deux mois en deux mois le Gouvernement vienne proposer devant les Chambres des mesures pour sauver la trésorerie. Il doit nous appeler une fois pour toutes à légiférer, en liant la question de la trésorerie à celle de l'amortissement de notre dette.

Sur ce point, je crois que le Gouvernement est prêt à déposer sur le Bureau de la Chambre, dès le 27 de ce mois, des projets qui nous donneront satisfaction. En tous cas, les directives que nous a données ce Congrès seront pour nous un encouragement et un guide.

En ce qui concerne la question marocaine, permettez-moi, puisqu'à cette heure personne n'en a parlé, de vous donner quelques explications.

Que s'est-il passé ? Comment est née la question du Maroc ?

Vous savez que vers 1920 et 1921 un chef, qui jusque là avait été considéré par l'Espagne comme ayant trop souvent donné des marques de sympathie à l'Al-

lemagne et qui avait été emprisonné pour ce fait par une nation neutre, s'est jeté tout à coup sur les forces espagnoles qui, au même titre que nous, étaient chargées par les traités internationaux de veiller sur la zone qui était attribuée à l'Espagne. Vous vous rappelez ce qui s'ensuivit : les désastres de l'armée espagnole.

Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que pendant de longs mois des armes parvinrent au chef rifain, et qu'une opinion publique mal informée, en Espagne, n'hésitait pas à faire retomber sur la France la responsabilité de ces envois d'armes. En tous cas, cette opinion publique espagnole mal informée considérait que la France avait eu le tort de laisser se poursuivre les succès d'Abd-el-Krim qui avaient abouti à l'écrasement définitif des armées espagnoles.

J'ai senti alors qu'Abd-el-Krim, grisé par ses succès, poussé par nos adversaires qui, dans l'espèce, étaient les Allemands et les bolchevistes, s'apprêtait à se tourner avec toutes ses forces contre la France, et je m'adressai au Gouvernement pour lui signaler que la situation était d'autant plus dangereuse que nos chefs militaires avaient commis l'imprudence d'éparpiller des petits postes au nord de l'Ouergha, ainsi que l'avaient fait pour leur malheur du reste les chefs espagnols.

Nous nous trouvions en présence d'une aventure qui aurait pu revêtir le caractère d'une catastrophe. Je fis alors remarquer au président du Conseil, M. Painlevé, qu'il convenait de faire le front unique pour éviter qu'Abd el Krim, qui essayait à ce moment de mettre hors de cause l'armée espagnole, ne revînt sur nous avec toutes les forces dont il disposait.

Je fus écouté et j'allai, en plein accord avec mes amis radicauxx, et avec mes amis socialistes — j'insiste sur ce point — demander au Gouvernement espagnol s'il ne convenait pas qu'une collaboration, qu'une coopération s'instituât pour assurer la sécurité de nos deux zones.

On m'a reproché, certains me reprochent, encore,

d'avoir conféré à ce sujet avec le chef du Gouvernement espagnol, qui se trouve être le général Primo de Rivera. Je m'en suis expliqué à la Chambre. Je veux simplement dire ici que j'ai parlé avec le chef de la nation espagnole, sans me préoccuper de savoir si c'était un chef constitutionnel, de même que si demain la France trouvait bon de causer avec la Russie pour une question intéressant les deux pays, je ne verrais rien de plus normal qu'elle causât avec le chef de l'Union des Soviets. (*Très bien !*)

Quoi qu'il en soit, j'ai signé à ce moment, mandaté par le Gouvernement français, avec le Gouvernement espagnol un premier projet qui comportait trois points : d'abord, chose élémentaire, la répression de la contrebande de guerre ; en second lieu, des conditions de paix qui seraient instituées par les deux nations d'un commun accord dans une conférence subséquente, et qui seraient portées à la connaissance d'Abd el Krim ; enfin, au cas où ces négociations échoueraient, la coopération militaire.

Sur ce point encore, j'étais en complet accord avec tous les éléments de gauche de la Chambre.

Arrive la Conférence de Madrid. Cette Conférence a eu pour objet de remplir le programme indiqué, et spécialement d'énoncer les conditions de paix.

On a reproché au Gouvernement français, et permettez-moi très amicalement de lui faire aussi ce reproche, de ne pas avoir tout de suite, comme il était convenu avec le Gouvernement espagnol, annoncé ses conditions de paix, de ne pas les avoir immédiatement fait connaître au monde civilisé (*Très bien !*), afin que chacun pût se rendre compte que, si le conflit continuait, ce n'était pas notre faute, mais celle du chef rifain. Il ne l'a pas fait. Cependant, il a fait connaître au chef rifain quelles étaient ces conditions ; la preuve en est que le chef rifain a répondu — vous l'avez vu dans les journaux — par une proclamation non pas d'autonomie, mais d'indépendance absolue.

Eh bien, il s'agit de savoir si les conditions que nous avons à ce moment inscrites dans le pacte franco-espagnol ne sont pas celles de nations qui voulaient la

paix. Qu'ai-je fait ? Les conditions principales, celles qui commandaient toutes les autres, offraient aux populations rifaines et djebalas toute l'autonomie politique, administrative, commerciale, compatible avec les traités internationaux. C'était la reproduction de la formule inscrite dans l'ordre du jour voté par la Chambre et qui portait la signature de M. Léon Blum.

On leur a refusé l'indépendance absolue ? Sans doute ! Nous n'avions pas le droit de la leur donner, parce que la France a signé des traités internationaux et que remettre sur le chantier ces traités serait laisser à d'autres nations le soin de pénétrer à nouveau dans la question marocaine. (*Applaudissements.*)

Reconnaître, comme certains nous y invitent, à Abd el Krim le caractère de héros, de libérateur ? Non ! Sur ce point, permettez-moi de vous dire que j'accepte la formule de la C. G. T. qui dit : « Nous ne voulons pas reconnaître Abd el Krim comme un libérateur du territoire rifain. Nous ne souscrirons pas aux excitations des communistes et aux formules dictées de Moscou. »

Au reste, et M. Painlevé l'a dit avec juste raison, est-ce que le Rif ne devient pas le rendez-vous d'aventuriers allemands et bolchevistes qui ne cherchent qu'une occasion de créer des difficultés à la France ? Et croyez-vous que nous puissions nous laisser enfermer dans ce dilemne : ou l'évacuation du Maroc, ou la guerre ? Je dis non !

Notre Parti, qui a un idéal de paix, et qui a aussi le souci des intérêts généraux du pays (*Très bien !*), doit dire en ce moment au Gouvernement, — et je me permets de suggérer à notre Parti cette formule — que la France a rempli son rôle, qu'elle a fait son devoir en sauvegardant ses intérêts dans l'Afrique du Nord, intérêts qui sont immenses et qui lui ont été dévolus par sa mission pacificatrice, mais que nous devons songer aussi, à en terminer avec tout conflit armé.

Nous sommes victorieux. Nous avons rétabli nos postes, nos positions. L'Espagne est allée à Ajdir. L'Espagne, dit-on, veut la conquête du Rif ? C'est

faux. Lisez les journaux espagnols : ils considèrent que la mission de l'Espagne est terminée, ils disent que l'action militaire doit maintenant faire place à l'action politique.

Je demande donc au Gouvernement, nous devons le lui demander, et son geste sera d'autant plus généreux que nous sommes victorieux et que nous sommes les maîtres, de renouveler aux populations rifaines et djebalas les propositions qu'il leur a faites au mois de juillet dernier, et de leur offrir encore l'autonomie administrative et politique dans le cadre des traités internationaux. (*Vifs aplaudissements.*)

Messieurs, j'en ai fini. J'ai voulu simplement sur ces deux points appeler votre attention. Que ce soit sur le Maroc, ou que ce soit sur la situation financière nous nous efforcerons, nous parlementaires, de suivre les directives que vous nous aurez données.

Ce qui me remplit de joie, c'est de constater que le Parti radical et radical-socialiste, fidèle à sa méthode, à sa doctrine et à son programme, fera connaître demain au pays sur les questions essentielles que sa doctrine est toujours vivante, et que ses traditions sont toujours aussi fortes. Restons nous-mêmes, fidèles à notre idéal et à nos traditions, et je suis sûr que nous trouverons les collaborateurs dont nous avons besoin. (*Vifs applaudissements.*)

Ne nous laissons pas couper de la démocratie rurale et du prolétariat ouvrier. Celui qui vous parle ne mérite pas le reproche que certains lui ont adressé d'être placé à la droite de son Parti. J'ai donné, je pense, assez de preuves, surtout aux heures difficiles, que je considérais la collaboration étroite avec les forces ouvrières comme une des garanties de la sécurité de la France et de l'avenir de la démocratie. (*Vifs applaudissements.*) Et je dis à mes amis : Restons fidèles à nous-mêmes, poursuivons notre route vers notre idéal de justice, d'humanité et de bonté et, soyons-en sûrs, la démocratie saura reconnaître les siens. (*Vifs applaudissements répétés. — M. Malvy, de retour à sa place, est félicité par ses amis.*)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du

jour de M. Dominique, dont j'ai précédemment donné lecture.

(*Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. — Vifs applaudissements.*)

LA POLITIQUE EXTERIEURE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions de politique extérieure. Je donne la parole à M. Montigny, rapporteur.

M. Jean MONTIGNY, *rapporteur*. — Mesdames, citoyens, notre Congrès, à juste titre, a donné la plus grande part de son temps et de son attention aux problèmes capitaux de la politique financière et de la politique intérieure. Ai-je à m'excuser cependant de venir vous parler de la politique extérieure ? Je ne le pense pas. Un grand Parti comme le nôtre, en effet, ne peut se dispenser, au cours de ses assises annuelles, de faire un large tour d'horizon, de situer le point, de rappeler ses principes et ses vœux, et de fortifier par là même son action dans le domaine international.

Jetons d'abord un rapide coup d'œil sur le passé.

S'il fallait résumer dans de brèves formules les caractéristiques essentielles des années précédentes, en matière de politique extérieure, la tâche serait facile pour 1923 et 1924.

1923, c'est l'année de la Ruhr, l'année de Poincaré, l'année de l'isolement de la France. 1924, c'est l'année de Londres et de Genève, l'année d'Herriot, l'année du redressement pacifique de notre pays.

Et 1925 ? A vrai dire, l'année 1925, après les deux années précédentes qui marquent d'une façon si crue le choc des deux politiques entre lesquelles la France a choisi, le 11 mai, apparaissait jusqu'à ces derniers jours comme ayant un contour moins précis et un aspect moins éclatant. Mais, depuis quelques heures, 1925 est entré dans l'histoire comme l'année des accords de Locarno, et je pourrais même dire qu'elle y est entrée couronnée des rameaux d'olivier symboliques, et ayant épinglée au corsage, cette fleur d'o-

ranger, symbolique aussi, si bien maniée par les doigts experts de M. Aristide Briand vers lequel va toute notre reconnaissance pour la façon éclairée et habile dont il a défendu les droits de la France et les intérêts de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Si nous regardons de plus près le bilan extérieur de 1925, nous constatons d'abord que le problème des réparations, qui a si violemment tendu les relations franco-allemandes pendant toute l'année et qui a empoisonné l'atmosphère mondiale, a reçu un règlement pacifique par l'application du plan Dawes. Depuis un an, l'Allemagne a acquitté ses obligations. La France a pu sortir sans dommage du guêpier de la Ruhr, grâce à la reconstitution du front interallié à Londres par notre Président. La France doit continuer à recevoir sa part intégrale du plan Dawes qui seule peut alléger une situation financière si cruelle, et qui seule peut permettre le règlement équitable des dettes interalliées.

Ainsi, au moment où dans l'ordre de la politique financière et de la politique intérieure, notre Parti ne peut pas enregistrer tous les résultats qu'il était en droit d'espérer, nous avons tout au moins le droit et l'honneur de pouvoir faire remarquer que cette question des réparations, qui paraissait entraîner la France et l'Allemagne vers une nouvelle guerre il y a peu de mois encore, a reçu un règlement satisfaisant, sous l'influence directe de notre doctrine. (*Applaudissements.*) Car non seulement c'est Herriot qui a eu le mérite, à Londres, d'en mettre au point l'application pratique, mais le plan Dawes lui-même est issu d'une doctrine qui a été constamment la nôtre, et qui consiste à rejeter les réparations du plan politique dans le plan économique, et à rechercher des solutions pratiques aux difficultés si longtemps méconnues et qui le sont encore au-delà de l'Océan, du transfert des capitaux.

C'est un grand résultat,. Dans le grand débat doctrinal qui pendant la précédente législature, a opposé notre politique à celle du Bloc national, et qui a mis aux prises, dans des conditions qui ont du reste honoré la tribune française, M. Poincaré et M.

Herriot, c'est à notre chef, c'est à nos idées que les événements ont donné raison. Nous avons le droit de le rappeler, puisque notre Parti a constamment soutenu son chef, celui qui, pendant quatre années, n'a cessé d'être au premier rang de la bataille contre les troupes nationalistes, et qui a hautement affirmé dans tous nos Congrès, aussi bien à Marseille qu'à Paris et à Boulogne, la nécessité d'une politique de conciliation et de réconciliation, sa haine de la guerre et son amour de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Ce redressement pacifique de notre pays, dont les conséquences commencent seulement à apparaître, mais sont incalculables dans l'ordre international — on s'en rend compte dès qu'on passe nos frontières — reste l'œuvre essentielle du 11 mai. Le résultat que le peuple, ce jour-là, avait le plus passionnément souhaité reste l'œuvre durable du ministère Herriot. (*Nouveaux applaudissements.*)

Pourquoi faut-il, hélas ! qu'au moment où cette volonté pacifique pénètre peu à peu l'ordre européen, la guerre, contre laquelle nous luttons, se soit rallumée aux frontières du Maroc et de Syrie ? Car 1925 sera également dans l'histoire l'année de l'agression rifaine et de la défense du Maroc, l'année des incidents sanglants de Syrie. Rendons du moins justice et hommage aux combattants qui là-bas, si peu d'années après la terrible guerre ont dû conduire des attaques, creuser des tranchées, tenir des postes dans les conditions les plus rudes, les plus difficiles, et souvent les plus atroces. (*Vifs applaudissements.*)

En ce qui concerne la Syrie, je vous dirai seulement que, dans les informations qui nous viennent, il faut faire la part de la déformation provoquée par les passions politiques. (*Très bien !*) Dans ce pays, nous demandons au Gouvernement français de ne pas oublier qu'il est mandataire de la Société des Nations et que sa politique doit s'inspirer de l'idée de mandat, qu'elle ne doit pas dégénérer en politique coloniale et qu'enfin dans ce carrefour de toutes les races et de toutes les croyances, il doit à toutes les religions une égale bienveillance et une égale équité. (*Applaudissements.*)

Ayant ainsi brièvement résumé les événements passés, je vais évoquer ceux du présent, et me tourner vers l'avenir.

Au lendemain de la guerre, l'obsession constante des peuples reste le maintien de la paix. Les charges financières épouvantables qu'ils subissent les incitent à cette réduction des armements à laquelle tous les peuples aspirent.

Mais, pour pouvoir désarmer, il faut qu'une justice internationale statue par voie d'arbitrage, et il faut que ses arrêts soient respectés et que la sécurité des nations qui viennent devant elle et qui s'en remettent à elle de leur avenir soit respectée. Ainsi, par la force des choses, les trois termes du problème « arbitrage, sécurité, désarmement » sont liés.

Permettez-moi, anticipant un peu sur le rapport que mon ami Kayser vous présentera en particulier, sur cette question, de faire un bref historique des négociations sur la sécurité qui se sont déroulées en Europe depuis la fin de la guerre pour mieux apprécier l'importance et les conséquences des accords récents de Locarno.

Vous savez que le Traité de paix avait très insuffisamment réglé la question de la réduction des armements. Il n'avait conféré à la Société des Nations ni une compétence générale de juridiction, ni la procédure qui lui permettrait d'évoquer et de régler pratiquement ces litiges ; il ne lui avait pas donné la force nécessaire pour assurer le respect et l'exécution de ses décisions.

L'échec du Pacte, dans la partie offerte par M. le président Wilson et par M. Lloyd George à M. Clémenceau, avait d'autre part, remis en question tout le problème de la sécurité européenne, d'autant plus que l'Allemagne respectait moins les clauses militaires du Traité.

Aussi le problème attire-t-il l'esprit des hommes d'Etat, des peuples, de la Société des Nations. Plusieurs projets soient esquissés, dont le plus précis fut le projet de Pacte franco-anglais que M. Lloyd George proposait à Cannes en 1922 et qui fut abandonné par M. Raymond Poincaré.

La Société des Nations, à son tour, se saisit du problème. Elle lie la question de sécurité à celle de la réduction des armements dont le principe est posé par l'article 8 du Pacte. L'Assemblée de 1923, après les brillants travaux de Lord Robert Cecil et d'Henri de Jouvenel, adopte la conception de traités d'assistance mutuelle qui comportent l'engagement de secours réciproque et de réduction des armements.

Mais un Gouvernement travailliste prend le pouvoir en Angleterre. M. Ramsay Macdonald déclare préférer à cette conception de pactes régionaux celle d'un pacte général liant l'ensemble des difficultés, et l'Assemblée de 1924, obéissant à cette suggestion, s'inspirant de l'idée d'arbitrage apportée par Herriot, élabore l'an dernier le fameux Protocole qui a suscité tant d'espoirs parmi les peuples.

Malheureusement, vous le savez, le Protocole n'a pas été ratifié cette année. Le Gouvernement conservateur anglais n'a pas voulu, n'a pas pu y apposer sa signature, quoique la question fût de nouveau en état.

Cependant, M. Chamberlain reconnaît que la question de la sécurité rhénane intéresse au premier chef l'Angleterre, et, au moment où il propose un pacte de sécurité rhénan qui allait réunir la France, l'Angleterre et la Belgique, l'initiative allemande, par la voix du Dr Stresemann, provoque cette longue conversation diplomatique dont le résultat, vous le savez, a été d'amener la Conférence et les accords de Locarno.

Locarno ! Nous ne savons pas encore exactement ce que contiennent les textes qui viennent d'y être signés. Nous ne les avons pas lus. Nous savons que le Pacte de sécurité rhénan réunit les signatures de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Italie. Si ce Pacte avait existé en 1914, peut-être la guerre eût-elle pu alors être évitée. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin, pour toutes les questions si irritantes de l'orient de l'Europe, des traités d'arbitrage sont signés entre l'Allemagne, d'une part, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, d'autre part.

Cet ensemble de textes apporte à l'Europe une dé-

tente et une sécurité auxquelles elle aspirait vainement depuis longtemps.

J'ajoute que tous ces textes ont été agencés, préparés dans la technique du Protocole. Ils constituent, par conséquent, une application partielle de ce Pacte général qui, l'an dernier, avait été envisagé, et, par la suite qu'ils pourront avoir grâce aux pactes régionaux par lesquels ils pourront et devront être complétés, ils donnent les mêmes garanties de sécurité et les mêmes espérances de paix que le Protocole lui-même, alors que, voici quelques mois seulement, on le croyait enterré. (*Applaudissements.*)

Ce résultat n'a été possible que par l'effort tenace de la Société des Nations, et j'ajoute, pour avoir eu l'honneur de participer à ses travaux, que l'Assemblee de 1925 a fait sur tous les Gouvernements une pression utile et heureuse pour leur faire donner aux peuples, qui demandent des garanties de paix, les satisfactions qu'ils réclament. Je puis témoigner, mon cher président, que bien que vous fussiez absent de Genève cette année, votre souvenir n'a cessé de planer sur l'Assemblée, et que votre présence intellectuelle, si j'ose dire, a constamment animé nos travaux. (*Vifs applaudissements.*)

Il semble par conséquent que, sans excès d'optimisme, le cours des choses entre la France et l'Allemagne soit désormais orienté vers la paix. Je vous dirai plusieurs fois dans mon exposé qu'il faut se garder des espoirs excessifs ; je le dis en pensant qu'il reste encore bien des problèmes délicats dont il ne faudrait pas croire qu'ils sont dès aujourd'hui entièrement réglés.

Il y a entre l'Allemagne et nous la question de Dantzig, entre l'Allemagne et ses voisins la question de la Pologne maritime ; il y a la question du rattachement de l'Autriche, celle de l'exécution du plan Dawes, celle de l'observation loyale des clauses militaires du traité, toutes questions qui, dans l'avenir, peuvent provoquer encore des difficultés pénibles. Mais nous avons confiance que le rapprochement qui s'opère, que l'esprit de détente qui commence à se manifester en Europe, permettront le règlement paci-

fique et facile de toutes ces questions. Quant à nous, je crois être votre interprète en disant que nous tournons vers l'Allemagne un visage loyal et cordial, franchement pacifique (*Applaudissements*), que nous causerons toujours avec elle en ayant le souci de ménager ses sentiments et de comprendre ses intérêts légitimes, mais que, par ailleurs, nous devrons demander et exiger l'application de ce plan Dawes qui est notre dernier espoir en matière de réparations. (*Applaudissements.*)

Nous devrons aussi rester en étroit contact avec la Belgique, qui nous a été aussi fidèle dans la paix que dans la guerre. Nous devrons rester en étroite amitié avec l'Angleterre dont l'entente avec nous reste la clef de voûte de l'ordre européen. (*Applaudissements.*)

Puisque je parle d'une nation anglo-saxonne, je ne puis oublier, parlant au nom de la Commission de la politique extérieure, qu'un douloureux litige, né de la guerre, nous sépare des grandes démocraties anglaise et américaine.

Ai-je besoin de vous rappeler qu'au moment où la fraternité alliée régnait sur les champs de bataille, où la France faisait avec tant de générosité l'avance du sang nos alliés nous ont consenti les avances d'argent qui nous étaient nécessaires pour continuer la bataille dans l'intérêt commun. On nous dit aujourd'hui que l'avance du sang, que la créance du sang est la seule qui ne figure pas dans les comptes, qu'elle est la seule qui ne porte pas intérêt.

Nous devons d'abord, nous retournant vers le passé, regretter amèrement que la délégation française à Versailles n'ait pas exigé et n'ait pas obtenu le règlement de cette question. Depuis, le temps a travaillé contre nous. Les souvenirs d'armes se sont éloignés et estompés.

On a laissé passer cette offre généreuse que M. Bonar Law faisait à M. Poincaré. L'arrangement anglo-américain a aggravé notre situation. Le change a alourdi notre dette. Dès que nos réclamations se sont fait entendre, la liberté de notre politique extérieure a paru compromise aux Gouvernements qui se sont succédé.

Il fallait qu'une conversation s'engageât. Alors que la Pologne, que la Belgique, que la Tchéco-Slovaquie étaient allées à Washington et à Londres, pour régler ces questions, le Gouvernement français, héritier de tant de fautes, ne pouvait pas reculer et devait, lui aussi, se présenter en débiteur de bonne foi.

Mais devons-nous regretter la suspension actuelle des pourparlers ? Je ne le pense pas, car en tout état de cause la France a le droit de compter sur l'équité et la conscience de ses créanciers, sinon sur leur générosité. Elle a le droit de rappeler que les difficultés du transfert des capitaux jouent en-deça comme au-delà du Rhin. L'Allemagne a été ménagée, alors que sa dette avait pour cause les violences exercées par une guerre dont elle était responsable ; elle a été ménagée alors qu'elle s'était ruinée pour ainsi dire volontairement. Est-ce que la France n'a pas le droit de demander des ménagements analogues, alors que sa dette a pour cause et sa pauvreté actuelle, et l'excès des sacrifices qu'elle a consentis dans l'intérêt commun de tous les alliés ? (*Vifs applaudissements.*)

Faisons confiance au bon sens, à l'esprit d'équité de ces grands peuples. Nous sommes persuadés que l'Angleterre, qui nous a déjà accordé un certain nombre de concessions, facilitera l'accord nécessaire Nous sommes convaincus que l'Amérique ne voudra pas que les arrière-petits-fils de Washington et de Lafayette soient séparés par le souvenir d'un abus du droit. Les conversations engagées doivent aboutir à un règlement honorable et équitable. (*Nouveaux applaudissements.*)

On rappelait l'autre jour que la loyauté était la plus grande habileté politique. La France affirme donc sa fidélité envers ces jeunes peuples, ressuscités de la guerre, qui sont loin de nous géographiquement mais qui sont bien près de nous par la communauté des doctrines et des intérêts.

Je veux parler d'abord de la Pologne, dont tous les démocrates doivent saluer avec sympathie et admiration l'étonnante résurrection. Je veux parler

aussi de la Tchéco-Slovaquie qui, par sa situation au centre de l'Europe, par la valeur éminente de ses hommes d'Etat, par sa puissance industrielle, est promise au plus bel avenir. N'oublions pas qu'au lendemain de la guerre sont nés à l'est de l'Europe deux peuples jeunes, deux peuples neufs, groupant 50 millions de Slaves, qui sont près de nous par le cœur et par les intérêts, qui constituent un contrepoids utile à l'est de la masse germanique, et auxquels, puisqu'ils renforcent la sécurité de la France, la France doit garantir leur indépendance. (*Applaudissements.*)

Sans doute, il subsiste des zones d'irritation dangereuse là-bas, et, pour parler franc, il couve sous la cendre des brasiers dont on pourrait craindre qu'à nouveau ils n'allument une nouvelle guerre à l'est de l'Europe, si par ailleurs ces jeunes peuples, leurs jeunes hommes d'Etat ne donnaient des preuves nombreuses de sagesse et de volonté pacifique. Ils se sont ralliés sans réserve à la politique de la Société des Nations, et nous avons confiance que, là encore, quelles que soient les difficultés, tous les litiges pourront trouver des solutions équitables et pacifiques.

La Société des Nations ne vient-elle pas de donner de nouvelles preuves de l'efficacité de son action en renflouant financièrement, en quelques mois, ce qui paraissait impossible, l'Autriche et la Hongrie ? Poursuivant son action dans cette voie, elle vient de se saisir des problèmes économiques actuellement en suspens. Elle a pensé, et c'est une idée féconde d'avenir, que s'il est bon d'essayer d'empêcher la guerre d'éclater au dernier moment, il vaut encore mieux tenter d'en prévenir les causes profondes, et elle s'est rendu compte que cette folle course aux tarifs douaniers qui a saisi les peuples depuis la fin de la guerre présente le même danger que cette course aux armements qui a précédé 1914 et d'où la grande catastrophe a jailli.

Elle doit, pour commencer, s'efforcer de donner à l'Autriche les débouchés nécessaires à son industrie. Nous pensons que l'Autriche doit les avoir pour vivre indépendante et libre, et que la question de

son rattachement à un autre pays ne doit pas se poser dans l'Europe actuelle.

Nous sommes reconnaissants à la Petite Entente de l'effort remarquable qu'elle fait pour maintenir la paix à l'est et au centre de l'Europe.

Nous savons que la Yougo-Slavie vient de sortir d'une dure crise intérieure par l'accord des partis serbes et croates, et nous nous en réjouissons.

Nous adressons enfin à la Roumanie, sentinelle avancée du monde occidental devant le monde soviétique, l'hommage de notre sincère amitié. (*Applaudissements.*)

Et puisque j'ai prononcé le mot de Russie soviétique, il me semble nécessaire d'expliquer vis-à-vis d'elle nos sentiments et notre politique.

L'établissement du régime des Soviets a été, certes, un des grands événements qui ont ébranlé l'humanité. Fallait-il que cette grande expérience se déroulât en vase clos ? Herriot ne l'a pas pensé, et il a eu raison. La politique du cordon sanitaire, celle plus néfaste encore de l'intervention à la suite des Denikine et des Koltchak, avaient fait leur temps ; la politique de la présence s'imposait.

Herriot a renoué les relations diplomatiques avec la Russie des Soviets. Alors que l'Italie fasciste et l'Angleterre monarchiste étaient déjà dans la place, prêtes à amorcer le retour des relations commerciales, il a bien servi les intérêts du pays en instaurant cette politique nouvelle. Du reste, nous devons réfléchir à ce fait que, demain comme hier, la Russie et la France seront deux grandes nations dont les intérêts ne s'opposent nulle part dans le monde, et sont souvent convergents, et que lorsque la question des dettes, qui touche dans ses masses profondes notre peuple d'épargnants, aura été réglée, rien ne s'opposera, si la Russie le veut, à ce que des relations confiantes s'établissent entre nous.

Mais, là encore pas d'illusions prématurées ! Nous savons que la IIIe Internationale qui domine les hommes d'Etat russes, n'a pas abandonné son rêve d'une révolution mondiale. Au lendemain de la guerre, elle a espéré dominer l'Europe par la conta-

gion bolcheviste. Nos démocraties, critiques et rationnalistes ont vite fait justice de cette mystique brutale qui n'a eu d'autre résultat là-bas que de réformer la plus dure hiérarchie sociale en aggravant encore le sort du peuple. Ce résultat ne vaut pas assurément de sacrifier cette liberté dont c'est une vérité éternelle de dire qu'elle constitue pour les peuples le bien suprême et la vie même. Aussi, les partis communistes de l'Europe occidentale et centrale ont-ils vu leurs forces décliner rapidement, et dans le peuple de France la foule ouvrière parisienne donnait encore tout récemment une preuve de son magnifique bon sens en ne cédant pas aux excitations criminelles que le parti communiste lui adressait.

Cependant, si sa politique a échoué ici, elle a porté ailleurs son effort. Les communistes ont été d'habiles exportateurs. Ils ont su habiller leurs produits et leur doctrine au goût de la clientèle. Suivant les besoins, le communisme, passé la frontière de la Russie, devient impérialiste ou militariste ; il prêche la guerre sainte, la délivrance, la haine de l'étranger, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont il se soucie cependant assez peu, en Géorgie notamment. (*Très bien !*); il excite le monde musulman, des Indes au Maroc, il règne sur l'Asie, il prolonge vers la Chine le rêve impérialiste séculaire du tsarisme.

Reconnaissons que, dans cette direction, il a obtenu des résultats importants. En Afganistan, en Mongolie, en Chine même, il a eu des succès incontestables, au point que certains, qui ont peut-être trop d'imagination, commencent à redouter le moment où l'Asie, voudrait obéir à la discipline communiste, et ils évoquent, d'une façon qui ne manque pas de grandeur, les hordes asiatiques reprenant le chemin classique et traditionnel des invasions, après avoir peint sur les bannières antiques de Tamerlan et de Gengiskhan la fauçille et le marteau symboliques. (*Très bien !*)

Je crois que nous ne devons pas redouter ce danger. Il nous faut cependant surveiller de très près l'activité du communisme et nous rappeler sans cesse que si la France s'interdit de s'immiscer dans les

affaires russes, elle doit demander pour elle le bénéfice de la réciprocité, et affirmer qu'elle ne tolérerait pas que des agents de l'étranger, fussent-ils Français de naissance, mais aujourd'hui à la solde de Moscou, sortent de leur droit légitime de propagande doctrinale pour venir, passant à l'action, exciter nos soldats à trahir le devoir militaire et nos colonies à la révolte. (*Applaudissements.*)

Sur le Vatican, je ne dirai qu'un mot. Notre Président il y a peu de semaines, a traité avec tant d'ampleur et de hauteur de vues ce problème des relations de la République et de l'Eglise que vouloir résumer sa thèse serait à coup sûr l'affaiblir. Je dirai simplement, pour éviter toute prescription de notre doctrine, qu'elle reste invariable, réserve faite des modalités transitoires rendues nécessaires par l'exécution des traités de paix. (*Très bien !*)

Voici maintenant arrivé pour moi le moment de conclure, après vous avoir remercié de votre trop bienveillante attention.

J'ai montré quelles étaient les conditions de la France dans le monde, et je crois que nous pouvons nous rendre cette justice que toutes ses attitudes découlent de la même pensée, qui est la recherche sincère de la paix par les voies de la raison et de la justice.

Sans doute, on nous traitera encore une fois d'idéalistes. Nous revendiquons ce titre. C'est l'idéal qui mène les peuples, qui leur fait accomplir de grandes choses et qui façonne leur avenir.

Idéal, les forces mystiques qui animaient Pierre l'Ermite et les moines du Moyen-Age ! Et c'est de cet idéal qu'est sorti le monde moderne, coulé dans le creuset de la Révolution. (*Vifs applaudissements.*)

Nous acceptons donc volontiers le titre d'idéalistes. Mais nous croyons qu'en étant dans cette position intellectuelle vis à vis du problème de la paix, nous sommes en réalité plus réalistes que les sceptiques qui s'imaginent et qui prétendent que la guerre sera éternelle. Ils méconnaissent en effet cette vérité si éclatante que les conditions de la guerre se sont aujourd'hui totalement modifiées. L'humanité pouvait

se permettre le luxe de guerres périodiques, tant que les guerres n'étaient que jeux de princes et que luttes de champions professionnels, parce que pendant ce temps le reste du pays travaillait, créait et produisait. Mais aujourd'hui la nation entière se bat, tous les hommes s'entretuent, et l'arrière du pays lui-même n'est qu'un champ de ravitaillement, une usine, un laboratoire, un hôpital.

La science, d'autre part, toute-puissante pour le mal comme pour le bien, nous dicte la prudence.... La guerre de demain sera aérienne, sera chimique, sera peut-être électrique. Avec le répertoire actuel des gaz asphyxiants, l'humanité peut facilement réaliser son vieux rêve d'égalité totale ; seulement, elle le réalisera dans le néant !

Par ailleurs, l'invention du crédit a déterminé des misères et des dettes d'un ordre de grandeur jadis insoupçonné. Autrefois, quand la caisse du prince était vide, quand il avait épuisé l'escarcelle de ses sujets il était bien obligé de faire la paix. « Pas d'argent, pas de Suisses ! » Aujourd'hui, grâce à la planche à billets, grâce à l'appel à l'emprunt, on a perfectionné le système, et non content de ruiner la génération présente, on ruine les générations à venir. Nos arrière-petits-fils sueront encore pour payer la dernière guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, citoyens, ce n'est pas le sentiment, c'est la raison qui nous dit que, dans l'état actuel, de la civilisation, c'est celle-ci qui tuera la guerre, ou c'est la guerre qui tuera la civilisation. (*Nouveaux applaudissements.*) Mais si la raison nous le dit, nous sommes obligés de reconnaître que la raison ne mène pas toujours les peuples et que, par conséquent, là aussi, il faut se garder de tout optimisme excessif et de croire que cette croisade pour la paix, dont c'est le noble rôle de la France de prendre l'initiative, arrivera rapidement à des résultats décisifs.

Au reste, pour montrer combien les idées cheminent lentement dans l'âme des peuples, il suffit de faire un bref retour en arrière et de voir ce qui s'est passé depuis quelques années en Europe.

1918, au point de vue philosophique au point de vue

moral, qu'est-ce ? C'est la victoire des idées démocratiques, c'est la victoire de l'amour de la paix, de la liberté, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; c'est la foi dans la Société des Nations, la foi dans le désarmement. Voilà les idées qui ont triomphé, pour lesquelles tant d'hommes sont morts en croyant leur triomphe rapide et définitif.

Or, que voyons-nous ? Nous voyons que le nationalisme envahit subitementl les peuples et que, comme grisé du vain apprêt de la force, il se met à dresser des murailles de Chine, à mener le vacarme, au point que l'un de ces nationalismes particulièrement aggressif,, j'ai le droit ici de le rappeler, osait il y a quelque temps montrer l'admirable ville où nous sommes comme une proie facile qu'il offrait aux convoitises de son pays. (*Applaudissements.*)

Sans doute, il y a eu d'heureux symptômes depuis quelques mois. Il y a eu le redressement pacifique de la France, dont je ne cesserai de dire qu'il a été à la base du redressement pacifique de l'Europe. Il y a eu les conférences de Genève, de Londres, de Locarno, les sessions de l'Assemblée de la Société des Nations, des rapprochements internationaux plus modestes, mais utiles, ces sessions de notre Fédération internationale des radicaux qui se sont tenues à Boulogne, à Copenhague. Il y a eu tout cela. Préparons-nous cependant pour une longue lutte. Un seul exemple me vient à l'esprit par quoi je conclurai, et qui montre quelle ténacité il faut dans la lutte que nous entreprenons pour la paix.

Voyez quelle a été en France la lutte pour l'idée démocratique. Nous faisons la première Révolution. Nous semons à pleines mains les idées de liberté, de justice, de fraternité. Elles connaissent une étonnante floraison.

Puis, c'est le retour des régimes d'oppression, de deux monarchies, de deux empires.

Et pourtant, les anciens d'entre nous qui sont ici savent qu'il a fallu près de cent ans pour enraciner cette autre fleur divine qu'est la démocratie et la liberté dans le sol de notre pays. Elle a fait des progrès. Quand on va en Europe centrale, on voit

qu'elle fleurit aussi sur les décombres de l'antique empire des Habsbourg. Le voyageur la salue avec émotion aux antiques murailles de Prague, de Cracovie, d'Agram. N'empêche qu'il a fallu plus d'un siècle pour que la respirent des dizaines de millions d'Européens jusque là courbés sous la dictature des monarchies ! (*Vifs applaudissements.*)

C'est dire que tous les grands progrès moraux de l'humanité, qu'il s'agisse de la suppression du servage, et de l'esclavage, qu'il s'agisse de l'acquisition de l'indépendance et de la liberté, ne sont pas l'œuvre vre d'un homme, pas même quelquefois l'œuvre d'un siècle, mais qu'ils représentent la suite des efforts tenaces des générations. (*Vifs applaudissements.*)

Nous nous sommes voués à la plus ambitieuse des entreprises humaines ; nous ne faillirons pas devant notre tâche. Nous sommes conscients, permettez-moi de vous le dire en terminant, de tous nos devoirs envers l'humanité ; mais pour que la France puisse les remplir il faut d'abord qu'elle vive et que par conquent nous préservions l'avenir en sauvegardant les droits légitimes de l'admirable patrie dont nous sommes les fils (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

M. le Président. — Mon cher Montigny, permettez-moi de vous adresser les félicitations du Congrès tout entier pour l'admirable exposé de politique extérieure que vous venez de lui présenter, et laissez-moi y ajouter personnellement mes compliments très amicaux. (*Applaudissements.*)

Commel conclusion de cet exposé, la Commission de politique extérieure, sous la signature de son président, notre ami Henri Michel, propose au Congrès d'adopter l'ordre du jour suivant :

« *Le XXII° Congrès du Parti radical et radical-socialiste constate avec joie que le redressement pacifique de la France, œuvre essentielle du* 11 *mai et du Gouvernement d'Herriot, a permis le règlement pratique, dans le cadre de sa doctrine et de sa politique, des deux problèmes angoissants des réparations et de la sécurité ;*

« *Prend acte avec satisfaction des accords de Lo-*

carno qui constituent une application partielle du Protocole de Genève, dont les principes « arbitrage, sécurité, désarmement » doivent continuer à inspirer la Société des Nations,

« Exprime le vœu qu'un règlement équitable mette fin au douloureux litige des dettes interalliées,

« Adresse l'expression de sa gratitude aux combattants du Maroc et de Syrie dont les sacrifices doivent assurer une paix rapide et définitive. » (Applaudissements.)

Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

M. le Président. — Je donne la parole à M. Kayser, rapporteur sur la Société des Nations.

M. Kayser, *rapporteur*. — Votre Commission de politique extérieure, après avoir confié le rapport général à notre ami Montigny, a estimé nécessaire de produire à la tribune du Congrès un rapport un peu plus technique sur la question précise de la Société des Nations et de la sécurité, marquant par là son attachement durable à l'institution de Genève, ainsi qu'aux efforts commencés, bien longtemps avant la guerre en vue d'assurer le règlement définitif des problèmes de sécurité.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, dès ses premiers Congrès, le Parti radical et radical-socialiste a demandé l'établissement d'une Société des Nations, et qu'il avait déjà lié les problèmes d'arbitrage et de désarmement, car l'œuvre essentielle de la Société des Nations, celle qui nous paraît primordiale, celle pour laquelle elle a été créée, c'est d'assurer la paix. C'est par conséquent l'œuvre de sécurité de la Société des Nations que je veux, devant vous, très brièvement exposer et commenter.

Remarquons tout d'abord que les Gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis la fin de la guerre, jusqu'au 11 mai 1924 n'ont pas obtenu des résultats tangibles en ces matières, et que c'est pou

la première fois, en septembre 1924, à Genève, qu'on a assisté de la part des Gouvernements, à un effort véritablement efficace.

Quels sont les principes mêmes qui sont à la base du problème de sécurité ? D'abord établir un monde pacifié dans lequel les sources de conflits soient inexistantes. Mais, comme ce serait à l'heure actuelle poursuivre une chimère, le but du Protocole de Genève, le but de tout règlement en vue d'assurer la sécurité, se réduit plus modestement à localiser le conflit si jamais il éclate, à déterminer l'agresseur, à l'isoler, à prendre contre lui les sanctions nécessaires afin que le monde, ligué contre lui, puisse rapidement en venir à bout.

Ces notions sont contenues dans le Protocole de Genève. Elles sont liées par la triple formule « arbitrage, sécurité, désarmement ».

Le Protocole de Genève contient une clause d'arbitrage obligatoire. Il permet, par des modalités ingénieuses, la détermination automatique et la constatation de l'agresseur. Enfin il prévoit tout un système de sanctions préventives et punitives qui mettent au service de la Société des Nations une véritable force contre celui qui enfreindrait les principes de droit international.

On a dit et répété que le Protocole de Genève était mort. Certes, il n'a été ratifié ni par la Grande-Bretagne, ni par l'Italie; mais il survit. C'est une déclaration. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 n'est pas encore complètement en vigueur. Le Protocole de Genève peut être considéré comme une déclaration des droits des peuples, une déclaration de droit international; elle entrera peu à peu en vigueur, mais déjà nous pouvons reconnaître aujourd'hui que par les accords de Locarno, certains des principes essentiels du Protocole entrent dans la réalité.

D'ailleurs, le Protocole est un début; il faut s'acheminer peu à peu vers le désarmement par le double désarmement matériel et le désarmement des esprits. L'un ne peut aller sans l'autre, et l'un comme l'autre suscitent de graves difficultés.

En ce qui concerne le désarmement matériel, il faut contrôler ou reprimer sous toutes ses formes, et par un accord unanime des Gouvernements, le trafic des armes. Malvy vous montrait tout à l'heure combien le commerce illicite et clandestin des armes avait permis à Abd-el-Krim de s'armer contre l'Espagne et avait été la source des maux dont nous souffrons au Maroc. Il est un autre exemple encore plus près de nous qui montre à quel point l'importation d'armes étrangères peut servir à préparer dans notre pays même les plus graves désordres : dernièrement, du côté de Lille, des fascistes constituaient des dépôts d'armes provenant d'Allemagne pour servir leurs desseins politiques.

Il y a aussi les difficultés que susciterait la guerre chimique, puisqu'en un instant toutes les usines qui fabriquent des produits pharmaceutiques ou des matières colorantes peuvent se transformer en usines de gaz asphyxiants ? Nous voulons qu'on prenne toutes les précautions pour qu'elle ne puisse, en aucun cas, être mise en œuvre.

Le désarmement des esprits est également nécessaire. Nous saluons dans les accords de Locarno un rapprochement entre la France et l'Allemagne; mais ce désarmement des esprits doit aller plus loin; l'Institut de coopération intellectuelle aidera au rapprochement des jeunesses de tous les pays et bientôt on enseignera à tous les enfants, dès l'école primaire, les bienfaits de la paix et l'œuvre de la Société des Nations.

Ce désarmement des esprits sera difficile à réaliser tant que règneront sur le monde certains dictateurs. Nous pourrions citer ici les provocations de certains journaux fascistes qui déclarent nettement que la guerre est l' *ultima ratio* de leur pays. Notre thèse à nous, est que, pour faire la paix, il est indispensable qu'un esprit démocratique règne dans des Etats démocratiquement organisés.

Mais il ne suffit pas de poser des principes immédiats. Il faut également, comme on l'a fait en matière fiscale, préciser une doctrine de politique extérieure concernant la sécurité, non pas une doc-

trine immédiate, car nos points de vue sont connus et nos positions prises, mais une doctrine d'avenir. Il semble que notre Parti doive préconiser une Société des Nations plus large et plus forte; plus large, parce qu'elle serait plus universelle; plus forte, parce que ses recommandations deviendraient obligatoires pour tous ses membres.

Jusqu'à présent, la Société des Nations est en partie impuissante. Elle adopte des recommandations que les Gouvernements sont libres d'accepter ou de ne pas accepter. Pourquoi, dans l'évolution de l'humanité, n'y aurait-il pas un stade dans lequel les États, limitant leur souveraienté, en abandonneraient une part entre les mains de la Société des Nations, dont la compétence serait ainsi rendue obligatoire, de même que jadis les individus abandonnèrent une partie de leur souveraineté à l'Etat. La paix ne règnera que lorsqu'elle sera organisée dans le cadre de la Société des Nations, imposant toutes ses directives à tous ses membres.

Pour cela, certes, il faudra du temps. Les pays qui ne sont pas préparés à cette évolution, qui sont encore dans leur spendide isolement, ne peuvent accepter d'emblée cette théorie. Mais c'est une des réalisations que nous devons appeler de tous nos vœux. Le renforcement de la Société des Nations, par conséquent le maintien certain de la paix, sera le prix d'un abandon de la souveraineté des Etats à la collectivité humaine.

Le Parti radical-socialiste, tout en saluant le magnifique résultat obtenu à Locarno va plus loin. Il formule sa volonté que la paix devienne une réalité, que la Société des Nations, le Bureau International du Travail, l'Institut de coopération intellectuelle et tous les organismes internationaux qui dépendent d'eux répandent dans le monde des mesures de paix et préparent l'organisation administrative de la paix.

Autrement, la paix sera mal assurée, débile. La paix que nous voulons, ce n'est pas celle dont parle le poète « la sœur bâtarde de la paix », nous voulons la Paix véritable, la Paix définitive. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions M. Kayser de son exposé.

Il me paraît aussi que c'est un acte de justice à accomplir que de remercier ceux des membres de notre parti, qui ayant fait cette année partie de la Délégation française à Genève, y ont soutenu et défendu dans des conditions particulièrement difficiles les droits et les intérêts de la France. Nos remerciements s'adressent notamment à nos amis Pams, Montigny, Nogaro, Bonnet et Cassin qui, à côté de MM. Paul-Boncour, Jouhaux, Loucheur et Briand ont représenté dignement la France à la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

Plusieurs congressistes. — Ne vous oubliez pas, monsieur le président. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je suis saisi de deux ordres du jour.

ORDRE DU JOUR SUR LE MAROC

Le premier, déposé par M. Malvy, est ainsi conçu :

« *Le Parti radical et radical-socialiste, fidèle à son idéal de paix, désirant la cessation aussi rapide que possible des hostilités au Maroc, mais soucieux également de défendre les intérêts confiés à la protection de la France et les accords internationaux qui portent sa signature,*

« *Invite le Gouvernement à renouveler, dans dans une pensée généreusement humaine dont personne ne méconnaître le caractère, et d'accord avec la nation amie chargée de la même mission au Maroc, qu'elle est toujours prête à assurer aux populations Riffaines et Djebalas la plus large autonomie politique administrative et commerciale dans le cadre des traités internationaux.*

« *Le Parti envoie un salut ému aux vaillantes troupes qui soutiennent là-bas les droits de la France.* » (*Applaudissements.*)

Je mets cet ordre du jour aux voix.

(L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre éminent Président, M. Herriot, pour une proposition.

M. Edouard HERRIOT. — Récemment, au Congrès de la Confédération Générale du Travail, dans un mouvement spontané qui honore la classe ouvrière française, un orateur a demandé, avec l'assentiment de toute l'assemblée, une minute de recueillement en l'honneur de ceux de nos frères qui luttent au Maroc. Le Congrès radical et radical-socialiste voudra certainement, dans un même sentiment de respect, procéder dans le recueillement et pendant une minute à la même manifestation.

(D'un geste unanime, tous les congressistes se lèvent et observent pendant une minute un silence recueilli.).

ORDRE DU JOUR SUR LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

M. LE PRÉSIDENT. — Le second ordre du jour a été déposé, comme conclusion de l'exposé de M. Kayser, par la Commission de politique extérieure. J'en donne lecture :

« *Le Congrès,*

« *Enregistre avec satisfaction les efforts faits depuis la formation du ministère Herriot en vue d'aboutir à un règlement de la question de Sécurité ;*

« *Affirme avec les 5e et 6e Assemblées de la S. D.N. que l'arbitrage, la sécurité et le désarmement sont des notions intimement liées et constituent les plus certaines garanties de paix ;*

« *Il regrette que le Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, œuvre de la 5e Assemblée de la S.D.N., n'ait pu entrer en vigueur, mais constate avec satisfaction que ses principales dispositions font l'objet des conventions de Locarno. Il souhaite qu'elles soient généralisées à tous les Etats adhérents ou non à la Société des Nations, et plus spécialement à tous les Etats de l'Europe continentale ;*

« *Il estime que l'adoption des principes et des mé-*

thodes contenues dans le Protocole : arbitrage obligatoire, compétence de la Cour Internationale de Justice, détermination automatique de l'agresseur définition de sanctions préventives et punitives, constituerait un ensemble de garanties solides qui rendraient possibles le désarmement ;

« Mais il considère que le désarmement matériel saurait être efficace qu'accompagné du désarmement des esprits , celui-ci s'obtiendra par l'avènement de démocraties là où règnent encore l'absolutisme et la dictature par une propagande ardente dans tous les pays en faveur de la Société des Nations, par l'action de l'Institut de Coopération intellectuelle qui veillera à ce que l'enfant soit initié, dès l'école, aux problèmes de la paix, qui favorisera une meilleure compréhension des élites et organisera la fraternité de la jeunesse ;

« Il salue avec joie les résultats de la Conférence de Locarno et félicite le Gouvernement de s'être inspiré, dans toute son action, des principes contenus au Protocole de Genève et d'avoir maintenu l'adhésion de la France à ce Protocole ;

« Il demande que les stipulations des traités soient en accord avec le Pacte de la Société des Nations et qu'ils ne puissent être conclus que dans le cadre et sous le contrôle de la Société des Nations ;

« Dans l'avenir, une fois les traités d'arbitrage et les pactes de sécurité conclus, le Parti Radical et Radical-Socialiste réclamera la reprise des pourparlers en vue d'aboutir à un désarmement général, sous le contrôle de la Société des Nations, qui pourrait imposer à ses membres une démilitarisation bilatérale des frontières.

« Il espère que les pouvoirs de la Société des Nations s'accroîtront, que son champ de compétence s'élargira, que ses recommandations deviendront obligatoires à ses membres ;

« C'est dans la reconnaissance de la suprématie de la Société des Nations, dans l'aliénation d'une part de chaque souveraineté nationale au profit du pouvoir supérieur de la Société des Nations, c'est dans une organisation internationale du Monde, sur ces

bases, que le Parti Radical et Radical-Socialiste voit les garanties les plus certaines de Sécurité Mutuelle et de paix générale » (Applaudissements.)

Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté).

LOCARNO ET L'ALSACE

M. le Président. — Pour en terminer sur la politique extérieure, nous avons encore à entendre M. Georges Wolf, ancien député de Strasbourg, à la diète d'Alsace-Lorraine.

M. Wolf. — Mesdames, citoyens, la signature du Pacte de Locarno dont l'importance dans l'histoire de l'après-guerre vient d'être mise en lumière, marque aussi une date décisive dans l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, en ce sens que l'Allemagne par ce Pacte, se désintéresse en toute forme de l'Alsace et de la Lorraine, rendues à la France par le Traité de Versailles.

Une signature forcée ne lie pas moralement une nation. La France ne s'est pas sentie liée par la signature du Traité de Francfort et n'a jamais renoncé moralement à l'Alsace-Lorraine. L'Allemagne aurait pu prétendre de son côté que la signature forcée du Traité de Versailles ne la liait pas non plus relativement à la clause qui concerne l'Alsace et la Lorraine. Du moment qu'elle a librement reconnu la désannexion de l'Alsace et de la Lorraine, elle a éliminé l'obstacle principal qui s'opposait à une entente franco-allemande.

Plusieurs hommes d'Etat français ont essayé, avant 1914, d'améliorer les relations franco-allemandes ; ils n'ont pas réussi, parce que l'âme française n'acceptait pas la renonciation à l'Alsace-Lorraine. Nous aussi, en Alsace et en Lorraine, nous avons constamment travaillé à ce rapprochement avant la guerre, nous nous sommes opposés à l'idée d'une guerre entre l'Allemagne et France par un vote unanime de la Seconde Chambre, le 16 mai 1913 sans arriver à un meilleur résultat. Comme nous, les

hommes politiques de la gauche en France ne voulaient pas la guerre pour reconquérir l'Alsace-Lorraine, ils espéraient une solution pacifique comme le rêvait Jaurès, le grand idéaliste français. Cette solution n'a pas été atteinte. Les événements, plus forts que les hommes, ont amené la guerre, et par elle rendu l'Alsace à la France.

C'est à ce moment que s'est posé un problème d'adaptation et d'assimilation, dont on a méconnu au début toute la complexité. L'enthousiasme des premiers jours a paru confirmer l'idée d'une Alsace-Lorraine, restée complètement française comme elle l'était en 1870. J'ose détruire cette légende, généralisation d'une vérité partielle, parce que le parti radical qui en a déjà détruit d'autres, peut supporter et doit apprendre la vérité. A côté de milliers d'Alsaciens et de Lorrains qui ont fidèlement gardé leurs sentiments français, il y en a plus qu'on ne croit qui par suite d'une séparation de cinquante ans ont perdu le contact avec la France. Il s'agit de les regagner à l'idée française par une politique à vues larges et qui tient compte de cet état d'âmes.

Pendant les premières années de l'après-guerre une politique cléricо-nationaliste pesait sur les provinces recouvrées et faussait la situation. Ce n'est qu'avec le jour où notre président a pris en mains les rênes du gouvernement qu'on a pu parler librement en Alsace, secouer le joug nationaliste, travailler pour l'apaisement des esprits et pour la paix. Nous fêtons dans la signature du Traité de Locarno le couronnement de la politique d'entente qu'a inau-inaugurée M. Herriot ; pour nous Alsaciens et Lorrains ce traité représente la réalisation d'un vœu que la Fédération du Bas-Rhin a transmis au Congrès de Nice et dont je cite le passage principal :

« L'Alsace étant un pays auquel est échue de par sa situation, son histoire et son caractère, une mission de médiation entre les deux grandes nations de l'Europe occidentale, a un intérêt vital à ce que, après des siècles de guerres où elle formait chaque fois l'enjeu, commence une ère de paix dans laquelle elle puisse en continuant la tradition de ses pères rem-

plir sa mission historique au giron de la République française. » (*Applaudissements.*)

Mais avant tout il faut que nous reprenions notre place dans la patrie française. L'adaptation du régime que nous avions, au régime français, n'est pas chose facile. Voulant aller trop vite, on a gâté les choses et provoqué un profond malaise dans le pays. La Fédération du Bas-Rhin s'est efforcée d'élucider, dans un vœu détaillé les causes de ce malaise et les mesures qui s'imposent, pour le faire disparaître.

Nous demandons dans cet effort l'appui et le soutien du grand parti de Gouvernement qu'est le Parti radical et radical-socialiste. Ecoutez nos doléances, tenez compte de notre situation que nous voudrions faire comprendre à nos concitoyens français. En usant de votre influence sur le Gouvernement de la République, vous contribuerez à une œuvre d'union nationale. Il s'agit d'amener la mentalité alsacienne et lorraine en tant qu'elle ne l'est pas encore, à s'ouvrir comme par le passé à l'idée républicaine et française.

Nous ne pouvons et ne voulons pas faire disparaître notre mentalité propre, façonnée par une histoire séculaire et caractérisée par notre langue populaire.

Mais nous avons fait l'expérience avant 1870 que les deux mentalités ne s'excluent nullement, qu'elles peuvent au contraire opérer une synthèse féconde au profit de la petite et de la grande patrie. Je recommande donc, dans l'intérêt de l'unité française, pour notre pays une politique de patience et de confiance,

Voilà les quelques observations que j'ai cru devoir présenter au Congrès de Nice le lendemain du Traité de Locarno. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Je me garderai bien d'une longue intervention. Mais je ne puis pas laisser passer sans y répondre les paroles prononcées par un représentant d'Alsace et de Lorraine.

En le remerciant, je tiens à dire, par son intermédiaire, aux républicains d'Alsace et de Lorraine qu'assurément, lors de mon passage au Gouvernement, après les efforts de politique extérieure, dont

je suis le seul à ne pas pouvoir parler, ma plus grande peine a été, parce que je me souvenais de l'admirable passé de l'Alsace où j'évoquais à la fois la France et la République, d'y avoir été plus d'une fois exposé aux attaques que vous savez.

Mais je veux dire aussi que ma plus grande joie, je l'ai eue au mois de février de cette année, le jour où il m'est apparu que nous pouvions obtenir la renonciation, qui doit, je l'espère, être définitive, et en tout cas qui est libre, de l'Allemagne aux trois départements que nous avons recouvrés. Cette joie passe de beaucoup toutes les peines, et, dans l'instant où nous recevons la confirmation du résultat de nos efforts, il n'est pas d'homme qui s'en réjouisse plus que celui qui remercie en ce moment M. Wolf. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois être autorisé à dire que le Congrès tout entier s'associe aux nobles paroles de M. Herriot, Citoyen Wolf, en retournant en Alsace, dites à vos compatriotes l'affection profonde du Parti radical-socialiste. Dites-leur aussi que la France fait pleine confiance à sa fille chérie et heureusement retrouvée. (*Vifs applaudissments.*)

LE RÈGLEMENT DES DETTES INTERALLIÉES

La parole est à M. Nogaro.

M. Nogaro. — Je dois soumettre au Congrès, au nom de la Commission fiscale, une motion qui se rattache à l'un des sujets qui viennent d'être traités, le règlement des dettes interalliées. Voici le texte de cette motion :

« *Le Parti radical et radical-socialiste,*

« *Considérant que la France a consenti pour la victoire commune des sacrifices de tout ordre, supérieurs à ceux de tous ses Alliés qu'elle a dû cependant, en vertu du Traité de Paix, renoncer au remboursement des frais de guerre ; qu'elle se voit encore en vertu du plan Dawes dans l'obligation d'as-*

surer la plus grande partie de la charge des réparations.

« *Déclare qu'au cours des négociations pour le remboursement de ce qui fut des avances faites par les Alliés dans l'intérêt commun, la France ne doit, en aucun cas, être tenue de rembourser, au total, des sommes supérieures à celles qu'elle recevra ultérieurement de l'Allemagne, ni à ses possibilités de transfert.* » (Applaudissements.).

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

LES PROJETS DE LOI SUR LA REORGANISATION MILITAIRE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions de réorganisation militaire.

La parole est au rapporteur de ces questions, M. Accambray.

M. Accambray, *rapporteur.* — La question militaire, du fait du retard apporté à la résoudre, offre une très grande gravité. Nous nous trouvons, en effet, dans la situation suivante :

La Chambre du Bloc national avait posé des principes de réorganisation militaire qui ont été réalisés dans une certaine mesure par l'adoption de la loi du service de dix-huit mois. Le changement de régime qui a suivi n'a pas permis de continuer dans cette voie, parce que nous y sommes opposés. L'événement a fait la preuve que la réalisation de la réforme du service de dix-huit mois avait lamentablement échoué et que les corps de troupes étaient désorganisés.

L'organisation de l'armée n'est donc pas faite, ni même en voie de se faire.

J'ajoute que la guerre du Maroc nous a fait toucher du doigt d'une façon plus tangible encore notre situation pénible, car il a fallu envoyer là-bas des effectifs encadrés.

A l'heure présente, nous sommes dans un état de désorganisation absolue. Les réactionnaires et les amis de Maginot peuvent nous accuser d'avoir tout démoli, et de n'avoir rien mis à la place. Du côté des

socialistes, le même reproche nous est adressé, et nous apparaissons comme impuissants à réaliser cette réorganisation.

Il faut voir cependant quelles difficultés nous avons rencontrées. L'an dernier, sur ma proposition, le Congrès a voté un ordre du jour qui dans ses lignes essentielles, reproduisait la manière de voir du ministre de la guerre alors en fonctions. Nous pouvions donc espérer avoir des réalisations prochaines.

A cette époque, les textes de loi militaires n'avaient pas pu encore être mis sur pied. Nous n'en faisons pas grief au ministre. Nous pensions que ces textes ne tarderaient pas à paraître. Or, il a fallu attendre le commencement d'avril 1925, à la veille de la séparation des Chambres pour les vacances de Pâques, pour voir enfin sortir un texte ; et encore la Commission de l'armée a-t-elle dû l'exiger !

Et cependant, la bonne volonté du Général Nollet était indéniable. A la vérité, bien qu'il ne nous en ait pas fait la confidence, nous nous sommes bien rendu compte qu'il avait trouvé à l'Etat-Major des résistances sans pareilles, une inertie voulue, et qu'il n'avait triomphé des résistances du haut commandement que grâce à une persévérance digne de tout éloge, mais qui n'a abouti qu'au moment où le Gouvernement de M. Herriot est tombé.

Nous nous trouvions alors en présence d'un texte précis. Mais la déclaration ministérielle du nouveau Gouvernement nous a donné à cet égard des inquiétudes. Certains journaux annonçaient même que le Gouvernement renonçait à la réforme militaire. M. Painlevé s'en est défendu. Nous l'avons vivement sollicité de nous dire ce qu'il comptait faire, et nous avons obtenu de lui cette réponse : que le texte qui nous était soumis n'avait pas sa pleine approbation, et qu'il y voyait la nécessité de modifications assez profondes pour que la Chambre ne pût en être officiellement saisie de suite.

Aujourd'hui, devant la manifestation qui se prépare dans ce Congrès, on nous annonce que le texte d'organisation générale de la nation en temps de

guerre, laborieusement préparé, a été déposé sur le Bureau de la Chambre à la veille de la clôture de la session. Pratiquement, la Commission de l'armée semble porter une responsabilité très lourde qui n'est pas la sienne, car ce texte n'a été ni imprimé, ni distribué, et nous ne l'avons pas en mains.

Il faut que vous sachiez tout cela, pour que vous vous rendiez compte des difficultés que nous avons rencontrées. Nous ne doutons pas de la bonne volonté de M. Painlevé. Mais, ce dont nous sommes sûrs, c'est que nous aurons toutes les peines du monde à faire prévaloir notre manière de voir, et que nous avons tout lieu de craindre des résistances nouvelles.

On nous annonce des textes pour la rentrée. La Commission de l'armée s'en saisira aussitôt et vous pouvez être assurés que vos élus feront diligence pour les rapporter et les faire aboutir.

Je dois ajouter qu'un texte de loi a déjà été voté et promulgué. Il a trait à la création d'un cadre d'agents militaires. Il a pour objet de débarrasser les corps de troupes des services qui les encombrent et dans lesquels on distrait des jeunes soldats du recrutement de l'instruction militaire. Mais nous nous demandons si l'on n'interprète pas déjà ce texte contre l'intention du Parlement, et notre vigilance se portera de ce côté.

Un autre texte est préparé par le Parlement. Il a trait à un dégagement et à un aménagement des cadres, dans le but de réduire les effectifs d'officiers dans d'importantes proportions.

La question qui se pose devant vous n'est pas seulement d'ordre technique. C'est une question de politique internationale en même temps que nationale, et qui intéresse notre politique coloniale.

Nous avons précisé l'an dernier le côté international du problème en montrant que la paix n'était désormais possible qu'en mettant une force armée internationale à la disposition de la justice internationale, sous le contrôle de la Société des Nations.

Quant au point de vue colonial, vous avez pu constater à quelles mesures on avait été obligé de

recourir pour avoir désorganisé l'armée coloniale et ne l'avoir pas reconstituée comme elle l'était avant la guerre où elle était essentiellement composée de professionnels et de volontaires. Il est indispensable à un peuple qui a des colonies de s'en tenir à cette composition de son armée coloniale, s'il ne veut pas être obligé de faire appel à des formations constituées de jeunes soldats du contingent, sauf circonstances exceptionnelles qu'il doit s'efforcer d'éviter.

Dans l'ordre du jour que nous vous présenterons, ces questions seront évoquées. Nous nous bornerons, pour le reste, à rappeler les principes que vous avez votés l'année dernière en ce qui concerne la constitution de l'armée d'instruction, en mettant à part les éléments destinés à la mobilisation qui sont des éléments permanents et qui doivent être composés en entier de professionnels, et en distinguant dans les formations du temps de paix les écoles d'instruction où les jeunes soldats ne font que de l'instruction, et les corps de troupes nécessaires pour la couverture, corps de troupes à effectifs assez forts où sont envoyés les jeunes soldats instruits, dans des formations constituées à l'image des formations de guerre. Il importe, d'autre part, pour que les périodes soient fécondes, qu'elles ne soient pas la source des abus que nous avons constatés avant la guerre, et qu'elles soient limitées au strict minimum que l'expérience montrera nécessaire et dans le nombre et dans la durée.

Mais je dois dire au nom de la Commission qu'un projet très intéressant nous a été présenté par M. le Colonel Roux. Nous avions décidé l'an dernier que ce projet serait imprimé et communiqué aux Comites des Fédérations afin qu'il pût être étudié en temps utile pour faire l'objet d'un rapport devant ce Congrès. Il n'a pas été imprimé, et M. le Colonel Roux ne faisant pas partie du Comité Exécutif ne s'est pas fait entendre devant la Commission des questions militaires qui n'a pas rapporté son projet.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des membres de la Commission a pensé qu'au premier examen ce projet ne pouvait être considéré que comme comportant des

directives d'avenir Il ne paraît pas possible d'envisager dès à présent les réalisations qu'il comporte. M. le Colonel Roux pense le contraire. C'est pourquoi nous vous proposons deux ordres du jour. Le premier formule les conclusions des travaux de la Commission des questions militaires. Le second, reprenant notre décision de l'an dernier, a pour but de soumettre à l'examen des Fédérations le projet de M. le Colonel Roux, qui présente de nombreuses particularités intéressantes, mais qui soulève des questions sur lesquelles un examen attentif s'impose.

Voici le premier de ces ordres du jour :

« *Le Congrès du parti républicain radical et radical-socialiste, réuni à Nice le 17 octobre 1925, rappelle l'extrême importance du problème militaire et l'urgente nécessité qui s'impose de le résoudre au plus tôt.*

« *Il souligne de nouveau les graves lacunes et les insuffisances de l'œuvre de réorganisation militaire qui fut ébauchée par la Chambre du Bloc National et qu'a mises plus complètement en lumière la guerre qui nous fut imposée et qui se poursuit actuellement au Maroc.*

« *Il insiste sur les liens étroits de dépendance réciproque qui unissent la politique militaire et la politique extérieure, qu'il s'agisse de politique internationale ou de politique coloniale.*

« *Dans le domaine des relations internationales, il demande de nouveau que soit évoquée à Genève, par la France, la nécessité de l'organisation d'une force armée internationale au service de la Cour de justice internationale sous le contrôle de la Société des Nations, et, pour ce qui nous concerne, que soient prévues les mesures propres à en préparer la réalisation.*

« *Dans le domaine colonial, il réclame la reconstitution d'une armée coloniale se suffisant à elle-même, composée principalement de professionnels et de volontaires, en vue de la sauvegarde des biens et de la vie des populations blanches ou de couleur*

auxquelles la France a promis la paix et sa protection.

« Enfin le Congrès insiste de la façon la plus pressante pour que soient mis en œuvre au plus tôt les principes de réorganisation qu'il a préconisés l'an dernier à Boulogne-sur-Mer, et dont il rappelle les lignes essentielles :

« Séparation complète des corps de troupe des organes de mobilisation, ces derniers répartis par régions comme le sont les organes de recrutement.

« Groupement des corps de troupe en grandes unités affectées, en principe, à la couverture et alimentées en recrues et en cadres par les écoles d'instruction.

« Organisation d'écoles d'instruction entièrement distinctes des corps de troupes en vue d'une sélection méthodique et d'une préparation du premier degré intensive et sans lacune.

« Pour les convocations d'instructions après libérations, rappels exigés par unités constituées ;

« Réduction à une année, dans le délai le plus bref, de la durée du service militaire. » (Applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(L'ordre du jour est adopté.)

M. Accambray, *rapporteur*. — Voici le second ordre du jour, proposé par M. le Colonel Roux, et que la Commission a adopté :

« La Commission des affaires militaires, ayant pris connaissance de la proposition présentée par M. le Colonel Roux, prie le Congrès de voter la résolution suivante :

« Le Congrès, sur la prise en considération de sa Commission, décide faire imprimer, pour l'envoyer à tous les Comités du Parti, la proposition déposée par M. le Colonel Roux, et les invite à adresser leurs rapports au Comité Exécutif avant le 1er mars 1926, afin que la Commission compétente en tienne compte

dans le rapport qu'elle fournira au prochain Congrès. »

M. le Président. — Il me semble que le Congrès n'a pas besoin d'être consulté sur ce point. C'est le Bureau qui prendra la responsabilité de faire exécuter ce vœu.

D'autre part, je suis saisi par MM. Henri Michel, René Thévenin et le Colonel Roux d'un vœu ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu :

« *Qu'à la Commission des Affaires Militaires soit adjointe une Sous-Commission des Mutilés et Réformés de Guerre et Veuves de Guerre.* »

Je le mets aux voix.

(Le vœu est adopté.)

LETTRE DE M. AULARD

M. le Président. — J'ai été saisi d'une lettre de notre éminent collègue M. Aulard, dont je crois devoir donner connaissance au Congrès :

« Monsieur le Président,

« J'ai le regret de ne pouvoir, comme je le désirais, assister au Congrès de notre Parti à Nice. Je vous prie de vouloir bien m'excuser auprès de nos collègues.

« Si j'avais pu me trouver parmi eux, je n'aurais pas manqué de leur signaler, comme je l'ai fait dans le Quotidien, le grave péril que court la République à cause du pouvoir prépondérant que la Constitution donne au Sénat, ~~lequel Sénat a également~~ le dernier mot en toute matière, même financière.

« L'impossibilité constitutionnelle de résoudre le conflit entre les deux Chambres finira par rendre tout Gouvernement de gauche impossible. Il semble que le devoir du Parti radical serait, tout en rendant justice à la bonne volonté des sénateurs cartellistes, de provoquer un mouvement d'opinion pour que, par

une revision modérée, le droit de veto absolu que possède le Sénat soit réduit à un veto suspensif.

« Je crois que c'est là une question capitale, et j'aurais été heureux d'en parler à nos collègues si j'avais pu me rendre à Nice. »

J'aurais été désolé, le Sénat se trouvant en cause, de ne pas vous donner intégralement lecture de cette lettre. Il ne m'appartient pas d'y répondre. Il est certaines rectifications que j'aurais peut-être à y apporter.

Il me semble que, le Congrès n'étant saisi d'aucune motion à cet égard, il convient de renvoyer au Bureau du Comité Exécutif la proposition contenue, en termes un peu vagues, dans la lettre de M. Aulard, pour que cette proposition puisse faire l'objet d'un examen de la Commission à laquelle elle sera soumise.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

RESULTAT DES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF

M. le Président. — Voici le résultat des élections au Bureau du Comité Exécutif :

Nombre de votants : 380.

Sont élus :

Vice-présidents :

5 parlementaires, dont 4 pour deux ans et 1 pour un an :

MM.	Maurice Sarraut	253 voix
	Léo Bouyssou	232 »
	Cuminal	214 »
	Accambray	203 »
	Margaine (pour un an)	182 »

2 non parlementaires :

MM.	Selliez (Nord)	327 »
	Gavaudan	299 »
	Grandigneaux	222 »

Secrétaires :

2 parlementaires :

MM.	Hulin	284 »
	Dellac	247 »

4 non parlementaires :

MM.	Cullié	200 »
	Pfeiffer	197 »
	Israël Raymond	183 »
	Honnorat (Marc)	152 »

(*Applaudissements.*)

Je rappelle que la dernière séance du Congrès aura lieu demain matin. Je prie tous nos camarades d'être exacts dès 9 heures et demie, afin que nous puissions terminer assez à temps pour nous rendre avant le banquet de clôture, en pèlerinage à la tombe du grand citoyen que fut Gambetta.

(La séance est levée à 18 heures et demie.)

SIXIEME SEANCE

Dimanche 18 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Bender, député, assisté de MM. Cuminal, Serre, sénateurs; Paganon, Deyris, Hulin, Huguet, Lafagette, députés; A. Renard, ancien député, *vice-présidents;* et de MM. Henri Hector-Depasse, Grandigneaux, Cullie, Honnorat et Bauzin, *secrétaires*, ainsi que de M. Félix Bouffandeau, secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président. — Je dois tout d'abord, au nom du Bureau, vous remercier de la preuve d'estime et de confiance que vous nous avez donnée en nous investissant de la faveur de présider cette séance.

L'ordre du jour qui m'est communiqué par notre sympathique secrétaire général, M. Bouffandeau, ne porte pas de discours du président. Je me garderai donc bien d'en faire un. Nous sommes arrivés, en effet, à la fin de notre Congrès, et je ne voudrais pas, en ce qui me concerne, retarder les dernières résolutions que nous avons à prendre. C'est pourquoi je m'empresse d'aborder l'ordre du jour..

LES REGIONS LIBEREES

M. le Président. — Cet ordre du jour appelle tout d'abord l'examen de la situation des régions libérées. La parole est à M. Doucemane.

M. Doucemane, *rapporteur*. — J'ai déjà eu l'occa-

sion, dans quatre Congrès successifs, de vous exposer la situation des régions libérées. Il importe aujourd'hui que le Parti radical donne encore toute son attention à cet angoissant problème.

Une inquiétude très vive se manifeste, en effet, parmi les masses laborieuses des sinistrés. Beaucoup de petites gens, rentrés dans nos régions sur la promesse solennelle qui leur avait été faite que les réparations seraient exécutées, vivent encore en majorité dans des baraquements insalubres. Il est indispensable que le Parti radical, qui a toujours été très attentif à la solution des questions d'ordre économique et social, se préoccupe de leur sort pitoyable. Nous ne méconnaissons pas les efforts considérables faits par le pays devant la carence allemande. Nous savons que les départements du Nord et de l'Est ont retrouvé, à 400.000 habitants près leur population d'avant-guerre. Mais nous croyons nécessaire d'attirer l'attention du Congrès sur la reconstitution des modestes maisons familiales du Nord et du nord-est, des foyers de tous ces braves gens qui ont dû évacuer leurs logis il y a plus de dix ans, au moment des hostilités.

La moitié de ces maisons ne sont pas encore reconstruites. La moitié des citoyens français de ces régions est obligée de se contenter d'abris de for tune, parfois même des cagnas abandonnées par nos troupes ou de baraquements dont les planches se disjoignent, car ils avaient été établis pour une période qui ne devait pas dépasser deux ou trois ans.

Nous devons d'autant plus nous intéresser à la situation de ces petits sinistrés qu'ils sont, vous ne l'ignorez pas, les serviteurs les plus fidèles de l'esprit démocratique. Il ne faut pas qu'on puisse dire que le Bloc national, qui a par ailleurs pratiqué une politique d'imprévoyance que nous avons toujours dénoncée, a pu cependant, grâce à des faveurs insignes, assurer la renaissance économique des régions indutrielles du Nord de la France, alors que le Bloc des gauches se désintéresse de probèmes qui lui tiennent si profondément à cœur, puisqu'il s'agit d'une masse de petites gens. Ce que le Bloc national a

fait pour les gros sinistrés, nous voulons, toutes proportions gardées, au nom même des principes de justice et de droit dont se réclame le Bloc des gauches, le faire pour la masse des petits sinistrés.

Dans son projet de budget, M. le ministre des Finances a envisagé certaines mesures destinées à contraindre ceux qui ont trop perçu dans nos régions dévastées à effectuer des reversements au Trésor. L'orateur qui est à cette tribune serait le dernier à vouloir couvrir les opérations malhonnêtes qui ont pu s'exercer à l'occasion de l'application de la loi de solidarité nationale du 17 avril 1919. Pour ma part, j'ai toujours demandé l'intégrale réparation pour tous les sinistrés, et, dans tous nos Congrès, comme dans toutes les manifestations populaires auxquelles j'ai pris part, j'ai demandé que les profiteurs, ceux qui ont exagéré leurs dommages, ceux qui ont commis un dol, soient sévèrement châtiés. (*Applaudissements.*)

Une loi a été votée, le 2 mai 1924, qui a décidé que tous les gros dossiers supérieurs à une somme de 500.000 fr. de pertes subies, devraient repasser à nouveau devant les Comités de préconciliation, à fin de revision et de reversement pour les sinistrés qui auraient touché plus que leur dû. Nous avons réclamé du ministère l'application de cette loi, et nous avons eu la satisfaction de voir que, grâce aux mesures prises par notre ami Schmidt, sous-secrétaire d'Etat des régions libérées, la loi du 2 mai 1924 commence à porter ses fruits. Les reversements ne se montent encore qu'à quelques millions, mais ils nous donnent l'assurance que, dans un pays de démocratie, finissent toujours par s'imposer les solutions conformes à la morale et à la justice.

Mais on s'est figuré, dans nos régions comme dans toute la France, que la récupération faite sur les gros sinistrés par cette loi de revision des dommages de guerre serait si importante qu'elle permettrait de donner satisfaction à tous les petits sinistrés. La réalité est tout autre. Certains avaient escompté de cette revision des dizaines de milliards.

Or, l'examen minutieux des 2.224 gros dossiers visés par la loi du 2 mai 1924 ne permet pas d'espérer recouvrer plus de quelques centaines de millions qui aideront le Trésor à nous donner satisfaction Mais qu'est-ce que quelques centaines de millions en face de la somme énorme qui reste à payer dans les régions dévastées ! Ce n'est pas une solution, qui puisse calmer surtout les vives inquiétudes de la masse des petits sinistrés. Songez qu'il reste encore 20 milliards à dépenser pour reconstituer nos régions ! Quelles que soient les mesures qu'on pourra prendre, on ne les trouvera pas dans les régions dévastées. Il faut donc que la solidarité française, devant la carence de l'Allemagne, poursuive son effort pour nous garantir l'intégrale réparation inscrite dans la loi du 17 avril 1919. (*Applaudissements.*)

Au reste, ce sacrifice est une source de profits immédiats et futurs. La reprise du travail, conséquence de la reconstitution déjà faite, a procuré au Trésor cette année une recette de 6 milliards, qui sera bientôt dépassée, par l'acquit des impôts dans nos régions.

Vous demanderez les 20 milliards qui sont nécessaires, parce que les 65 milliards qui ont éé dépensés pour la reconstitution sont allés à une minorité de grands sinistrés, tandis que ces 20 milliards iront à la majorité des sinistrés, aux petits, qui, sept ans après l'armistice, attendent encore. (*Applaudissem.*).

Ainsi, cette loi de solidarité nationale dont je vous ai parlé tout à l'heure exercera enfin ses effets bienfaisants au profit des petits sinistrés, comme elle a joué si largement sous le Bloc national en faveur des grands privilégiés de la Nation. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'en aurais terminé si je ne voulais vous dire que nous avons toujours résolument réclamé la collaboration allemande en nature. Si l'on avait écouté l'appel de notre Parti en 1921, alors que pour la première fois à Lyon nous demandions l'application des articles 234 et 235 du Traité de Versailles qui prévoient des prestations en nature nombreuses et variées, notre œuvre de reconstitution aurait été

grandement facilitée. Mais les Gouvernements du Bloc national ont pratiqué à cet égard une politique égoïste ou à courtes vues. Les accords de Wiesbaden, auxquels se sont attachés certains d'entre nous, qui ont été signés par M. Loucheur en 1921, n'ont jamais pu jouer, par suite de la mauvaise volonté des grands milieux industriels que vous connaissez, qui nous opposaient l'intérêt national, intérêt national qui n'était autre en l'occurence que celui de la défense des intérêts du Comité des Forges et des Houillères. (*Applaudissements.*)

Les prestations en nature jouent maintenant dans le cadre du plan Dawes. Mais nous constatons que trop souvent ces prestations sont détournées du but précis auxquel elles doivent s'appliquer. Tous les produits qui viennent de l'Allemagne doivent aller aux sinistrés, déduction faite de certains d'entre eux qui servent à l'économie nationale. Il ne faut plus que, malgré la bonne volonté de notre sous-secrétaire d'Etat, des millions de prestations en nature soient absorbés d'un seul coup par de grandes organisations telles que le Comité des industries métallurgiques. C'est un scandale de voir que des industriels du Nord de la France, dont la fortune est considérable, ont pu acheter pour 3 millions de prestations allemandes au titre agricole, 3 millions de moutons, de taureaux, de génisses, qu'ils ont revendus à de petits agriculteurs sinistrés qui ne pouvaient obtenir le certificat d'habitation qui leur aurait permis de faire des tractations heureuses avec l'Allemagne.

Nous voudrions bien que le scandale des prestations en nature ne remplace pas celui des bons de cession, et nous demandons instamment à M. Schmidt de placer les prestations en nature sous le contrôle direct du Gouvernement, en instituant un organisme d'Etat. Cet office national des prestations en nature dont notre Président, M. Herriot, a déposé le projet de création sur le Bureau de la Chambre, alors qu'il était président du Conseil et ministre des affaires étrangères, projet qui doit être au plus tôt voté par les deux Assemblées. Nous demandons aux

sénateurs imbus de l'esprit démocratique de faire accélérer au Sénat le vote de ce projet, afin que soit réalisée comme il convient, en toute justice, la répartition des prestations allemandes au titre des réparations. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai fini. D'autres questions de détail pourraient être développées, mais ce n'est pas devant une assemblée comme la vôtre, où l'on doit se préoccuper des problèmes généraux posés devant l'opinion publique, qu'il convient d'entrer dans tous les détails d'une méthode rationnelle de reconstitution que nous réclamons depuis quatre ans.

Nous vous prions de nous renouveler les témoignages de sympathie que vous avez bien voulu nous accorder les années passées, et d'affirmer votre volonté démocratique de voir enfin appliquer la méthode rationnelle seule capable de mener à bien l'œuvre qui s'impose dans les régions dévastées. Nous vous demandons de manifester cette sympathie et cette volonté en adoptant à l'unanimité l'ordre du jour suivant, que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des régions libérées :

Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste :

Emu de la situation pitoyable dans laquelle se trouvent, sept années après l'armistice, les petits sinistrés dont la plupart vivent encore dans des baraquements insalubres ;

Rappelant les résolutions votées depuis 1920 par les Congrès du Parti, toujours favorables à la réparation intégrale des dommages causés par la guerre et à la collaboration allemande en nature.

Le Congrès demande, au nom des principes de droit et de justice, et dans l'intérêt économique du pays, qu'aucune atteinte ne soit portée à la loi de solidarité nationale, dite Charte des Sinistrés, votée le 17 avril 1919, et garantissant à tous la juste reconstitution ;

Soucieux d'une équitable application de la loi du 2 mai 1924, portant revision des gros dossiers de dommages, le Congrès enregistre avec satisfaction des déclarations faites à ce sujet par M. le sous-secré-

taire d'Etat des Régions libérées au cours de la réunion plénière de la Commission ;

Ecartant une revision générale, telle qu'elle semble apparaître dans le projet de budget de 1926, qui, compte tenu des dépenses qu'elle occasionnerait et des délais qu'elle exigerait, ne donnerait pas les récupérations annoncées : l'immense majorité des sinistrés il importe de le proclamer, étant des citoyens honnêtes et scrupuleux.

Le Congrès se déclare favorable :

1° A l'institution d'une taxe de mutation sur les cessions de dommages de guerre faites au profit de non-sinistrés, taxe incombant aux cessionnaires ;

2° A toutes mesures susceptibles, soit d'atteindre les auteurs ou profiteurs de fraudes pour lesquelles les sinistrés et leurs organisations réclament d'ailleurs d'exemplaires châtiments ; soit de réparer intégralement les dommages insuffisamment évalués ou frappés de prescriptions, alors que les sinistrés sont de bonne foi ;

Désireux d'un large emploi de prestations allemandes dans les départements libérés, le Congrès voudrait que fût créé de suite un Office National de Prestations en Nature capable de garantir une bonne répartition des fournitures allemandes et capable, muni des pouvoirs utiles, d'empêcher en cette matière les trafics d'influence et tractations louches qui déjà s'accomplissent ;

Attentif aux difficultés qui entourent la reconstitution pour la foule des petites gens sinistrées qui réclame en vain les modestes maisons familiales, le Congrès demande au Gouvernement, conformément aux déclarations de M. le ministre des Finances à la tribune de l'Assemblée, qu'un grand emprunt extérieur soit émis dans le plus court délai : seul remède pour la reprise de l'activité sur les chantiers abandonnés et seul moyen pour une solution rapide et définitive du problème de la reconstitution, 20 milliards restant dûs principalement à la catégorie des petits sinistrés.

Le Congrès rend hommage aux courageux habitants des départements libérés, qui ont accompli, au lendemain des hostilités, une tâche considérable pour la

renaissance économique de leur région et qui apportent cette année au Trésor une somme de 6 milliards provenant de l'acquit des impôts.

Le Congrès demande enfin que soient continués, en faveur des pays dévastés, les bienfaisants effets de la solidarité : les populations du Nord et de l'Est méritant, comme au lendemain de la guerre, la sympathie et la reconnaissance des populations des autres provinces françaises.

M. Lassalle. — Je m'associe entièrement à l'ordre du jour présenté par M. Doucedame, et je félicite la Commission des régions libérées de son très utile travail. Je voudrais cependant voir apporter une très légère modification à cet ordre du jour, dans la partie où il dit que « le Congrès prend acte des déclarations faites par M. le sous-secrétaire d'Etat » en ce qui concerne le fonctionnement des Comités de préconisation. M. le rapporteur accepterait-il de dire : « Le Congrès enregistre avec satisfaction les déclarations faites par M. le sous-secrétaire d'Etat »?

M. Doucedame, *rapporteur*. — Très volontiers.

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour ainsi modifié (*Adopté.*)

La parole est à M. Henri Hector-Depasse sur une question d'ordre financier.

M. Hector Depasse. — Le rapporteur de la Commision des régions libérées a fait allusion à certains profits scandaleux réalisés dans ces régions, ainsi qu'aux mesures prises pour y mettre un terme. Je me permets d'attirer l'attention du Congrès, d'une manière plus générale, sur divers ordres de créances que l'Etat possède ou peut posséder sur plusieurs catégories de fraudeurs et de profiteurs de la guerre ou de l'après-guerre.

Il y a les régions libérées dont vient de parler M. Doucedame. Il y a aussi les contributions arriérées de toutes natures, dues par ceux qu'on a appelés les déserteurs de l'impôt, et nous en avons connu des exemples illustres. Il y a enfin les bénéfices de guerre.

Ce sont des questions qui reviennent périodique-

ment sur le tapis, et qui semblent ensuite retomber dans l'oubli sans avoir reçu de réponse décisive.

Sur chacun de ces chapitres, il m'est impossible d'énoncer des chiffres certains, n'ayant aucun élément pour les vérifier. Je me souviens cependant qu'au cours de la période électorale dernière on a prononcé sur chacun de ces chapitres un chiffre qui était de l'ordre de 8 à 10 milliards, si bien que toutes ces créances représenteraient un arriéré de 20 ou 30 milliards. Il me semblerait intolérable qu'au moment où l'on parle d'augmenter les charges déjà si lourdes du contribuable honnête, le contribuable malhonnête puisse continuer à jouir en paix du produit de sa malhonnêteté: C'est une question non seulement d'ordre financier, mais de simple moralité publique.

Il y aurait une lacune dans la doctrine financière de notre Parti, qui doit être basée sur la Justice, s'il ne manifestait pas sa volonté sur ce sujet.

Je propose donc à l'approbation du Congrès, après l'avoir soumis à la Commission des finances qui n'a pas eu le temps de le rapporter au cours de nos séances très chargées, un vœu ainsi conçu :

« *Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste émet le vœu, dans un double but de moralité publique et de récupération financière, que soit enfin établie dans le plus bref délai la situation des sommes pouvant être dues à l'Etat pour les trois chapitres suivants : indemnités indûment payées dans les régions libérées, contributions diverses arriérées, bénéfices de guerre, et qu'ensuite le recouvrement de ces sommes soit poursuivi sans aucun atermoiement.* » (Applaudissements.)

M. le Président. — Il n'y a pas d'oppositions à ce vœu ?...

Il est adopté.

L'EXCLUSION DE M. PAUL LAFFONT

M. le Président. — La parole est à M. Ragot, sur une question de discipline.

M. Ragot. — Je serai très bref.

Je rappelle le souvenir des incidents qui sont encore présents dans vos mémoires, à la suite desquels le citoyen Paul Laffont, député de l'Ariège, a été exclu du Parti radical.

Le citoyen Laffont ayant demandé sa réintégration au Parti, je prie le président de la Commission de discipline de nous faire connaître quel accueil a été réservé à cette demande et quelle suite lui a été donnée ?

M. Roger Trousselle, *président de la Commission de discipline.* — Je serai non moins bref que mon interpellateur.

Le cas du citoyen Laffont est très simple. M. Laffont a été exclu du Parti par une décision régulière du Comité Exécutif, qu'il a acceptée par lettre.

Plus tard, usant du droit qu'a tout citoyen, il a demandé sa réintégration dans le Parti radical et radical-socialiste. Conformément au règlement, le Bureau a renvoyé cette demande à l'examen de la Commission de discipline.

La Commission de discipline, comme elle le fait toujours dans des cas aussi graves et délicats, a fait une enquête extrêmement sérieuse et approfondie. Elle a entendu de nombreux témoins, elle s'est entourée de tous les renseignements. Il en est résulté très nettement que l'attitude de M. Paul Laffont n'a, depuis son exclusion, donné aucune satisfaction aux républicains de son département, qu'elle a toujours été hostile aux idées et aux principes du Parti radical et radical-socialiste.

Dans ces conditions, la Commission de discipline a décidé à l'unanimité de rejeter la demande de réintégration du citoyen Paul Laffont. Sa situation est donc très nette : exclu du Parti, il reste en dehors du Parti. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il n'y a pas d'autre observation ?...

La Commission de discipline a répondu à la question posée, et l'incident est clos.

VŒUX ET PROPOSITONS

M. le Président. — Je donne la parole à notre Secrétaire général pour faire son rapport sur les vœux.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — Un certain nombre de vœux, soit qu'ils aient été déposés trop tardivement, soit que les commissions compétentes n'aient pas eu le temps de les rapporter, — ce qui est le cas pour deux d'entre eux — seront de droit renvoyés à l'étude du Comité Exécutif. Les auteurs de ces vœux, groupements ou adhérents au Parti, peuvent être certains qu'ils seront examinés avec la plus grande attention par le bureau et les Commissions du Comité Exécutif.

Cependant, il reste deux vœux d'une importance telle que, sans attendre le rapport d'une Commission, nous les soumettons à votre approbation.

Tout d'abord, nos précédents Congrès ont pris des résolutions concernant la réintégration des cheminots révoqués. Nous vous demandons de renouveler ces résolutions sous la forme suivante :

REINTEGRATION DES CHEMINOTS

« *Le XXII*e *Congrès du Parti radical et radical-socialiste, renouvelant les résolutions des Congrès précédents, et rappelant les efforts faits par le ministre des travaux publics du cabinet Herriot, insiste vigoureusement pour la réintégration des* 6.000 *cheminots révoqués des divers réseaux, dans les*

conditions mêmes de la réintégration sur le réseau de l'Etat. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets ce vœu aux voix.

(Le vœu est adopté.)

APPEL AUX FEMMES REPUBLICAINES

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Un autre vœu présenté à la Commission du règlement et d'organisation par Mme Roche, au nom du Comité mixte du Parti, est ainsi conçu :

« Le Congrès national du Parti républicain radical et radical-socialiste, rappelant les décisions adoptées dans les précédents congrès et, notamment, la décision prise au Congrès de Boulogne ;

« Fait appel aux femmes républicaines de France désireuses de collaborer à l'action démocratique et sociale du parti,

« Et les invite à adhérer en grand nombre aux Comités et Fédérations du Parti républicain radical et radical-sociaiste. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets ce vœu aux voix.

(Le vœu est adopté.)

FIXATION DU SIEGE DU PROCHAIN CONGRES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la fixation du siège du prochain Congrès.

La parole est à M. le Sénateur Cuminal.

M. CUMINAL. — Plusieurs villes se disputent l'honneur de donner asile à notre Congrès de l'an prochain . .

Il ne faut pas s'en plaindre. Cette émulation mon-

tre l'importance de nos assises annuelles. Pour ma part, je vous demande la permission d'intervenir en faveur de la ville de Bordeaux.

Je rappelle tout d'abord que, l'année dernière, à Boulogne-sur-Mer, il avait été entendu que le Congrès qui suivrait celui de Nice se tiendrait à Bordeaux. Je sais bien que l'argument n'est pas absolument décisif, puisqu'il nous est arrivé de modifier des décisions que nous avions prises en matière de fixation de Congrès; mais rien non plus ne nous interdit de nous conformer à notre décision de l'an dernier, et je crois qu'il serait de bonne politique de tenir notre parole.

J'ajoute qu'aucun de nos Congrès ne s'est jamais réuni à Bordeaux, qui est pourtant une ville de plus de 250.000 habitants, et toutes les villes de « cet ordre de grandeur », pour employer une locution devenue courante, ont vu notre Congrès se tenir chez elles.

D'autre part, il y a dans le département de la Gironde une Fédération extrêmement importante, la deuxième de France, je crois, puisqu'elle compte à l'heure présente 5.000 adhérents ; nous ne sommes dépassés que par la Fédération de l'Aude.

N'oubliez pas non plus que nous venons de remporter dans notre département un succès considérable aux dernières élections législatives. Nous avons réussi à enlever à la réaction 7 sièges sur 11. Nous serions heureux que vous voulussiez bien venir l'an prochain fêter cette grande victoire, à laquelle se sont associés, j'en suis sûr, dans leur conscience, tous les républicains de ce pays.

Enfin, permettez-moi d'ajouter une raison personnelle. J'ai l'honneur d'être administrateur délégué de la *France de Bordeaux*, et je puis vous assurer que ce grand régional, tout comme le *Petit Niçois*, ici, sera heureux de donner à vos débats la plus large publicité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Les villes qui ont manifesté le désir de voir fixer chez elles le siège du XXIIIe Congrès sont : Angers, Toulouse, Reims, Bordeaux et Grenoble.

M. Cuminal. — Mon ami M. Léon Perrier, avec qui je me suis entretenu hier de cette question, m'a déclaré qu'il s'effacerait volontiers devant la ville Bordeaux, à condition que le Congrès prenne l'engagement de se réunir prochainement dans la ville de Grenoble.

M. le Président. — Quatre villes restent donc en compétition. La parole est à M. Montigny.

M. Montigny. — J'ai reçu mandat de la Fédération de Maine-et-Loire de vous demander de fixer à Angers le siège du Congrès de 1926. La Fédération de la Sarthe appuie cette demande, et je vais vous présenter les arguments qui militent en faveur de cette désignation.

Je regrette infiniment d'être, pour la première fois de ma vie, en désaccord avec mon cher ami M. Cuminal, qui sait quelle respectueuse affection j'ai pour lui. Je comprends combien le fait de placer le prochain Congrès à Bordeaux peut lui être agréable. Nous y sommes assurés d'une hospitalité plantureuse (*Sourires*), et, s'il ne fallait envisager que l'agrément, les motifs qui pourraient nous attirer dans la Gironde sont nombreux. (*Très bien!*) Je pourrais d'ailleurs faire remarquer que l'Anjou ne manque pas non plus d'attraits pour les gourmets, et qu'il est voisin du département de M. Camille Chautemps où l'on trouve d'excellents vins, soit dit sans vouloir combattre le bordelais. (*Rires.*)

Mais nous avons à prendre une décision en tenant compte, non pas de ces considérations d'agrément, quelque légitimes qu'elles soient, mais de considérations politiques.

Or, je rappelle que, depuis quelques années, vous avez très sagement décidé de tenir vos Congrès dans les régions où le Parti radical avait à gagner des sièges, sans souci d'aller faire une promenade d'agrément dans des milieux déjà acquis à nos idées. Vous êtes allés dans le Pas-de-Calais, malgré certains engagements pris auparavant, parce que M. Lévy-Ulmann vous a fait remarquer l'importance qu'il y avait à fixer votre Congrès dans une région où le Parti radical était en minorité. Vous êtes venus

à Nice, non point à cause des séductions de son climat enchanteur, mais parce qu'on vous a montré que les Alpes-Maritimes étaient un département à *conquérir*.

Eh bien, la Gironde est par bonheur un département libéré.

M. Cuminal. — Pas encore !

M. Montigny. — Elle a connu ce magnifique succès des élections législatives, dont on parlait tout à l'heure, qui ont abouti au triomphe du cartel.

En Maine-et-Loire, la situation n'est pas la même. Il y faut encore faire un effort nécessaire qui, pour nous doit réussir. L'effort de nos amis républicains y a permis de conquérir les municipalités de Saumur, de Baugé, de Segré , mais il nous faut lutter encore contre les éléments réactionnaires pour avoir dans le département, ce que nous espérons, trois députés radicaux, alors qu'il n'y en a pas un seul à l'heure présente.

Et, si j'abandonne le point de vue du département pour me placer au point de vue de la région, ma requête devient plus pressante. ,

Nul ne peut contester que le Sud-Ouest est une région républicaine et radicale ; elle possède une organisation puissante présidée par M. Bouyssou ; c'est un des plus forts groupements de notre Parti. Or, vous savez quelle répercussion régionale nos Congrès peuvent avoir. Le Sud-Ouest est une région conquise ; l'Ouest est entièrement à conquérir. N'oubliez pas qu'il y a à l'Ouest de la France un bastion de véritable chouannerie qui est constitué par la Bretagne, la Normandie et la Vendée ; n'oubliez pas que c'est la seule région de France où, en 1924 on a voté plus à droite qu'en 1919 ; le Bloc national y avait gagné du terrain.

Il y a donc là un effort immense à accomplir. Il est nécessaire de venir en plein Ouest, à Angers, pour y apporter des paroles de libération républicaine. (*Applaudissements.*)

J'ajoute une considération matérielle qui est aussi

de grande importance. Il faut que nos Congrès soient fixés de telle sorte que tous nos militants puissent s'y rendre périodiquement. Le voyage à Nice a été pour les septentrionaux une charge considérable; il a peut-être même empêché beaucoup de nos amis de venir. (*Très bien !*)

Il faudrait observer un certain rythme entre le nord et le midi. Après Marseille, il a été excellent d'aller à Boulogne; après Boulogne, il a été délicieux d'aller à Nice; après Nice, il convient de remonter vers le nord. Or, Bordeaux est du Midi. (*Rires.*)

Pour toutes ces raisons, l'Anjou vous appelle et vous attend. Il y a là-bas des foules de paysans qui vivent encore entre l'ombre du clocher et celle du château. Que le Parti radical vienne leur parler ! Il y sera le bienvenu, et il y fera une bonne besogne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — En faveur de Reims, la parole est au citoyen Maurice Lévy, maire d'Epernay.

M. Maurice Lévy. — Je viens vous demander de tenir vos assises en Champagne pour plusieurs raisons.

La première, et la principale, c'est que vous avez invoqué au début de ce Congrès la mémoire de M. Léon Bourgeois le vénéré président qui fut un des fondateurs du Parti radical. Il suffit de relire le discours que prononça Ferdinand Buisson aux obsèques de celui-ci pour se rappeler que c'est au Congrès de 1901 que Léon Bourgeois a tracé le programme du Parti.

En Champagne, aux côtés de Léon Bourgeois, vous trouvez Ernest Vallé, qui fut garde des sceaux du Cabinet Combes. Jamais, jusqu'alors, la Marne n'a eu l'honneur d'avoir vos assises.

D'ailleurs, notre Président Herriot lui-même, ne disait-il pas hier soir, au milieu de Champenois que, s'il n'était pas un Champenois de première zone, il était cependant un Champenois d'adoption ?

Voilà bien des raisons qui militent en faveur de la Champagne. J'ajoute, comme l'a dit fort bien M. Montigny, qu'en quittant Nice nous ne pouvons pas aller

dans le Sud-Ouest. C'est en faveur du Nord-Est que je vous demande de vous prononcer.,

D'autre part, mon collègue et ami M. Paul Marchandeau, maire de Reims, en me chargeant de l'excuser auprès de vous, m'a adressé la dépêche suivante : « Vous serais obligé, si vous pouviez obtenir que prochain Congrès se tienne à Reims, apportant ainsi à notre courageuse cité le témoignage de la sympathie de notre grand Parti démocratique. »

M. le sénateur Cuminal, avec lequel je me trouve aussi pour la première fois en désaccord, a insisté sur les avantages que vous procurerait la publicité de la *France de Bordeaux*. A Reims, vous aurez l'*Eclaireur de l'Est*, que dirige le sympathique maire de cette ville, Paul Marchandeau.

J'en ai fini. C'est pour la Marne où vous trouverez le champagne, « le vin des dieux », que j'ai l'honneur de vous demander la priorité. (*Applaudissements sur divers bancs.*),

Enfin, Messieurs, vous trouverez à Reims un nombre suffisant d'hôtels et de salles, pour donner à notre Congrès toute l'importance et la dignité de celui-ci.

M. le Président. — La parole est à M. Ducos.

M. Ducos. — J'ai été chargé par la Fédération de Toulouse de rappeler qu'un engagement avait été pris en faveur de cette ville par le Congrès de Paris. J'ai défendu ma proposition devant la petite commission qui s'est instituée sur ce sujet. Mais je reconnais que, puisque Bordeaux n'a jamais connu de Congrès radical, il est préférable que le prochain Congrès se tienne dans cette ville plutôt qu'à Toulouse où a déjà siégé l'un des premiers Congrès radicaux.

Je me rallie donc à la proposition de M. Cuminal pour la ville de Bordeaux. Je demande cependant au Congrès de reporter à 1927 l'engagement qu'il avait pris antérieurement pour Toulouse. Après avoir admiré cette année les œillets de Nice, j'espère que

les congressistes voudront bien dans deux ans venir respirer le parfum des violettes de Toulouse. (*Très bien !*)

M. le Président. — J'ai été également saisi d'une proposition pour la ville de Tours. M. Rosier insiste-t-il pour cette proposition ?

M. Rosier. — Je la retire, en présnce de la candidature d'Angers.

M. le Président. — J'appelle donc le Congrès à choisir entre les trois villes de Bordeaux, Angers et Reims.

(*Dans une première épreuve, l'Assemblée élimine la ville de Reims. — Une seconde épreuve entre Bordeaux et Angers est déclarée douteuse par le Bureau.*),

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — Les partisans d'Angers accepteraient-ils qu'on tienne à Angers le petit Congrès de Pâques ? (*Dénégations.*)

M. le Président. — Devant le sentiment manifesté par le Congrès, M. Bouffandeau me fait savoir qu'il retire sa proposition. Je consulte donc les Congrès sur les deux villes de Bordeaux et Angers.

(*L'Assemblée décide, après pointage des votes, de fixer à Bordeaux le siège du XXIII*e *Congrès du Parti radical et radical-socialiste.*)

LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — La parole est à notre Président Herriot, sur la Déclaration du Parti.

M. Edouard Herriot. — Citoyens, vous avez ouvert cette année vos assises par la question sur laquelle se terminent ordinairement nos Congrès, celle de la Déclaration du Parti.

Lorsque j'ai eu l'honneur, le jour de l'ouverture de

nos travaux, de prendre la parole devant vous et de vous exposer quel devait être, selon moi, pour l'année en cours, le programme du Parti radical et radical-socialiste, vous avez décidé que votre Commission de la Déclaration du Parti serait juge de la question de savoir s'il y avait lieu de modifier ou de compléter la déclaration que j'avais portée devant vous.

Pour ma part, je ne l'ai point pensé ; je ne pouvais pas le penser si, comme vous pouvez le croire, j'avais longuement réfléchi aux idées que je devais vous soumettre et aux termes dans lesquels je vous les présentais.

Mais il eût été possible que, des délibérations du Congrès, telles intentions fussent sorties qui m'auraient obligé à modifier loyalement ces déclarations. Si vous voulez bien vous reporter aux vœux et aux ordres du jour qui traduisent vos résolutions, vous vous rendrez compte qu'il n'en est pas ainsi.

En effet, sur les questions de politique extérieure, où la discussion était le plus facile, parce que le succès de notre programme est évident, vous avez adopté une résolution que notre ami Montigny a défendue, hier, devant vous avec beaucoup d'éclat, par laquelle vous demandez que dans le cadre général du Protocole de Genève, sans cesser d'associer ces trois notions essentielles de sécurité, d'arbitrage et de désarmement qu'il est de l'honneur de notre Parti d'avoir proposé à la France, et peut-être même à beaucoup plus que la France, soit conclue une série d'accords de plus en plus nombreux, de plus en plus précis, permettant d'arriver à cette pacification générale pour laquelle nous avons si résolument travaillé. (*App.*).

Dans l'ordre intérieur, par un ordre du jour voté à l'unanimité, vous avez manifesté votre résolution de voir les élus de la démocratie, unis dans la formule et sur le programme du cartel acclamés le 11 mai 1924, poursuivre l'accomplissement des promesses incluses dans nos déclarations électorales, groupant ainsi, je cite votre texte même, « tous les élus de la démocratie, et écartant par là même de la

majorité les partis trois fois vaincus depuis 1924 ». (*Applaudissements.*)

Une question essentielle se posait : la question financière. Elle comporte les plus graves problèmes que nous ayons désormais à résoudre. Ici encore, par une solution unanime, vous avez affirmé, dans des termes d'une clarté parfaite, votre fidélité aux trois principes essentiels de notre doctrine : 1° Prédominance de l'impôt direct sur l'impôt indirect qui atteint lourdement les consommateurs ; 2° Progressivité de l'impôt ; 3° Nécessité pour le redressement financier du pays, d'une contribution spéciale établie sur toutes les formes de la fortune et du capital.

Enfin, précisant et acheminant vers les applications les principes sociaux que j'avais eu l'honneur de vous exposer, admettant avec votre Président que le Parti radical n'est pas seulement un parti politique, mais qu'il est aussi un parti social; qu'il prétend par ses formules travailler à résoudre les problèmes qui se posent encore pour que l'égalité politique des citoyens soit complétée par des réformes permettant leur libération économique : vous avez, dans des résolutions également unanimes, réclamé l'exécution des grandes réformes inscrites au programme de notre Parti depuis déjà plusieurs années. Je veux en rappeler deux qui sont contenues, l'une dans le vœu présenté par M. Lambert, député, sur les questions sociales; l'autre dans le texte voté à la demande de Mme Brunschvicg, — et à ce propos laissez-moi me féliciter de voir les femmes participer désormais d'une façon efficace et certainement tout à fait utile à nos travaux. (*Applaudissements.*)

Vous avez demandé l'école unique, c'est-à-dire la substitution d'un régime d'enseignement fondé sur la sélection des enfants par le mérite à un régime fondé jusqu'à ce jour sur la division de la Nation en classes. Et nos adversaires qui, non seulement combattent notre idée, mais qui la travestissent, de dire : « Vous méconnaissez donc l'œuvre accomplie par les fondateurs de l'enseignement républicain, puisque vous prononcez de telles formules ? Non !

Nous rendons un hommage, qui ne perdra rien de sa force et de sa conviction à être répété, à ceux qui, dès les premières années de la IIIe République, ont organisé l'enseignement primaire et donné à ce peuple le moyen de recevoir la première instruction. Mais nous disons que, fidèles à leur pensée, nous voulons aller plus loin qu'eux ; nous considérons leur œuvre comme un début, et nous pensons que c'est précisément par respect de leur mémoire, par fidélité à leur œuvre, que nous voulons transformer le statut d'instruction ; car dans l'histoire de la République et des partis qui se réclament d'elle, la meilleure façon d'honorer l'œuvre de ceux qui ont travaillé dans le passé est de lui faire porter ses fruits en l'étendant dans le présent et en préparant ses nouveaux développements pour l'avenir. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, s'il m'était permis, avant notre séparation, de vous donner un conseil d'action, je voudrais vous demander, maintenant que nous sommes un parti si puissant, qui a tant de responsabilités et qui étend son action sur tant de points de la France, de manifester votre attachement à nos idées et à nos principes non pas seulement en réclamant des lois, non pas seulement, quand elles sont intervenues, en les faisant appliquer, mais si possible en essayant de les préparer, ou comme on dit d'un mot que je n'aime pas, mais qui est clair, de les « initier » par des œuvres.

Permettez-moi, de vous dire que profondément attaché pour ma part à l'école unique, un peu déçu de voir la peine que nous avons à faire nationalement accepter ce principe, j'ai voulu en faire l'expérience. Il m'a semblé que c'était le meilleur moyen de manifester ma reconnaissance à ce peuple qui, l'année dernière nous a ouvert un si large crédit.

J'ai donc tenté l'école unique dans la ville que j'ai l'honneur d'administrer. Je l'ai tentée, comme vous pouvez le faire dans vos conseils municipaux, en faisant décider par une assemblée républicaine, que chaque année les meilleurs élèves sortant de l'école primaire seraient envoyés au lycée, et que,

tant qu'ils éprouveraient le besoin de s'y instruire, ils y seraient maintenus aux frais d'une grande ville républicaine. Et laissez-moi vous dire, pour vous encourager à l'action, que les résultats que j'ai obtenus dépassent les plus belles espérances. Ces petits enfants, venus des bancs des écoles primaires des quartiers ou des faubourgs, se sont placés très vite, sauf de très rares exceptions aux premiers rangs des établissements où ils étaient admis. Ainsi votre Président peut vous apporter aujourd'hui avec joie, en faveur de l'école unique, une déclaration autorisée non pas seulement d'un raisonnement que chaque républicain peut comprendre et admettre, mais d'une expérience qui donne à ce raisonnement une force singulière qui doit vous encourager, je vous le demande, à l'imiter. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous signale aussi, en attendant que soient réalisées ces *Assurances sociales* sur lesquelles nous appelons l'attention du Gouvernement et du Parlement, et qu'il ne faut pas laisser accaparer dans les assemblées parlementaires par ceux qui, sous prétexte de les conduire vers des fins plus sûres, restreignent l'objet que nous nous proposons à tel point que souvent nous ne reconnaissons plus nos idées dans les interprétations qu'on en donne, je vous signale aussi, dis-je, la généreuse et noble idée qui est sortie de ce Congrès, grâce en particulier à des femmes. Je veux parler de la question de la repopulation de la France et de la maternité, à laquelle doit s'intéresser tout spécialement le Parti radical, avant même que la loi s'en soit occupée.

Ici encore, mes chers amis républicains, laissez-moi vous dire que j'ai tenté l'expérience, et qu'elle a donné des résultats surabondants. Le jour où vous aurez ouvert des « maisons de mères », le jour où suivant une idée qui a été celle de grands républicains, en particulier de cet admirable républicain méconnu qui s'appelle Lamartine, la mère qui passe, la mère qui souffre, la mère qu'on rejette, la mère qu'on raille pourra se réfugier en toute tranquillité dans une maison où elle pourra se donner à la joie d'avoir un enfant, de le connaître et de l'aimer, le

jour où vous aurez reconnu et pratiqué cette vérité qu'une mère ne peut plus se séparer de son enfant quand elle l'a allaité vous goûterez de grandes joies de conscience et vous verrez comme je l'ai vu moi-même, que dans ces maisons que nous demande Mme Brunschvicg, après quelques années d'expérience, il n'est pas mort un seul enfant. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, vos résolutions, vos vœux, complètent et précisent la Déclaration que j'ai eu l'honneur de vous apporter jeudi. Ils nous maintiennent sur le terrain même où je vous ai appelés et où, malgré nos discussions, vous vous êtes constamment tenus, ce dont je vous remercie.

Il n'y a plus qu'à conclure.

Lorsque nous sommes arrivés ici, une question, par-dessus toutes les autres, était posée. Elle l'était non seulement en France et pour la France ; mais j'en ai eu ces jours-ci encore la preuve aux interrogations qui m'étaient constamment adressées, elle était posée à l'étranger, car, vous le savez bien, du succès ou de l'insuccès du parti démocratique en France dépend le sort de l'idée démocratique non pas seulement dans toute l'Europe, mais on peut le dire, dans le monde. (*Applaudissements.*)

Vous avez une responsabilité formidable. Vous devez vous sentir occupés à une œuvre de libération qui dépasse de beaucoup nos frontières.

On se demandait un peu partout, chez nous spécialement : le cartel est-il mort ? le cartel va-t-il mourir ?

Vous avez répondu. Vous avez tout d'abord déclaré que vous étiez des hommes d'honneur, et qu'ayant contracté un engagement en 1924 (*Très bien !*) l'ayant vous-mêmes confirmé deux fois en 1925, vous n'entendiez point ne point faire honneur à votre signature. (*Applaudissements.*)

Mais il eut été possible qu'il y eût une contradiction entre votre volonté de principe ainsi affirmée et vos résolutions de détail. Il n'en a pas été ainsi. Il suffira de relire les textes que je viens de résu-

mer pour se rendre compte que, soit dans la politique extérieure, soit dans la politique intérieure, soit pour les questions financières, soit pour les questions sociales, vous êtes, dans les faits comme dans le principe, demeurés fidèles à cette grande idée du cartel, et que vous avez fait votre devoir, laissant aux autres le soin de faire le leur. (*Vifs applaudissements.*)

Partez donc la conscience tranquille, mes chers concitoyens. Laissez-moi vous remercier de la magnifique tenue de ce Congrès, que nos adversaires même ne pourront pas contester. Vous avez fait, je viens de le démontrer votre devoir envers la République. Ce Congrès marque une étape nouvelle dans la voie que nous devons tracer.

Mais, et ce sera ma dernière pensée, vous avez fait aussi votre devoir envers la France. Il suffit de constater ce qui s'est passé depuis le 11 mai 1924, de voir la série des faits qui nous ont conduits au milieu de tant de controverses et de tant d'attaques aux accords de Locarno, pour se croire autorisé à comparer votre travail pour la France au travail de ceux qui nous attaquent ou nous laissent attaquer. On ira disant que vous conduisez le pays à la ruine.

Oui, vous avez fait votre devoir envers la France. Montrez ce que vous avez fait : montrez ce que vous avez déjà obtenu pour la paix : montrez quel cadre vous avez tracé à l'activité laborieuse des peuples. Soyez fiers des résultats obtenus, et dites-vous que ces principes démocratiques qui ont donné à l'extérieur des résultats déjà si importants et qu'il convient de consolider, n'ont aucune raison d'être plus mauvais quand il s'agit de réaliser la paix intérieure, l'union entre les Français, et, dans un avenir de travail et de dignité, la sécurité, la force et le bonheur de la Patrie. (*Vifs applaudissements répétés. — Les congressistes se lèvent et acclament longuement M. Edouard Herriot.*)

CLOTURE DU CONGRES

M. le Président. — A l'heure où nous tenons à aller nous incliner devant la tombe de Gambetta, je me garderai d'une intervention qui ne pourrait qu'être faible après les paroles de notre Président Herriot. Je veux laisser le Congrès sous l'impression des fortes pensées qu'il vient d'entendre.

Nous remercions M. Herriot de l'effort considérable qu'il s'est imposé dans ces derniers jours, acceptant toutes les tâches, et abordant les plus hauts problèmes avec un talent auquel vous avez rendu hommage. (*Vifs applaudissements.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je déclare clos le XXIIe Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste. (*Nombreux cris de Vive Herriot ! Vive la République !*)

(La séance est levée à 11 heures et demie.)

LE BANQUET DE CLOTURE

Le 22e Congrès du Parti a été clôturé définitivement par un grand banquet organisé dans le cadre somptueux du Restaurant de la Jetée promenade.

Ce banquet, réunissant mille convives, était présidé par M. Edouard HERRIOT, *président du Parti, président de la Chambre des Députés.*

Aux côtés de M. Herriot se trouvait M. Paul PAINLEVÉ, *Président du Conseil, ministre de la Guerre.*

Presque tous les ministres appartenant au Parti radical-socialiste, plusieurs anciens ministres, le Préfet des Alpes-Maritimes, le général commandant d'armes, les Sénateurs et députés, les membres du Bureau du Comité Exécutif, la délégation du Parti républicain socialiste et diverses notabilités étaient groupés autour des deux présidents, aux tables d'honneur.

A l'heure des toasts, les discours suivants furent prononcés :

DISCOURS DE M. FERNAND LEFRANC

Président de la Fédération des Alpes-Maritimes.

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Membres du Gouvernement, du Sénat et de la Chambre des Députés,
Chers citoyens et amis,

La Fédération des Alpes-Maritimes vous adresse par ma bouche son plus cordial salut, en même temps que l'expression de sa joie d'avoir vu accourir à Nice, sous le beau soleil du Midi, un nombre aussi considérable de militants du Parti radical et radical-socialiste, désireux d'y affirmer leur foi républicaine. Ils partiront d'ici, nous en avons l'espoir, enchantés de leur séjour, plus fermes que jamais dans leur

volonté de faire prévaloir, dans le pays comme au Parlement, les volontés de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Notre Fédération, en reconnaissance de l'effort que vous avez consenti pour venir jusqu'à elle, a fait tout ce qui lui était possible pour vous rendre agréable le séjour de Nice. (*Vifs applaudissements.*) On m'a rapporté l'émulation qui a opposé diverses fractions de l'Assemblée, ce matin, pour la fixation du siège du Congrès de 1926. Si j'avais été présent à cette séance, j'aurais volontiers tenté de concilier tout le monde en vous proposant de revenir ici l'an prochain. (*Bravo!*) Nous espérons bien vous revoir à Nice dans un nouveau Congrès, et nous nous engageons par avance à faire mieux encore. La présence de militants tels que vous est une enseignement vivant dans un département où l'éducation politique a été si négligée par les hommes en place. Soyez assurés, en nous quittant, que nous redoublerons de zèle, mes amis et moi, pour conquérir à notre idéal des populations dont nous avons déjà éprouvé la volonté de marcher de l'avant.

Je suis heureux que notre Congrès se soit terminé par une éclatante manifestation d'union, symbolisée par la présence de deux grands démocrates qui ont tant fait pour la France et pour la République : j'ai nommé Edouard Herriot et Paul Painlevé. (*Vifs applaudissements.*) C'est en acclamant leurs noms que je vous demande la permission de terminer rapidement, afin de ne pas retarder le plaisir d'entendre leurs éloquents discours. En les associant dans un toast affectueux et confiant, nous boirons à l'essor toujours plus beau de la démocratie française et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MALLARMÉ

Député

« Mesdames, Citoyens,

« J'ai l'agréable mission, au nom du Parti républicain socialiste, de remercier tout d'abord le Parti radical et radical-socialiste de sa cordiale invitation au banquet de clôture de son Congrès.

« Le Parti radical a pensé que le Parti républicain socia-

liste, qui poursuit le même idéal de progrès démocratique et de défense républicaine, avait sa place marquée dans cette fête de famille, afin de consacrer la communauté de nos efforts dans l'œuvre qui est la nôtre. Nous avons été tous unis dans la lutte, nous devons rester unis dans les réalisations.

Peut-il y avoir dans l'esprit des républicains d'autre préoccupation que celle des graves problèmes que les événements ou l'imprévoyance de nos devanciers font peser sur nous ? Ils ont fait l'objet des discussions de votre Congrès. Le plus grave, le plus angoissant, est le problème financier. Vous l'avez résolu par une formule suffisamment compréhensive pour qu'elle puisse servir de base à une entente avec les autres partis de gauche. »

M. Mallarmé souligne deux questions importantes dont la solution lui paraît devoir s'imposer à bref délai à l'attention du Parti républicain : celle du Maroc et celle d'Alsace et Lorraine.

Evoquant les périls récents de la situation marocaine, l'orateur adresse l'expression de sa reconnaissance émue aux troupes métropolitaines et indigènes, dont l'héroïsme a permis de rétablir une situation compromise. Il insiste sur la nécessité qui s'imposera au Gouvernement, dès que sera terminée l'œuvre de pacification, de poursuivre résolument au Maroc une politique de colonisation et d'organisation administrative analogue à celle qui fut réalisée après la conquête de l'Algérie, politique seule capable d'assurer la sécurité de notre empire du Nord-africain.

Comme président de la Commission d'Alsace et de Lorraine, M. Mallarmé dit avec quelle joyeuse émotion il a appris la signature du Pacte de Locarno, première garantie de paix européenne que la France ait obtenue depuis la guerre, dont il salue en MM. Aristide Briand et Paul Painlevé les bons artisans.

« Mais, ajoute M. Mallarmé, je n'oublie pas que celui qui, le premier, a ouvert la voie aux pourparlers diplomatiques qui ont abouti à la conclusion du Pacte de Locarno, est votre président, M. Edouard Herriot, à qui nous sommes dévoués de tout cœur, car nous savons, par son exemple, que la plus belle vertu républicaine est la fidélité à ses amis et aux doctrines de son parti. » (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. PAUL PAINLEVÉ
Président du Conseil

(Les congressistes font à M. le Président du Conseil une chaleureuse ovation.)

Mesdames, Citoyens,

Il y a un an, au banquet qui clôturait votre Congrès de Boulogne-sur-Mer, vous vouliez bien unir dans vos applaudissement votre président Edouard Herriot et moi-même. M. Edouard Herriot était alors Président du Conseil; j'étais Président de la Chambre. Et, répondant à votre accueil, évoquant ces rivalités, ces jalousies, ces arrière-pensées que la malignité publique attribue, trop souvent, hélas, avec raison, aux chefs de partis politiques, rivalités d'autant plus aiguës qu'ils sont plus voisins, je vous disais, frappant sur la robuste épaule d'Herriot : « S'il est deux hommes qui donneront un démenti à ces pronostics malveillants, c'est lui et moi. » *(Applaudissements.)*

Ces deux hommes, vous les avez vus aujourd'hui comme il y a un an, assis côte à côte, et je vous répète : « S'il est deux hommes qui donneront aux pronostics malveillants un éclatant démenti, c'est lui et c'est moi. *(Nouveaux et vifs applaudissements.)*

En présence des formidables difficultés de l'heure, qui proviennent des ruines et du prodigieux déséquilibre laissés par la guerre, puis des illusions trop longtemps entretenues et du refus obstiné de voir la vérité trop sévère et les mesures courageuses qu'elle exigeait; en présence des problèmes si grandioses et aux conséquences si étendues qu'une fausse manœuvre, une mesure maladroite, risque d'entraîner des suites désastreuses, nous pouvons, nous devons discuter tous deux passionnément, comme vous faites ici-même, sur les méthodes les plus efficaces à adopter ; nous pouvons, nous devons confronter, avec le seul souci du bien public, les solutions qui paraissent comme les meilleures. Mais il est une chose qui nous unit toujours : c'est un égal amour de la démocratie, un égal dévouement au pays, un égal et suprême dédain des intérêts et des ambitions personnels. *(Vifs applaudissements.)*

De tous les problèmes auxquels il nous faut faire face, il en est un qui n'a point tenu dans vos délibérations une place prépondérante, parce qu'il ne saurait soulever entre vous l'ombre d'un désaccord, et qui pourtant domine, écrase tous les autres, un problème à qui tous les autres sont étroitement liés et dont la solution doit retentir profondément sur tous les autres : c'est le problème de la paix européenne et de la sécurité nationale. Quels projets d'avenir, en effet, quelles œuvres de longue haleine peuvent être conçus, si demain doit se déchaîner un cataclysme pareil à celui de 1914, mais où sombrerait cette fois notre civilisation occidentale ?

L'insécurité, c'est la monnaie instable, c'est le crédit des Etats comme toutes les entreprises particulières voué aux pires fluctuations, c'est le hasard installé au cœur des choses, l'amour du jeu propagé dans tous les milieux, c'est le dédain du travail probe et du bien modeste sans lesquels il n'est plus de contrat social. Quand tout est instable, ce n'est point seulement à quelques kilomètres d'ici, c'est sur toute la face de la terre que courent la rouge et la noire. (*Applaudissements.*)

L'insécurité, c'est le communisme s'infiltrant par la désespérance ou par le dégoût dans les masses laborieuses.

Tout homme d'Etat qui n'a pas la volonté constante de collaborer au maintien de la paix est un inconscient ou un malfaiteur. (*Vifs applaudissements répétés.*)

En aspirant si ardemment à la sécurité, les peuples obéissent à un instinct profond de sagesse. C'est le souci de la paix internationale, l'anxieux désir d'un ordre nouveau, solidement établi sur la justice et la raison, qui a rendu possible le Cartel, qui l'a animé, qui lui a donné la force de vaincre. C'est ce souci qui, pendant plus de quatre années, nous a lancés, Herriot et moi, à travers le pays, en une sorte de croisade républicaine. (*Applaudissements.*)

Pendant quatre ans, en étroite fraternité d'idées, nous avons assumé la tâche ingrate de dissiper les illusions, fût-ce les plus naturelles, de montrer au pays la vérité, si sévère qu'elle apparût, de lui définir les possibilités si restreintes qu'elles fussent par rapport aux déclarations qu'il était en droit de réclamer et aux espoirs qu'on avait fait briller à ses yeux.

Si la bataille est aisée à mener de plein cœur contre les exploiteurs du patriotisme, elle est plus pénible à soutenir

contre ceux qu'aveuglent des passions généreuses et de légitimes indignations. Cette tâche, nous l'avons remplie avec courage et loyauté, faisant en sorte de ne jamais prononcer une parole qui pût être dommageable aux intérêts du pays. (*Bravo! Bravo!*)

Nous n'avons eu de colère que contre les polémistes irresponsables et imprudents qui prétendaient faire renier par la France, après la victoire, les principes invoqués par elle après la défaite de 1871 et au cours des épreuves de la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Si, méconnus souvent, il nous est arrivé d'apporter quelque passion dans nos discours, ce n'était point par ressentiment des coups ou des outrages subis, auxquels le dédain suffisait comme réponse, c'est parce que nous sentions le prix du temps et des occasions perdus, le dommage que chaque mois de retard, chaque mesure inopportune apportaient à la cause de la France.

Voilà pourquoi nous avons déploré, en 1922, le rejet sans discussion des propositions de M. Bonar Law. (*Bravo! Bravo!*) Voilà pourquoi, quand prit fin dans la Ruhr la résistance passive, nous avons adjuré le Gouvernement d'alors de saisir l'occasion qui lui était offerte encore de prendre la tête de la reconstruction européenne. (*Vifs applaudissements.*)

Une politique qui fondît les réparations dans le jeu normal des échanges des deux peuples voisins, une politique qui préparât dans l'avenir la réconciliation européenne, voilà ce que nous n'avons jamais cessé de réclamer durant la dernière législature.

C'est cette politique que je définissais dans un discours qui, il y a plus de quatre ans, les militants d'Avignon s'en souviennent peut-être, me valut le titre de « citoyen de Vaucluse ».

Le 11 mai 1924, la volonté du pays a fait sienne cette politique, et c'est cette volonté que, quelques semaines plus tard, lorsque la confiance des républicains m'eut porté à la présidence de la Chambre, j'essayais de traduire en disant : « Ne nous résignons pas, victorieux, à un monde où la violence serait encore maîtresse, comme au temps où, vaincus, nous la maudissions. » (*Applaudissements.*)

Mais, pour que la volonté du pays fût exécutée, pour que la politique réclamée par lui devînt effectivement la politique de la France, quels obstacles, quelles préventions,

quelles passions il fallut surmonter ! Ce sera la gloire historique d'Herriot d'avoir, à peine arrivé au pouvoir, bravant les injures, les colères et les incompréhensions, donné à Londres le coup de barre décisif. (*Vifs applaudissements. Cris de : Vive Herriot !* »

A Genève, lorsque, dans une inoubliable séance, il a proclamé, comme chef du Gouvernement, que la France acceptait l'arbitrage pour tous les conflits sans exception, il a fourni au protocole sa base solide. Sans doute, le protocole n'a pas été ratifié, mais l'esprit du protocole demeure, et c'est lui qui, par la voie de la délégation française, a dominé les derniers travaux de la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

En est-il un seul parmi vous, citoyens, qui conteste la continuité bienfaisante de notre politique étrangère ? Est-il un seul Français, à moins d'être aveuglé par la passion, qui ne se réjouisse du rôle capital joué par la France à Londres, à Genève, et dans les négociations d'hier ?

Herriot parlait hier soir, dans une envolée à la fois délicieuse et superbe, de cette terre fortunée où poussent les oliviers et les roses. Je crois pouvoir lui dire que je lui apporte aujourd'hui un rameau d'olivier poussé sur les bords du lac de Locarno. (*Applaudissements enthousiastes et prolongés. Nombreux cris de : Vive Herriot ! Vive Briand !*)

Ce rameau d'olivier, je l'apporte à vous tous, militants du Parti radical, qui avez tant fait pour l'heureuse issue de ces négociations. Je l'apporte à tous les Français de bonne volonté sans exception, car est-il un Français qui ne sente, au fond de lui-même, que quelque chose de grandiose et d'inespéré s'est accompli à Locarno ? (*Nouveaux applaudissements.*)

Lorsqu'à Nîmes, à la veille de la Conférence, je proclamais que l'œuvre de paix la plus audacieuse depuis l'armistice allait être tentée de façon définitive, que la réconciliation franco-allemande serait la pierre angulaire de la réconciliation européenne (*Applaudissements*), mais que cette réconciliation devrait laisser entière la sécurité des jeunes nations libérées, je marquais, en quelques mots, la grandeur et les difficultés presque insurmontables de l'entreprise.

Me sera-t-il permis ici de rendre hommage, au nom du pays, au ministre des Affaires étrangères, qui, reprenant son effort pacificateur brutalement interrompu en 1922 par

un coup dans le dos (*Vifs applaudissements*), a surmonté l'insurmontable ? C'est lui qui, par sa merveilleuse habileté, son inlassable patience, son sens de l'humanité, a su mener à bien, en parfait accord avec ses collègues étrangers, notamment avec M. Stresemann, la plus redoutable des entreprises. (*Nouveaux applaudissements*).

Herriot, Briand, et aussi Paul-Boncour, trois hommes dont les noms resteront chers aux démocrates pacifiques.

Mais à côté d'eux, il est d'autres collaborateurs de la grande œuvre de paix, anonymes ceux-là et obscurs. Ce sont tous les militants républicains épars à travers la France, que n'ont ébranlés ni les calomnies ni les campagnes tendancieuses, et qui sont restés fermement attachés à leur idéal. (*Applaudissements.*)

Certes, les pactes de Locarno sont le fruit de la politique du Cartel. (*Applaudissements.*) Le Cartel a le droit d'en revendiquer le mérite comme il en assume la responsabilité. Mais si ces pactes sont joyeusement accueillis aujourd'hui, non pas seulement par un parti, mais par l'opinion publique tout entière, c'est grâce à l'effort de ces militants, à leur conviction, à leur propagande, et je veux, citoyens, les saluer tous ici en vos personnes. (*Applaudissements.*)

Il est, il est vrai, des esprits chagrins qui dénoncent par avance, avec une sorte de joie perverse, la vanité des contrats internationaux. L'espoir d'une paix durable où l'humanité trouve enfin le repos les offusque comme la lumière du soleil. Avec une facilité sinistre, ils acceptent la fatalité des guerres, les rendent inévitables à force de les proclamer telles. (*Bravo! Bravo!*) Nous appartenons, nous, à la lignée de ceux qui réaliseront la paix à force de volonté et de courage. Si nos pessimistes avaient raison, si notre vieille Europe n'avait devant elle qu'un avenir de sang et de massacres, il ne resterait aux hommes de mon âge qu'à redire aux générations qui franchissent le seuil de la vie l'inscription infernale : « Laissez toute espérance, vous qui entrez. (*Vifs applaudissements*).

Nous savons que notre politique comporte des risques, mais il n'est pas de geste civilisateur qui, à son origine, n'ait comporté des risques, et c'est parce que ces risques ont été bravés que l'humanité a progressé.

Entre une politique qui n'est pas sans péril, mais qui est chargée d'espoir, et une politique qui mène sûrement

au désastre, notre choix est fait. Le plus grand péril, c'est la méfiance meurtrière entre les nations.

A Locarno, la grande difficulté fut de persuader chacun des peuples voisins qui allaient s'aborder que l'autre ne cachait pas un poignard derrière son dos. (*Applaudissements.*) Cette difficulté a été surmontée, nous en surmonterons d'autres. Les pactes de Locarno ne marquent point une fin, mais le début d'une ère nouvelle au terme de laquelle les nations européennes seront unies par une collaboration féconde. (*Applaudissements.*)

Nul plus que vous, citoyens, nul parti plus que votre vieux Parti radical-socialiste, n'est qualifié pour participer vaillamment à une si noble entreprise. Vous, fils des Jacobins, qui avez toujours uni l'amour ardent de l'humanité à l'amour ardent de la Patrie, vous ne reculerez pas devant les audaces nécessaires. Conformément à la tradition de vos ancêtres, vous avez montré dans la guerre que les hommes les plus passionnément attachés à la paix n'étaient point les moins vaillants à la bataille, quand ils y étaient contraints. (*Vifs applaudissements*). Vous montrerez dans la paix que la politique la plus généreuse peut être une politique sans faiblesse.

Mais, précisément parce que votre patriotisme a toujours égalé votre amour de la démocratie et de la justice sociale, je veux vous parler brièvement d'une question brûlante : le Maroc.

Il y a quelques semaines, à Nîmes, je me suis expliqué sur la politique marocaine du Gouvernement ; j'ai fait connaître le texte intégral des propositions de paix offertes à Abd-el-Krim, sur lesquelles nous sommes d'accord avec la nation voisine, grâce à la négociation si habilement conduite par mon ami Malvy. (*Vifs applaudissements.*) Son long exil lui a donné une précieuse expérience des affaires nord-africaines. Rendons-lui hommage d'avoir exercé ainsi la plus noble vengeance de sa condamnation, puisqu'il y a trouvé une occasion nouvelle de servir son pays. (*Bravo! Bravo! Vive Malvy !*)

Ces conditions de paix, on m'a reproché de ne pas les avoir publiées plus tôt. En admettant que la chose eût été possible, en quoi eût-elle changé le cours des événements ? Ces conditions de paix, si Abd-el-Krim en a refusé la remise officielle, il ne les a point ignorées ; il en a délibéré ; il

s'est borné à réclamer la reconnaissance de son indépendance absolue avant d'entamer aucune négociation.

Avant de déclancher l'offensive, j'ai annoncé solennellement, en plein accord avec l'Espagne, que la seule condition de paix éventuelle était l'autonomie complète accordée aux tribus riffaines et djeballas dans le cadre des traités, c'est-à-dire moyennant la reconnaissance nominale du sultan, les autres conditions étant secondaires et susceptibles de révision.

Abd-el-Krim a persisté dans ses exigences. La France n'avait pas le droit d'accorder au Riff l'indépendance. L'aurait-elle pu que c'eût été de la pire imprudence, car le Riff est devenu une colonie d'aventuriers de la plus dangereuse espèce, guettant le moment de mettre le feu au Maroc et de nous attaquer dans le dos. Il ne restait donc à la France d'autres ressources que de déployer sa force.

Le jour où j'arrivai au pouvoir, les infiltrations riffaines étaient aux portes de Fez, de nombreuses tribus étaient soulevées. Au mois de juillet, Taza était encore menacée.

Aujourd'hui, nous occupons une solide frontière qu'il s'agit d'équiper de routes. En jonction avec la vaillante armée espagnole, nous tenons les seuils qui donnent accès au cœur du Riff. Les communications entre le Maroc et l'Algérie sont assurées comme elles ne le furent jamais.

Au mois d'août dernier, à Autun, j'exprimais l'espoir que le mois d'octobre verrait la fin de nos soucis marocains. Aujourd'hui, tout péril est écarté, les tribus révoltées ont demandé l'aman. Les tribus, hier encore non soumises, de notre zone ont demandé notre protection. (*Applaudissements.*)

Contrairement à des bruits tendancieux répandus, pas un homme du contingent ne fera un jour de trop. Les navires vont bientôt partir qui les ramèneront pour être libérés en France à la date légale. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai la conviction d'avoir fait tout ce qu'il était possible, d'avoir même été jusqu'aux extrêmes limites du possible pour éviter l'effusion de sang. J'ai la conviction d'avoir fait tous les efforts possibles pour rétablir pleinement la situation marocaine avec le minimum de pertes. J'ai la conviction qu'aucun gouvernement n'aurait pu agir autrement que nous l'avons fait nous-mêmes, à moins de livrer le Maroc, puis l'Afrique du Nord avec nos nationaux et nos soldats, aux fureurs d'un fanatisme barbare. (*Vifs applaudissements.*)

Ai-je besoin d'ajouter que, ne poursuivant ni conquêtes, ni oppression, nous ne voulons que la paix et la paix pour tous, et que les tribus réconciliées ou nouvellement soumises apprécient la générosité avec laquelle la France applique l'adage : « Les adversaires d'aujourd'hui sont les collaborateurs de demain. » (*Applaudissements.*)

C'est dans ces conditions que, ayant conscience d'avoir bien servi la France et la civilisation, je me tourne vers vous, fils des Jacobins ; je me tourne vers tous les démocrates ; je vous demande et je leur demande une approbation sans réserves. (*Vifs applaudissements répétés. Longue ovation.*)

Citoyens, je viens de m'étendre bien longuement, et je m'en excuse (*Non, non ! Parlez !*), sur les questions internationales, sur la politique étrangère, parce que c'est elle qui domine toutes les questions intérieures, et même militaires, et même financières, et parce que c'est sur cette question de la paix qu'avant tout le pays s'est prononcé le 11 mai.

Mais le pays s'est également prononcé pour un grand effort de justice fiscale, et tout le monde est d'accord pour que cet effort soit fait en même temps qu'un effort d'assainissement. Je ne reviendrai pas sur l'exposé magistral que vous a fait de la situation financière M. le Ministre des Finances, ni sur le discours émouvant de M. Herriot, ni sur les délibérations approfondies de votre Commission, auxquelles le rapport de M. Nogaro a constitué une remarquable préface. (*Très bien !*) Cette nouvelle politique fiscale, nous devons la réaliser avec autant de vigueur que de sincérité ; comme l'a dit M. Herriot dans un discours fameux, nous n'entendons point la diriger contre une certaine catégorie de citoyens, comme un châtiment, mais dans l'intérêt de tous. (*Applaudissements.*)

« Ce qu'il faut, disait-il, c'est que nous isolions ce problème de la restauration financière des autres problèmes qui nous passionnent et nous divisent. »

On donnera à cet appel la réponse qu'on jugera pouvoir donner. Quant à moi, je le fais, je l'adresse parce que c'est mon devoir de le faire et de l'adresser au pays, qui, j'en suis sûr, m'entendra et comprendra qu'en ce moment je ne parle que pour lui, je ne pense qu'à son salut. (*Applaudissements.*)

J'aurais à m'étendre, si le temps ne m'était mesuré, sur

tous les points pourtant si intéressants qui ont fait l'objet des délibérations de votre Congrès, concernant la politique sociale, économique ou intérieure. Je ne dirai rien de l'école, ni de l'enseignement post-scolaire, ni de la question laïque ; ma vie suffit à parler pour moi. Je voudrais seulement, en terminant, m'efforcer de dissiper tous les malentendus qui pourraient subsister entre véritables républicains, entre véritables démocrates, je veux dire ceux qui aspirent au progrès continu et ininterrompu dans un ordre juste, et qui ne croient pas qu'il faille commencer, pour améliorer la société, par la plonger dans un abîme de souffrances et de misères. (*Applaudissements.*)

Voici plus de trente ans que nous nous connaissons. Ensemble, nous avons livré bien des batailles et reçu bien des coups. Il y a quelques années, quand la mode était de me piétiner, vous êtes venus à mon aide. Dans cette salle, je reconnais quelques braves qui étaient à mes côtés en des heures dures. J'ai la mémoire très fidèle, celle du cœur encore plus que celle de l'esprit. (*Applaudissements.*) Aucun de ceux qui me connaissent ne s'imagine, je le sais, que je puisse dissimuler ma pensée, trahir mes convictions, abandonner la cause des humbles, des déshérités, des modestes, que j'ai toujours défendus, tout cela pour garder quelques mois de plus un pouvoir dont les responsabilités sont plus nombreuses que les joies et dont les splendeurs officielles me laissent totalement indifférent. (*Applaudissements.*)

J'attends que l'on puisse me citer, me préciser, un seul acte de mon Gouvernement, même aux heures des pires difficultés, qui puisse être considéré comme le moindre abandon de la doctrine républicaine. (*Applaudissements.*)

Depuis que j'ai l'âge d'homme, dans toutes les batailles politiques, j'ai toujours été au premier rang des soldats républicains. Aussi bien aux temps du boulangisme, où nos institutions étaient menacées, qu'au moment d'une affaire douloureuse, où, jeune professeur de l'Université, je risquais la révocation ou l'exil pour défendre la justice méconnue ou violée (*Applaudissements*), dans toutes les circonstances, nous nous sommes trouvés coude à coude pour défendre et pour fortifier les principes qui sont l'honneur des démocraties.

Cette fraternité dans la lutte, les liens de solidarité qu'elle crée entre les hommes, les sentiments élevés qu'elle déve-

loppe dans les cœurs ne s'altèrent pas avec le temps. Au contraire, le temps les rend de jour en jour plus solides et plus profonds.

Je l'ai toujours senti bien vivement. Mais avec quelle ferveur l'ai-je éprouvé, le jour où, dans des circonstances singulièrement périlleuses, vous m'avez demandé, vous tous, vous l'unanimité du parti républicain, d'assumer les charges du pouvoir !

J'ai fait appel au concours de tous les démocrates qui avaient été mes amis fidèles. En des heures que vous n'avez pas oubliées, notamment au moment où une grave menace planait sur notre Afrique du Nord, j'ai répété cet appel. Il n'a jamais cessé à mes yeux de conserver sa portée.

Demain, si les circonstances le voulaient, c'est dans le rang que je reprendrais ma place. Je dis : « dans le rang », car, le jour où je quitterai le pouvoir, je ne veux d'autre récompense et d'autre honneur, et mes amis savent que je tiens toujours ma parole, que le souvenir d'avoir eu la confiance du Parlement et du pays à une heure qui n'était pas sans périls, d'avoir contribué à lui ouvrir ainsi qu'à l'Europe les chemins d'une paix véritable. (*Vifs applaudissements.*)

Ne songeons donc qu'à la France, aux difficultés qui l'assaillent, et laissez-moi, sans aucune préoccupation de ma personne, vous donner un conseil qu'une expérience déjà longue de la politique m'autorise à vous donner.

Peut-être vous rappelez-vous les temps de novembre 1917. A cette époque, après avoir sauvé l'armée italienne, je revenais de Rapallo, où j'avais constitué le Comité de guerre de Versailles, que devait présider le maréchal Foch, organisation qui était le prélude d'un commandement unique presque immédiat. J'avais mis à la tête de l'armée française le maréchal Pétain, obtenu pour la France un million de soldats américains, assuré leur transport malgré les sous-marins allemands. J'avais obtenu du gouvernement anglais la constitution d'un Comité économique qui devait préparer l'après-guerre, prolonger la convention des changes, régler en conséquence la question des dettes. (*Applaudissements.*)

Mais, à mon retour, un homme, à l'extrême-gauche, se leva, qui l'a regretté depuis. Je succombai sur une obscure question de date.

M. Clemenceau arriva alors au pouvoir. Et qu'advint-il ? Vous le savez : le Comité de Versailles fut décapité, le com-

mandement unique fut retardé de plusieurs mois, la préparation de l'après-guerre fut interrompue, les scandaleux procès Caillaux et Malvy tentèrent de déshonorer, non seulement ces deux hommes, mais le parti républicain tout entier. (*Vifs applaudissements.*)

Telle est la leçon récente de l'histoire, dont vous avez souffert, vous, Parti radical, au point qu'une fois le suffrage universel vous a abandonné.

Descendons au fond de nos consciences. Chaque fois que nous aurons à prendre une décision grave, songeons à ses répercussions, en y apportant le souci non pas des hommes, mais des événements qui sont en jeu. Méditons cette leçon d'un passé récent et craignons que, par souci de les mieux combattre, nous ne livrions le pouvoir aux forces d'égoïsme et de domination que nous devons redouter. (*Vifs applaudissements.*)

Excusez, citoyens, ce conseil d'un vieil ami, et permettez-moi de terminer, comme un militant, comme un soldat qui combattit toute sa vie dans les rangs républicains et qui y restera fidèle jusqu'à son dernier jour, en portant un toast à celui qui est toujours sur la brèche, qui préside si dignement aux destinées de votre grand et noble Parti, et qui vient, une fois de plus, d'assurer le succès de votre Congrès, mon ami M. Edouard Herriot. (*Applaudissements vifs et répétés. Longue ovation.*)

DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Parti radical et radical-socialiste
Président de la Chambre des Députés

(*Au moment de prendre la parole, M. Edouard Herriot est accueilli par les vifs applaudissements de l'Assemblée.*)

Mesdames, Citoyens,

Au moment où prend fin ce Congrès, dont je puis dire sans exagérer qu'il a été magnifique, c'est un devoir dont vous me chargez de remercier tout d'abord nos amis des Alpes-Maritimes, qui, sous l'impulsion de notre cher cama-

rade Lefranc, nous ont donné les moyens de réaliser l'œuvre que vous venez d'accomplir. (*Applaudissements.*)

Nous partirons tous d'ici, n'est-il pas vrai, reconnaissants et charmés : reconnaissants de tant de peine qui pour nous fut prise, charmés d'avoir pu travailler aux destinées de la République et du pays dans ce cadre si calme et si lumineux tout ensemble.

C'est vraiment ici un coin privilégié de la France. Il semble que, tout naturellement, la pensée s'y élève. Pour ma part, si vous me permettez cette dernière impression personnelle, lorsqu'hier matin, entre deux séances, avec quelques amis, je gravissais l'une de ces collines d'où l'on aperçoit cette Méditerranée, berceau d'une civilisation à la fois si glorieuse, si humaine et si douce, il me semblait revivre les heures incomparables, hélas lointaines, de ma vie, où, du haut de l'Acropole, du seuil du petit temple de la Victoire Aptère, je voyais briller la rade de Salamine et la lumière trembler sur la mer. (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant ,c'est vous que je remercie, Monsieur le Président du Conseil, vous, Paul Painlevé, mon ami, d'avoir accepté la cordiale invitation pour notre banquet. Quelle joie pour vous, comme pour nous tous et pour moi-même, que cette dernière réunion se tienne dans le succès éclatant de notre programme et de nos idées ! Quel magnifique couronnement de nos travaux ! En termes dont je vous suis reconnaissant, vous avez bien voulu marquer la modeste part que j'ai pu avoir dans l'œuvre qui vient de se conclure.

En vous écoutant, je me reportais par la pensée à ces jours si pénibles de Londres, où, devant l'amas des difficultés, devant le hérissement des complications, devant la somme, je puis dire formidable, d'embarras qui nous avaient été légués par des années d'incompréhension mutuelle et de négation, seul au milieu de quelques amis, seul tout le jour et toute la nuit, enfermé avec ma conscience, sentant que mon pays déjà presque isolé courait de si grands risques et de si graves menaces, je me demandais si la route sur laquelle je m'engageais, soutenu par quelques courageux amis du Parlement, du Parti et des partis voisins, et de la presse, était bien celle qui devait mener mon pays vers la paix et vers le repos. Aujourd'hui, ce n'est pas l'amour-propre d'un homme politique qui se réjouit, c'est sa conscience. (*Vifs applaudissements*). C'est sa conscience

qui se rassure. Et ces rameaux d'olivier qu'affectueusement vous m'avez mis dans les mains, je les disperse à mon tour, je les renvoie à notre ministre des Affaires étrangères et à vous-même. (*Vifs applaudissements.*)

Qu'importe la part des hommes si nous avons dit vrai, et si, à force d'amour, sous la pluie, sous le déluge des outrages (*Applaudissements*), pris entre la boue qui montait d'en bas et l'averse de calomnies qui prétendait tomber de plus haut, nous avons, d'un cœur ferme, ouvert, pour notre pays et pour les autres, les routes, elles aussi lumineuses, de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui, c'est, je le pense, la France entière qui se réjouit, et nous sommes bien heureux de lui avoir donné cette joie. J'entends chanter dans ma mémoire le vers du poète antique qui peut être évoqué sans inopportunité :

C'est un temps nouveau qui naît, c'est un temps nouveau qui commence.

« Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo. »

Et si nous avons, vous et moi, peut-être quelque mérite, c'est que tandis que d'autres, de braves gens dont le trouble nous préoccupait, doutaient et s'inquiétaient, il en est beaucoup parmi nous qui peuvent se dire, répétant le vers d'un autre poète, cette fois-ci français :

« *Ils chantent dans du bleu. J'ai chanté dans du noir!* »

(*Vifs applaudissements.*)

Arrêtons-nous donc quelques instants pour nous serrer les mains, pour nous féliciter de l'œuvre accomplie en commun par les politiques démocrates, les électeurs démocrates, les publicistes démocrates. Arrêtons-nous pour contempler la route parcourue. Arrêtons-nous aussi pour méditer. Et, dans cet instant de recueillement, de ce recueillement d'où doit naître la résolution, pourquoi ne pas nous dire que ces formules démocratiques, qui ont été bonnes pour défendre la Nation, dont les intérêts ne se séparent pas de ceux de la démocratie, sont bonnes aussi pour aller plus loin ?

Ces formules, elles ont été bonnes d'abord dans la voie de la paix. Oui ! nous sommes quelques-uns — on a cité leurs noms, à mon tour je les félicite — qui avons cru au Protocole. Nous y croyons encore, et je vous demande la permission de présenter ici, sans être désavoué par vous, je l'espère, m'inspirant après beaucoup d'autres des événe-

ments de ces derniers jours, cette parole à la fois républicaine et française : « C'est l'esprit qui doit précéder l'acte et qui doit le créer. » (*Vifs applaudissements.*)

Mais pourquoi donc ces méthodes, bonnes, efficaces, fructueuses dans la politique extérieure, ne le seraient-elles pas aussi dans l'ordre intérieur, lorsqu'il s'agit de faire régner au dedans de notre Nation cette même paix que nous travaillons à faire régner au dehors ?

Notre Congrès a été cartelliste. Il a bien voulu réaliser ce que je lui demandais, le premier jour, quand je lui disais : « Ne faisons rien, ne disons rien qui puisse apparaître comme une contradiction à la volonté trois fois exprimée des électeurs. » (*Applaudissements.*)

Ce matin, nous montions vers la tombe de Gambetta, elle-même si pénétrée de lumière qu'il semble, en l'approchant, que cette lumière dissipe jusqu'aux ombres de la mort et que le grand serviteur de la Patrie républicaine, enfoui dans cette terre admirable, puisse se lever encore pour nous donner un conseil en nous disant : « Courage ! » (*Vifs applaudissements.*) Et je me rappelais cet admirable discours que Gambetta prononçait à Amiens, au mois de juin 1877, lorsqu'il défendait le Pacte des 363, et où il prononçait cette phrase à la fois si simple et si forte :

« C'est la France qui est juge de sa politique. »

Entendez-vous bien ? La France ! Oui, la France qui travaille, et non pas ce groupe d'intrigants (*Vifs applaudissements*) auxquels, avec sa noblesse de pensée et de forme, a fait allusion M. le Président du Conseil, ces intrigants, cupides d'argent et d'influences, qui ont essayé, au lendemain de la plus sanglante, de la plus héroïque, de la plus douloureuse, mais aussi de celle qui devait être la plus féconde des guerres, de ramener notre époque au niveau honteux d'un Directoire en veston ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

Et, dans ce discours qui pénètre ma pensée, car avec bien des différences les temps reproduisent les mêmes nécessités, et s'il faut monter toujours plus haut sur les degrés qui conduisent à la plateforme du temple, il faut toujours y monter unis entre républicains, Gambetta disait encore :

« Le Pacte que je défends s'impose. Il s'est déjà imposé à la conscience publique ; il en est l'expression. Que dis-je ? — déclarait Gambetta — il est la conscience publique elle-même ! » (*Vifs applaudissements.*)

Ce que Gambetta disait par avance de notre Cartel, envers lequel je vous remercie d'avoir manifesté votre conviction, nous devons le dire aujourd'hui en reprenant sa propre pensée et, s'il est possible, jusqu'à ses propres paroles.

Oui, ici encore, c'est pour servir la Nation que nous voulons le recours à des formules démocratiques. Si nous réclamons le droit d'affirmer notre foi, car nous en avons une, est-ce donc, comme l'a si bien dit M. le Président du Conseil, que nous nous dirigions en vertu de je ne sais quelle violence agressive contre ceux qui ne se sont pas encore ralliés à notre opinion ? Mais non ! Nous voulons convertir par la persuasion ; ce n'est pas nous qui nous servons de la calomnie, de l'injure, de la force (*Applaudissements.*)

La force a, pour une heure, vaincu deux des nôtres dont on a cité les noms. La revanche a été éclatante, comme elle était certaine. L'injure, c'est nous qui la subissons ; la calomnie, c'est nous qu'elle veut atteindre, venant d'hommes qui prétendent nous enseigner le patriotisme et dont quelquefois le nom ne pourrait pas être prononcé sans nous salir. (*Vifs applaudissements.*)

Et si nous avons dit dans notre Congrès que nous sommes prêts à des sacrifices importants dans l'ordre pécuniaire — prêts, entendez-vous bien, non pas à les demander aux seuls autres, mais à nous les imposer à nous-mêmes, donnant ainsi un exemple dont nous espérons qu'il pourra être contagieux — est-ce donc, pour le cas où les mesures ordinaires ne suffiraient plus, par hostilité contre une partie de la Nation ? Non ! c'est par amour pour la Nation tout entière.

Je citais, dans ce discours d'ouverture que vous avez bien voulu écouter avec indulgence et retenir pour votre Déclaration, le nom d'un homme qui fut l'un des premiers, le premier peut-être, dans une période récente, à réclamer une contribution importante sur la fortune, le général Chanzy. Relisez les débats de l'Assemblée Nationale, alors qu'on se débattait au milieu des difficultés, considérables pour le temps, que provoquait le règlement de la guerre. Il disait : « Libérez-vous. On a libéré le territoire ; il faut maintenant libérer les finances nationales. Qui sait ce qui adviendra plus tard ! » On ne l'a pas écouté : la dette de 1870 est encore incorporée dans la dette de la France. Nous disons qu'il y a danger à continuer. Je n'ai pas crainte

d'être accusé de manquer au patriotisme, lorsque je puis, comme je le faisais tout à l'heure du grand nom de Gambetta, couvrir ma conviction du témoignage du général Chanzy. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi que notre résolution de maintenir le Cartel, d'inviter tous les démocrates à s'y rallier pour le faire vivre, s'inspire uniquement de notre volonté de régler les problèmes intérieurs de ce pays par les mêmes méthodes dont on voit qu'elles réussissent dans la discussion des problèmes extérieurs. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, je n'ai pas à vous en dire davantage, car une pensée simple se suffit à elle-même. La mienne est sans détour, comme ma conviction est sans réserve. Il nous faut travailler à l'union de tous les vrais démocrates, il nous faut faire tous nos efforts pour les réunir sur un programme démocratique.

Mon cher Painlevé, vous l'avez dit justement : vous et moi, unis d'une vieille amitié forgée au feu de la lutte, nous sommes à l'abri et, je l'espère, au-dessus de tout soupçon d'intérêt personnel. (*Applaudissements répétés.*)

Il peut vous paraître à certaines heures que nous sommes des amis un peu jaloux. Mais lorsqu'on tient à un homme, lorsqu'on sait que par son passé de science et de dévouement il honore autant la pensée humaine que son propre pays (*Vifs applaudissements*), lorsqu'on l'a vu capable non pas seulement d'efforts scientifiques qui dépassent nos propres moyens de recherches, mais de parler, à une heure de sa carrière, du plus grand écrivain français dans des termes qui le mesuraient à lui (*Nouveaux applaudissements*), comment ne pas avoir pour lui cette amitié un peu jalouse en effet, qui n'est pas autre chose que la preuve d'une affection bien certaine, bien ancienne et bien profonde ? (*Applaudissements répétés.*)

Mon cher Painlevé, l'accueil que vous avez reçu vous a prouvé que nous n'avons pas d'autre sentiment. Ce que nous voulons, ce que veut celui qui vous parle au nom du mandat qu'il pense avoir de nouveau reçu (*Oui ! Oui !*), c'est travailler à l'union des démocrates français, et, par là même, au progrès ou à l'éveil des grandes démocraties européennes, pour ne pas porter plus loin des regards qui sembleraient trop ambitieux.

Voilà notre tâche, voilà notre œuvre ; voilà le rôle de nos Congrès, qui est d'affermir notre doctrine.

Nous enregistrons aujourd'hui une victoire nouvelle du pays par les idées démocratiques et républicaines. C'est par la concentration des démocrates sur ces idées que nous voulons, avec le concours des hommes que nous aimons, travailler à assurer les destinées, et du régime que nous entendons perfectionner, et du pays auquel nous ne laisserons pas toucher. (*Vifs applaudissements répétés. — L'Assemblée acclame longuement M. Edouard Herriot.*)

COMITÉ EXÉCUTIF

Exercice 1925.1926

BUREAU DU COMITÉ EXECUTIF

PRESIDENT

M. Edouard HERRIOT, Président de la Chambre des Députés, Député du Rhône, Maire de Lyon.

VICE-PRESIDENTS

parlementaires :	non parlementaires :
MM. :	MM. :
Henri MICHEL, député	LEVY-ULLMANN.
CAZALS, député.	COUYBA.
PASQUET, sénateur.	RENARD.
M. SARRAUT, sénateur.	A. CHEVALIER.
Léo BOUYSSOU, député.	LEFRANC.
CUMINAL, sénateur.	G. SELLIEZ.
ACCAMBRAY, député.	GAVAUDAN.
MARGAINE, député.	GRANDIGNEAUX.

SECRETAIRES

parlementaires :	non parlementaires :
MM. :	MM. :
SENAC, député.	TONY-RÉVILLON.
NOGARO, député.	CATHALA.
G. CHAUVIN, député.	Dr SCHMITT.
CAFFORT, député.	A. KAHN.
CHAUMIÉ, député.	CULLIÉ.
LAMBERT, député.	PFEIFFER.
HULIN, député.	Israël RAYMOND.
DELLAC, député.	Marc HONNORAT.

Trésorier Général : M. Louis BESSE.

Secrétaire Général : M. Félix BOUFFANDEAU, ancien député.

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. LAFFERRE, ancien sénateur, ancien ministre.
Ferdinand BUISSON, ancien député.

DELEGUES AU COMITE EXECUTIF

COMITE CENTRAL MIXTE DU PARTI.

Mmes BRUNSCHVICG, Paris.
CASEVITZ, Paris.
Dr. Edwards PILLIET, Paris.
Hariel ROCHE, Paris.
LABATUT, Laon.
Jane MISME, Paris.
PORTAS, Paris.
Suzanne SCHREIBER-CREMIEUX, Paris.
Odette SIMON-BIDAUX, Paris.
Marguerite SCHWAB, Paris.

AIN

MM. CHANAL, sénateur.
Général MESSIMY, sénateur.
Antoine BLANC, député.
Dr BOCCARD, député.
André FRIBOURG, député.
BERTOLA, conseiller général, agent des douanes, Bellegarde.
BAUDIN, cycles, Meximieux.
BERJON, maire de Saultz-Brenaz.
FAYARD, maire de Montmerle.
FOURNET, industriel, Jassans-Riottier.
GAUTHIER, négociant, Bourg.
MAMET, agent d'affaires, Bourg.
TIERSOT, négociant, Bourg.
VEYRAT, pharmacien, Châtillon-sur-Chalaronne.

AISNE

MM. ACCAMBRAY, député.
MARQUIGNY, député.
COUESNON, ancien député.
DECAMPS, conseiller général, Paris.
DHERY, conseiller général, Hargicourt.

DOUCEDAME, conseiller général, Paris.
GRY, conseiller général, Vaux, par Etreillers.
LAMARRE, Président du Conseil Général, à Crézancy.
NANQUETTE, Conseiller général, Maire de Laon.
ROBINEAU, Conseiller général, à Braine.
Eugène LEDUC, Conseiller général, à Vaux-sous-Laon.
L'HERONDELLE, conseiller général, Fargniers.
MUZART, Président du Conseil d'arrondissement, Soissons.
BRUNETEAUX, « Dépêche de l'Aisne », Laon.
BUGNICOURT, Paris.
CHEUTIN, Château-Thierry.
Ch. COINTE, avocat, Paris.
GARRET, architecte, Chauny.
GROZO, Saint-Quentin.
LABATUT, Rédacteur à la « Dépêche de l'Aisne », Laon.
G. LEDUC, brasseur, Saint-Quentin.
MOUTONNET, architecte, Saint-Quentin.
MORET, Laon.
MALLÉ, Gizy.
POUILLART, Président de la Fédération, à Bruyères et Montbérault.

ALLIER

MM. LAMOUREUX, député.
Ch. PERRONNET, ancien député, Paris.
BARATIER, conseiller général, Vichy.
MERLET, Paris.
BEYLOT, Montluçon.
André BORIE, Paris.
Gaëtan CHERION, Moulins.
LASTEYRAS, maire, Vichy.
LEFEBURE, Paris.
MECHIN, Vichy.
Léon EGLENE fils, ingénieur chimiste, Vichy.
R. PERRAUT, Moulins.

BASSES-ALPES

MM. PERCHOT, sénateur.
Henri MICHEL, député.
COSTE, conseiller général, Mézel.
JOURDAN, conseiller général, Marseille.
MUZY, conseiller général, Peyruis.
ROUX, conseiller général, Colmars.
REYMOND, conseiller d'arrondissement, La Motte-du-Caire.
CABANEL, Digne.
A. ESMIOL, maire, Thoard.
RULLAN, négociant, Digne.
SALVAGY, Siégos-Digne.
TIRRIBILLOT, Cannes.

HAUTES-ALPES

MM. Victor PEYTRAL, sénateur.
Rodolphe ARTHAUD, conseiller général, Orpierre.
Achille GOUDET, conseiller général, Gap.
PLANCHE, conseiller général, Largentières.

ALPES-MARITIMES

MM. OSSOLA, député.
ARNULF, conseiller général, Nice.
BERMOND, conseiller général, Nice.
PESCETTO, conseiller d'arrondissement, Nice.
TOESCA, conseiller d'arrondissement, Nice.
FABIANI, Paris.
GAYRAUD, Nice.
Fernand LEFRANC, Nice.
DELACHET, Nice.
L. BERANGER, maire, Saint-Jeannet.
Ch. BERNARD, La Salis, Antibes.
CARREAU, Magnan-Nice.
DUFRENE, Cannes.
GUERIN, Nice.
GARIDELLI, Beausoleil
MARGAROT, Nice.
SAMAMA, Nice.
SARTORIO, Nice.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur.
Dr ROCHE, sénateur.
PAUL ARTIGE, conseiller général, Aubenas.
ROUSSILHON, conseiller général, Paris.
GEORGES, conseiller d'arrondissement, Beauvène, par Chalençon.
TAUPENAS, conseiller d'arrondissement, Vesseaux.
COURTHIAL, ancien conseiller d'arrondissement, Bois-Colombes
DEROUDILHE, Lyon.
SABATIER, maire, Antraigues.

ARDENNES

MM. LEDOUX, conseiller général, Château-Porcien.
BLUM-KLEIN, Floing.
CORNEAU, Charleville.
ANDRÉ JOSEPH, négociant, Charleville.
FEUILLOT, Vouziers.
LIEBAERT, Charleville.
GOBERT, Mézières.

ARIEGE

MM. CAZALS, député.
LAFAGETTE, député.
BERNADEC, conseiller général, Lavelanet.
CAUJOLLE, conseiller général, Vic-Dessos.
GALY GASPARROU, conseiller général, Massat.
PHILIPPE, conseiller général, Tarascon.
RAGOT, conseiller général, Paris.
VIDAL, conseiller général, Oust.
GREGOIRE, Foix.
PELERIN, Pamiers.

AUBE

MM. MONY, sénateur.
BERTHELEMOT, ancien député.
ALEXANDRE ISRAËL, ancien député, Paris.
LE FOYER, ancien député, Paris.

DIDIER, Conseiller Général, St-André-les-
J. LEBOCEY, conseiller général, Troyes.
BRIDOUX, conseiller général, Nogent-s.-Seine.
REGNIER, conseiller général, Gyé-s.-Seine.
GENTIN, conseiller général, Troyes.
DUBOIS, conseiller d'arrondissement, Chauchigny.
MICHEL RAYMOND, conseiller d'arrondissement, Maraye- en-Othe.
E. LALLEMANT, Bar-sur-Seine.
AIGLE, Troyes.
GROSS, industriel, Saint-André-les-Vergers.
MAILLET, Troyes.
OUDARD, Troyes.
RITTER, Troyes.
ROBLIN, Troyes.
ROUSSEAU, Troyes.
SCHEYEN, Troyes.

AUDE

MM. GAUTHIER, sénateur.
MAURICE SARRAUT, sénateur.
CASTEL, député.
F MILHET, député.
AZÉMA, conseiller général, Saint-Nazaire.
CLARENC, conseiller général, Villemoustoussson.
PALAUQUI, conseiller général, La Nouvelle.
MISTLER, Paris.
CL. RAYNAUD, Conseiller général, avocat, Carcassonne.
VALMIGÈRE, à Carcassonne.
VIALA-LONGEOT, pharmacien, à Narbonne.
Dr TOMEY, maire, à Carcassonne.

AVEYRON

MM. BALITRAND, député.
EMILE BOREL, député.
ARMAND, conseiller général, Decazeville.
ALDEBERT, avocat, à Millau.
ARTIERES, conseiller municipal, à Millau.
Dr CHAMBON, à Decazeville.
Dr JACOB, à St-Affrique.

LAURON, à St-Affrique.
MATHERON, à Paris.
PRÉVOT, à Paris.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. PASQUET, sénateur.
SCHRAMECK, sénateur.
AUGUSTE GIRARD, député.
VICTOR JEAN, député.
ARTAUD, conseiller général, Le Puy-Sainte-Réparade.
BARET, conseiller général, à Marseille.
BRÉMOND, conseiller général, à Septêmes.
FABRE, conseiller général, à Salon.
JOUVAL, conseiller général, à Berre.
MORIZOT, conseiller général, à Arles.
AUBERT, conseiller d'arrondissement à Trets.
AUDIBERT, conseiller d'arrond., Les Saintes-Maries.
DETÈS, conseiller d'arrondiss., à Raphèle-les-Arles.
DURAND, conseiller d'arrondissement à Maussanne.
FAYARD, conseiller d'arrondissement, à Arles.
FERRÉOL, conseiller d'arrondiss. à Aix.
MATHERON, conseiller d'arrond., à Velaux.
REMONDIN, conseiller d'arrond., à Martigues.
SAUVAIRE, conseiller d'arrond., à Miramas.
VIDAU, conseiller d'arrond., à Cabannes.
CROUANSON, à Arles.
ESPELLY, Les Stes-Maries.
NICOLAS ESTIER, avocat, à Marseille.
REY, ancien conseiller d'arrond. à Arles.
AURAN, maire, à Noves.
BLUM A., à Marseille.
CARLIN, à Marseille.
FALGAIROLLE, Montpellier.
FÉRIS, à Paris.
GARCIA, typographe, à Marseille.
GRILL, maire, à Bouc-bel-Air.
LAFON, employé, à Marseille.
MEYNIER, à Aix.
NEVIÈRE, à Marseille.

REIBAUD, à Aix.
ROUBAUD, à Marseille.
SÉHEZ, à Aubagne.
GAVAUDAN, Président de la Fédération, à Marseille.
MICHELIS, à Marseille.
AUDIBERT, à Marseille.
BAYET, à Arles.
BELLAIS, à Marseille.
Dr BENES, à Marseille.
BOURGUES, à Marseille.
BOUVET, à Marseille.
COUTURE, à Marseille.
DECANIS, industriel, à Marseille.
DUBORGEL, à Marseille.
Etienne VICTOR, Directeur Ecole, à Aubagne.
FENOUIL, employé, à Aix-en-Provence.
FERRIER, négociant, Cabannes.
GAUTIER, à Marseille.
GIOCANTI, à Marseille.
GIRARD, avocat, à Salon.
HUNZIKER, à Marseille.
ISSARTIER, à Marseille.
LANTEAUME, juge de paix, à Peynier.
LIEUTIER, à Marseille.
MOURGUES, à Salon.
RIBOT, docteur, à Marseille.
SIRACH, à Marseille.
SERVEN, à Marseille.
TEYSSONNIER, à Marseille.
VACHIER, à Marseille.
VIDAL, à Marseille.
JACQUET, à Marseille.

CALVADOS

MM. Edmond RAPHAEL, conseiller général, à Frénouville.
Raymond GIRARD, conseiller d'arrondissement, à Vallembras
BROCHET, entrepreneur, à Dives-sur-Mer.
Dr LEVILLAIN, à Caen.
CHAMPARNAUD, à Douvres.

LEBAILLY, à Caen.
E. MARGUERITE, commerçant, à Courseulles-sur-Mer.
PIEDOUE, à St-Aubin-sur-Mer.
WICKER, à Paris.

CANTAL

MM. BASTID, député.
TREMOULIÈRE, député.
FERNAND BRUN, ancien député, à Paris.
RIGAL, ancien député, conseiller général, à Montsalvy.
DAUZIER, conseiller général, maire d'Aurillac.
MEYNIEL, conseiller général, à Aurillac.
RENIAC, conseiller général, à Aurillac.
VEISSET, anc. conseiller général, à Charleville.
FEL, conseiller général, à Maurs.
Dr BASSET, conseiller général, à Ydes.
GINESTY, conseiller général à Chaudesaigues.
VIDALINC, conseiller d'arrondiss., à Nieudan.
BOUNY, à Mauriac.
Dr RAYROLLES, conseiller général, à Pierrefort.
ROCHE, à Paris.
MAS, maire, à St-Cernin.
GIZOLME, maire, à Vic-sur-Cère.
POMIER, maire, à St-Chamant.

CHARENTE

MM. LIMOUZAIN-LAPLANCHE, sénateur.
CELLIER, avocat, à Cognac.
FOUCAUD-VILLETTE, à Angoulême.
LAFLEUR, adjoint au maire, à Angoulême.
SAULNIER, instituteur, à Aussac, par Tourriers.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. ANDRÉ HESSE, député.
LONGUET, député.

PALMADE, député.
SCLAFER, député.
WILLIAM-BERTRAND, député.
ANGIBAUD, conseiller général, à Rochefort.
CHASSOT, conseiller général, à Saint-Dizant-du-Gua.
DELTEIL, conseiller général, à Saint-Pierre-d'Oléron.
EMON, conseiller général, à Soubise.
JODET-ANGIBAUD, conseiller d'arrondissement, à La Rochelle.
FLOTTE, conseiller d'arrond. à Rochefort
Dr HOULLIER, maire, à Saint-Just.
CASTANET, à Marennes.
MENON, notaire, à La Rochelle.
NICOLLAS, avocat, à Royan.
MIAUX, avoué, à La Rochelle.
DECLIE, adjoint au maire, à La Rochelle.
BREUILLAT, à Chaillevette.

CHER

MM. PAJOT, sénateur.
VALUDE, député.
GESTAT, conseiller général, à Sagonne.
MEUNIER, industriel, à Paris.
PERNEY, à Paris.
MARTINET, conseiller général, Charenton-sur-Cher.
CAP, conseiller général, à Jars.
PILLET, conseiller général, à Farges-en-Septaine.
BAISSE, conseiller général, Ivoy-le-Pré.

CORREZE

MM. LABROUSSE, sénateur.
DE CHAMMARD, député.
Dr QUEUILLE, député.
MONS, ancien député, à Paris.
CHAMPEIX, conseiller général, à Masseret
CHAPELLE, conseiller général, à Brive.

ESTORGES, conseiller général, à Tulle.
LAUMOND, conseiller général, au Bazine.
ROUBY, conseiller général, à Lapleau.
JAUBERT, conseiller général, à Larche.
Dr VIDALIN, conseiller général, à Tulle.
Dr GARRELON, à Paris.
PEYRAT, avocat, Brive.
RALITE, conseiller municipal, à Palisse.

CORSE

MM. DOUMER, sénateur.
GIORDAN, sénateur.
CAITUCOLI, député.
NONCE PAOLI, conseiller général, à Paris.
PERI, conseiller général, à Ajaccio.
José AJACCIO, à Bastia.
BERETTI, conseiller général, à Nice.
Jean AJACCIO, à Bastia.
Xavier COLONNA D'ISTRIA, à Ajaccio.

COTE-D'OR

MM. Pierre CHARLES, député.
GRUET, ancien député, à Paris.
DECLERC, ancien conseiller général, à Paris.
DORNEAU, conseiller général, à Châtillon-sur-Seine.
Dr POILLOT, conseiller général, à Montbard.
PRIVÉ, conseiller général, à Lachaume, par Montigny-sur-Aube.
MONGIN, conseiller général, à Chalvosson, par Villaines.
SIMON, conseiller général, à La Roche en Brenil.
COMMEAUX, conseiller d'arrondissement, à Binges, par Arc-sur-Tille.
LUCOT, conseiller d'arrondissement, à Tillenay, par Auxonne.
MAILLARD, conseiller d'arrondissement, à Bussières, par Grancey-le-Château.
BELIN, industriel, à Dijon.

COMPAROT, à Paris.
CONVERSET, maire, à Châtillon-sur-Seine.
COQUILLAT-MEUGUY, industriel, Les Laumes.
FORNEROT, à Paris.
GUYON, maire, à Is-sur-Tille.
JEAN CHARLES, avocat, à Paris.
LEVÊQUE, à Paris.
MODOT, à Dijon.
RADOUAN, ingénieur, à Dijon.
RICCI, à Dijon.

COTES-DU-NORD

MM. DELPIERRE, à Paris.
LE FEBVRE, Amiens.

CREUSE

MM. JUDET, sénateur.
BINET, député.
CONNEVOT, député.
JOULOT, à Paris.
PICAUD, La Villette-Issoudun.
TARTARY CYPRIEN, maire, Le Saillant, par St-Médard.
TARTARY ROGER, Etudiant en droit, Paris.
XERIDAT, à Paris.

DORDOGNE

MM. SIREYJOL, sénateur.
GEORGES BONNET, député.
YVON DELBOS, député.
Dr FAUGERE, député.
CHAMPARNAUD, conseiller général, Piégut.
Dr DE LA CHAPELLE, conseiller général, à La Force.
Dr DUPUY, conseiller général, à Villamblard.
Dr QUEYROY, conseiller général, à Hautefort.
PAMPOUILLE, conseiller général, à St-Avit-Sénieur.

DUBOIS, maire de Bourg-du-Bost.
AUBERT, Périgueux.
DEFIGEAS, commerçant, à Périgueux.
Michel EDOUARD, négociant, à Périgueux.
Pierre LAUDU, conseiller Municipal, à Périgueux.
ROBBIN J., rédacteur à « La Dépêche », à Périgueux.
SINSOUT, propriétaire, à Port-Ste-Foy.
TAILLANDIER, à Bergerac.
BEAUSSOLEIL, agent-voyer, Bergerac.
BESSEDE, négociant, Périgueux.
BELUGUE, à Bois-Colombes.
DEBORD, propriétaire, à Verteillac.
FESTAL, propriétaire, à Bergerac.
LAYGUE, commerçant, à Périgueux.
MERIGNAN, à Périgueux.
PELLETAN, maire, à Pomport.
BARLET, à Savignac-les-Eglises.
ROULLEAU, propriétaire, Tocane-St-Apre.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député.
GIROD, député.
PERRONNE, député.
PESTY, conseiller général, à Besançon.
BELEY, conseiller d'arrondissement, Etupes, par Audincourt.
BILLARD, conseiller d'arrondissement, à Morteau.
Alfred PY, conseiller d'arrondiss., à l'Isle-sur-le-Doubs.
Félix JULIEN, industriel, Chastres-Montjoux.
JAUDEL, à Paris.
H. LEVY, Fabricant d'horlogerie, à Besançon.
P. LEVY, à Paris.
MILLOT, rédacteur en chef du « Petit Comtois », à Besançon.
Ch. SIFFERT, maire, à Besançon.
VERNEREY, conseiller général, à Recologne.
VERNIER, conseiller général, à Ornans.
METOZ, cons. général, à l'Isle-sur-le-Doubs.

BOUGEOT, conseiller général, à Baume-les-Dames.
IENNE, conseiller général, à Sochaux.
PARIS, conseiller général, à Ornans.

DROME

MM. PERDRIX, sénateur.
LISBONNE, sénateur.
ARCHIMBAUD, député.
ESCOFFIER, député.
ESCOULENT, député.
L. BERTRAND, ancien député, à Lachau.
COURBIS, conseiller d'arrondissement, à Montélimar.
MOURET, conseiller d'arrondissement, à Mollans.
PERRET, conseiller d'arrondissement, à Grand Serre.
Dr EYNARD, conseiller général, à Bourg-de-Péage.
JAUME, conseiller général, à Pierrelatte.

EURE

MM. CHAUVIN G., député.
BRIQUET, conseiller général, à Hendreville.
BOURDON-POL, conseiller d'arrondissement, à Beaumont-le-Roger.
DELAMARE, conseiller général, à Pont-de-l'Arche.
SOURI, maire, à Puchay.
BATTAGLINI, rentier, à Vernon.
Cyrus LEFEVRE, publiciste, à Paris.
Sylla LEFEVRE, adjoint au maire, à Bernay.
MORDRET, à Paris.
LESAGE, à Saint-Leu-la-Forêt.
ROULAND, propriétaire, La Bazouge-les-Damps, par Pont-de-l'Arche.
Oscar LEGRAS, conseiller municipal, à Evreux.

EURE-ET-LOIR

MM. PEIGNE, député.
RODHAIN, député.
O. BENOIT, conseiller général, à Gas, par Epernon.

Eugène FETTU, conseiller général, à Paris.
Dr POUPON, conseiller général, à Paris.
JOUANNEAU, à Guilbert, par Bonneval.
RABOURDIN, à Boulogne-sur-Seine.

FINISTÈRE

MM. LE BAIL, député.
LEJEUNE, conseiller général, Pleyber-Christ.
JAOUEN, conseiller général, à Plouigneau.
Jean ANDRO, conseiller d'arrondissement, à Douarnenez.
BOSCHER, à Brest.
CHALLERIE, Saint-Marc.
DUBIEN, à Brest.
FORT, à Brest.
GODÉ, à Brest.
GUEGUEN, à Quimper.
A. LE BAIL, avocat, à Paris.
LE HENAFF, à Quimper.
LE PAGE, Docteur, à Plougonven.
GOURMELON, directeur d'école, Concarneau.
LAUZON, à Paris.
LESQUELEN, à Brest.
PINEAU, à Traon-Anissac-Lambezellec.
RIVIERE, à Brest.
NATALINI, à Paris.
Jean GAUTIER, à Paris.

GARD

MM. CREMIEUX, sénateur.
MÉJAN, sénateur.
BAZILE G., député.
Jean BOSC, député.
Dr CLAROU, député.
CASTANG, conseiller général, à St-Pons.
DUGAT, conseiller général, à Paris.
HERMET, conseiller général, à Génolhac.
Dr VIALA, conseiller général, à Grandcombe.
MENGAILHOU, conseiller général, à Pont-St-Esprit.

ODE, conseiller d'arrondissement, à Vers.
AUZILLON, ancien conseiller d'arrondissement, à Bellegarde-du-Gard.
BOUVERON, entrepreneur, à Nîmes.
DELFIEU-SIFFREN, Président de la Fédération, négociant, à Alais.
NUMA CAVALIER, à Paris.
M. FLAMANT, à Nîmes.
GAUSSEN, à Paris.
L. CHAPELLE, à Nîmes.
RIGAL, à Nîmes.
RICHARD, publiciste, à Alais.
VAYRE, à Nîmes.

HAUTE-GARONNE

MM. DUCOS, député.
H. LEYGUE, ancien sénateur.
GHEUSI, ancien député.
CAZASSUS L., ancien député.
BELINGUIER, ancien député.
COURT, ancien vice-président du Conseil d'arrondissement, à Toulouse.
Dr BRANGER, conseiller général, à Sepx.
BONNEMAISON, conseiller général, à Toulouse.
CLAVET, conseiller général, à Montesquieu-Volvestre.
CARRERE, conseiller général, à Sédeilhac, par Montrejeau.
DELHERM, conseiller général, à Paris.
DULION, conseiller général, à Martres.
Dr JAURIGUIBERRY, conseiller général, à Aspet.
OURGAUD, conseiller général, à Villemur.
REILHAC, conseiller général, à Faget.
ROUART, conseiller général, à Castelnau d'Estrefonds.
SÉNA, conseiller général, à Revel.
SAVIGNOL, conseiller général, à Toulouse.
BERGÉ, conseiller général, à Cintegabelle.
BERSEILLE, conseiller général, à Aygues-Vives, par Baziège.

Dr VIVES, conseiller général, à Cierp.
Dr DUCASSE, conseiller général, à l'Isle-en-Dodon.
BACQUÉ, conseiller d'arrondissement, à Pechbonnieu.
LAFONT, vice-président du Conseil d'arrondissement, à Gourdan-Polignon.
BARTHÉ, à Toulouse.
ARIES, à Paris.
BOUSQUET, Président de la Fédération, à Toulouse.
CULLIÉ, à Viry-Châtillon.
CASTEX, négociant, à Aspet.
CHALOT, à Toulouse.
DELAPART, propriétaire, à Cadours.
DESPLAN, à Melles.
GRIZOUL, à Toulouse.
MASSON, à Toulouse.
MILHAUD, avocat, à Toulouse.
NIGOUL, à Toulouse.
PUJOS, à Paris.
RAISSAC, à Revel.

GERS

MM. Jean PHILIP, sénateur.
GARDEY, sénateur.
NAPLES, député.
SENAC, député.
THIERRY-CAZES, ancien député.
BASSAT, conseiller d'arrondiss., à Gimont.
BON, conseiller général, à Estang.
LOZÈS, conseiller d'arrondissement, à Lamothe, par Nogaro.
SENTOU, conseiller d'arrondissement, à Châlet-de-Barbotan-les-Thermes.
AUDIBERT, à Paris.
LAPEYRERE, conseiller d'arrondissement, à Lagraulet-du-Gers.
BOUQUET, imprimeur, à Auch.
BAUDUER, négociant, à Auch.
BRANET, négociant, à Vic-Fézensac.
SAINT-CRIQ, rentier, à Auch.
THORE, rentier, à Auch.

GIRONDE

MM. CANTE, député.
CAUDERON, député.
CHAROULET, député.
DELLAC, député.
TEYSSIER, député.
BENZACAR, professeur, Bordeaux.
CLUZAN, avocat, à Bordeaux.
DESSOUDEIX, adjoint au maire, à Bordeaux.
IRIQUIN, ancien maire, à Talence.
BLANCHARD, conseiller général, à Grignols.
DARON, conseiller général, à Mios.
LAGANNE, conseiller général, à Pellegrue.
LARGE, conseiller général, à Guillac, par Branne.
MAURIAC, conseiller général, président de la Fédération, à Pondaurat.
VIARNAUD, conseiller général, à Ste. Terre.
ARNAUD, conseiller d'arrondissement, à Castillon.
DARBEAU, conseiller d'arrondissement, à Coutras.
FOUCHE, conseiller d'arrondissement, à Ste-Foy la Grande.
GODRIE, conseiller d'arrondissement, à Cadillac sur Dordogne.
LEFRANC, conseiller d'arrondissement, à Beautiran.
ROY, conseiller d'arrondissement, à Naujan et Postiac
SERVEL, conseiller d'arrondissement, à Bourg sur Gironde.
CABANNE, directeur d'Ecole, à Fronsac.
CASTAING, directeur d'Ecole, à Léognan.
CATHELINEAU, adjoint, à Bayon.
FOURNIER, propriétaire, à St Pierre d'Aurillac.
GENDRON, propriétaire, à St Emillion.
GINESTOUS, docteur, à Bordeaux
GIRESSE, conseiller municipal, à Bordeaux.
LESPORTES, comptable, à St Médard en Jalles.
LOISSAU, industriel, à Florac.

LUBET, à Bordeaux.
NOUZAREDE, à Bordeaux.
PALLARD, à Caudéran.
PEYNAUD, Médecin à Carbon-Blanc.
PIALA, à St-Estèphe.
POUFFERIE, vétérinaire, à Blaye.
ROUMAILLAC, médecin, à Captieux.
SANGUINETTI, à Bordeaux.
VERDIER, à Libourne.
VILLELIGOUX, Directeur d'Ecole à St-Denis-de Piles.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur.
CAFFORT, député.
GUILHAUMON, député
Albert MILHAUD, député.
J. ALMES, conseiller général, à Montpellier.
CADENET, conseiller général à Béziers.
FERRASSE, conseiller général à Montpellier.
MAURIN, conseiller général, à Clermont-l'Hérault.
MOULIN, conseiller général, à Béziers.
Dr MAS, conseiller général, à Lodève.
POUJADE, conseiller général, à Mèze.
VIALA, conseiller général, à Paris.
TINDEL, conseiller général, à Servian.
LAFFERRE, ancien Sénateur, à Paris.
Arthur ROGER, conseiller d'arrondissement, à Pinet.
SAUDADIER, conseiller d'arrondissement, à Cabrières, par Foutès.
AUSSEL, avocat, à Montpellier.
BALESTIER, à Clermont-l'Hérault.
BASSAGET, adjoint au maire, à Mauguio.
BLAQUIERE, à Paris.
BOURREL, à Cette.
FONTES, à Saint-Pons.
FAUCON, à Montpellier.
FIZE, à Béziers.
GRANIER, maire, à Magalas.

GUION, à Paris.
LAGRANGE, à Béziers.
MAURY, maire, à Lodève.
MILHAUD, avocat, Montpellier.
PALOC, à Frontignan.
RICARDOU, négociant, à Béziers.
R. ROMANI, à Paris.
SUCHON, maire, à Béziers.
SUBRA, à Béziers.
SALVAING, à Béziers.
VUILLERME, à Cette.

ILLE-ET-VILAINE

MM. SURCOUF, ancien député.
ROQUE, conseiller d'arrondissement, à Rennes.
GASNIER-DUPARC, conseiller général, Saint-Malo.
DOTTIN, à Rennes.
DUTAUT, à Paris.
LEROUX, à Rennes.
MERRÉ, à Rennes.
TROMEUR, à Rennes.

INDRE

MM. COSNIER, sénateur.
DAUTHY, sénateur.
DAUTHY R., député.
PAILLER, conseiller général, à Ardentes.
AUCLAIR, conseiller d'arrondissement, à Aigurande.
ROBIN, ancien conseiller d'arrondissement, à Semblançay.
MELLOTTÉE, ancien conseiller d'arrondissement, à Châteauroux.
CHIAPPE Angélo, à Orange.
SAINSON, négociant à Argenton-s.-Creuse.
TESSAN (de) François, à Paris.
MALBRANT, à Neuvy-Pailloux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur.
FOUCHER, sénateur.
BERNIER, député.
CHAUTEMPS, député.
PROUST, député.
GERMAIN, conseiller général, à St-Michel.
GOUNIN, conseiller général, à Amboise.
MARCHAIS, conseiller général, à Tours.
COURSON, conseiller général, à Noyant.
GASNIER, cons. d'arrondissement à Langeais.
RENARD J., conseiller d'arrondissement, à Châteaurenault.
CHEVÉ, à Tours.
DUBOIS, à Tours.
FILLETEAU, à Tours.
LAUNAY, négociant, à Tours.
MAISONNIER, à Tours.
ROBENNE, à Paris.
ROSIER, à Tours.
GUIBAIRE, rentier à Tours.

ISERE

MM. Léon PERRIER, sénateur.
Claude RAJON, sénateur.
VALLIER, sénateur.
DORLY, député.
OLLIER, député.
PAGANON, député.
CHARVET, conseiller général, à La Verpillière.
BERGUES, à Grenoble.
COCAT, à Grenoble.
CUCHET, professeur, Les Abrets.
DECARD, notaire, La Mure.
DELORME, à Paris.
PERRIN F., ingénieur, à Grenoble.
ISRAEL R., à Paris.
MARCOZ, percepteur à Voiron.
MANDIER, négociant, à Saint-Marcellin.
REPELLIN, entrepreneur, à Grenoble.
SCHUTTERLÉ, industriel, à Vienne .
Dr VALOIS, à Tullins-Fures.

JURA

MM. BERTHOD, député.
PETITJEAN, député.
PONSOT, ancien député.
PIEYRE, maire, à Dôle.
CENCELME, ingénieur, à Lons-le-Saunier.

LANDES

MM. BOUYSSOU, député.
DEYRIS, député.
LALANNE, député.
LASSALLE, député.
BEZOS, conseiller général, à Labrit.
LOURTIES, conseiller général, à Ychoux.
CABANOT, conseiller d'arrondissement, à Meilhan.
RIBOT, conseiller d'arrondissement, à Tartas.
LARROQUETTE, professeur, Mont-de-Marsan.
SARRADE, conseiller municipal, à Aire-sur-l'Adour.
AUTHIER, receveur des finances, à St-Sever.
GRANDIERE (de la), à St-Sever-s.-l'Adour.
DOUSSY, maire, à Magescq.

LOIR-ET-CHER

M. FROGER, directeur du « Nouvelliste », à Blois.

LOIRE

MM. Fernand MERLIN, docteur, sénateur.
BERNACHON, député.
DURAFOUR, député.
MANDRILLON, député.
ROBERT Pierre, député.
CHERPIN, conseiller général, à Roanne.
TEISSIER, conseiller général, à St-Etienne.
VAGANAY, conseiller général, à St-Galmier.
THEVENET, ancien conseiller d'arrondissement à Saint-Etienne.
ALEX, maire, à Chandon.
HUGAND, à Charlieu.
DRON, ancien maire, à Reigny.
LAMBERT, adjoint au maire, à Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE

MM. CHAUVIN A., député.
ROUX A., député.
GRILLET, à Paris.
BOUTAUD, ancien député, Le Puy.
JOUBERT-PEYROT, ancien député, à Tence.
FAYOLLE, ancien député, à Paulhaguet.
THEODAT, docteur, cons. général, à Auzon.
SABATIER, docteur, cons. général, à Brioude.
CHARBONNIER, conseiller général, Le Puy.
PAGES, président du conseil général, Le Puy.
BONNET Francisque, Le Puy.
PONTVIANNE, Le Puy.
PELLISSIER, conseiller municipal, Le Puy.
CHARREYRE, avoué, Le Puy.
Gabriel BONNET, industriel, à Paris.

LOIRE-INFERIEURE

MM. LELORD, conseiller général, à Saint-Etienne-de-Montluc.
JOUBERT, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Nazaire.
BRICHAUX, à Paris.
COCHET André, propriétaire, à Rueil.
BRUON, avocat, à Saint-Nazaire.
MARTIN G., à Paris.
NASSIET, négociant, à Saint-Nazaire.

LOIRET

MM. DONON, sénateur.
RABIER, sénateur.
Henry ROY, sénateur.
CHOLLET, député.
CHEVRIER, député.
DEZARNAULDS, député.
ROUX Ch., député.
LAROCHE, conseiller d'arrondissement, à Montargis.

PRESLE, conseil. d'arrondissement, à Moulon.
GALLOUÉDEC, conseiller général, à Orléans.
MARCHAND, conseiller général, à Saint-Benoist-sur-Loire.
TINET, conseiller général, à Puiseaux.
MICHAUX, conseiller général, à Bellegarde-sur-Loiret.
BRÉCHEMIER, à Orléans.
CHARREYRE, à Montargis.
GABRIEL, à Saint-Ay.
LAMANT, à Orléans.
TURBAT, conseiller municipal à Orléans.
MARTIN, à Beaune-la-Rolande.
BILLARD, docteur, adjoint au maire, à Malesherbes.
TROULET, maire, à Meung-sur-Loire.

LOT

MM. BOUAT, député.
MALVY, député.
MIQUEL, ancien conseiller général, à Paris.
CONSTANT, docteur, ancien conseiller général, à Payrac.
MAZET, ancien conseiller d'arrondissement, à Gramat.
PÉZET, docteur, ancien conseiller général, à Figeac.
AMOUROUX, ancien conseiller d'arrondissement, à Assier.
FAURIE, avocat, à Pnom-Penh.
CASTANIÉ, ancien maire, à Saint-Céré
FILHOL, maire, à Cassagnes.
FOURNIER, adjoint au maire, à Gourdon.
MAURY, adjoint au maire, à Souillac.
BESSIERES, adjoint au maire, à Cahors
NOZIÈRES, adjoint au maire, à Figeac.

LOT-ET-GARONNE

MM. CHAUMIÉ, député.
LAGASSE, ancien député.
DUFFOUR, propriétaire, à Agen.

CASTAGNE, retraité, à Agen.
FAURE, à Agen.
BOUCHER, à Agen.
BERTAIL, directeur d'école, à Agen.
BROUSSE, instituteur, à Agen.

LOZÈRE

MM. LAMARCHE, conseiller général, à Castres
GÉMINAL, ancien conseiller d'arrondissement, à Florac.
Louis DREYFUS, à Paris.
RENOUARD, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE

MM. MESLET, à Paris.
TARDIF, docteur, à Longué.
BOUTIN, conseiller général, à Blois.
HÉRARD, à Angers.
LANDAIS, maire, à Chacé.
TURPIN, conseiller général, à Angers.
MILON, maire, à Segré.
PROUTIÈRE, docteur, à Châteauneuf-s.-Sarthe.
PARÉ, à Angers.
RENAUX, docteur, à Ste-Gemmes-s.-Loire.

MANCHE

MM. AUVRET, docteur, conseiller général, à Barneville.
JEHENNE, conseiller général, à Saint-Malo de La Lande.
MAFFRE, conseiller général, à Cherbourg.
RAUX A., conseiller général, à Carentan.
PERGEAUX, conseiller d'arrondissement, à Granville.
CHEVALIER A., ancien conseiller général, à Paris.
HUCHARD, à Sartrouville.
HASCOET, directeur d'école, à Cherbourg.
NAVELLO, à Paris.
VIET, maire du XI[e] arrondissement, à Paris.

MARNE

MM. HAUDOS, sénateur.
MARGAINE, député.
FÉRIN, conseiller général, à Sermaize-les-Bains.
GUICHARD, conseiller général, à Reims.
GUEU, conseiller général, à Châlons-s.-Marne.
MAILLY, conseiller général, à Ay.
MARCHANDEAU, conseiller général à Reims.
MARTIN, conseiller général, à Hautvillers.
AMSELLE, docteur, adjoint, à Epernay.
FOSSOYEUX, adjoint, à Sézanne.
LÉVY M., maire, à Epernay.
MARCOUX, adjoint au maire, à Epernay.
MARTIN-FLOT, maire, à Avize.
MILLET, maire, à Châlons-sur-Marne.
NORDEMANN, adjoint au maire, à Sainte-Menehould.
ROCHE, P., à Paris.
TRICLOT, maire à Mœurs.
GUILLOT, négociant, à Fère-Champenoise.

HAUTE-MARNE

MM. LÉVY-ALPHANDÉRY, député.
AUBRY, conseiller d'arrondissement, à Chaumont.
CLERGET, à Langres.
MIDLARSKI, industriel, à Paris.
Pierre LÉVY-ALPHANDÉRY, avocat à la Cour, à Paris.

MAYENNE

MM. CAVELLET DE BEAUMONT, conseiller général, à Evron.
LINTIER, maire, à Mayenne.
BORDEAU, à Mayenne.
COHEN G., à Paris.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. GINESTE, ancien conseiller général, à Nancy.
LARCHER, ancien conseiller général, à Nancy.

SCHMITT, conseiller général, à Nancy.
CLAICHE, ancien conseiller d'arrondissement, à Conflans.
ANTOINE, professeur, à Nancy.
BRICHON propriétaire, à Pagny-s.-Moselle.
BURGAUX, propriétaire, à Nancy.
BUSSIERE, conseiller municipal, à Nancy.
CHERY, négociant, à Nancy.
DEFFOSSEZ, à Laxou.
MARIE, adjoint au maire, à Lunéville.
MOUGEL, à Pont-à-Mousson.
POIROT, à Nancy.
RENAUD, à Nancy.
SORNETTE, conseiller municipal, à Champigneulles.
WEYRICH, maire, à Conflans.

MEUSE

MM. ROUSSEL, conseiller général, à Montmédy.
LESCUYER, conseiller général, à Paris.
MARTINET, maire, à Mouzay.
PAGNARD, à Vaucouleurs.
CHAIZE, à Verdun.
BOYER, industriel, à Verdun.
FRANTZ, journaliste, à Verdun.
PETHE, industriel, à Stenay.
BALLANS, commerçant, à Saint-Mihiel.
Joseph CHARLES, à Paris.
POTERLOT, ancien maire, à Stenay.

MORBIHAN

MM. BOULIGAND, député.
MAULION, ancien député.
LE ROUZIC, ancien député.
SALLADIN, ancien conseiller général, à Inguiniel.
MAYEUX, docteur, conseiller municipal, à Cléguérec.
LETTRY, docteur, conseiller municipal, à Lorient.
BOUTHELIER, conseiller municipal, à Lorient.

LE CORRE, à Lorient.
FOURNIER, conseiller municipal, à Lorient
MACREZ, à Lorient.
LOUIS ROBERT, à Paris.
ROUSSEL, à Lorient.
ROUSSEAU, instituteur, Le Brech, par Auray.
RAUDE, pharmacien, à Guémené-sur-Scorff.
DÉRIEN, maire, à Rohan.
LE MOENIC, à Lorient.

MOSELLE

MM. BLOCH, à Paris.
LECOMPTE, chef de gare, à Nouvel-Avricourt.
GUYOT, instituteur, à Nouvel-Avricourt.
BECKER, banquier, à Thionville.
COLOMBAIN, négociant, à Nouvel-Avricourt.
TRÉCHOT, à Paris.

NIEVRE

MM. MAGNIEN, sénateur.
CHOMET, ancien sénateur.
MASSÉ, ancien sénateur.
RENARD, ancien député.
COLAS, à Cougny, par Saint-Benin-d'Azy.
BOBIN, conseiller général, à Moux.
BROUILLET, conseiller général, à Dornes.
GRIMOUILLE, conseiller général, à Clamecy.
GRANDIOUX, conseiller général, à Lormes.
POINGT, conseiller général, à Donzy.
PRESTAT, conseiller général, à Varzy.
THÉVENIN, conseiller général, à Château-Chinon.
GAUCHÉ, conseiller d'arrondissement, à Dornecy.
LEMAIRE, conseiller d'arrondissement, à Cosne.
CHAMPENOIS, conseiller municipal, à Nevers.
HUGON, maire, à Nevers.
GIRARD, maire, à Arleuf.
MARTIN, maire, à Tannay.

POULET, maire, à Saint-Honoré-les-Bains.
ROUCHONNAT, avoué, à Cosne.
SAVRE, à Nevers.

NORD

MM. DEBIERRE, sénateur.
DRON, sénateur.
PASQUAL, sénateur.
LE ROY, ancien député.
DELECROIX, ancien député.
POTIÉ, ancien député.
BLONDÉ, conseiller général, à Saint-Pierre-Brouck.
MELAYERS, conseiller général, à Caudry.
CHUFFART, conseiller général, à Fretin.
MATRENGHEM, conseiller général, à Loon-Plage.
PAYEN, conseiller général, à Gommegnies.
DAMIDE, ancien conseiller général, à Louvil.
RICHE, docteur, conseiller d'arrondissement, à Jeumont.
WILLIOT, conseiller d'arrondissement, à Poix-du-Nord.
AUBOIN, à Paris.
BASUYAUX, pharmacien, à La Bassée.
BARDIN, architecte, à Lille.
CHAS, industriel, à Orsay.
COPIN, avocat, à Valenciennes.
COTELLE, à Paris.
CUISSET, docteur, à Valenciennes.
DELOFFRE, à Avesne-sur-Helpe.
DELEMER, banquier, à Lille.
DEMORA, à Saint-André.
DAROU, à Hazebrouck.
DELEDICQUE, à Saint-André.
LAUWEREYNS (de), docteur, médecin, à Valenciennes.
DESSAINT, maire, à Bantouzelles.
DOLZY, à Saint-Denis.
DUBURCQ, à Roubaix.
DUPAGNY, à Douai.
FAVIER, docteur, à Tourcoing.

GAHIDE, négociant, à Paris.
HENNINOT, à Lille.
LÉVY J., à Lille.
LADREYT, maire, à Cysoing.
LOUF, à Bailleul.
MOURMANT, négociant, à Lille.
NÉNON, à Lille.
PETIT, G., à Lille.
PICAVET, à Lille.
PEYRES, à Paris.
QUINET, industriel, à Bois-Colombes.
ROCHE E., à Paris.
ROCHE A., greffier, à Merville.
ROSE, entrepreneur, à Dunkerque.
SCHIPMAN, maire, à Malo-les-Bains.
SELLE, ingénieur, à Paris.
SELLIEZ, industriel, à Croix-Roubaix.
SUQUET, à Roubaix.
TETE, percepteur, à Hondschoote.
VERHAERNE, à Dunkerque.
VOLLAEYS, avocat, à Paris.
VULSTEKE, à Aulnoye.
WANTIEZ-LEPRETRE, à Merville.

OISE

MM. Jammy SCHMIDT, député.
BOUFFANDEAU, ancien député.
DESGROUX, ancien député.
DECROZE, ancien député.
BUTIN, ancien député.
BRÉBANT, conseiller général, à Méru.
DECHAMPS, conseiller génral, à Chaumont-en-Vexin.
DELACROIX, conseiller général, à Amiens.
DOFFOY, conseiller général, à Beauvais.
GUESNET, ancien conseiller général, à Paris.
LANGLET, conseiller général, à Therdonne.
MÉNESTRIER, conseiller général, à Paris.
SAINT-FUSCIEN (de), docteur, conseiller général, à Grandvilliers.
MOUSSAUD, docteur, conseiller général, à Cuise-la-Motte.

BOULAND, conseiller d'arrondissement, à Couloisy-Attichy.
DELAUNAY, conseiller d'arrondissement, à Pont-Sainte-Maxence.
DESAUTY, conseiller d'arrondissement, à St-Quentin-d'Auteuil.
DESMARQUEST, conseiller d'arrondissement, à Paris.
FAURE-HÉROUART, conseiller d'arrondissement, à Montataire.
LEFEVRE, ancien conseiller d'arrondissement, à Plessier-sur-Saint-Just.
GRÉVIN, conseiller d'arrondissement, à Ployron-Tricot.
MAYEUX, conseiller d'arrondissement, à Vaumain.
PATTE, conseiller d'arrondissement, maire de Cempuis.
MÉNARD, conseiller d'arrondissement, à Crèvecœur-le-Grand.
BROCHET, ancien conseiller général, à Breteuil.
DUPUIS, conseiller d'arrondissement, à Paris.
DELAMOTTE, maire, à Amblainville.
MELLENNE, maire à Venette.
LEBESGUE, maire, La Neuville-Vaux.
AUBAUD, rédacteur en chef de « La République de l'Oise », à Beauvais.
MOREN, maire, à Estrées-Saint-Denis.
WARUSFEL, avocat, à Senlis.
SÉNÉ, à Beauvais.
BENOIST, conseiller municipal, à Crépy-en-Valois.
BRIATTE, à Morienval.
DAMIENS, conseiller municipal, à Moliens.
CACAUD, docteur, à Clermont.
FRANTZ, à Clermont.
LANGLET, à Paris.
LENGLEN, a Meudon.
LÉRIN, à Creil.
MASSARD, à Creil.
VÉRET, pharmacien, à Nogent-sur-Oise.

ORNE

MM. GARNIER, conseiller général, à Paris.
BAILLY, conseiller d'arrondissement, à Tourouvre.
BOUTRON, docteur, conseiller d'arrondissement, à Belleme.
FABIUS DE CHAMPVILLE, président de la Fédération de l'Orne, à Paris.
BRUNET, à Alençon.
BODET, à Houilles.
COLAS, à Paris.
DESHEULLES, à Mortagne.
GIRARD, vétérinaire, à Domfront.
LAFITTE, cher de gare, à Chalans.
EDOUARD PFEIFFER, avocat, à Paris.
PERRIERE ,retraité, à Bailleul.
VALENTIN THOMAS, à Houilles.
LEVESQUE, percepteur, à Courtomer.

PAS-DE-CALAIS

MM. MULLET, conseiller général, à Lillers.
DELEPLACE, conseiller général, maire à Sauchy-Lestrées.
CANU, conseiller général, à Boulogne-s.-Mer.
DEBEUGNY, conseiller d'arrondissement, à Saint-Omer.
HEMBERT, conseiller d'arrondissement, à Calais.
DEGAND, à Lillers.
LÉVY-ULLMANN, à Paris.
MORIEUX, à Calais.
DELOZIERE, à Boulogne-sur-Mer.
LEGILLON, docteur, à Béthune.
PATOU, docteur, à Fruges.
LECOUFFE, brasseur, à Lillers.
BAYER, à Neuilly-sur-Seine.
BARBAUX, Le Portel.
BLOND, à Paris.
BOULANGER, maire, à Leforest.
BRIEZ, représentant, à Boulogne-sur-Mer.
DURIEZ, à Calais.

DELAYE, à Outreau.
DEHOVE, docteur, à Boulogne-sur-Mer.
DEUZY, à Vimy.
HÉNAUX, conseiller municipal, à Wimereux.
KAHN, Salomon, à Calais.
GOUT, maire, à Wizernes.
LEDOUX, à Calais.
LEGAY, à Paris.
MATHON, à Arras.
MOMAL, à Hénin-Liétard.
MARIAGE, professeur, à Saint-Omer.
PILLETS, à Calais.
ROGÉ, brasseur, à Dohem.
ROSEAUX, cultivateur, à St-Hillaire-Cottes.
VERSCHOORE, à Calais.
Fernand VENDEVILLE, à Carvin.

PUY-DE-DOME

MM. CLÉMENTEL, sénateur.
BONY-CISTERNES, sénateur.
SABATERIE, sénateur.
CHASSAING, député.
HUGUET, député.
MARROU, député.
REYNOUARD, député.
DOUSSET, conseiller général, Le Breuil.
MAYMAT, conseiller général, à Clermont-Ferrand.
Dr BERGER, ancien cons. général, à Thiers.
MASSÉ, ancien conseiller d'arrondissement, à Riom.
BUISSON, maire, à Issoire.
MARCOMBES, maire, à Clermont-Ferrand.
CLOUVEL-RÉROLE, ancien maire, à Thiers.
CHAUSSIERE, à Thiers.
Dr GACHON, à Paris.
NOURRISSON-MONTEILLET, à Thiers.
Dr PINET, à Clermont-Ferrand.
TOURBIER, à Thiers.
VEDEL, à Thiers.

BASSES-PYRENEES

MM. GARAT, député.
BOUÉ, ancien conseiller général, à Tarbes.
P. CHERENCQ, à Hendaye.
DANTY-LAFRANCE, à La Plaine-St-Denis.
LAVECH DE CHANCY, à Hendaye.
M. LAFFITTE, à Paris.
MORA, à Bayonne.

HAUTES-PYRENEES

MM. NOGUES, sénateur.
BOUÉ, député.
NOGARO, député.
Dr DASQUE, conseiller général, à Tarbes.

PYRENEES ORIENTALES

MM. PAMS, sénateur.
DALBIEZ, député, président de la Fédération.
DENIS, conseiller général, à Perpignan.
RIBOU, conseiller général, à St-Félin-d'Aval.
ADRET, à Paris.
Dr BENET, maire, à Tautavel.
GRENIER, avocat, à Perpignan.
PIGNET, à Paris.
Dr RIVES, Vice-Président de la Fédération, à Perpignan.

BAS-RHIN

MM. Dr EXTERMANN, conseiller général, à Wasselonne.
DE LANGENHAGEN, conseiller général, à Sarrunion.
PÉTRI, conseiller général, à Strasbourg.
RHEIN, conseiller général, à Schiltigheim.
WEHRUNG, conseiller général, à Ottwiller.
ŒSINGER, conseiller d'arrondissement, président de la Fédération, à Strasbourg.
MINCK, à Strasbourg.
BECK, à Haguenau.
FRIDERICH, à Strasbourg.

MULLER, à Strasbourg.
RAUCH, à Barr.
WALTER A., viticulteur, Gertwiller.
WALTER E., pharmacien, à Saverne.
WEIL, à Strasbourg.

HAUT-RHIN

MM. A. CENTLIVRE, conseiller général, à Dannemarie.
BLUMENTHAL, à Paris.
BELIN Marcel, à Paris.
DIETZ, à Colmar.
DREYFUS, Mulhouse.
FRISTCH, maire, à Soultz.
HOVALD, à Mulhouse.
Dr KAYSER, à Colmar.
LAULY, maire, à Saint-Louis.
RISCH, à Mulhouse.
SCHWEIGERT, adjoint, à Munster.
SENGEL, maire, à Colmar.
SIMON, entrepreneur, à Ste-Marie-aux-Mines.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. LAURENT-THIÉRY, sénateur.
MIELLET, député.
FIEROLE, a Belfort.
HATTIGER, Danjoutin.

RHONE

MM. BENDER, député.
GODART, député.
HERRIOT, député, président de la Chambre, président de la Fédération.
LAMBERT, député.
VERMARE, député.
CHAZETTE, député.
FILLON, député.
CAZENEUVE, ancien sénateur.
DANSART, a Lyon.
FRANCK, conseiller général, à Lyon.

LACROIX, conseiller général, maire de Theize.
PUTINIER, conseiller général, à Lyon.
BRUNEL, conseiller général, à Lyon.
LONGERON, conseiller général, à Beaujeu.
NAS, cons. général, à St-Cyr-au-Mont-d'Or.
BOUCHIER, comptable, à Lyon.
BRONNER, entrepreneur, à Lyon.
DREYFUS, docteur, à Lyon.
DAUDONNET, retraité, à Lyon.
DELAIGUE, employé, à Lyon.
DEPÉTRIS, à Brussieu.
FOURET, négociant, à Lyon.
FOURNET, a Lyon.
GABRIELLI, à Lyon.
JULIEN, avocat, à Lyon.
JOURNET, à Lyon.
LEROUDIER, à Lyon.
MANDON, à Lyon.
MASSIMI, négociant, à Lyon.
MAUNANT, à Lyon.
PERRET, à Lyon.
PETIT, architecte, à Lyon.
RAJON, maire, à Givors.
REIX, à Lyon.
REY, à Lyon.
ROUX, à Lyon
VIAL, à Lyon.
FAURE, à Lyon.
CLAUDIUS BAS, à Lyon.

HAUTE-SAONE

MM. COUYBA, ancien sénateur.
GROSJEAN, conseiller général, à Villersexel.
Dr JACQUOT, conseiller général, à Orsay.
PITOLET, ancien conseiller général, à Dampierre-sur-Salon.
CLERISSE, à Neuilly-sur-Seine.
GENOUX, avocat à la Cour, Paris
MONNOT, Rédacteur, à Corbeil.
STREICHER, à Champlitte.
VIEILLE, négociant, à Scey-sur-Saône.
LIAUTEY, à Paris.

SAONE-ET-LOIRE

MM. DUPREY, sénateur.
PETITJEAN, sénateur.
RICHARD, sénateur.
CHOPIN, sénateur.
MAUPOIL, député.
BUSSIERE, conseiller général, à St-Léger-sous-Beuvray.
DRUARD, cons. général, à Pierre de Bresse.
BORGEOT, cons. général, à Clux, par Navilly.
COMBAS, avocat, à Chalon-sur-Saône.
Cl. BOURGEOIS, conseiller général, à Chalon-sur-Saône.
F. BOURGEOIS, conseiller général, maire de Louhans.
GODIN, conseiller général, à Tournus.
BASTIN, maire, à St-Julien-de-Civry.
CHAUSSIER, industriel, à Chalon-sur-Saône.
CROTTE, professeur, à Charolles.
DURET, conseiller municipal, à Chalon-sur-Saône.
GERBE, avocat, à Charolles.
Dr MUNOT, à Chalon-sur-Saône.
NEYRAT, adjoint, à Autun.

SARTHE

MM. CAILLAUX, sénateur.
BRETEAU, député.
DALMAGNE, député.
MONTIGNY, député.
MONCHATRE, conseiller général, maire, Le Breil.
BOULVERT, conseiller général, à Malicorne.
LE BLANC, conseiller général, La Suze.
LENAIL, conseiller d'arrondissement, Thorée.
COURAND, conseiller d'arrondissement, à La Flèche.
BODEREAU, propriétaire, à Beauchamp
DE LA BOUSSINIERE, à Paris.
BOISGARD, à Paris.
CORBIN, à Puteaux.
JACQUEMIN, à Paris.
KAYSER, avocat à la Cour, à Paris.

LANG, à Paris.
LE FEUVRE, Le Mans.
MARIANI, à La Flèche.
PELLIER, négociant, à Angevinière-Le Mans.
JACQUES PFEIFFER, avocat, à Paris.

SAVOIE

MM. MACHET, sénateur.
CARRON, député.
GIRARD-MADOUX, ancien député, Chambéry.
CONTE, avoué, à St-Jean-de-Maurienne
PRINGOLLIET, à Ugine.
CÉLESTIN MICHEL, conseiller d'arrondissement à Chambéry.
LOUIS MICHEL, à Aix-les-Bains.
Dr JULLIAND, maire de Chambéry.
PERRIOL, avocat à Chambéry.
PERILLAT, maire à Albertville.

HAUTE-SAVOIE

MM. DUBOIN, député.
JACQUIER, député.
BLUMENFELD, à Paris.
BOSSONNEY, ancien maire, à Chamonix.
DANGON, à Paris.
MAZET, à Paris.
VIGNON, à Paris.
LACHAT, conseiller général, à Reignier.

SEINE

MM. BERTHELOT, sénateur.
RANSON, sénateur.
PINARD, député.
FERDINAND BUISSON, ancien député.
BRUNET, ancien député.
CHAUTARD, ancien président du Conseil municipal, à Paris.
ROBERT BOS, conseiller municipal. à Paris.
BRISSON, conseiller général, à Nogent-sur-Marne.
CHÉRIOUX, conseiller municipal. à Paris.
DESVAUX, conseiller municipal, à Paris.
MORIETTE, conseiller municipal, à Paris.

MOUNIÉ, conseiller général, à Antony.
REBEILLARD, conseiller municipal, à Paris
OUDIN, ancien conseiller municipal, à Paris.
VIVIEN, ancien conseiller municipal, à Paris.
AIMÉ, à Paris
AUGIS, à Paris.
AULARD, professeur à la Sorbonne, à Paris.
BARTHIÉ, à Paris.
BAUZIN, à Paris.
Dr BEAUVOIS, à Neuilly-sur-Seine.
BLOCH, à Paris.
BLOSSEVILLE, Châtillon-sous-Bagneux.
Edmond BESNARD, à Paris.
Louis BESSE, à Paris.
BORDE, à Brunoy.
BILLET, à Paris.
BESSIÈRE, à Paris.
BONNAURE, à Paris.
BOUGLÉ, à Boulogne-sur-Seine.
BRANCQ, à Paris.
Marcel BROSSE, à Paris.
CAHEN, à Paris.
CAHEN-SALVADOR, à Paris.
CHASSINAT-GIGOT, à Paris.
COURBET, à Paris.
CRABOL, à Paris.
DECROS, Les Lilas.
DEMORGNY, à Paris.
DELARBRE, à Paris.
DEPASSE, à Neuilly-sur-Seine.
DOMINIQUE, à Paris.
DOUZET, à Paris.
ENRIQUEZ, à Paris.
Dr FOUINEAU, à Paris.
FIESCHI, à Paris.
GALLOIS, à Paris.
GRANDIGNEAUX, à Paris.
HONNORAT, à Paris.
JÉGU, à Paris.
LAILAVOIX, à Paris.
LAURENS, à Charenton.
LAVIGNON, à Paris.
LECOMTE, à Paris.

LENOIR, à Paris.
MANTOUT, à Paris.
MARTINAUD-DEPLAT, à Paris.
M. MILHAUD, à Paris.
METTAS, à Paris.
MOSSÉ, à Paris.
OLIVIER, à Vincennes.
PARENTY, à Paris.
PERRIN, à Paris.
PIC, à Vanves.
RIVORY, à Paris.
Salomon HIRSCH, à Saint-Maur.
TONY-RÉVILLON, à Paris.
TROUSSELLE, à Paris.
VALENSI, à Paris.
VEINSTEIN, à Neuilly-sur-Seine.
SALFATI, à Paris.
AUGER, à Montrouge.
ANQUETIN, à Paris.
BEAUDEMENT, à Paris.
BAUTZ, à Paris.
BEAUDOUX, à Neuilly.
BERNARD, à Suresnes.
BLUM, à Paris.
BONCENNE, à Levallois-Perret.
BOUCHERON, à Paris.
BUREAU, à Paris.
BUSCAILLET, à Charenton.
CHALIGNÉ, à Paris.
CHAPUT, à Paris.
DELIN, à Paris.
DUPLAN, à Paris.
DUPORTAL, à Paris.
DELISLE, à Paris.
DE JONGH, à Paris.
FOURNIER, à Paris.
FLEISER, à Saint-Maur.
GABUT, Soisy-sous-Montmorency.
GUILLOT, à Paris.
GOLDSCHILD, à Paris.
GODEFROY, à Paris.
GRISONI, à Paris.
HAAS, à Paris

JEANNIN, à Paris.
JAQUET, à Paris.
JOHIN, à Paris.
JULY, à Paris
A. KAHN, à Paris.
E. KAHN, à Paris.
LAGRANGE, à Paris.
LAROULANDIE, à Paris.
H. LEVY, à Paris.
MARX, à Paris.
MARMOITON, à Sceaux.
MAYER, à Paris.
MORIN, à Paris.
MOURRE, à Clamart.
MOUTET, à Paris.
NIADE, à Bois-Colombes.
PETITPOT, à Paris.
Henri PICARD, à Paris.
PINOT, à Paris.
POUTEAU, à Paris.
QUINTON, à Paris.
REYMOND, à Paris.
RENAUT, à Paris.
ROUBEROL, à Paris.
Colonel ROUX, à Paris.
ROSENTHAL, à Paris.
SATRAGNE, à Paris.
STORA, à Paris.
TABARY, à Paris.
THEVENIN, à Levallois-Perret.
TISSIER, à Paris.
TREZIERES, à Paris.
VALLET, à Paris.
VEIL, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE

MM. Léon MEYER, député.
ARNAUDTIZON, conseiller d'arrondissement, Le Havre.
WAIRY, conseiller d'arrondissement, à Rouen.
BLOCH, négociant, à Rouen.
BEAURAIN, à Rouen.
ELIOT, ancien conseiller d'arrondissement, à Rouen.

DUMONTIER, à Rouen.
HUE, maire, à Deville-les-Rouen.
MARIE, à Rouen.
NÉE, à Rouen.
RISSER, à Rouen.
BARBIER, journaliste, à Paris.
BAUDOUX, à Incheville.
BANCE, à Bihorel-les-Rouen.
BUCHARD, conseiller municipal, Le Havre.
BICHET, constructeur, Le Havre.
CORNIER, imprimeur, à Rouen.
Dr DANIEL, Le Havre.
DESCHASEAUX, Le Havre-Graville.
DORION, Le Havre.
DUFOUR, conseiller municipal, Le Havre.
GUYARD, négociant, à Rouen.
LEFEBVRE, président de la Fédération, à Rouen.
LEBATTEUX, à Mont-St-Aignan.
LEFORT, à Rouen.
MOREL, à Rouen.
MOCH, Le Havre.
MORIN, Le Havre.
MOUETTE, industriel, à Bolbec.
MULLER, à Levallois-Perret.
POISSANT, à Rouen.
PRAEGER, à Rouen.
ROTS, Le Havre.
SALACRON, conseiller municipal, Le Havre.
SABARRO, conseiller municipal, Le Havre.
SAMSON, à Paris.

SEINE-ET-MARNE

MM. Gaston MENIER, sénateur.
PENANCIER, sénateur.
AUGÉ, député.
CHAZAL, député.
DUMESNIL, député.
DELARQUE, ancien député.
DAUNAY, conseiller général, à Nemours.
DUBURCQ, conseiller général, à La Ferté-sous-Jouarre.

Dr CHEVROLLE, conseiller général, maire de Beton-Bazoches.
Dr COCHOT, conseiller général, maire de La Ferté-Gaucher.
DELACOURT, conseiller général, maire du Pin.
FRÉBAULT, conseiller général, maire d'Egreville.
GABORIAUD, conseiller général, à Paris.
HARDY, conseiller général, maire de Fontenay-Trésigny.
LANÉRY, conseiller général, à Lisy-sur-Ourcq.
LUCQUIN, conseiller général, à Donnemarie-en Montois.
MERLIN, conseiller général, maire de Provins.
PAPON, conseiller général, maire de Gretz.
PASCON, conseiller général, maire d'Argentières.
PROUHARAM, conseiller général, à Paris.
AUSSIERE, conseiller d'arrondissement, maire d'Arbonne, par Barbizon.
BLATRIX, cons d'arrondissement, à Melun.
BRODARD, conseiller d'arrondissem., à Coulommiers.
BICKART, conseiller d'arrond., à Chelles.
BARDIAUX, conseiller d'arrondissement, à Château-Landon.
BOURRON, conseiller d'arrond., à Provins.
CHARPENTIER, conseiller d'arrondissement, à Aulnay-sous-Bois.
CHALAMON, conseiller d'arrondissement, maire de Luzancy, par Saacy.
CHEVAUGEON, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Mard.
CUINAT, conseiller d'arrondissement, maire de Bois-le-Roi.
CHARPENTIER, conseiller d'arrond., à Paris.
DECHAMBRE, conseiller d'arrondissement, maire de Grizy-sur-Seine.
FAUVET, conseiller d'arrondissement, à Orly-sur-Morin.
FOUCHARD, conseiller d'arrond., à Meaux.
GERARD, conseiller d'arrondissement, maire de Marles.

LAUZIER, conseiller d'arrondissem., à Montigny-Lancoup.
MALGRAIN, conseiller d'arrond., à Melun.
MIGNET, conseiller d'arrondissement, maire de Villenoix. par Meaux.
MONFROND, conseiller d'arrondissement, maire de Treuzy- Lavelay.
NAUDIER, conseiller d'arrondissement, à Faremoutiers.
NOTTÉ, conseiller d'arrondissement, à La Ferté-Gaucher.
PERROUD, conseiller d'arrondissement, à Samois-sur-Seine.
PRO, conseiller d'arrondissement, maire de Vaux-le-Pénil
PERRICHON, conseiller d'arrondissement, à La Chapelle-la-Reine.
SEDACK, conseiller' d'arrondissement, à Fontainebleau.
Dr STEIBEL, conseiller d'arrond., à Tournan.
SEVESTRE, conseiller d'arrondissement, à Coulommiers.
SALMON, conseiller d'arrondissement, à La Ferté-Gaucher.
BIETH, à Meaux.
DE LA PORTERIE, à Coulommiers.
HURTEL, publiciste, Vieux-Moulin.
MORTIER, maire de Coulommiers.
NAUDET, à Chelles.
POMMERY, à Meaux.
Rémy FRERE, Nanteuil-les-Meaux.
WOUTERS, à Veneux-les-Sablons.

SEINE-ET-OISE

MM. DALIMIER, député.
FRANKLIN-BOUILLON, député.
GOUST, député.
AMIARD, ancien député.
VIAN, ancien député.
Gustave HUBBARD, ancien député.
BENOIST, conseiller général, maire de Soindres.
CLEMENT, conseiller général, maire d'Ermont.

CRETÉ, conseiller général, maire de Méré.
GAUTHERIN, conseiller général, maire à Argenteuil.
GIROLLE, conseiller général, à l'Isle-Adam.
GUILBERT, conseiller général, à Paris.
HARMAND, cons. général, maire de Goussainville.
LARNAUDE, conseiller général, à Neuilly.
MAUHOURAT, conseiller général, maire d'Artheuil.
MURET, cons. général, maire de Palaiseau.
NEUFINCK, conseiller général, à Paris.
ROULLEAU, cons. général, maire de Boissy-St-Léger.
SIMON, conseiller général, maire de Bruyères-le-Chatel.
TIFAINE, cons. général, maire d'Ecouen.
Dr VINAVER, conseiller général, à Limay.
ALBERT, conseiller d'arrond., à Saint-Clair-sur-Epte.
CHAPELIER, cons. d'arr., maire de Houdan.
BONHOMME, cons. d'arr., à Juvisy-sur-Orge.
Dr DARENNE, conseiller d'arrond., à Viarmes.
DELLÉA, conseiller d'arrond., à Limeil-Brévannes.
GILBERT, cons. d'arrond., à Chatou.
Dr GAUDEAU, cons. d'arrond., à Mantes.
LESUEUR, cons. d'arrond., à Mantes.
MONTJALLON, cons. d'arr., maire de Champcueil.
PARCEAU, cons. d'arrond., à Septeuil.
Dr SOLON, conseiller d'arrondissement, maire de Chalo-St-Mars.
TOURNERIE, cons. d'arrond., à Saint-Cyr-l'Ecole.
VALENTIN, cons. d'arrond., maire de Villebon.
VOILLEREAU, cons. d'arr., maire de Carrières-sur-Seine.
FRANÇOIS, cons. d'arr., maire d'Ambleville.
FARGÈS, cons. d'arrondissement, à St-Denis.
BANCE, anc. cons. génér., maire de Gonesse.
BOURBONNAIS, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Marolles en Hurepoix.

LEMPEREUR, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Courcelles-sur-Viosne.
VALENTIN, ancien cons. d'arrond., à Livry.
BARRAUD, maire, à Chaville.
BAILLEUL, à Versailles.
ALFRED BONET, à Paris.
CATHALA, à Paris.
PAUL FALOT, Président de la Fédér., à Rueil.
FRIZE, à Versailles.
GIARD, ancien maire, Le Raincy.
GENTIL, maire, Franconville.
LE ROY, maire, à Rosay, par Septeuil.
LEROI, à Viroflay.
GUADET, à Chaville.
LAMBERT, à Etampes.
LECHAUGUETTE, à Pontoise.
MOLINA, à Paris.
MAYER, à Versailles.
MERELLE, à Pontchartrain.
SARRET, à Versailles.
VERNINS, maire, à Limours.
POSTEL, Receveur des Finances, à Enghien.
BALDUZZI, à Argenteuil.
BENÉ, à Paris.
BERR, à Versailles.
J. BERNARD, à Argenteuil.
P. BERNARD, à Rueil.
BOUSQUET, maire de Beauchamp.
CHATEL, à Chatou.
CHESNÉ, avocat, à Paris.
CARLET, à Sannois.
CORFU, à Villeneuve-Saint-Georges.
DECOMAN, conseiller municipal, à Argenteuil.
FOURCAND, à Montmorency.
GRIZEL, conseiller municipal, à Corbeil.
GIGANT, à Argenteuil.
GOUJAT, à Houilles.
LENGRAND, à Pavillons-sous-Bois.
MARY, à Eaubonne.
MANCELLE, à Magny-en-Vexin.
MOREAU, à Asnières.
NIEF, conseiller municipal, à Eaubonne.

DEUX-SEVRES

MM. DEMELLIER, député.
GOIRAND, député.
JOUFFRAULT, député.
René RICHARD, député.
AGUILLON, anc. sénat., maire de Parthenay.
BALQUET, conseiller général, à Airvault.
FLEURET, conseiller général, à La Groie, par Mougon.
Clément MENARD, cons. général, à Thouars.
AUCHIER, conseiller général, à Coulon.
CADIER, à Pamproux.
BOURDEAU, à Paris.

SOMME

MM. JOVELET, énateur.
THUILLIER-BURIDARD, sénateur.
KLOTZ, sénateur.
DUBOIS, député.
TERNOIS, député.
QUILLET, conseiller général, à Hangest-en-Santerre.
CORBIER, cons. d'arrond., maire de Mailly-Maillet.
GOUDARD, cons. d'arrondiss., à Belloy-sur-Somme.
VOITURIER, cons. d'arrond., maire de Cachy.
BELISON, maire, à Dernancourt, par Ville-sur-Ancre.
BLANCHARD, cons. municip., à Montdidier.
DELABIE, maire, à Bouvaincourt-sur-Bresle.
GÉMONET, à Amiens.
QUÉVREUX, à Amiens.
GONTIER, à Amiens.
MARCHANDISE, maire, à Doingt-Flamicourt.
PARMENTIER, à Amiens.
MOREL, maire, à Vron.
SAILLY, juge de Paix, à Rue.

TARN

MM. ANDRIEU, sénateur.
VIEU, sénateur.
F. MOREL, député.
SIMON, député.
GUIRAUD, ancien député.

TARN-ET-GARONNE

MM. Dr POTTEVIN, sénateur.
DELTHIL, député.
CAPÉRAN, ancien sénateur.
CHAUMEIL, ancien député, maire de Valence d'Agen.
DAILLE, conseiller général, à Toulouse.
BARON, cons. général, maire de Lauzerte.
FOURCADE, conseiller général, maire de Montèche.
PRESSEQ, conseiller d'arrondissement, maire de Meauzac.
BONNAFOUS, à Montauban.
BOUZINAC, industriel, à Caussade.
FLAMENS, maire, à Castelsarrazin.

VAR

MM. Louis MARTIN, sénateur.
René RENOULT, sénateur.
COULLET, ancien conseiller général, maire de Fréjus.
BOYER, ancien cons. général, à Marseille.
EVESQUE, cons. général, maire de Lorgues.
GENSOLLEN, ancien conseiller général, maire d'Hyères.
MONDET, conseiller général, à Draguignan.
BRANSIEC, conseiller d'arrondissement, Le Plan de la Tour.
J.-B. SIMON, conseiller d'arrondissement, à Six Fours la Plage.
AMIC, conseiller municipal, à Hyères.
Dr LAURENT BONIFAY, à Salernes.
CAUVIN, maire, à Cogolin.
FILIPPINI, conseiller municipal, à Toulon.
LATIÈRE, à Paris.

PASSERIN, maire, Les Arcs.
RICHET, maire, à Carqueiranne.
ROUX, secré. de mairie, à Le Seyne-sur-Mer.

VAUCLUSE

MM. SERRE, sénateur.
TISSIER, sénateur.
DALADIER, député.
GUICHARD, député.
ACCARIE, conseiller général, à Cavaillon.
BERNARD, cons. génér., maire de Vacqueyras.
Ulysse FABRE, conseiller général, à Vaison.
GARCIN, cons. génér., maire de Chateauneuf-de-Cadagne.
LALLY-NEVIERE, conseiller général, à Saint-Martin-la-Brasque.
H. LATOUR, conseiller général, à Chateauneuf-du-Pape.
Dr GARNIER, conseiller général, à Avignon.
Marius DURAND, anc. cons. général, à Avignon.
Noël MARTIN, cons. d'arrondiss., maire de Saint-Didier.
BÉRARD, à Avignon.
DROIN, industriel, à Avignon.
GALINY, à Monclar-Avignon.
GRAS, percepteur, à Eyguières.
GUIS, notaire, à Cavaillon.
NAYRAL, architecte, à Cavaillon.

VENDEE

MM. BOISDÉ, conseiller général, à La Roche-sur-Yon.
MATHÉ VALERE, conseiller général, maire d'Olonne.
Lucien-Victor MEUNIER, à Bordeaux.
VALLÉ, maire, à St-Gilles-sur-Vie.

VIENNE

MM. POULLE, sénateur.
Gaston HULIN, député.
RIPAULT, conseiller général, à Paris.
MORAIN, conseiller général, maire de Poitiers.

Maurice GEORGES, conseiller général, à Poitiers.
CHARTIER, conseiller d'arrondissement, à Montmorillon.
HERVÉ-LAROCHE, à Paris.
HOUDIN, à Ingrandes.
MANDUCHET, conseiller municipal, à Poitiers.
PUJO, à Paris.
RASQUIER, adjoint au maire, à Poitiers.
RAMON, à Paris.
VIAUX, à Poitiers.

VOSGES

MM. Camille PICARD, député.
ANTOINE ,conseiller général, à Chatenois.
BAILLY, cons. génér., maire de Rambervillers.
DIVOUX, conseiller général, à Epinal.
LALEVÉE, conseiller général, à Gérardmer.
MONNE, conseiller général, à Bains-les-Bains.
RICHARD, conseiller général, à Chatel-sur-Moselle.
SIMONET, ancien conseiller général, à Bulgnéville.
CHARTON, cons. d'arr., maire de Gérardmer.
CHENAL, conseiller d'arrond., à Eloyes.
DUPHAND, cons. d'arrond., à Neufchateau.
FERRY, cons. d'arr., maire de Martigny-les-Bains.
MERCIER, conseiller d'arrond., à Bruyères.
OREFICE, conseiller d'arrond., à Bruyères.
VÉNARD, à Remiremont.
BARJONET, Brasseur, à Vittel.
BARADEL, maire, à Corcieux.
BARAT, propriétaire, à Lamarche.
BASTIEN, maire, à Etival.
CADET, maire, à Xertigny.
CANIAUX, avoué, à Mirecourt.
PLANTIER, à Saint-Dié.
RUCART, journaliste, à Epinal.
THIÉBAUT, à Bruyères.
SCHVAAB, négociant, à Saint-Dié.
SCHWANDER, pharmacien, à Epinal.
THÉRÈS, ancien maire, à Dompaire.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur.
HAMELIN, sénateur.
Ch. GIRARD, conseiller général, à Neuilly.
Dr DELACOUR, cons. général, à St-Fargeau.
Gaston GROS, anc. cons. d'arrond., à Neuilly.
GARNIER, propriétaire, à Léchères, par Joigny.
COBLENCE, à Auxerre.
LEBOSSÉ, à Lyon.
PERROT, huissier, à Auxerre.
VERRIER, industriel, à Joigny.
SABOT, imprimeur, à Tonnerre.
CHATELAIN, représentant, à Chablis.
DOREAU, huissier, à Saint-Sauveur.

ALGER

MM. H. ABOULKER, conseiller général, à Alger.
NARBONI, à Alger.
COUTURE, avoué, à Alger.
Arthur MANTOUT, à Paris.
DROUHIN, maire de Bérard.
MOATTI, avocat, à Alger.
SIMON, à Alger.
STORA, à Alger.
TEXIER, avocat, à Blidah.

CONSTANTINE

MM. CUTTOLI, sénateur.
Dr BOUILLET, maire du 16e arrondissement, à Paris.
Dr BLOCH, à Paris.
ISRAEL, à Paris.
LEDERMANN, à Philippeville.
Armand MANTOUT, à Paris.

ORAN

MM. Dr GASSER, sénateur.
Louis BESSE, industriel, à Paris.
Victor COCHET, à Paris.
LECTEZ, à Rueil.

RENAUDIN, à Paris.
ROUSSEAU, à Paris.
TEISSIER, à Versailles.

COCHINCHINE

MM. BERGERY, à Paris.
CICÉRON, à Saïgon.
MORIN, à Colombes.
POTUT, à Villeneuve-le-Roi.

GUADELOUPE

MM. Jean FRANÇOIS, député.
BELLET, à Paris.
DELORME, à Paris.
GÉRANTON, à Paris.
DUBOIS, à Paris.

GUYANE

M. LAUTIER, député.

INDE FRANÇAISE

MM. KOUNDOU, conseiller général, à Chandernagor.
G. COULON, à Paris.
H. MAGER, à Paris.

MADAGASCAR

MM. BOULEAU, à Paris.
JOUTEL, à Paris.
PIERMÉ, à Paris.
PRINS, à Paris.
GERMENOT, à Paris.

MARTINIQUE

MM. SEVERE, député.
BUCHAILLOT, à Paris.
GINESTE, à Marseille.
Noël HERAT, Rueil.

LA REUNION

MM. AUBER, sénateur.
BRUNET, député.
GASPARIN, député.
BOUSSENOT, ancien député.
NICOL, à Paris.
P. ALYPE, publiciste, à Paris.

SENEGAL

MM. P. WALL, industriel, à Paris.
BIROT-LETOURNEUX, à Paris.

TUNISIE

MM. LAURENT-CHAT, à Tunis.
FILIPPI, à Tunis.
GIVAUDAN, instituteur, à Tunis.
HONTEBEYRIE, à Paris.
JOURDAN, inspecteur, à Sfax.
LACORRE, directeur d'Ecole, à Bizerte.
OTTAVY, entrepreneur, à Tunis

TABLE DES MATIÉRES

SEANCE PREPARATOIRE

PREMIERE SEANCE

DEUXIEME SEANCE

TROISIEME SEANCE

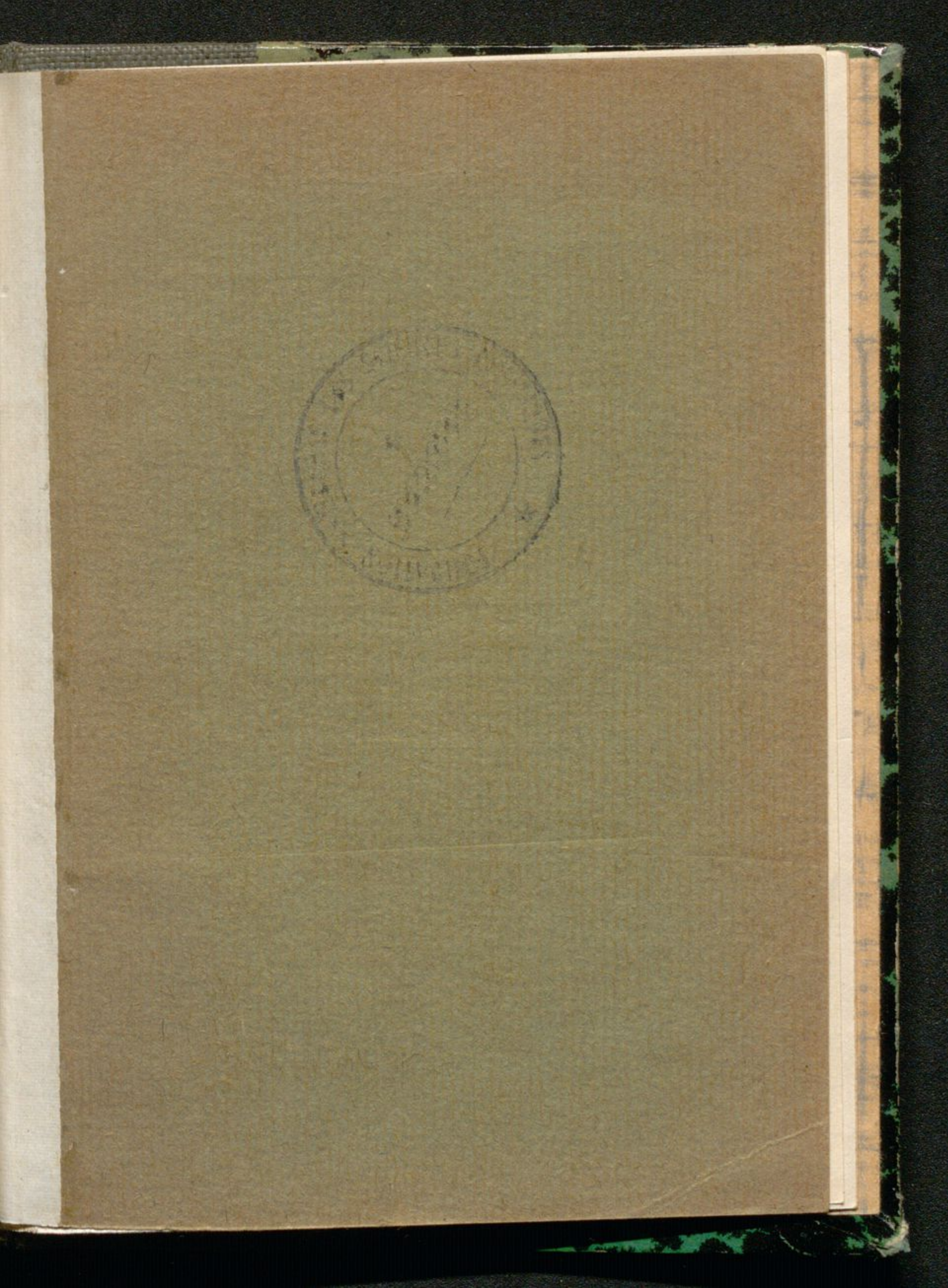
QUATRIEME SEANCE

CINQUIEME SEANCE

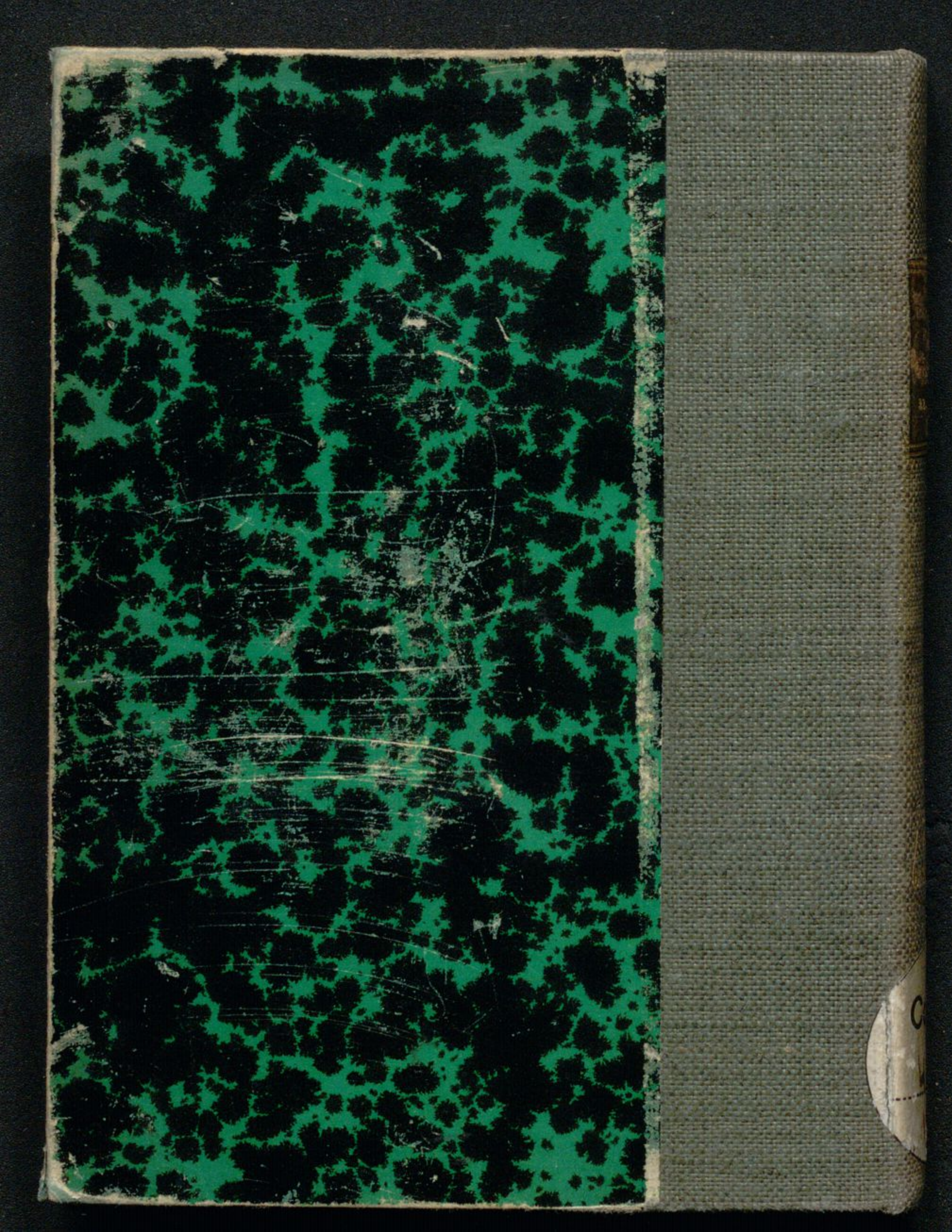
SIXIEME SEANCE

LE BANQUET DE CLOTURE

COMITÉ EXECUTIF 1925-1926



Imprimerie Maurice BOIVENT
144, àvenue de Fontainebleau
KREMLIN - BICÊTRE (Seine)



PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
& RADICAL-
SOCIALISTE
22. CONGRÈS
1925